Quatre-vingt-onzième année. — N° 54. Le Numéro : 50 francs. Jeudi 5 Mars 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.900	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

MARCHES PUBLICS

Bois. — Articles en bois, d'ameublement et de literie.

Ont été réunies dans une brochure spéciale les différentes décisions du **Groupe permanent d'étude des marchés pour la fourniture de bois d'industrie, sciages, produits finis en bois, articles d'ameublement et de literie :**

Décision n° 1. — Produits divers en bois (sélection et normalisation).
Décision n° 2. — Produits divers en bois (formules de revision de prix).
Décision n° 3. — Sélection et normalisation des portes.
Décision n° 4. — Emballages en caisses clouées plein bois.
Décision n° 5. — Traverses en bois pour chemins de fer et poteaux de lignes en bois injecté.
Décision n° 6. — Fournitures de bois d'industrie (formules de revision de prix).
Décision n° 7. — Sélection des lits métalliques.
Décision n° 8. — Notice technique commune des matelas à ressorts.
Décision n° 9. — Sélection des sciages de bois.
Décision n° 10. — Sélection du mobilier de bureau (en cours de revision).
Décision n° 11. — Caractéristiques des bois utilisés dans l'ameublement (en cours de revision).
Décision n° 12. — Normes d'aspect et spécifications techniques des sciages.
Décision n° 13. — Caractéristiques et conditions de réception de la laine à matelas.
Décision n° 14. — Caractéristiques et conditions de réception de diverses matières de remplissage pour matelas.
Décision n° 15. — Caractéristiques techniques des emballages en bois armés.

Cette brochure de 128 pages, de format in-8° carré, est mise en vente sous le **n° 1122**, au prix de **400 F**, ou expédiée franco sur simple demande accompagnée du montant.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris [7e].)

(2 f.)

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 2739).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêtés portant réintégrations et détachements (administrateurs civils et secrétariat général du Gouvernement) (p. 2739).

Affaires algériennes.

Décret du 28 février 1959 portant nomination du directeur général de l'action sociale à la délégation générale du Gouvernement en Algérie (p. 2740).

Décret du 3 mars 1959 portant nomination de l'administrateur général de la ville d'Alger (p. 2740).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêtés du 18 février 1959 portant modifications au budget de l'office administratif central des postes et télécommunications d'outre-mer pour 1958 et approbation du budget de l'office des postes et télécommunications de l'Afrique équatoriale française pour 1959 (p. 2740).

Arrêtés portant détachement et admissions à la retraite :

Enseignement et jeunesse (p. 2740).

Postes et télécommunications (p. 2740).

Travaux publics (p. 2740).

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Arrêtés du 24 février 1959 portant création de communes dans le département des Oasis (p. 2740).

Arrêtés du 25 février 1959 autorisant la Compagnie pour l'application des techniques géophysiques à établir des dépôts mobiles de détonateurs de la 3e catégorie et des dépôts mobiles d'explosifs de 1re catégorie dans les limites des départements des Oasis et de la Saoura (p. 2741).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 février 1959 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement près la commission spéciale de cassation des pensions (p. 2742).

Décret supprimant des offices publics et ministériels (rectificatif) (p. 2742).

Décret portant mise en disponibilité d'un bachadel (rectificatif) (p. 2742).

Arrêté du 14 février 1959 fixant la liste, pour l'Algérie, des établissements pénitentiaires de 1re classe (p. 2742).

Arrêté du 26 février 1959 modifiant le ressort des commissions régionales des dommages de guerre de Dijon et de Colmar (p. 2742).

Arrêtés portant mutations, renouvellement de congé et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Education surveillée (p. 2742).

Greffiers (p. 2742).

Interprètes judiciaires (p. 2742).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 59-361 du 27 février 1959 portant publication de l'accord franco-bulgare concernant le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie, signé le 28 juillet 1955 (p. 2742).

Tableaux d'avancement et *arrêté* portant promotions (agents diplomatiques et consulaires) (p. 2745).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 59-362 du 20 février 1959 modifiant les conditions de fixation du taux de la prime d'alimentation des stagiaires et des personnels de l'école nationale de la protection civile (p. 2745).

Décret du 27 février 1959 portant mutation d'un conseiller de tribunal administratif (p. 2745).

Décret n° 59-363 du 3 mars 1959 modifiant les articles 25 et 53 du code de l'administration communale (p. 2746).

Décrets du 3 mars 1959 portant promotion, nomination et détachements (administration préfectorale) (p. 2746).

Décret n° 59-361 du 4 mars 1959 relatif au fonctionnement du greffe du tribunal administratif de Paris (p. 2746).

Arrêté portant nomination de membres de la commission centrale des monuments commémoratifs (p. 2746).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 26 février 1959 portant promotions et nominations (armées de mer et de l'air, active et réserve) (p. 2747).

Arrêté portant nomination d'un membre au cabinet du ministre (p. 2753).

Tableaux d'avancement, *arrêté* et *décision* portant promotions et nominations (techniciens d'études et de fabrications et troupes d'outre-mer, active) (p. 2753).

Tableau d'avancement des troupes d'outre-mer pour l'année 1959 (armée active) (p. 2754).

Tableau de départ outre-mer du 1er mars 1959 (p. 2770).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-356 portant suspension provisoire de la perception des droits de douane d'importation sur certaines huiles essentielles (rectificatif) (p. 2775).

Arrêté du 16 février 1959 portant retrait des billets de la Banque de la Guadeloupe, de la Banque de la Guyane, de la Banque de la Martinique et de la Banque de la Réunion (p. 2775).

Arrêté du 25 février 1959 fixant la valeur en dessous de laquelle le service des domaines est autorisé à aliéner en la forme domaniale les biens dépendant des successions vacantes (p. 2775).

Arrêté du 26 février 1959 fixant la date des élections à la commission administrative paritaire des agents supérieurs de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 2775).

Arrêtés portant nomination et détachements:

Administration centrale des finances (p. 2775).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 2775).

Services extérieurs du Trésor (p. 2776).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 26 février 1959 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 2776).

Décret du 27 février 1959 admettant un professeur au Collège de France à faire valoir ses droits à la retraite (p. 2776).

Décret du 2 mars 1959 portant nomination d'un inspecteur général de la jeunesse et des sports (p. 2776).

Arrêté du 31 janvier 1959 modifiant l'arrêté du 30 mai 1958 relatif au certificat d'aptitude à l'inspection primaire (p. 2776).

Arrêté du 15 février 1959 complétant l'arrêté du 15 décembre 1957 en autorisant la validation pour la retraite des services accomplis au centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise (p. 2776).

Arrêté du 3 mars 1959 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 2776).

Arrêté portant nomination d'un membre au comité consultatif des universités (p. 2776).

Arrêté portant détachement (enseignement du premier degré) (p. 2776).

Tableau d'avancement pour une promotion au grade de médecin inspecteur départemental du service de santé scolaire et universitaire (année 1959) (p. 2777).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 20 février 1959 portant titularisation d'un surveillant des ponts et chaussées (p. 2777).

Décret n° 58-1051 modifiant les articles 8, 9, 11 et 17 du décret n° 55-314 du 14 mars 1955 portant application aux navires des dispositions prévues par la convention n° 32 du Bureau international du travail concernant la protection des travailleurs occupés au chargement et au déchargement (rectificatif) (p. 2777).

Arrêté du 23 février 1959 portant définition de la drague, de la clovisière, de la grappette et de la pêche « à la vue » et fixant les conditions de l'utilisation de ces engins dans les eaux du 5e arrondissement maritime (p. 2777).

Arrêté relatif aux dispositifs combinés de détection et d'extinction automatiques employés à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux (rectificatif) (p. 2778).

Arrêté relatif aux dispositifs de détection automatique d'incendie employés à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux (rectificatif) (p. 2778).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission permanente des incapacités physiques incompatibles avec la délivrance du permis de conduire (p. 2778).

Arrêtés portant reclassement, affectation, attribution de fonctions, intégration et détachements:

Administration générale (p. 2778).

Administration centrale (p. 2778).

Ponts et chaussées (p. 2778).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets du 3 mars 1959 portant nomination des présidents des conseils d'administration des houillères de divers bassins (p. 2778).

Arrêtés du 10 février 1959 déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement de lignes d'énergie électrique (p. 2779).

Arrêtés du 23 février 1959 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 2780).

Arrêté du 25 février 1959 autorisant Gaz de France à prendre une participation dans le capital de la Société de caution mutuelle pour le financement des équipements thermiques destinés à l'utilisation du gaz naturel, dite « Cegan » (p. 2780).

Arrêté du 26 février 1959 déclarant d'utilité publique des travaux de construction de canalisations de transport de gaz (p. 2780).

Arrêté portant nomination de deux administrateurs au centre technique du bois (p. 2780).

Arrêtés portant intégrations (instruments de mesure) (p. 2780).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-365 du 20 février 1959 portant attribution d'indemnités forfaitaires de déplacement aux agents du service de la répression des fraudes appelés à exercer leurs fonctions dans le département de la Seine (p. 2781).

Décret du 4 mars 1959 portant nomination d'un membre de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (p. 2781).

Arrêté du 13 janvier 1959 fixant la liste des laboratoires désignés pour l'analyse des échantillons d'engrais, d'amendements et de chaux viticoles prélevés par le service de la répression des fraudes (p. 2781).

Arrêté portant délégation de signature (p. 2782).

Arrêté portant nomination des membres du comité national interprofessionnel des jus de fruits et de légumes (p. 2782).

Arrêtés portant nomination et détachements:

Administration centrale (p. 2782).

Eaux et forêts (p. 2782).

Régisseurs d'avances et de recettes (p. 2782).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêtés des 31 janvier et 25 février 1959 approuvant la fusion et les statuts de sociétés mutualistes (p. 2783).

Arrêtés du 24 février 1959 approuvant un additif et des modifications aux statuts de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance (p. 2784).

Arrêté portant détachement (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 2784).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 12 février 1959 fixant le budget primitif de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice pour 1958 (p. 2783).

Arrêté portant homologation d'appareils de radiologie et d'électricité médicale (rectificatif) (p. 2783).

Arrêtés portant détachements (établissements nationaux de bienfaisance) (p. 2783).

Arrêtés portant nominations, intégration, attribution de fonctions, mutations, détachements, mises en disponibilité et acceptation de démission:

Inspection de la population et de l'aide sociale (p. 2783).

Inspection de la santé (p. 2783).

Services antituberculeux (p. 2783).

Services extérieurs (p. 2783).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté portant cessation de fonctions au cabinet du ministre (p 2784).

Arrêtés portant promotions (services extérieurs) (p. 2784).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance (p. 2784).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 2784).

Emplois réservés: Nominations (p. 2785).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des armées.

Avis relatif aux concours d'admission à l'école de l'air (p. 2785).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de bananes originaires et en provenance des îles Canaries (p. 2786).

Avis aux importateurs de produits demeurant soumis à des restrictions quantitatives à l'importation (p 2786).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Finlande (additif et rectificatif) (p. 2787).

Résultats du tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1959 (p. 2788).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 2789).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif au concours de Rome pour l'année 1959 (p. 2789).

Avis relatif à l'ouverture de la session de 1959 des brevets professionnels commerciaux (p. 2789).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur économe à l'hospice de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) (p. 2785).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pouancé (Maine-et-Loire) (p. 2785).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) (p. 2786).

Avis de vacance de postes de commis à l'hôpital-hospice de Courbevoie (Seine) (p. 2786).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de première catégorie (année 1958 et reliquat des listes des années antérieures) (p. 2789).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (6e semaine de 1959) (p. 2793).

Annonces (p. 2791).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le mardi 24 février 1959, Son Excellence M. Nabi Youla, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Guinée à Paris.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Administrateurs civils.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Silvera (Victor), administrateur civil de classe exceptionnelle de la présidence du conseil, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, au titre des services français de Tunisie, pour la période allant du 1er janvier 1957 au 31 janvier 1958.

M. Silvera est réintégré dans son administration d'origine à compter du 1er février 1958.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Janot (Roger), administrateur civil de 2e classe de la présidence du conseil, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, au titre des services français de Tunisie, pour la période allant du 1er janvier 1956 au 31 juillet 1958.

M. Janot est réintégré dans son administration d'origine à compter du 1er août 1958

Secrétariat général du Gouvernement.

Par arrêté du 7 janvier 1959, il est mis fin, à compter du 31 août 1953, au détachement, auprès du ministère de la défense nationale et des forces armées (caisse nationale militaire de sécurité sociale), de M. Cuneo (Marcel), secrétaire d'administration principal, 3e échelon, à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

M. Cuneo est réintégré, pour ordre, dans son administration d'origine à compter du 1er septembre 1953 et détaché auprès du ministère de l'intérieur dans les conditions ci-après indiquées:

En qualité de secrétaire d'administration principal, 3e échelon, pour la période du 1er septembre 1953 au 31 décembre 1954;

En qualité de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, pour la période du 1er janvier 1955 au 1er septembre 1955, date de son intégration dans le cadre des secrétaires d'administration du ministère de l'intérieur.

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret du 28 février 1959 portant nomination du directeur général de l'action sociale à la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Par décret en date du 28 février 1959, M. Gouinguenet (Roger), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, est nommé directeur général de l'action sociale à la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Décret du 3 mars 1959 portant nomination de l'administrateur général de la ville d'Alger.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu le decret n° 58-567 du 13 juin 1958 transférant au président du conseil des ministres les attributions du ministre de l'Algérie;

Vu le décret n° 59-321 du 24 février 1959, et notamment son article 1;

Sur la proposition du secrétaire général pour les affaires algériennes et du délégué général du Gouvernement en Algérie;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Richardot (Roger), préfet de 1re classe, est nommé administrateur général de la ville d'Alger.

Art. 2. — Le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général du Gouvernement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,

MICHEL DEBRÉ.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modifications au budget de l'office administratif central des postes et télécommunications d'outre-mer pour 1958.

Par arrêté en date du 18 février 1959, sont approuvées les modifications au budget de l'office administratif central des postes et télécommunications d'outre-mer pour l'exercice 1958.

Approbation du budget de l'office des postes et télécommunications de l'Afrique équatoriale française pour 1959.

Par arrêté en date du 18 février 1959, est approuvé le budget de l'office des postes et télécommunications de l'Afrique équatoriale française pour 1959.

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté en date du 12 février 1959, M. Petit-Colin (Jean), professeur certifié de 2e échelon du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 14 février 1959, est admis, pour compter de cette date, à faire valoir ses droits à pension pour ancienneté de services sur la caisse des retraites de la France d'outre-mer.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du 20 février 1959, M. Kagnel (Léo), inspecteur hors classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, au titre de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Travaux publics.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Dinand (Michel), ingénieur principal de 1re classe, 1er échelon, des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé en position de détachement auprès du ministère des travaux publics et des transports, pour servir dans un emploi de son grade pendant une période d'une durée maximum de cinq ans, à compter du 23 février 1958.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Création de communes dans le département des Oasis.

COMMUNE DES OULED-YAHYA-BEN-SALEM

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura, et notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1958 portant création de la commune des Ouled-Yahya-ben-Salem, dans le département des Oasis;

Vu les propositions du préfet du département des Oasis,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 20 décembre 1958 portant création de la commune des Ouled-Yahya-ben-Salem, dans le département des Oasis, est complété par les dispositions ci-après:

« Il n'est apporté aucune modification au classement juridique des terres.

« Tous les immeubles communaux servant à usage public situés sur le territoire de la commune des Ouled-Yahya-ben-Salem deviennent la propriété de cette dernière.

« Toutefois, l'affectation des bâtiments dépendant des centres administratifs sahariens ainsi que les bâtiments de fonctions et des bâtiments administratifs de la commune mixte de Laghouat est réservée.

« Il n'y a pas lieu à indemnité ni compensation entre la commune des Ouled-Yahya-ben-Salem et les autres communes issues de la commune mixte de Laghouat pour l'abandon forcé des immeubles à usage public situés sur leurs territoires respectifs.

« L'actif de la commune mixte de Laghouat sera partagé entre les diverses communes qui en sont issues, dans les conditions déterminées par l'avis du conseil d'Etat du 20 juillet 1807, au prorata du nombre de feux.

« Le passif sera partagé au prorata des contributions directes et taxes assimilées payées par les habitants de chacune des nouvelles unités administratives. Cependant, chaque commune aura à sa charge le remboursement des emprunts qui auraient pu être contractés dans son intérêt exclusif.

« Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice de droits d'usage et autres qui pourraient être respectivement acquis ».

Art. 2. — Le préfet du département des Oasis est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1959.

JACQUES SOUSTELLE.

COMMUNE DES LARBAA-DE-L'OUEST

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura, et notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1958 portant création de la commune des Larbaa-de-l'Ouest, dans le département des Oasis;

Vu les propositions du préfet du département des Oasis,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 20 décembre 1958 portant création de la commune des Larbaa-de-l'Ouest, dans le département des Oasis, est complété par les dispositions ci-après:

« Il n'est apporté aucune modification au classement juridique des terres.

« Tous les immeubles communaux servant à usage public situés sur le territoire de la commune des Larbaa-de-l'Ouest deviennent la propriété de cette dernière.

« Toutefois, l'affectation des bâtiments dépendant des centres administratifs sahariens ainsi que des bâtiments de fonctions et des bâtiments administratifs de la commune mixte de Laghouat est réservée.

« Il n'y a pas lieu à indemnité ni compensation entre la commune des Larbaa-de-l'Ouest et les autres communes issues de la commune mixte de Laghouat pour l'abandon forcé des immeubles à usage public situés sur leurs territoires respectifs.

« L'actif de la commune mixte de Laghouat sera partagé entre les diverses communes qui en sont issues, dans les conditions déterminées par l'avis du conseil d'Etat du 20 juillet 1807, au prorata du nombre de feux.

« Le passif sera partagé au prorata des contributions directes et taxes assimilées payées par les habitants de chacune des nouvelles unités administratives. Cependant, chaque commune aura à sa charge le remboursement des emprunts qui auraient pu être contractés dans son intérêt exclusif.

« Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice de droits d'usage et autres qui pourraient être respectivement acquis ».

Art. 2. — Le préfet du département des Oasis est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1959.

JACQUES SOUSTELLE.

COMMUNE DES TOUAREG-HOGGAR

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura, et notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1958 portant création de la commune des Touareg-Hoggar, dans le département des Oasis;

Vu les propositions du préfet du département des Oasis,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 20 décembre 1958 portant création de la commune des Touareg-Hoggar, dans le département des Oasis, est complété par les dispositions ci-après:

« Il n'est apporté aucune modification au classement juridique des terres.

« Tous les immeubles communaux servant à usage public situés sur le territoire de la commune des Touareg-Hoggar deviennent la propriété de cette dernière.

« Toutefois, l'affectation des bâtiments dépendant des centres administratifs sahariens ainsi que des bâtiments de fonctions et des bâtiments administratifs de la commune indigène du Hoggar est réservée.

« Il n'y a pas lieu à indemnité ni compensation entre la commune des Touareg-Hoggar et les autres communes issues de la commune indigène du Hoggar pour l'abandon forcé des immeubles à usage public situés sur leurs territoires respectifs.

« L'actif de la commune indigène du Hoggar sera partagé entre les diverses communes qui en sont issues, dans les conditions déterminées par l'avis du conseil d'Etat du 20 juillet 1807, au prorata du nombre de feux.

« Le passif sera partagé au prorata des contributions directes et taxes assimilées payées par les habitants de chacune des nouvelles unités administratives. Cependant, chaque commune aura à sa charge le remboursement des emprunts qui auraient pu être contractés dans son intérêt exclusif.

« Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice de droits d'usage et autres qui pourraient être respectivement acquis ».

Art. 2. — Le préfet du département des Oasis est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1959.

JACQUES SOUSTELLE.

Autorisation à la Compagnie pour l'application des techniques géophysiques d'établir un dépôt mobile de détonateurs de la 3e catégorie dans les limites du département des Oasis.

Dépôt mobile n° 70 *bis*.

Par arrêté du 25 février 1959, la Compagnie pour l'application des techniques géophysiques (C. A. T. G.), dont le siège social est à Paris, 65, avenue des Champs-Elysées (8e), est autorisée à établir et à exploiter dans les limites du département des Oasis un dépôt mobile de détonateurs de la 3e catégorie.

Ce dépôt portera le numéro 70 *bis*.

La quantité de détonateurs contenue dans ce dépôt ne pourra en aucun cas excéder 6.250 unités.

Le dépôt sera établi conformément aux plans joints à la demande et portera le nom de l'exploitant suivi de l'indication « dépôt mobile n° 70 *bis* » peint à l'entrée dudit dépôt.

L'installation et l'exploitation de ce dépôt se feront selon les prescriptions prévues par les textes en vigueur, et notamment par l'arrêté ministériel du 27 octobre 1958.

Autorisation à la Compagnie pour l'application des techniques géophysiques d'établir un dépôt mobile d'explosifs de 1re catégorie dans les limites du département des Oasis.

Dépôt mobile n° 70 E.

Par arrêté du 25 février 1959, la Compagnie pour l'application des techniques géophysiques (C. A. T. G.), dont le siège social est à Paris, 65, avenue des Champs-Elysées (8e), est autorisée à établir et à exploiter dans les limites du département des Oasis un dépôt mobile d'explosifs de 1re catégorie.

Ce dépôt portera le numéro 70 E.

La quantité d'explosifs contenue dans ce dépôt ne pourra en aucun cas excéder 15.000 kg d'explosifs.

Il ne pourra être fait usage que d'explosifs encartouchés en usine.

Le dépôt sera établi conformément aux plans joints à la demande et portera le nom de l'exploitant suivi de l'indication « dépôt mobile n° 70 E » peint à l'entrée dudit dépôt.

L'installation et l'exploitation de ce dépôt se feront selon les prescriptions prévues par les textes en vigueur, et notamment par l'arrêté ministériel du 27 octobre 1958.

Autorisation à la Compagnie générale de géophysique d'établir des dépôts mobiles d'explosifs de 1re catégorie dans les limites des départements des Oasis et de la Saoura.

Dépôts mobiles nos 124 E et 125 E.

Par arrêté du 25 février 1959, la Compagnie générale de géophysique, dont le siège social est à Paris, 50, rue Fabert (7e), est autorisée à établir et à exploiter dans les limites des départements des Oasis et de la Saoura deux dépôts mobiles d'explosifs de 1re catégorie.

Ces dépôts porteront les numéros 124 E et 125 E.

La quantité d'explosifs contenue dans ces dépôts ne pourra en aucun cas excéder 25.000 kg d'explosifs de la classe V par dépôt.

Il ne pourra être fait usage que d'explosifs encartouchés en usine.

Les dépôts seront établis conformément aux plans joints à la demande et porteront le nom de l'exploitant suivi de l'indication « dépôts mobiles nos 124 E et 125 E » peint à l'entrée desdits dépôts.

L'installation et l'exploitation de ces dépôts se feront selon les prescriptions prévues par les textes en vigueur, et notamment par l'arrêté ministériel du 27 octobre 1958.

Dépôts mobiles nos 124 *bis* et 125 *bis*.

Par arrêté du 25 février 1959, la Compagnie générale de géophysique, dont le siège social est à Paris (7e), 50, rue Fabert, est autorisée à établir et à exploiter dans les limites des départements des Oasis et de la Saoura deux dépôts mobiles de détonateurs de 3e catégorie.

Ces dépôts porteront les numéros 124 *bis* et 125 *bis*.

La quantité de détonateurs contenus dans ces dépôts ne pourra en aucun cas excéder 12.500 unités par dépôt.

Les dépôts seront établis conformément aux plans joints à la demande et porteront le nom de l'exploitant suivi de l'indication « dépôts mobiles nos 124 *bis* et 125 *bis* » peint à l'entrée desdits dépôts.

L'installation et l'exploitation de ces dépôts se feront selon les prescriptions prévues par les textes en vigueur, et notamment par l'arrêté ministériel du 27 octobre 1958.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 février 1959 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement près la commission spéciale de cassation des pensions.

Par décret en date du 28 février 1959, M. Brunaud (Jacques), conseiller référendaire à la cour des comptes, est nommé commissaire du Gouvernement près la commission spéciale de cassation des pensions, en remplacement de M. Gouinguenet, déchargé, sur sa demande, desdites fonctions.

Décret supprimant des offices publics et ministériels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 février 1959: page 2277, 2e colonne, 63e ligne, au lieu de: « M. Leroy (Marcel-André) », lire: « M. Leroy (Marcel-Désiré) ».

Décret portant mise en disponibilité d'un bachadel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 février 1959: page 2246, 2e colonne, 47e ligne, au lieu de: « Charib », lire: « Gharib ».

Liste, pour l'Algérie, des établissements pénitentiaires de 1re classe.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 56-103 du 25 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, et notamment le paragraphe 2 de son article 3 ainsi conçu: « Les surveillants chefs seront répartis entre la 2e et la 1re classe dans la proportion de 70 p. 100 et de 30 p. 100 de leur effectif total d'après l'importance des établissements »;

Vu le décret n° 58-1471 du 29 décembre 1958 étendant à l'Algérie les dispositions du décret n° 56-103 du 25 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Les établissements pénitentiaires d'Algérie désignés ci-après ne pourront être dirigés que par un surveillant chef de 1re classe:

Maison d'arrêt d'Alger.	Maison centrale de Berrouaghia.
Maison d'arrêt d'Oran.	Maison centrale d'Orléansville.
Maison d'arrêt de Constantine.	Maison centrale de Lambèse.
Maison centrale de Maison-Carrée.	Maison centrale de Tizi-Ouzou.

Art. 2. — A titre transitoire, si, dans un de ces établissements classés avant l'intervention du décret précité du 25 avril 1956 comme un établissement de « grand effectif », le poste de surveillant chef est tenu par un surveillant chef de 2e classe, ce dernier pourra être maintenu, à titre personnel, dans cet établissement en attendant de pouvoir être inscrit sur le tableau d'avancement pour la 1re classe.

Art. 3. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 février 1959.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur de l'administration pénitentiaire,
ROBERT LIEZ.

Modification du ressort des commissions régionales des dommages de guerre de Dijon et de Colmar.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la construction,

Vu la loi n° 52-377 du 9 avril 1952 portant modification des articles 48 à 58, 60 et 61 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu les avis des commissions départementales de la reconstruction des départements intéressés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 20 juin 1952 fixant le siège et le ressort de la commission régionale des dommages de guerre siégeant à Colmar sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Il est créé une commission régionale des dommages de guerre siégeant à Colmar; le ressort de cette commission s'étend aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et des Vosges. »

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 20 juin 1952 fixant le siège et le ressort de la commission régionale des dommages de guerre de Dijon, modifié par l'arrêté du 23 avril 1953 et par l'arrêté du 12 avril 1956, sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Il est créé une commission régionale des dommages de guerre siégeant à Dijon; le ressort de cette commission s'étend aux départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de Saône-et-Loire, du Jura, de l'Aube, de l'Yonne, du territoire de Belfort, de la Haute-Saône et du Doubs. »

Art. 3. — Le directeur des dommages de guerre et le directeur des affaires civiles et du sceau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1959.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.
Le ministre de la construction,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE LASRY.

Education surveillée.

Par arrêté du 25 février 1959, sont mutés par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre d'accueil et de triage du département de la Seine.

Mlle Parcoret (Jeanne), éducatrice (4e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt.

Au quartier des mineures des prisons de Fresnes.

Mlle Duhayon (Marie-Thérèse), éducatrice (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt.

Greffiers.

Par arrêté du 25 février 1959, le congé de longue durée dont bénéficie depuis le 9 décembre 1957 M. Santoni (César), greffier de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de Gap, est renouvelé pour une nouvelle période de six mois, à compter du 9 décembre 1958, sans retenue de traitement.

Interprètes judiciaires.

Par arrêté du 23 février 1959:

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 27 novembre 1958 par lesquelles M. Henri Colombe, ancien interprète judiciaire de Tunisie, a été affecté dans le ressort de la cour d'appel de Douai.

M. Henri Colombe est affecté dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 27 novembre 1958 par lesquelles M. Salah Zeghdoudi, ancien interprète judiciaire de Tunisie, a été affecté dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

M. Salah Zeghdoudi est affecté dans le ressort de la cour d'appel de Douai.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 59-361 du 27 février 1959 portant publication de l'accord franco-bulgare concernant le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie, signé le 28 juillet 1955.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France.

Décrète :

Art. 1er. — L'accord franco-bulgare concernant le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie, signé le 28 juillet 1955, dont les instruments de ratification ont été échangés le 4 février 1959, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 27 février 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

ACCORD

ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES CRÉANCES FINANCIÈRES FRANÇAISES SUR LA BULGARIE

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, désireux de régler définitivement les questions :

De l'indemnisation des personnes physiques ou morales françaises titulaires de biens, droits ou intérêts touchés par les nationalisations ou autres mesures de réorganisation socialiste de la République populaire de Bulgarie ;

De l'application, en ce qui concerne les intérêts français, des dispositions du traité de paix du 10 février 1947 signé entre les « Puissances alliées et associées » et la Bulgarie ;

Du rachat des obligations d'emprunts publics extérieurs bulgares appartenant à des porteurs français,

ont désigné à cet effet leurs plénipotentiaires, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Art. 1er. — Le Gouvernement bulgare versera au Gouvernement français une somme fixée à un milliard et demi de francs français sur la base de trois cent cinquante francs pour un dollar des Etats-Unis, à titre de règlement global et forfaitaire :

a) Des indemnités dues en raison des mesures bulgares de nationalisation, expropriation, confiscation, réquisition ou autres mesures de dépossession totale ou partielle qui ont atteint les biens, droits ou intérêts de personnes physiques ou morales jouissant de la nationalité française, tant à la date où ces mesures ont été prises qu'à la date de signature du présent accord ;

b) Des obligations à l'égard de personnes physiques ou morales françaises qui incombent à la Bulgarie en vertu du traité de paix du 10 février 1947 (dommages de guerre, restitutions, etc.) ;

c) Des obligations des emprunts publics extérieurs bulgares appartenant à des personnes physiques ou morales françaises, à savoir des emprunts à la charge des anciens gouvernements bulgares 6 p. 100 1892, 5 p. 100 1896, 5 p. 100 1902, 5 p. 100 1904, 4 1/2 p. 100 1907, 4 1/2 p. 100 1909, 6 1/2 p. 100 1923, 7 1/2 p. 100 1928 et autres.

Art. 2. — Le versement de la somme fixée à l'article 1er ci-dessus sera effectué comme suit :

a) Dans les trente jours qui suivront l'échange des instruments de ratification du présent accord, la Banque nationale de Bulgarie, agissant pour le compte du Gouvernement bulgare, mettra à la disposition du Gouvernement français, à charge pour celui-ci d'en verser la contre-valeur aux porteurs français de titres bulgares ou assimilés, les provisions en or, devises et francs antérieurement constituées auprès des banques françaises pour le payement de coupons d'emprunts extérieurs bulgares ;

b) La différence entre la somme fixée à l'article 1er et la valeur des provisions visées à l'alinéa précédent sera réglée au moyen d'un prélèvement de 7 p. 100 sur les payements bancaires effectués par les acheteurs français de marchandises d'origine ou de provenance bulgare. Le produit de ce prélèvement sera porté à un compte spécial dont les disponibilités seront réparties périodiquement entre les ayants droit par les soins du Gouvernement français, à raison de 50 p. 100 aux porteurs de titres visés à l'article 1er (alinéa c) et de 50 p. 100 aux autres créanciers.

Art. 3. — A la fin de chaque année, le Gouvernement français fera remettre au Gouvernement bulgare les pièces justificatives correspondant aux règlements définitifs ainsi que des renseignements concernant les règlements non définitifs intervenus en cours d'année au profit des intéressés.

Art. 4. — Dès la signature du présent accord, le Gouvernement français et le Gouvernement bulgare ne pourront plus faire valoir de revendications concernant les emprunts, biens, droits et intérêts visés au préambule de cet accord.

Le Gouvernement français ne soutiendra pas les revendications éventuelles de ses ressortissants qui refuseraient le bénéfice du présent accord.

Art. 5. — L'indemnisation prévue au présent accord vaudra compensation des droits des personnes physiques ou morales françaises atteintes en qualité de propriétaire, d'actionnaire, de créancier, etc., par les nationalisations et autres mesures similaires intervenues en Bulgarie. En contre-partie, ces personnes seront dégagées de toutes les obligations dont elles étaient tenues dans ce pays.

Art. 6. — Les difficultés éventuelles relatives à l'interprétation ou à l'application de l'accord seront résolues de commun accord par les deux Gouvernements.

Art. 7. — Le présent accord entrera provisoirement en vigueur le jour de sa signature.

Il sera ratifié ou approuvé selon les règles constitutionnelles de chacun des deux Etats. L'échange des instruments de ratification aura lieu à Paris.

Fait à Sofia, le 28 juillet 1955, en quatre exemplaires originaux, dont deux en langue française et deux en langue bulgare, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement
de la République populaire de Bulgarie :
BRANITCHEV.

Pour le Gouvernement de la République française :
BAUDIER.

PROTOCOLE D'APPLICATION

DE L'ACCORD CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES CRÉANCES FINANCIÈRES FRANÇAISES SUR LA BULGARIE.

Les deux gouvernements sont convenus des dispositions suivantes :

Art. 1er. — La Banque de France ouvrira sur ses livres, au nom de la Banque nationale de Bulgarie, un compte en francs français intitulé « Créances financières française, accord franco-bulgare du 28 juillet 1955 », qui ne donnera lieu à perception d'aucuns frais et ne produira pas d'intérêts.

Art. 2. — Ce compte sera alimenté par un prélèvement de 7 p. 100 sur le prix payé par les importateurs français de marchandises exportées de Bulgarie ; les licences délivrées par les autorités françaises spécifieront que les importateurs français de marchandises originaires ou en provenance de Bulgarie verseront au compte « Créances financières françaises, accord franco-bulgare du 28 juillet 1955 » le montant correspondant au prélèvement.

Art. 3. — La Banque de France notifiera trimestriellement à la Banque nationale de Bulgarie la situation du compte.

Le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à partir du 31 décembre 1955 inclusivement, la Banque nationale de Bulgarie mettra le solde du compte à la disposition du Gouvernement français aux fins de répartition entre les ayants droit à raison de :

50 p. 100 au profit des porteurs français ;

50 p. 100 au profit des titulaires français des autres créances sur la Bulgarie.

Art. 4. — La part revenant aux porteurs français d'obligations, telle qu'elle est fixée par l'article 2 de l'accord sur le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie, sera affectée au rachat des titres d'emprunts dont l'énumération ainsi que la valeur nominale figurent au tableau ci-après :

6 p. 100 1892	110.500	francs or germinal.
5 p. 100 1896	6.908.000	—
5 p. 100 1902	22.714.000	—
5 p. 100 1904	34.482.500	—
4 1/2 p. 100 1907	45.199.500	—
4 1/2 p. 100 1909	4.424.000	—
6 1/2 p. 100 1923	20.748.500	francs courants.
7 1/2 p. 100 1928	94.487.500	francs or Poincaré

Divers : deux milliards de francs courants approximativement.

Total général : 17 milliards de francs courants sur la base de : 1 franc germinal : 114,75 francs courants ; 1 franc Poincaré : 23,30 francs courants, etc.

Le Gouvernement français présentera aux porteurs des offres de rachat, qui pourront être différentes selon les emprunts. Les porteurs acceptant les offres seront tenus de déclarer la catégorie, la série, le numéro et la valeur nominale de leurs titres.

Dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, le Gouvernement français remettra au Gouvernement bulgare un bordereau provisoire des déclarations faites par les intéressés ainsi que, dans la mesure du possible des renseignements sur les titres des emprunts bulgares circulant alors en France.

Dans un délai de cinq ans, à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, le Gouvernement français remettra au Gouvernement bulgare un bordereau définitif.

Si la valeur totale des justifications remises finalement par le Gouvernement français au Gouvernement bulgare par application, en ce qui concerne les emprunts, de l'article 3 de l'accord est inférieure à francs: 15.980.000.000, le Gouvernement français reversera au Gouvernement bulgare la somme correspondant à la part d'indemnité allouée aux porteurs et pour laquelle les justifications n'ont pas été fournies.

Art. 5. — Sauf exceptions tenant au défaut de recouponnement ou à toute autre cause non imputable aux porteurs, les obligations produites par ces derniers ne seront considérées comme recevables qu'à la condition d'être présentées avec les coupons non encaissés y afférents.

Art. 6. — L'adhésion des porteurs aux offres de rachat qui leur seront soumises en exécution de l'accord emportera renonciation aux intérêts échus ou à échoir afférents aux titres à racheter.

Art. 7. — Une liste non définitive des ayants droit au bénéfice de l'article 1er, alinéa *a*, de l'accord est annexée au présent protocole. Le Gouvernement bulgare fournira au Gouvernement français, à la demande de ce dernier, toutes les informations dont il pourra disposer en vue de faciliter l'examen des requêtes des intéressés français.

Art. 8. — Les deux Gouvernements s'efforceront de développer le commerce entre leurs pays afin que le prélèvement de 7 p. 100 sur le produit des exportations bulgares vers la zone franc permette un payement aussi rapide que possible en une période ne dépassant pas douze à quinze ans de l'indemnité globale forfaitaire fixée par l'article 1er de l'accord sur le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie.

S'il apparaissait, à l'expérience, que cet objectif risque de n'être pas atteint, les deux Gouvernements se consulteraient à l'effet de prendre les mesures propres à éliminer un tel risque.

Art. 9. — Le présent protocole fait partie intégrante de l'accord concernant le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie.

Fait à Sofia, le 28 juillet 1955.

Pour le Gouvernement
de la République populaire de Bulgarie:
BRANITCHEV.

Pour le Gouvernement de la République française:
BAUMIER.

LE PRÉSIDENT
DE LA
DÉLÉGATION FRANÇAISE

Sofia, le 29 juillet 1955.

A Monsieur le Président de la délégation bulgare.

Monsieur le Président,

Lors des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'accord sur le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie, il a été précisé que les expressions « et autres », « ou assimilés », « divers » figurant respectivement aux articles 1er et 2 dudit accord et à l'article 4 du protocole y annexé visaient notamment les titres des emprunts suivants:

7 p. 100 1926, tranches livres sterling et dollars;
7 1/2 p. 100 1928, tranches livres sterling et dollars;
5 p. 100 1896, ville de Sofia;
5 p. 100 1906, ville de Sofia;
4 1/2 p. 100 1910, ville de Sofia;
5 p. 100 1907, ville de Varna;
4 1/2 p. 100 1909, Banque nationale de Bulgarie,

ainsi que les titres représentatifs de la quote-part bulgare de la dette ottomane appartenant à des porteurs français, dont la valeur nominale globale est estimée à 1.480.000 livres sterling anciennes.

Il a été confirmé, en outre, que dès la signature de l'accord susvisé le Gouvernement français n'appuierait pas les revendications éventuelles de ses ressortissants concernant les titres d'emprunts susénumérés et, d'une manière générale, les titres d'emprunts dont la charge incombe à la Bulgarie.

J'ai l'honneur de vous marquer l'accord de mon Gouvernement sur les stipulations ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé: CHEVRIER.

LE PRÉSIDENT
DE LA
DÉLÉGATION FRANÇAISE

Sofia, le 29 juillet 1955

A Monsieur le Président de la délégation bulgare,

Monsieur le Président,

Lors des récentes négociations, il a été entendu entre les deux délégations que la Banque de France et la Banque nationale de Bulgarie détermineraient conjointement la procédure selon laquelle seraient arrêtées, dans le cas d'une modification de la valeur du franc par rapport au dollar des Etats-Unis, la somme payée et la somme restant due sur l'indemnité globale forfaitaire fixée par l'article 1er de l'accord sur le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie.

Il a été précisé également que les deux instituts détermineraient en fin d'accord les conditions de clôture du compte spécial ouvert en vertu de l'article 2 *b* dudit accord.

J'ai l'honneur de vous confirmer que les deux dispositions dont il s'agit rencontrent l'agrément du Gouvernement français.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé: CHEVRIER.

NATIONALISATIONS ET MESURES SIMILAIRES INTERVENUES EN BULGARIE

Nature des biens.	Propriétaires.
1 Mines de Louda-Yana.....	Compagnie française des mines de Louda-Yana, 6, rue de La Rochefoucauld, Paris.
2 Anglo-Bulgarian Mines Ltd.....	Compagnie française des mines de Bor, 6, rue de La Rochefoucauld, Paris.
3 Fabrique de soie à Tirnovo et Kazanlik.	Société anonyme franco-bulgare Filtis Giraud et Glaizal, 7, rue de la République, Lyon.
4 Fabrique textile Simonnet, à Kustendil.	Société Simonnet.
5 Fabrique à tisser.....	Société Oborichté, M. Colliat J. J.
6 Parfumerie L. T. Piver, Sofia...	Parfumerie L. T. Piver, 19, boulevard de Strasbourg, Paris.
7 Fabrique de soie Ebbeka, Sofia.	M. Landru (Noël), 3, boulevard de la République, Paris.
8 Distillerie essence de rose, Bania.	M. Roure-Bertrand, 17 *bis*, rue Legendre, Paris.
9 Fabrique de caoutchouc, Sofia.	M. Desert (Adrien), Beyrouth (Syrie).
10 Grands moulins bulgares, Bourgas.	Compagnie agricole de minoterie, 22, rue d'Aumale, Paris.
11 Distillerie d'essence de roses, Karnare, Karlovo (Levekigrade).	Distillerie française de la Vallée de Roses, 18, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.
12 Distillerie d'essence de roses, Stolétovo, près de Karlovo.	M. Garnier, place Moreau-David, Fontenay-sous-Bois (Seine).
13 Société « Pétrole ».....	Omnium français des pétroles, 280, boulevard Saint-Germain, Paris.
14 « Cupromine », Sofia.....	Mines et textiles, 29, rue d'Astorg, Paris.
15 « Boutoura », Sofia.....	Mines et textiles, 29, rue d'Astorg, Paris.
16 Dépôt de tabac à Plovdiv.....	M. Takvorian, 33, rue Vernet, Paris.
17 « Tedeka », Sofia, Plovdiv, Kirdjali, Haskovo.	M. Takvorian, 33, rue Vernet, Paris.
18 Pavlov et Cie, Roussé.....	M. Takvorian, 33, rue Vernet, Paris.

Nature des biens.	Propriétaires
19 Compagnie d'assurances, Sofia..	L'Union, 9, place Vendôme, Paris.
20 Compagnie d'assurances, Sofia..	La Nationale, 2, rue Pillet-Will, Paris.
21 Compagnie d'assurances Balkan, Sofia.	Société de réassurances contre l'incendie, 7, rue Moncey, Paris.
22 Terrain Plovdiv.....	M. Charles Battus, Plovdiv.
23 Immeubles et terrains à Haskovo, Dupnitza, Ikhtiman.	Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux, 34, boulevard Haussmann, Paris.
24 Entreprise de cuirs, Lévy, Friedman et Cie.	MM. Chemaya Kowo, Albert et Samuel, Tel-Aviv.
25 Immeubles à Sofia, 86, rue Rakovski.	Air France, Paris.
26 Collège français, rue Bautcher-II, Sofia (collège Cyrille et Méthode).	Frères des écoles chrétiennes, Paris.
27 Collège catholique, rue Lavilé-I, Sofia (collège Cyrille et Méthode).	Frères des écoles chrétiennes, Paris.
28 Collège français de filles, Plovdiv.	Sœurs Saint-Joseph-de-l'Apparition, Paris.
29 Immeubles et terrains à Plovdiv, Yambol, Varna.	Frères Augustins de l'Assomption, Paris.
30 Immeubles collège (Saint-André) à Varna, Staline.	Oblates de l'Assomption, Paris.
31 Pensionnat de filles, rue Tzar-Kroum, 21, Bourgas.	Sœurs Saint-Joseph-de-l'Apparition, Paris.
32 Ecole française de filles (Notre-Dame de Sion), Roussé.	Notre-Dame de Sion, Paris.
33 Colonies de vacances pour enfants, Vladaïa, près Sofia.	Sœurs Saint-Joseph-de-l'Apparition, Paris.
34 Villa Boïkovo, près de Plovdiv.	Sœurs Saint-Joseph-de-l'Apparition, Paris.

LE PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Sofia, le 20 juillet 1955.

A Monsieur le Président de la délégation bulgare.

Monsieur le Président,

Au cours des récentes négociations, la délégation française a rappelé les démarches faites par le ministre de France à Sofia à l'effet de voir définitivement reconnus les droits acquis par la légation sur l'immeuble (villa, jardin et dépendances) sis 32, rue Chipka, à Sofia, où sont installés les services officiels français annexes, notamment le service commercial.

Etant donné l'intérêt qu'attache le Gouvernement français à un prompt règlement de cette affaire, je vous serais particulièrement reconnaissant de la signaler à la bienveillante attention de votre Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé: CHEVRIER.

Agents diplomatiques et consulaires.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE CHANCELIER DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 1959

MM. Keraudren.	MM. Mongendre.
Revelli (Victor).	Bellony.
Mme Pegand.	Mme Treuil.
MM. Nupied.	M. Gros (Gabriel).
Orioli.	

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE CHANCELIER DE 1re CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 1959

Mme Pla.	MM. Longuet.
MM. Chaillet.	Dubail.
Favre (Marc).	Mira.
Mme Saurel.	Botton.
Mlle Balencie.	Bocquillon-Liger-Belair.

PROMOTIONS

Par arrêté du 7 février 1959:

Sont promus chanceliers de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1959, les chanceliers de 1re classe, 5e échelon, dont les noms suivent.

MM. Keraudren.	MM. Orioli.
Revelli (Victor).	Mongendre.
Mme Pegand.	Bellony.
M. Nupied.	

Sont promus à la 1re classe du grade de chancelier les chanceliers de 2e classe, 5e échelon, dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1959.)

Mme Pla.	Mlle Balencie.
MM. Chaillet.	MM. Longuet.
Favre (Marc).	Dubail.
Mme Saurel.	Mira.

(A compter du 5 janvier 1959.)

M. Botton.

(A compter du 12 mars 1959.)

M. Bocquillon-Liger-Belair.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 59-362 du 20 février 1959 modifiant les conditions de fixation du taux de la prime d'alimentation des stagiaires et des personnels de l'école nationale de la protection civile.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 54-93 du 21 janvier 1954 portant création de l'école nationale de la protection civile;

Vu le décret n° 54-566 du 3 juin 1954 relatif à l'alimentation des stagiaires et du personnel de l'école nationale de la protection civile;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 7 du décret n° 54-566 du 3 juin 1954 sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-après:

« Le taux de la prime d'alimentation des stagiaires et des personnels de l'école afférent à une journée complète est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre des finances ».

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er mars 1958.

Fait à Paris, le 20 février 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 27 février 1959 portant mutation d'un conseiller de tribunal administratif.

Par décret en date du 27 février 1959, M. Guiu (Jean), conseiller de 1re classe au tribunal administratif de Poitiers, est nommé, en la même qualité, au tribunal administratif de Pau.

Décret n° 59-383 du 3 mars 1959 modifiant les articles 25 et 53 du code de l'administration communale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu le code de l'administration communale;

Le conseil d'Etat, section de l'intérieur, entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 25 du code de l'administration communale est modifié comme suit:

« Après le maire et les adjoints réglementaires dans l'ordre de leur nomination, les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.

« L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales:

« A. — Dans les communes où les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire à deux tours:

« 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;

« 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus;

« 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

« B. — Dans les communes où les conseillers municipaux sont élus à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne:

« 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;

« 2° Entre conseillers élus le même jour, par l'ordre d'attribution des sièges;

« 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

« L'ordre d'attribution des sièges attribués au quotient est le suivant:

« Le premier siège revient à la liste qui a obtenu le nombre de suffrages le plus élevé;

« Les suivants à la liste dont la moyenne de liste est la plus élevée.

« La moyenne d'une liste s'obtient en divisant le nombre de suffrages qu'elle a recueillis par le nombre de sièges qui lui ont été déjà attribués plus un.

« Un double du tableau ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'article 53 (3e alinéa) du code de l'administration communale est modifié ainsi qu'il suit:

« Dans les communes d'une population supérieure, il y a un adjoint de plus par chaque excédent de 25.000 ou fraction de 25.000 habitants, sans que le nombre des adjoints puisse dépasser douze ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'intérieur,

JEAN BERTHOIN.

Décret du 3 mars 1959 portant élévation de classe et détachement d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 12 juin 1958 transférant au président du conseil les attributions du ministre de l'Algérie;

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Richardot (Roger), préfet de 2e classe, est élevé à la 1re classe et mis à la disposition du Premier ministre (secrétariat général pour les affaires algériennes).

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général du Gouvernement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,

MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,

JEAN BERTHOIN.

Décret du 3 mars 1959 portant nomination et détachement de sous-préfets.

Par décret en date du 3 mars 1959:

M. Mahiou M'hand, sous-préfet de 2e classe, est mis à la disposition de l'administration centrale au ministère de l'intérieur à compter du 1er janvier 1959.

Il sera détaché dans un emploi d'administrateur civil.

M. Bellahsene Akil, sous-préfet de 3e classe, est mis à la disposition du délégué général du Gouvernement en Algérie à compter du 1er janvier 1959.

Il sera placé en position de service détaché.

M. Hely (Jean), sous-préfet de Nogent-sur-Seine, est élevé à la 2e classe et mis à la disposition du délégué général du Gouvernement en Algérie.

Il sera placé en position de service détaché.

M. Berhault (André), chef de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne, est nommé sous-préfet de Nogent-sur-Seine.

Décret n° 59-384 du 4 mars 1959 relatif au fonctionnement du greffe du tribunal administratif de Paris.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu la loi du 22 juillet 1889 modifiée sur la procédure à suivre devant les conseils de préfecture, et notamment son article 51;

Vu le décret n° 53-934 du 30 septembre 1953 portant réforme du contentieux administratif;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétaire greffier du tribunal administratif de Paris pourra, sous le contrôle du président de la juridiction, déléguer partie de ses attributions à des agents affectés au greffe.

Un arrêté du ministre de l'intérieur déterminera les conditions d'application de cette disposition.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'intérieur,

JEAN BERTHOIN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDMOND MICHELET.

Commission centrale des monuments commémoratifs.

Par arrêté du 26 février 1959, pris en application de l'article 4 du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, MM. Albert Laprade, membre de l'Institut, architecte en chef du Gouvernement, Camille Montagne, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, et Ossip Zadkine, sculpteur, sont nommés membres de la commission centrale des monuments commémoratifs.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 26 février 1959 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 26 février 1959:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

MM. Hello (Henri), du port de Cherbourg.
Combe (Fernand-Marie-Etienne-Paul), du port de Toulon.
Nasse (Jean-Clément-Louis), du port de Cherbourg.
Fatou (François-Marie-Clet), du port de Brest.
Augé (Maurice-François-Corentin), du port de Rochefort.
Mellet (Gilles-Xavier-Marie), du port de Brest.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

M. le capitaine de corvette en retraite de Pérignon (Pierre-Dominique-Joseph-Laurent-Marie), du port de Rochefort.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau en retraite Bonneau (Robert-Félix-Marcel), du port de Rochefort.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal en retraite Geffroy (Georges-Etienne), du port de Brest.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

MM. Riou (Louis-Marie), du port de Brest.
Chataigner (Louis-Jean-Edgar-Charles), du port de Brest.

Est nommé dans la réserve de l'armée de mer:

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

(Pour compter du 1er février 1959.)

M. Lantrade (Jean-Jacques), démissionnaire de son grade, du port de Rochefort.

Décret du 26 février 1959 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 26 février 1959, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er février 1959:

I. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Hutter (Maurice-Roland-Max), en remplacement de M. le colonel Duval, nommé général.

Au grade de commandant.

MM. les capitaines:

Maynard (René-Léon-Emile), en remplacement de M. le commandant Magniez, promu.

Sevestre (Claude-Georges-Joseph), en remplacement de M. le commandant Pimont, promu.

Arhold (Joseph-Léonard), en remplacement de M. le commandant Dragon, promu.

Cadre sédentaire.

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Baudoult d'Hautefeuille (Joseph-Edouard-Jean-François), en remplacement de M. le colonel Higelin, admis en congé du personnel navigant.

Au grade de commandant.

M. le capitaine Prével (Marcel-Pierre-Camille), en remplacement de M. le commandant Le Page, admis dans le corps de contrôle de l'administration de l'air.

II. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Bordes (Paul-René-Henri), en remplacement de M. le colonel Marchand, retraité.

Décret du 26 février 1959 portant promotion dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 26 février 1959, est promu, à titre définitif, à la date d'admission en congé, l'officier dont le nom suit, placé dans la position de congé définitif du personnel navigant:

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 13 janvier 1959.)

M. le capitaine Beaumont (Jean-Marcel).

Décret du 26 février 1959 portant nomination dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret en date du 26 février 1959, est nommé dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air:

Au grade d'ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air.

(Pour compter du 15 décembre 1958.)

M. Auffray (R.-J.).

Décrets du 26 février 1959 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 26 février 1959, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang du 9 janvier 1959, MM. les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

a) Cadre navigant.

D'Adhemar (Piere-Robert-Edmond), C. M. A. 222.
Alberca (Aurélien), C. M. A. 225.
Bertin (Jacques), C. M. A. 223.
Besson (Raymond-Robert), C. M. A. 222.
Billaud (Jean-Abel-Maurice), C. M. A. 223.
Bonnal (Jean-François), C. M. A. 224.
Bonnefous (Francis-René-Joseph), C. M. A. 224.
Borrelly (Roger), C. M. A. 221.
Broissand (Robert), C. M. A. 222.
Buono (Serge), C. M. A. 222.
Caillat (Gérard-René), C. M. A. 222.
Calabro (Norbert-Nicolas), C. M. A. 225.
Caraguel (Edmond-Jean), C. M. A. 222.
Charrier (Jean-Louis), C. M. A. 223.
Chivot (Jean-Raoul), C. M. A. 222.
Darmon (Robert-Nicolas-François), C. M. A. 224.
Decrop (Louis-Lucien), C. M. A. 223.
Delas (Yves-Jean), C. M. A. 223.
Delparte (Jean-Emile-Lucien), C. M. A. 224.
Dequenec (Raymond-Gaston-Germain), C. M. A. 222.
Descousis (Jean-Marius-Louis), C. M. A. 222.
Duflos (Jean-André), C. M. A. 222.
Duval de Fraville (Bertrand-Marie-Marcel), C. M. A. 222.
Eichelbrenner (Claude-Adolphe), C. M. A. 225.
Fabiani (Pierre-Henri-César), C. M. A. 225.
Faivre (Guy-Henri), C. M. A. 223.
Garrigues (Jean-Louis-Narcisse), C. M. A. 221.
Girin (Jean-Joseph), C. M. A. 224.
Gisbert (Julien-Louis), C. M. A. 224.
Goire (Jean-Georges-José-Louis-Denis), C. M. A. 222.

Goudzou (Guy-Yves), C. M. A. 225
Guérin (Michel-François), C. M. A. 222.
Hisler (Alain-Paul-Ernest), C. M. A. 222.
Lacomme (Louis), C. M. A. 221.
Lagny (Jean-Louis), C. M. A. 222.
Lecouffe (Jean-Daniel-Edmond), C. M. A. 222.
Liniere (Jean-Marc), C. M. A. 222.
Mathevon (Robert-Jean-Marc), C. M. A. 224.
Meriac (Melycher-Mathias), C. M. A. 225.
Moreau (André-Georges), C. M. A. 223.
Morin (Jean-Pierre-Henri), C. M. A. 222.
Nicolai (Antoine-Florent), C. M. A. 221.
Roche (Guy-Pierre-Moïse), C. M. A. 222.
Roussille (Pierre), C. M. A. 225.
Senard (Pierre-Joseph-Robert), C. M. A. 222.
Strebler (Lucien-Auguste-Louis-Hippolyte), B. A. O. M. 1/170.
Verholle (Jean-Constant-Emile), C. M. A. 225.

b) Cadre sédentaire.

Penavaire (Jean-Jacques-Cyr-Joseph), C.A.R.A. en A.O.R.F.
Petitpoisson (Georges), C. M. A. 221.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Accart (Pierre-Yves-Serge), C. M. A. 221.
Achard (Jean-Joseph), C. M. A. 223.
Achin (Lucien), C. M. A. 225.
Adnot (André-Jacques-Léon), C. M. A. 222.
Aillet (Jacques-Paul-Yves), C. M. A. 222.
Ambrosini (Gabriel-Robert-Jacques), C. M. A. 224.
Amiel (Maurice-Jean), C. M. A. 222.
Amsellen (Georges-Jacques), C. M. A. 222.
Amyot (Jacques), C. M. A. 223.
Ancel (Guy-Louis), C. M. A. 223.
Andrieu (André-Arthemon-Guy), C. M. A. 222.
Angelini (Paul-Floris), C. M. A. 222.
Argence (Pierre-Etienne-Paul), C. M. A. 224.
Arnaudet (Jean-Marie), C. M. A. 221.
Arri (Jean-Charles-François), C. M. A. 223.
Attuyt (Michel), C. M. A. 223.
Aubergeon (Olivier-Louis), C. M. A. 222.
Aubert (Jacques-Edouard-Jean), C. M. A. 224.
Autechaud (Denis-Henri-Marcel), C. M. A. 222.
Aycoberry (Jean-François-Luc-Emile), C. M. A. 223.
Bach (Pierre-Jean-Paul-Albert), C. M. A. 221.
Baisse (Claude-René-Paul), C. M. A. 222.
Ballan (André-Anselme-Henri), C. M. A. 222.
Barbet-Massin (Jacques-René-Roger), C. M. A. 221.
Barbier (Lucien-François-Charles), C. M. A. 221.
Bardeau (Paul-André-Gaston-Claude), C. M. A. 222.
Bardin (Jean), C. M. A. 228.
Barthes (Robert-Michel-Joseph), C. M. A. 222.
Batel (Gérard-Marie-Georges), C. M. A. 224.
Bauza (Onophre-Marie), C. M. A. 222.
Beaudouin (Henri-Raymond), C. M. A. 222.
Beaulieu (Jean-Louis-François), C. M. A. 222.
Bel (Jacques-Marcel-Henri), C. M. A. 224.
Belcour (Jean-Louis), C. M. A. 223.
Beranger (Guy), C. M. A. 222.
Beraud (Robert-André-Auguste), C. M. A. 225.
Bernard (Régis-Edgar), C. M. A. 223.
Bernouin (Michel), C. M. A. 222.
Berthomieu (Henri), C. M. A. 224.
Bertinot (Michel-Henri-Marie-Louis), C. M. A. 222.
Bertonazzi (Fernand-Antoine), C. M. A. 222.
Bertrandy (Roger-Ernest), C. M. A. 224.
Besnault (Claude), C. M. A. 228.
Besset (Louis-Marcellin), C. M. A. 224.
Besset (Pierre-Romain), C. M. A. 223.
Besson (Michel-Henri-Fernand), C. M. A. 221.
Bidault (Alain-André-Jules), C. M. A. 222.
Bienarrivé (Michel-Robert), C. M. A. 225.
Bienvenu (Claude-Louis-Marie-Raymond), C. M. A. 222.
Bigard (Francis-Victor-Emile), C. M. A. 222.
Bigaud (Pierre-Eugène-François), C. M. A. 223.
Billaud (Jean-Joseph-André), C. M. A. 223.
Bisiere (Armand-Marie-Gabriel-Paul), C. M. A. 223.
Bizard (Charles-Paul-Constant-Joseph), C. M. A. 224.
Blaise (Jean-Adolphe), C. M. A. 221.
Blanchard (Clément-Elie-Gabriel), C. M. A. 223.
Blandin (Norbert-Marie-Julien-Nicolas), C. M. A. 222.
Bloch (Maurice-Jules), C. M. A. 225.
Blois (Maurice), C. M. A. 222.
Blum (Jean-Paul), C. M. A. 221.
Bobricheff (Alexandre), C. M. A. 222.
Boelle (François-Xavier-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Boissier (Robert-Antoine), C. M. A. 222.
Bonifas (Guy), C. M. A. 223.
Bonnafet (Maurice), C. M. A. 224.
Bouchard (Fernand-Jean-Marcel), C. M. A. 222.
Bouchard (Jean-Claude-Gilbert), C. M. A. 222.
Bouche (Pierre-Henri-Marie), C. M. A. 225.
Boue (Lucien-Pierre), C. M. A. 223.
Bourdet (Julien-Jean), C. M. A. 223.
Bourgade (Pierre-Charles), C. M. A. 222.
Bourgeois (Richard-Lucien-Bernard), C. M. A. 224.
Bourgognon (Jacques-Lucien-Louis), C. M. A. 222.
Bourlier (Pierre-Raymond-Gaston), C. M. A. 222.
Boussard (Jean-Yvon-Guy-Fernand), C. M. A. 221.
Boussioux (Marcel-Emile), C. M. A. 222.
Bouteille (Robert-Antoine), C. M. A. 222.
Boutillon (Gabriel-Paul-Charles), C. M. A. 224.
Breguet (Louis-Jean-Paul-Antoine), C. M. A. 222.
Breuilh (André-Jean), C. M. A. 223.
Bridoux (Claude-René), C. M. A. 222.
Brillon (Claude-Jacques), C. M. A. 223.
Brochet (Patrick-Marcel), C. M. A. 222.
Brod (Jean-Marie-Robert-Henri), C. M. A. 221.
Brottier (Jean-Antoine-Eugène), C. M. A. 224.
Brugiroux (Paul-Auguste), C. M. A. 221.
Buscailhon (Albert-Fernand), C. M. A. 222.
Butor (Roger-Marcel), C. M. A. 224.
Buy (Adrien-Pierre-Alphonse), C. M. A. 221.
Cadieux (Louis-Armand-Yves-Marie), C. M. A. 222.
Cadoux (Jean-Marcel-Louis), C. M. A. 222.
Caporal (Hervé-Paul-Marie-Antoine), C. M. A. 222.
Cardot (André-Pierre-Marie-Henri), C. M. A. 221.
Caron (Pierre-Maurice), C. M. A. 222.
Carpentier (Yves-Edouard), C. M. A. 225.
Carrier (Robert-Elie-Joseph), C. A. R. A. en A. O. R. F.
Carriere (René-Georges-Charles), C. M. A. 225.
Castaing (Jean-Roger), C. M. A. 223.
Caussé (Emile-André), C. M. A. 223.
Celeri (Jean-Jacques), C. M. A. 222.
Chabord (René-Georges-Marie), C. M. A. 224.
Chaigneaud (René), C. M. A. 222.
Champeval (Robert-Auguste-Louis), C. M. A. 228.
Chappe (Léopold-Edouard-Louis), C. M. A. 222.
Chapuis (Michel-Joseph), C. M. A. 221.
Charlemagne (Claude-Marie-Edmond-Raoul), C. M. A. 223.
Charles (Roger-Lucien), C. M. A. 222.
Charton (Serge-Jean-Ernest-Antoine), C. M. A. 223.
Chauveau (Claude-Paul), C. M. A. 221.
Chauveau (Raymond-René-Robert), C. M. A. 223.
Chavy (Bernard-Robert-Charles), C. M. A. 222.
Chevalier (Jean), C. M. A. 223.
Chevalier (Yves-Marie), C. M. A. 225.
Chevassu (François-Jean-Marie), C. M. A. 222.
Chevillard (Henri-Louis-Jean), C. M. A. 222.
Christmann (Jean-Louis), C. M. A. 221.
Ciabrini (Jacques-Paul), C. M. A. 222.
Clement (Jean-François-Louis-Simon), C. M. A. 222.
Clochard (Gilbert-Armand-Clément), C. M. A. 222.
De Closets (Philippe-Emmanuel), C. M. A. 222.
Cognet (Louis-Emile-François), C. M. A. 222.
Colace (Jacques-Georges), C. M. A. 222.
Collot (Christian-Marius-Auguste), C. M. A. 221.
Colombié (Henri-Georges), C. M. A. 223.
Comerman (Claude-Volf), C. M. A. 222.
Cometti (André-Louis-Charles), C. M. A. 222.
Commere (René-Pierre-Victor), C. M. A. 225.
Compere (Bernard-Joseph-Ghislain), C. M. A. 222.
Cornefert (Claude-René), C. M. A. 222.
Corniere (Roland-Auguste-Jean), C. M. A. 222.
Corlot (Gérard-Louis-Charles), C. M. A. 224.
Cottin (Pierre-Guy), C. M. A. 222.
Coudray (Jack-Guy), C. M. A. 222.
Courquin (Jean), C. M. A. 221.
Courson (Jean-Claude-André-Emile-Marie), C. M. A. 223.
Courtan (Bernard-Maurice), C. M. A. 222.
Courtois (Michel-Pascal-Marie), C. M. A. 222.
Coutant (Paul-Eugène), C. M. A. 222.
Crepon (André-Emile), C. M. A. 224.
Crochet (René-Pierre-Félix), C. M. A. 222.
Crolard (René-François), C. M. A. 224.
Cuisinier (Daniel-Jean-Louis), C. M. A. 222.
Cury (Hubert-Gabriel-Ernest), C. M. A. 222.
Dallery (Etienne-Lucien-Georges-Valentin-Joseph), C. M. A. 222.
Dao (Roger-André), C. M. A. 222.
Daoudal (Roger-Georges-Yvon), C. M. A. 222.
Dargier de Saint-Vaulry (Gérard-Xavier-Marie), C. M. A. 222.
Daumas (Marius-Paul-Stanislas), C. M. A. 228.
Debray (Jean-Claude-Georges-Ernest), C. M. A. 222.
Decosse (Claude-Charles-René), C. M. A. 222.
Defebvre (André-Emile), C. M. A. 222.
Degoutin (Henri-Paul), C. C. M. A. 221.
Degueldre (Philippe), C. M. A. 222.
Delabre (Joseph-Daniel), C. M. A. 223.
Delacroix (Claude-Pierre), C. M. A. 222.
Delaporte (Claude-Joseph-Marie-François), C. M. A. 222.
Delarue (Michel-Jean-Pierre), C. M. A. 222.
Delchet (Robert-Bernard-Paul), C. M. A. 222.
Delerue (Marc-Gérard-Léon), C. M. A. 222.
Delhaye (Michel-Marcel), C. M. A. 222.
Deligny (Augustin), C. M. A. 222.
Delis (Alain-Philippe), C. M. A. 222.

Delobelle (Philippe-Alphonse-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Delorme (Michel-Henri-Alexandre-Edmond), C. M. A. 222.
Denat (Daniel-André), C. M. A. 223.
Denhez (Serge-Lucien), C. M. A. 222.
Denys (Jean-Noël-Gaston), C. M. A. 221.
Deprost (Guy-Jean-Marie-Maurice), C. M. A. 225.
Derville (Patrick-Guy-Marie-Bernard), C. M. A. 222.
Desne (Roland-Pierre-François), C. M. A. 222.
Deuzet (Jacques-Albert-Yves), C. M. A. 222.
Devignes (Robert-Gabriel), C. M. A. 223.
De Dguebouadze (Hugues-Jacques), B. A. O. M. 1/170.
Di Crescenzo (Jean-Charles), C. M. A. 222.
Dides (Pierre-Henri-Félix), C. M. A. 224.
Ditte (Ferdinand-Jean-Baptiste), C. M. A. 222.
Dodemant (Jacques-Etienne), C. M. A. 224.
Domergue (Jacques-Louis), C. M. A. 224.
Dommergues (Georges-Marie-Henri), C. M. A. 222.
Dopff (Guy), C. M. A. 221.
Droz (Georges-André-Léopold), C. M. A. 222.
Dubois (Daniel-René), C. M. A. 228.
Duchenaud (Pierre-Marcel-Gabriel), C. M. A. 224.
Ducollet (Daniel), C. M. A. 222.
Duhamel (Pierre-Oscar-Rock-Léger), C. M. A. 222.
Dumas (Paul-Charles), C. M. A. 224.
Dumas (Roland-Louis), C. M. A. 222.
Dumont (Emile-Augustin-Florimond), C. M. A. 221.
Dupraz (Jean), C. M. A. 223.
Durrieu (Jean-Claude-Henri-Edmond-Marie), C. M. A. 222.
Dussourd (René-André-Nicolas), C. M. A. 221.
Dutouquet (Alphonse), C. M. A. 222.
Dutreuilh (Guy-Jacques), C. M. A. 223.
Duveau (Pierre-Maurice-Marius), C. M. A. 222.
Edet (Michel-Bernard-Pierre), C. M. A. 222.
D'Erm (Gérard-Jean-Alexandre-Bernard), C. M. A. 222.
Erramouspe (Pierre), C. M. A. 223.
Eyraud (Francis-Charles-Victor), C. M. A. 222.
Farinaud (Jean-Pierre), B. A. O. M. 1/170.
Ferrero (Rolland-Jean-Marie-Alfred), C. M. A. 224.
Figeac (Pierre-François), C. M. A. 222.
Flachat (Henri-Adolphe-Edmond), C. M. A. 222.
Flacon (Michel-Henri), C. M. A. 224.
Fleck (Jean-Pierre-Eugène), C. M. A. 222.
Fontaine (Philippe-Paul-Eugène), C. M. A. 222.
Fontaine (Bernard-Jean-Marie), C. M. A. 222.
Fouquet (Raymond-Raoul), C. M. A. 224.
François (Jacques-Albert), C. M. A. 222.
From (Hubert-Marie-Albert), C. M. A. 222.
Gabis (Victor-Michel), C. M. A. 222.
Gallet (Jean-Pierre-Marcel-Martial), C. M. A. 222.
Garçon (Pierre-Denis), C. M. A. 222.
Gardaix (André-Jules-Constant), C. M. A. 225.
Garin (Claude-Antoine-Fernand), C. M. A. 221.
Garzonio (Roland-Constant), C. M. A. 224.
Gauquelin (Michel-Roland), C. M. A. 222.
Gazengel (Joseph-Georges-Léopold), C. M. A. 222.
Genie (Joseph-Marie-Jean-Jacques), C. M. A. 224.
Gentilini (Edgard-Paul), C. M. A. 225.
Gerbaud (Michel-Jean), C. M. A. 222.
Gimard (Jean-René-Auguste), C. M. A. 223.
Gimat (Jacques), C. M. A. 223.
Gindre (Yves-Jean-Marie), C. M. A. 221.
Giordano (Jean), C. M. A. 222.
Giraud (Bernard-Joseph), C. M. A. 222.
Girod (Jean-Claude), C. M. A. 224.
Gobe (Serge), C. M. A. 222.
Godard (Michel-René-Marcel), C. M. A. 221.
Godinot (Michel-Henri-Jacques), C. M. A. 221.
Goguey (René-Xavier), C. M. A. 221.
Gogaillon (Claude-Charles-Auguste), C. M. A. 222.
Golliet (Jacques-Emile), C. M. A. 228.
Goulard (Corentin-Jean-Marie), C. M. A. 222.
Gourp (Georges-Gilbert), C. M. A. 224.
Goy (Marcel-François-Joseph), C. M. A. 221.
Grapin (Alain-Jean), C. M. A. 221.
Grimaldi (Antoine-Paul), C. M. A. 224.
Grives (Jacques-François-Aimé), C. M. A. 222.
Gros (Jean-Emile), C. M. A. 223.
Gros (René-Jean), C. M. A. 224.
Gueritte (Maurice-Constant-Alfred), C. M. A. 222.
Guibert (René-Joseph-Raymond), C. M. A. 223.
Guillien (Jean-Pierre-François-Louis), C. M. A. 222.
Guillout (Rolland), C. M. A. 222.
Guiollot (Henri-Georges-Nicolas), C. M. A. 225.
Gurnaud (Michel-René-Armand), C. M. A. 222.
Hahn (Jean-Claude-Paul-Xavier-Auguste), C. M. A. 221.
Hardy (Robert), C. M. A. 222.
Hatat (Daniel-Maurice-Jacques), C. M. A. 222.
Hegi (Jacques-André-Gustave), C. M. A. 222.
Heidinger (Roland-Eugène-Antoine), C. M. A. 221.
Heng (Joseph-Jean-Pierre), C. M. A. 221.
Henninger (Lucien-Jean-Charles), C. M. A. 222.
Henrion (Bernard-Marie), C. M. A. 224.
Herve (Yves-Louis-Marie), C. M. A. 222.
Hoor (André-Louis), C. M. A. 225.
Hordelafay (Régis-Gérard), C. M. A. 222.
Hottin (Gabriel-Louis-Edouard), C. M. A. 225.
Hours (Denis), C. M. A. 224.
Houssais (Michel-Arsène), C. M. A. 222.
Imbaud (Henri-Noël), C. M. A. 228.
Jacquin-Pentillon (Roger-Eugène-Charles), C. M. A. 225.
Jaegers (Jean-Joseph-Alexandre-Théodore), C. M. A. 223.

Par décret en date du 26 février 1959, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang du 9 janvier 1959, MM. les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Jaine (Robert-François-André), C. M. A. 224.
Jalin (René-Fernand-Charles-Alix), C. M. A. 224.
Janody (Robert-Jean), C. M. A. 221.
Jarrige (Marcel-André), C. M. A. 223.
Joffet (Pierre-Jean-Alfred), C. M. A. 222.
Jougneau (Jack-Henri), C. M. A. 222.
Journois (Christian-Rolland-Armand), C. M. A. 222.
Jullien (Maurice-Marie-Bruno), C. M. A. 225.
Just (Norbert-Alexandre-Hippolyte), C. M. A. 225.
Keirle (Paul-Eugène-Gaston), C. M. A. 222.
Klein (Raymond), C. M. A. 222.
Klein (Jean-Charles-Eugène), C. M. A. 221.
Kriz (Georges-Jean), C. M. A. 222.
Labadie (Jean-Roger), C. M. A. 223.
Labarrère (René-Jean), C. M. A. 223.
Labrusse (Bertrand-Joseph-Raoul-Félix), C. M. A. 222.
Lacotte (Marc-Jean), C. M. A. 222.
Lacourt (Jean-Eugène-Pascal), C. M. A. 222.
Lafon (François), C. A. R. A. en Afrique orientale française.
Lafosse (Bernard-Gauthier), C. M. A. 222.
Lagarrigue (Roland-Robert-Gaston), C. M. A. 222.
Lagnion (Alain-Marie-Victor), C. M. A. 224.
Lallemant (Marcel-Auguste), C. M. A. 222.
Lambert (Pierre-André-Benoît), C. M. A. 222.
Laporte (Jean-Marc-Maurice), C. M. A. 224.
Larnaud (Bernard-Jean-Jacques), C. M. A. 222.
Lascoux (Pierre-Gaëtan), C. M. A. 222.
Latour (Jean-Pierre), C. M. A. 224.
Laurens (Pierre-Henri-Arnaud), C. M. A. 222.
Lavolé (Xavier-Joseph), C. M. A. 222.
Lazzarini (Oscar-Louis-Joseph), C. M. A. 221.
Lebel (Bernard-René), C. M. A. 222.
Le Bon (Jean-René), C. M. A. 222.
Le Bret (Bernard-Guy-Henri), C. M. A. 222.
Leclerc (Claude-René), C. M. A. 222.
Lecomte (Guy-Adolphe), C. M. A. 222.
Le Courtois (Jacques-Sosthène-Maurice-Célestin), C. M. A. 224.
Le Cozannet (Maudez-Julien-Marie), C. M. A. 222.
Lefebvre (Jean-Pierre-Noël-Henri), C. M. A. 222.
Lefebvre (René-Henri-Clément), C. M. A. 222.
Lefort (Jean-Baptiste-Gustave-Joseph), C. M. A. 228.
Le Gall (Joseph-François-Marie), C. M. A. 222.
Legrain (Bernard-André-Georges), C. M. A. 221.
Legrand (Charles-Clément-Bruno), C. M. A. 222.
Legué (Robert-Roger-Jean), C. M. A. 222.
Lelouvier (Yves-Noël-Daniel-Joseph), C. M. A. 222.
Lemoine (Philippe-Antoine), C. M. A. 222.
Lemperiere (Pierre-Charles-René Marie), C. M. A. 222.
Lengrand (Philippe-Marie-Emile), C. M. A. 222.
Leonard (Jean-Henri), C. M. A. 222.
Lepicier (Michel-Lucien-Octave), C. M. A. 222.
Lerond (Henri-Jules-Lucien), C. M. A. 224.
Leroy (René), C. M. A. 222.
Lespinasse (Jacques), C. M. A. 225.
De Lestrange (Jean-Marie-Pierre-Guillaume-Audouin), C. M. A. 222.
Le Strat (Augustin-Marie), C. M. A. 222.
Lesueur (Roger-Marie-Joseph-Louis), C. M. A. 224.
Le Tallec (Gilbert-François-Marie), C. M. A. 222.
Levenez (Georges), C. M. A. 222.
Leygue (Guy-Jacques), C. M. A. 223.
Lion (René-Robert-Abel), C. M. A. 222.
Loisey (René-Pierre), C. A. R. A. en A. O. R. F.
Loriers (Henri-Léandre-Michel), C. M. A. 222.
Louvet (Jean-Roger), C.M.A. 221.
Mabilat (Jean-Robert), C.M.A. 222.
Maigret (Jean-Alexandre), C. M. A. 222.
Mailhos (Paul), C. M. A. 221.
Maizier (Charles), C. M. A. 224.
Majourel (Claude-Jean-Jacques-Joseph), C. M. A. 223.
Malnar (Léon), C. M. A. 222.
Maranget (Jean-Louis), C. M. A. 222.
Marchand (Guy-Léon-François), C. M. A. 222.
Marchou (Pierre-René-Gaston-Marie), C. M. A. 224.
Marnier (Jean-René-Alexandre), C. M. A. 222.
Martin (Jean), C. M. A. 221.
Martin (Roger-Joseph), C. M. A. 224.
Martina (Jacques), C. M. A. 222.

Martire (Gérard-Marcel-Armand), C. M. A. 221.
Maury (Christian-Hubert-Armana-Etienne), C. M. A. 222.
Mayerhoeffer (Claude-Michel-Marie-René), C. M. A. 221.
Mehu (Louis), C. M. A. 224.
Meloux (Jean), C. M. A. 228.
Menant (Robert-Gabriel-Marcel-Alexis), C. M. A. 224.
Menard (Jacques-Jean-Joseph), C. M. A. 224.
Mendelbrojt (Jacques-Raphaël), C. M. A. 222.
Menil (Serge-Georges-Julien), C. M. A. 222.
Menin (Jean-Louis-Marcel), C. M. A. 222.
Mercier (Bernard-Edgard-Jean), C. M. A. 222.
Mergey (Claude-François), C. M. A. 222.
Merlan (Jean-Fernand-Marie), C. M. A. 222.
Michel (Roger-Adrien-Paul), C. M. A. 224.
Migeot (Claude-Paul-Robert), C. M. A. 222.
Milhac (Pierre-Marie-Jean-Louis), C. M. A. 222.
Milon (Henri-Robert), C.M.A. 222.
Mingam (Jean-Louis-Marie), C. M. A. 222.
Minière (Jean-Henri), C.M.A. 222
Miquel (André-Raymond), C. M. A. 222.
Mons (Jacques-Serge-François), C. M. A. 222.
Montandreau (Jean), C.M.A. 221.
Monti (Michel-Paul), C. M. A. 221.
Morain (Maurice), C. M. A. 224.
Moreau (François-Georges-Chéri-Charles), C. M. A. 222
Morin (Michel-Noël), B. A. O. M. 1/170.
Motte (Yves-Edouard-Jacques-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Mouchard (René-Pierre), C. M. A. 222.
Moulinier (Jean-Philippe),
Moutonnet (Bernard-Albert), C. M. A. 222.
Mouty (Jean-Paul-Pierre), C. M. A. 222.
Muller (Jean-Charles), C.M.A. 222.
Muyl (Gaston-Gustave-Henri), C. M. A. 225.
Nacher (Guy-Edmond-José), C. M. A. 223.
Negrier (Jacques-Paul-Marie), C. M. A. 222.
Neyraud (Georges), C. M. A. 224.
Nicaise (Daniel-Eloi-Gabriel), C. M. A. 221.
Nivault (Michel-Louis), C. M. A. 222.
Nivet (Serge-Marc), C. M. A. 222.
Noiriat (Robert-Léon), C. M. A. 222.
Noyere (Jacques-Georges-Henri), C. M. A. 222.
Nusbaumer (Jacques-Joseph), C. M. A. 225.
Orecchioni (Pierre-Lucien), C. M. A. 223.
Ortz (Jean-Baptiste-Camille), C. M. A. 225.
Pages (Gabriel-Léon), C.M.A. 224.
Paillous (Gérard-Louis), C. M. A. 223.
Paradis (Bernard-Emile-Charles), C. M. A. 225.
Parlongue (Jacques-Jean), C. M. A. 221.
Partout (René-Paul-Maurice), C. M. A. 221.
Pavin de Lafarge de Fabry-Fabrègues (Jehan-Claude), C.M.A. 224.
Péchenot (Yves-Pierre-Louis), C. M. A. 222.
Pecheraux (Gilbert-Octave), C. M. A. 222.
Pecqueraux (Jean-Michel-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Perrier (Jacques-Léon-Cyrille), C. M. A. 225.
Pertoldi (Guy-Jean), C. M. A. 222.
Peurière (Roger), C. M. A. 224.
Peyrot (Claude-Henri), C.M.A. 222.
Peyrou-Lauga (Roger), C.M.A. 223.
Pfister (Paul-Jean), C. M. A. 221.
Philippot (Bernard-François), C. M. A. 222.
Pineau (Marcel-André-Robert), C. M. A. 222.
Plaignaud (Jacques-Louis-Edouard), C. M. A. 222.
Plu (Daniel), C. M. A. 224.
Potard (Paul-Antoine), C.M.A. 224.
Pottiez (Jacques), C. M. A. 222.
Poudevigne (Jacques-Marie-Augustin), C. M. A. 224.
Poupart (Michel-Parfait-François), C. M. A. 222.
Pras (Jean-Claude-Bernard-Roland), C. M. A. 222.
Pretet (Pierre-Stanislas-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Prevot (Hubert-Léon-Emile-Charles), C. M. A. 222.
Prosperi (Paul-Jean), C.M.A. 222.
Proust (Bernard-Jacques-Louis), C. M. A. 224.
Provost (Henry), C. M. A. 225.
Pruvost (Roger-Paul-Henri), C. M. A. 222.
Quancard (Henri-Jean-François-Xavier), C. M. A. 223.
Quarez (Louis-Joseph), C.M.A. 222.
Rabette (René), C. M. A. 224.
Raby (Pierre-Georges-Jean), C. M. A. 222.
Radenac (Léon-Jean-François), C. M. A. 222.
Raffaillac (André-Jean), C. M. A. 222.
Rakotoharime (Alphonse-Pierre), C. A. R. A. en A. OR. F.
Randier (Robert-Jean-Marie-Edmond), C. M. A. 225.
Raquet (Claude-Roger), C. M. A. 222.
Reginensi (Pierre-François-Bernard), C. M. A. 225.
Reiss (Henri), C. M. A. 224.
Remy (Jean-Marie-François-Théophile), C. M. A. 224.
René-Bazin (Bruno-Nicolas-Marie), C. M. A. 223.
Reynal de Saint-Michel (Marie-Joseph-Louis-Alfred), C. A. R. A. en A. OR. F.
Richardot (Michel-Robert-Raymond), C. M. A. 222.
Richeton (André), C. M. A. 222.
Rieu-Beillan (Claude-Louis), C. M. A. 223.
Rigal (Georges-Marcel), C. M. A. 223.
Riou (Jean-Lucien), C. M. A. 222.
Ripoll (Fernand-Célestin), C. M. A. 225.
Rivera (Thomas), C. M. A. 222.
De Riverieux de Varax (Edouard-Marie-Alfred), C. M. A. 224.
Rivet (Jean-Claude), C. M. A. 222.
Rodriguez (André-Léandre), C. M. A. 222.
Rol (Jean-Michel-Valentin-Noël-Marie-Jules), C. M. A. 222.
De Romeuf (François-Mary-Mayeul-Jean), C. M. A. 222.
Roques (Jean-Emile-Paul), C. M. A. 222.
Rose (Georges-Jean), C. M. A. 224.
Rouede (Gilbert-Marcel-Louis), C. M. A. 223.
Roussel (Jean-Joseph), C. M. A. 221.
Roux (Jean-René-Francis), C. M. A. 224.
Roux (Pierre-Louis), C. M. A. 222.
Roux (André-Louis), C. M. A. 224.
Roux (Louis-Laurent-François), C. M. A. 224.
Rouxel (Charles-Roger), C. M. A. 222.
Rover (Henri-Louis), C. M. A. 222.
Rudent (Jean-José), C. M. A. 222.
Ruther (Jean), C. M. A. 222.
Saint-Martin (Louis-Albert-Pierre), C. M. A. 222.
Salaix (André-Gilbert), C. M. A. 221.
Sallé (François-Guy-Lucien), C. M. A. 222
Salsac (Louis-Emile-Jean), C. M. A. 222.
Sanchez (Pierre-Alphonse-Jean), C. M. A. 225
Sansoube (Henri-Edmond), C M. A. 223.
Sarret (Guy-René-Louis), C. M. A. 224.
Sauliere (Jean-Pierre), C. M. A. 222.
Schmeick (Robert-Marie-Jean-Pierre), C. M. A. 222.
Simon (Jacques-Armel-Marie), C. M. A. 224.
Simon (Raymond-Joseph-Ange), C. M. A. 222
Sohier (Louis-Désiré), C. M. A. 222.
Soussan Haïm, C. M. A. 222.
Tardivel (Jean-Louis-Marie), C. M. A. 222.
Tarrin (Michel), C. M. A. 222.
Tasseél (Roger-Lucien), C. M. A. 222
Tassery (Michel-Georges), C. M. A. 222.
Tayot (Daniel-Paul-Georges), C. M. A. 222.
Tessier (Michel-Pierre-Alfred), C. M. A. 222.
Teulade (Pierre-Maurice), C. M. A. 224.
Thedenat (René-Léon), C. M. A. 222
Thepault (Jean-Marie-Marcel), C. M. A. 222.
Tremolieres (Maurice-Marie-Henri), C. M. A. 228.
Trentesaux (Henri-Gérard-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Trichereau (Emile-Gabriel-Henri), C. M. A. 223
Trochu (Jean-François-Marie-Dominique), C. M. A. 225.
Vacherand (Raymond-Fernand), C. M. A. 222.
Valent (Louis-Lucien-Casimir), C. M. A. 223.
Valle (Pierre-Jean-Sylvain), C. M. A. 223
Vallon (Jean-André-Clément), C. M. A. 221.
Van Den Dries (Jacques-François-Jean), C. M. A. 222.
Vandoorne (Freddy-Victor), C. M. A. 222.
Vasse (Michel-Henri-Eugène), C. M. A. 222.
Vaucelle (Bernard-Paul-Jean-Robert), C M. A. 223
Vaucelle (Auguste-Léon-Marie), C. M. A. 222.
Verdenne (Jean-Paul), C. M. A. 222.
Verge (Bernard), C. M. A. 222.
Verguldezoone (Jacques-Edgard), C. M. A. 224.
Vernet (Emile-Elie), C. M. A. 224.
Vexiau (René), C. M. A. 224.
Vezard (Christian-Joseph-Léon), C. M. A. 222.
Vial (Victor-Marie), C. M. A. 221.
Vidal (Jean-Louis-Alfred), C. M. A. 222.
Vidal (Jacques-Edmond-Arnaud), C. M. A. 223.
Vigneault (Pierre-Maurice), C. M. A. 223
Villain (Bernard-Louis-André), C M. A. 224.
Villalard (François), C. M. A. 222.
Villanova (Alain-Albert-Guelfuccio-Frédéric), C. M. A. 224.
Villeneuve (Serge-Lucien-Alexis), C. M. A. 222.
Villevieille (Lucien-Julien), C. M. A. 224
Vion (Serge-Léonard-Oscar), C. M. A. 222.
Vlach (Jacques-Louis), C. M. A. 222.
Wion (Jacques-Louis-Paul), C. M. A. 222.
Yemeniz (Marc-Nicolas-Marie), C. M. A. 224.
Zeller (Laurent-Marie-Charles-Henri), C. M. A. 221.
Zimmerman (René-Georges-Eugène), C. M. A. 225.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Adam (Jacques-Charles), C. M. A. 221.
Aubertin (René-Eugène-François), C. M. A. 221.
Autheman (Gilbert-Auguste-Oswald), C. M. A. 224.
Bacot (Pierre-Charles), C. M. A. 222.
Bale (Michel-Georges-Pierre), C. M. A. 222.
Baradat (Pierre-Marie-Jean), C. M. A. 222.
Barras (Henry-Pierre-José), C. M. A. 224.
Berton (André-Marcel), C. M. A. 222.
Biettron (Pierre), C. M. A. 222.
Bigand (Robert-Henri), C. M. A. 224.
Blanc (René-Louis), C. M. A. 224.
Blancheteau (Jean-Georges-Félix), C. M. A. 222.
Bonijol (Alfred-Louis), C. M. A. 222.
Boudet (Roger-François-Eugène), C. M. A. 228.
Boulletin (André-Louis), C. M. A. 222.
Boutouyrie (Bernard-Louis-Gabriel), C. M. A. 223.
Bret (Jean-Victor-Camille-Georges), C. M. A. 223.
Brisson (Jean-Claude-Bernard), C. M. A. 222.
Brochard (René-Denis), C. M. A. 222.
Bruneau (Maurice-Robert-Marie), C. M. A. 222.

Caccia (Louis-François), C. M. A. 221.
Cagan (Jacques-Jacob), C. M. A. 222.
Caille (Marcel-Joannès), C. M. A. 222.
Cambillard (Fernand-Pierre-Etienne), C. M. A. 222.
Camus (Edmond-Louis-Antoine), C. M. A. 224.
Capestan (Jacques-Yves-Emile), C. M. A. 222.
Carbonne (Jean), C. M. A. 222.
Castelbou (Claude-Jacques), C. M. A. 222.
Chaintrier (Guy-Henri-Jean), C. M. A. 223.
Champion (André-François), C. M. A. 224.
Chartrain (Daniel-Roger-Marie), C. M. A. 221.
Chartrain (Joseph-Emile), C. M. A. 222.
Chivot (Philippe-Eugène-Yvon), C. M. A. 222.
Chocteau (Gérard-Joseph-François-Marie), C. M. A. 225.
Ciampossin (Claude-Delphin-Etienne-Raymond), C. M. A. 224.
Couenne (Jean-Julien-Henri), C. M. A. 224.
Courtois (Pierre-Marie-Henri-Alexandre), C. M. A. 224.
Coutin (Bernard-Eugène), C. M. A. 222.
Cretin (Daniel-Joseph-Louis), C. M. A. 221.
Croguennec (Hubert-Daniel), C. M. A. 222.
Dalloz (Jean-Pierre-Gerges), C. M. A. 224.
Daniault (Alain-Georges-Marie), C. M. A. 224.
Daroux (Henri-Louis-Julien), C. M. A. 221.
David (Raymond-Vincent-Hervé), C. M. A. 222.
Delsol (Antoine - Raymond - Jacques), C. M. A. 224.
Descamps (Marcel), C. M. A. 222.
Dubus (Julien), C. M. A. 222.
Dudoux (Jacques-Yves-Louis), C. M. A. 224.
Dufourq (Roger), C. M. A. 222.
Dumas (Jean-Justin-Hervé), C. M. A. 224.
Durlent (Francis-Jacques), C. M. A. 222.
Fadeuilhe (Pierre-Francis), C. M. A. 222.
Fassier (Lucien-Louis), C. M. A. 223.
Fauroux (René-François), C. M. A. 224.
Feneyrol (Jean-Hippolyte-Louis), C. M. A. 222.
Ferrera (Joseph), C. M. A. 224.
Filho (Henri-Pascal), C.M.A. 222.
Gauckler (Jacques-Pierre-Frédéric), C. M. A. 224.
Gautier (Fernand-René-Edmond), B. A. O. M. 1/170.
Genet (François-Charles-Louis-Constant), C. M. A. 222.
Georges (Jean), C. M. A. 225.
Gerard (Michel-Marie), C. M. A. 225.
Getti (Jean-Michel-Marie), C. M. A. 222.
Girardo (Fernand-Marius-Maurice-François), C. M. A. 224.
Gobin (Jacques-Michel), C. M. A. 222.
Goetz (Jean-Georges-Camille), C. M. A. 224.
Gonon (Serge), C. M. A. 222.
Grelard (André-Georges-Robert), C. M. A. 223.
Gressin (François-Marcel), C. M. A. 222.
Grudzinski (Richard-Léon), C. M. A. 224.
Guet (Jean), C. M. A. 228.
Guibert (Jacques-Albert), C. M. A. 222.
Guignard (Jacques-André), C. M. A. 223.
Guillon (Daniel-Henri), C. M. A. 221.
Hermerel (Paul-Louis-Germain-Aimé), C. M. A. 222.
Houseaux (Oscar-Jules-François), C. M. A. 223.
Jomas (Claude-Yves), C.M.A. 222.
Jullien (Georges-Edouard-Jean), C. M. A. 224.
Kempf (Jean), C. M. A. 222.
Kevorkian (Jean-Michel), C. M. A. 222.
Kirmann (René-Gérard-Mathieu), C. M. A. 222.
Labro (Laurent-Pierre-Jean), C. M. A. 223.
Lanoelle (Jean-Robert), C. M. A. 223.
Lapeyre (Jean), C. M. A. 224.
Laurent (Jean-Louis-Aimable), C. M. A. 222.
Leclerc (Jean-Claude-Pierre-René), C. M. A. 222.
Leconte (Guy-Henri-Jean), C. M. A. 222.
Le Cun (Alexis-Marie), C. M. A. 222.
Lefèvre (Henri-Raymond), C. M. A. 222.
Lefrère (Guy-Louis), C. M. A. 222.
Lemoine (Robert-Edmond-Eugène), C. M. A. 222.
Linsig (André-Paul), C. M. A. 222.
Lochet (Guy), C. M. A. 222.
Maffit (Jean-Antoine-Louis), C. M. A. 222.
Margerie (Jacques-Marie-Louis), C. M. A. 222.
Martignac (André-Joseph), C. M. A. 224.
Mauer (Joseph), C. M. A. 222.
Mazeyrac (Jean-André), C. M. A. 222.
Meric (Yves-Jean), C. M. A. 223.
Michel (Jacques-Jean-Pierre), C. M. A. 223.
Miloche (Guy-Claude-René-Paul), C. M. A. 222.
Monnereau (Georges-Louis-Marceau), C. M. A. 222.
Morin (Jacques-Bernard), C. M. A. 222.
Nalin (Jean-Marie), C. M. A. 224.
Nicout (Jacques-Léon), C. M. A. 222.
Nivot (Marcel-Georges), C. M. A. 223.
Oriol (Jean-Claude-Henri), C. M. A. 223.
Paccard (Michel), C. M. A. 224.
Passebon (Olivier-Alain-Robert), C. M. A. 222.
Patat (Guy), C. M. A. 224.
Pays (Jacques-Marie), C. M. A. 224.
Penicaux (Gaston-Jean), C. M. A. 222.
Petit (Georges-Charles-Eugène), C. M. A. 223.
Pierchon (Robert-Jules), C. M. A. 224.
Piget (Jacques-Charles), C. M. A. 222.
Pardere (Jacques-Louis-Emile), C. M. A. 222.
Quique (Paul-Michel-André), C. M. A. 222.
Rancier (Jules-René), C. M. A. 223.
Ravel (Jean-Marius-Barthelémy), C. M. A. 224.
Raynaud (Jacques-Maurice), C. M. A. 222.
Ribeaucourt (Philippe-Emile-Henri), C. M. A. 222.
Richard (Alain-Marie-Jacques), C. M. A. 222.
Robaglia (Christian-Dominique), C. M. A. 228.
Rochette (Michel-Jules-Claude), C. M. A. 224.
Rossez (Jean), C. M. A. 222.
Rouland (Jean-Claude-Charles), C. M. A. 222.
Sanchez (Juan-José), C. M. A. 223.
Seitz (Jean-Louis), C. M. A. 221.
Sellier (Robert-Michel), C. M. A. 222.
Tardy (Hubert-Philippe-Albert-Louis), C. M. A. 222.
Thery (Patrick-Antoine-Marie-Joseph-Ghislain), C. M. A. 222.
Tonnel (Gérard-Camille-Marie-Joseph-Ghislain), C. M. A. 222.
Toubiana (Jean-Pierre-Michel), C. M. A. 222.
Vachier (Victor-Roger-Georges), C. M. A. 222.
Vanicatte (Joseph-Eugène), C. M. A. 222.
Vercasson (Michel-Robert), C. M. A. 222.
Verdurand (Henri-Michel-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Villard (Georges-François-Olivier), C. M. A. 224.
Villeger (Jean-Georges-Antoine-Roland), C. M. A. 221.
Villeger (Claude-Jean-Louis), C. M. A. 224.
Waxin (Jean-Charles), C. M. A. 222.
Winckler (Jacques-Robert-Marie Paul), C. M. A. 223.

III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Arbey (Jean-Louis-Marcel), C. M. A. 222.
Baudez (Pierre-Daniel), C. M. A. 222.
Baumgartner (Hubert-Henri-Emile), C.M.A. 221.
Bayada (Marcel-Henri), C.M.A. 225.
Bonis (Philippe-Marie-Joseph-Frédéric), C.M.A. 222.
Bouissiere (Yves-Jean-Marie), C.M.A. 224.
Caron (Michel-René), C.M.A. 222.
Carton (Daniel-Henri-Rémi), C.M.A 222.
Chapelet-Letourneux (Jean-Christian-Charles), C.M.A. 222.
Charpentier (Guy-Georges-Alexandre), C.M.A. 221.
Clairet (Raymond-André), C.M.A. 222.
Colmet-Daâge (Bruno-Marie-Octave), C.M.A. 222.
Courtot (Jean-Marie-Emile), C.M.A. 222.
Demersseman (Daniel-Gérard-Joseph), C.M.A. 222.
Dolveck (Jean), C.M.A. 222.
Gaillard (Gabriel-Jean-Henri), C.M.A. 222.
Gibelin (Guy-Emile), C.M.A. 222.
Guermonprez (Edouard-Albert-Maurice), C.M.A. 222.
Jeanningros (Jean), C.M.A. 224.
Lance (Roger-Yves), C.M.A. 221.
Marthouret (Claude-Henri), C.M.A. 222.
Mas (Jean), C.M.A. 222.
Maurin (Jean-Claude-Louis), C.M.A. 222.
Mouton (André-Charles), C.M.A. 222.
Pierquet (Jacques), C.M.A. 222.
Plouvier (Alain-Antoine-Joseph), C.M.A. 221.
Radat (Philippe-Georges-Pierre), C.M.A. 223.
Renie (Bernard-François-Marie-Jacques), C.M.A. 224.
Renolleau (Guy-André-René), C.M.A. 223.
Rubin (Jean-Yves), C.M.A. 222.
Sachon (Claude-Albert-Gustave), C.M.A. 223.
Soulier (Michel-Eugène-André), C.M.A. 222.
Souliez (Francis-René-Gaston), C.M.A. 222.
Talbot (Jean-François-Alain), C.M.A. 222.
Tiano (André-Simon), C.M.A. 222.
Vincent (Georges-Victor), C.M.A. 223.

Par décret en date du 26 février 1959, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er février 1959, MM. les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

(Cadre navigant.)

Boullay (Jean-Eugène-Henri), C.M.A. 222.
Chillet (Paul-Henri), C.M.A. 224.
Galkowski (Jacques), C.M.A. 222.
Guiral (Jean-Charles-Denis), C.M.A. 222.
Jacquier (Georges-Marcel), C.M.A. 224.
Lagoutte (Roger-Gabriel-Léon-Joseph), C.M.A. 222.
Lavondès (François-Marcel), C.M.A. 224.
Weber (Jean-Edouard-Guillaume), C.A.T.A. 852.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Ancien (Michel-Henri-Louis), C.M.A. 222.
Aurieres (Daniel-Georges), C.M.A. 222.
Barbeau (Charles-Pierre-Ferdinand), C.M.A. 222.
Bataille (Paul-André), C.M.A. 224.
Bedue (Pierre-Jacques), C.M.A. 222.
Bernet (Gérard), B.A.O.M. 1/170.
Biezet (Willy-Marcel-Eloi), C.M.A. 222.
Bouchet (Hubert-Germain-Joseph), C.M.A 223.
Boulaire (Jean-Pierre-Laurent), C.M.A. 222.
Boutin (André-Gilbert-Joseph), C.M.A. 224.
Caignard (François-Germain-Marie), C.M.A. 222.
Caillat (Jean-Louis-Alfred), C.M.A. 224.
Chautard (Roger-Francis), C.M.A. 224.
Colli (Jean-Claude), C.M.A. 222.
Colomer (Raphaël-Joseph), C.M.A. 225.
Comane (Claude-Maurice-Henri), C.M.A. 223.
Degon (Michel-Albert-Christian-Marie), C.M.A. 222.
Degoutin (Maurice-Marie), C.M.A. 221.
Delord (Daniel), C.M.A. 222.
Demaiziere (Michel-Gabriel-Henri), C.M.A. 221.
Deslobbeleire (Christian-Raphaël-Gabriel), C.M.A. 223.
Devreese (Daniel-Raymond), C.M.A. 222.
Deyber (Gérard-François-Xavier), C.M.A. 222.
Doucet (Michel), C.M.A. 223.
Driol (Jean-Marius), C.M.A. 222.
Dubreuil (Louis-Marie-Henri-André), C.M.A. 221.
Durand (Jacques-Aimé-François), C.M.A. 224.
Farkas (Jacques-Georges), C.M.A 222.
Fleury (René-Paul), C.M.A. 224.
Flory (Paul-Louis), C.M.A. 224.
Fondet (Alfred), C.M.A. 221.
Fourneret (Pierre-Jean-Georges-Albert), C.M.A. 222.
George (Norbert-Henri-Frédéric), C.M.A. 225.
Gille (Jacques-Gaston), C.M.A. 221.
Gontier (Bernard-René-Julien), C.M.A. 223.
Grenier (Robert-Michel-Maurice), C.M.A. 221.
Guillemin (Jack), C.M.A. 222.
Guillot (Jean-Pierre), C.M.A. 224.
Hatton (Georges-Jean-Marie), C.M.A. 221.
Herault (Christian-Pierre), C. M. A. 222.
Herbot (Gérard-Raymond-Emile), C. M. A. 222.
Hubinet (François-Jean-Ernest), C. M. A. 221.
D'Hugues (Jacques-Henri-Georges-Philippe), C. M. A. 222.
Istel (Jérôme-Herbert), C. M. A. 222.
Jagou (Roland), C. M. A. 223.
Koch (Bernard-Sylvain), C. M. A. 222.
Lalumière (Gustave-Pierre), C. M. A. 223.
Latour (Louis-Paul-Marie-Joseph), C. M. A. 221.
Lebeau (Jean Henri), C.M.A. 222.
Lecointre (Michel-Claude-René), C. M. A. 224.
Lefèvre (Gilbert-Germain-Jean), C. M. A. 222.
Le Moël (Michel-Pierre-Gildas), C. M. A. 222.
Léopold (Michel-Lucien-Hubert), C. M. A. 222.
Lestringant (Jean-Claude-André-Robert), C. M. A. 222.
Lovisa (Angelo-Auguste), C. M. A. 223.
Lurenbaum (Jean-Marc), C. M. A. 225.
Luxey (Michel), C. M. A. 222.
Malet (Yves-Francis-Jean), C. M. A. 225.
Marlas (André-Germain-Henri-Paul), C. M. A. 225.
Martel (Georges-Xavier-Pierre), C. M. A. 221.
Martin (Pierre-Jean-Louis), C. M. A. 222.
Martin de Bellerive (Michel-Jacques-Marie-André), C. M. A. 223.
Mazoyer (Paul-Jean-Charles), C. M. A. 223.
Melin (Jacques-Emile), C. M. A. 222.
Michalet (René-Jean), C. M. A. 224.
Michelon (Etienne), C. M. A. 224.
Morin (Roland-Louis), C. M. A. 222.
Muset (Yvon-Samuel-Moïse), C. M. A. 222.
Negrie (Jean-Claude-Pierre), C. M. A. 225
Norbert (Alain-Paul), C. M. A. 224.
Padovani (François-Gaston-Marie-Pierre-Gabriel), C. M. A. 222.
Pasteur (Michel-Yves-Victor), C. M. A. 222.
Perrin (Bernard), C. M. A. 222.
Petit (Gabriel-Emile-Gérard), C. M. A. 222.
Petrini (Robert-Claude), C. M. A. 222.
Philibert (Bernard-Robert-Pierre-André), C. M. A. 222.
Picot (Jean-Pierre), C. M. A. 223.
Plaisant (Achille-Léon-François-André-Marcel), C. M. A. 222.
Piocieniak (Christophe-Gratien-André), C. M. A. 222.
Poiret (Emile-Louis-Fleury), C. M. A. 222.
Porte (Michel-René), C. M. A. 221.
Puybasset (Jean-Marie-Emile-René), C. M. A. 222.
Rame (Gérard-Henri-Gaston-Emile), C. M. A. 224.
Regis (Claude-Félix), C. M. A. 222.
Regnier (Bernard-René), C. M. A. 221.
Rimbaud (Jacques-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Robin (Daniel-François-Marie), C. M. A. 222.
Roussel (Jean-Fernand-François), C. M. A. 222.
Ruelle (Marc-Pierre-Joseph), C. M. A. 222.
Russier (Pierre-Jacques-Edouard), C. M. A. 222.
Salaün (Jacques-François), C. M. A. 222.
Schindler (Bruno-Joseph Maurice), C. M. A. 224.
Sicard (Adrien-René), C. M. A. 224.
Siebauer (Jean-Claude-Nicolas-Maurice), C. M. A. 222.
Tarrazona (André), C. M. A. 223.
Thiesselin (Jacques-Raymond-Pierre), C. M. A. 222.
Thisse (Jean-Claude), C. M. A. 225.
Tilly (Jean-Pierre-Alphonse), C. M. A. 222.
Tixier (Claude-Jean), C. M. A. 222.
Trassaert (Jean-Lucien-Georges), C. M. A. 221.
Tuarou, dit Casaux (Henri-Joseph Gabriel), C. M. A. 223.
Vanel (Bertrand), C. M. A. 224.
Vissac (Gustave-Martin-René), C. M. A. 224.
Zeller (Humbert), C. M. A. 222.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Ancelin (Charles-Pierre-Georges-Marie), C. M. A. 222.
Barrely (René-Louis), C. M. A. 223
Bonnet (Pierre-Léon-Joseph), C. M. A. 224.
Bonsergent (Jacques-Alexandre), C. M. A. 222.
Boudaillet (Paul-Xavier), C. M. A. 221.
Chalaoux (Pierre-Raymond-Joseph), C. M. A. 222.
Chollat (Claude-Fernand-Paul), C. M. A. 224.
Coudray (Michel-Arthur-Raymond), C. M. A. 223.
Deneuville (Jacques-Georges-André), C. M. A. 222.
Isoard (Bernard-Marius-Auguste), C. M. A. 224.
Loudenot (Pierre-André), C. M. A. 222.
Mazette (Michel-Jean-Raymond), C. M. A. 222.
Peltier (Pierre-Fernand), C. M. A. 222.
Quibel (Jacques-Henri), C. M. A. 222.
Quoniam (Gaston-Georges-Jean), C. M. A. 224.
Sueur (Jean-Marie), C. M. A. 221.
Thirriot (Claude-François-Michel), C. M. A. 223.
Tonnelier (André-Georges-Louis), C. M. A. 222.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Beyens (Jean-Pierre), C. M. A. 222.
Goudinoux (Gaston-Marcel-Félix-Henri), C. M. A. 222.
Michon (Paul-Louis), C. M. A. 224.

Décret du 26 février 1959 portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 26 février 1959, sont promus, à titre définitif, dans les cadres des réserves de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er mars 1959, MM. les sous-lieutenants de réserve servant en situation d'activité dont les noms suivent:

Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant.

Carpent (Pierre).
Dupuis (Claude-Raymond).
Ponsot (Bernard-Maurice).
Chambost (Germain-Claude).
Marion (Antoine-Marie-Pierre-Marcel).
Manzon (Francis-Auguste-Léon)

Décret du 26 février 1959 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 26 février 1959, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant, les aspirants dont les noms suivent, qui ont satisfait au concours de sortie du peloton des élèves officiers de réserve (promotion 58 B après concours):

Rang du 1er février 1959.

Spécialité: Elève pilote.

Meinhard (Jean-Léon), X. 67547.
Jung (Léonard-Michel), X. 67548

Spécialité: Elève observateur.

Turlaf (Paul), X. 67549.
Grasset (André), X. 67550.
Turlaf (Rémy), X. 67551.
Michel (André-Marie), X. 67552.
Crutel (Bernard-Joseph), X. 67553.
Bellanger (Henri-André), X. 67554.
Barnaud (Raymond-Camille), X. 67555.
Lefebvre (Lucien-Louis), X. 67556.
Cottavoz (Rénato-Marcello), X. 67557.
Mengin (Dieudonné-Hubert), X. 67558.
Preziosi (François-Noël), X. 67559.
Guillermond (Robert-Jean), X. 67560.
Haren (Michel-Paul), X. 67561.

Cabinet du ministre.

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets du 24 janvier 1959 portant nominations de délégués ministériels représentant le ministre des armées;

Vu les arrêtés des 9 et 30 janvier 1959 portant nominations des membres du cabinet du ministre des armées,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre des armées, pour être mis à la disposition du délégué ministériel pour l'armée de l'air:

En qualité de chargé de mission.

M. Pierre Michaux, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 9 janvier 1959 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1959.

PIERRE GUILLAUMAT.

Techniciens d'études et de fabrications.

TABLEAU D'AVANCEMENT ÉTABLI AU TITRE DE L'ANNÉE 1958 POUR LE PASSAGE AU 5e ÉCHELON DU GRADE DE TECHNICIEN D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DU CORPS DES TRAVAUX SPÉCIAUX DES SERVICES DE L'INTENDANCE ET DE LA SANTÉ

Direction centrale de l'intendance.

M. Chaleil (Marcel), gestion S. Paris, 1re R. M.
Mme Vienne (Charlotte), magasin H. Paris, 1re R. M.
MM. Pottelain (Maxime), G. S. E. E. M. S. Paris, 1re R. M.
Rivière (Marcel), gestion S. Marseille, 9e R. M.
Salba (René), gestion S. Oran, 10e R. M.

Direction centrale des services de santé des armées.

MM. Moncet (Emile), magasin général service santé, Vanves, 1re R. M.
Fromont (Emile), pharmacie centrale de l'armée, fort de Vanves, Malakoff, 1re R. M.
Novara (Louis), H. M. Maillot, Alger, 10e R. M.

PROMOTIONS

Par arrêté du 9 février 1959, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus au 5e échelon du grade de technicien d'études et de fabrications du corps des travaux spéciaux des services de l'intendance et de la santé:

Direction centrale de l'intendance.

M. Chaleil (Marcel), 1re région, à compter du 3 novembre 1958.
Mme Vienne (Charlotte), 1re région, à compter du 1er janvier 1958.
M. Pottelain (Maxime), 1re région, à compter du 1er janvier 1958.
M. Rivière (Marcel), 9e région, à compter du 3 décembre 1958.
M. Salba (René), 10e région, à compter du 14 décembre 1958.

Direction centrale des services de santé des armées.

M. Moncet (Emile), 1re région, à compter du 26 août 1958.
M. Fromont (Emile), 1re région, à compter du 2 juillet 1958.
M. Novara (Louis), 10e région, à compter du 24 juin 1958.

Les rappels de traitement découlant de ces nominations seront versés aux intéressés dans les plus courts délais.

Troupes d'outre-mer (active).

Cadre des ouvriers spécialistes (tailleurs et cordonniers).

TABLEAU D'AVANCEMENT (1er SEMESTRE 1959)

I. — TAILLEURS

Pour le grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Palleau (André), 10e section de C. O. M. A. (A. F. N.).
Pontier (Guy), Afrique occidentale française, Togo.
Cauquil (Georges), 31e régiment de génie, Maroc.
Margail (Emilien), atelier du Val-d'Or.

Pour le grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Heib (Guy), 65e R. I. Ma., A. F. N.
Ruetsch (Raymond), Afrique occidentale française, Togo.
Daniel (André), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Corn (Marcel), Afrique occidentale française, Togo.
Botella (Yves), C. I. du 3e R. I. Ma., Rueil.
Mary (Guy), C. I. du 3e R. I. Ma., Rueil.

II. — CORDONNIERS

Pour le grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Cazaux (Gilbert), Madagascar.
Dolique (Paul), D. I. T. O. M., Marseille.

Pour le grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Decavelle (Michel), Afrique occidentale française, Togo.
Coulon (Bernard), C. I. du 3e R. I. Ma., Rueil.
Migeotte (Michel), Afrique équatoriale française, Cameroun

NOMINATIONS

Par décision en date du 17 février 1959, sont nommés aux grades ci-après:

(Pour compter du 1er janvier 1959.)

I. — TAILLEURS

Au grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Palleau (André), 10e section de C. O. M. A., A. F. N.
Pontier (Guy), Afrique occidentale française, Togo.
Cauquil (Georges), 31e régiment de génie, Maroc.
Margail (Emilien), atelier du Val-d'Or.

Au grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Heib (Guy), 65e R. I. Ma., A. F. N.
Ruetsch (Raymond), Afrique occidentale française, Togo.
Daniel (André), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Corn (Marcel), Afrique occidentale française, Togo.
Botella (Yves), C. I. du 3e R. I. Ma., Rueil.
Mary (Guy), C. I. du 3e R. I. Ma., Rueil.

II. — CORDONNIERS

Au grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Cazaux (Gilbert), Madagascar.
Dolique (Paul), D. I. T. O. M., Marseille.

Au grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Decavelle (Michel), Afrique occidentale française, Togo.
Coulon (Bernard), C. I. du 3e R. I. Ma., Rueil.
Migeotte (Michel), Afrique équatoriale française, Cameroun.

Tableau d'avancement des troupes d'outre-mer pour l'année 1959 (armée active).

SOUS-OFFICIERS

NOTA. — Les chefs de corps devront signaler d'urgence à la direction des troupes d'outre-mer les sous-officiers qui, inscrits au présent tableau, sont susceptibles d'en être radiés par suite d'un changement survenu dans leur position militaire (disparition, décès, libération, changement d'arme, faute grave, etc.). Les rectifications éventuelles feront l'objet de décisions individuelles non insérées.

Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1959, les sous-officiers des troupes d'outre-mer dont les noms suivent:

I. — MILITAIRES DE STATUT GÉNÉRAL

Infanterie de marine.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Metzger (Alfred), 11 mai 1920.
2 Gelle (Fernand), 10 août 1920.
3 Blanc (Marcel-Raymond), 17 octobre 1919.
4 Le Goff (Pierre), 2 juillet 1920.
5 Bechelen (Georges), 27 mars 1919.
6 Hervet (Félicien), 27 mai 1923.
7 Follot (Bernard), 22 mars 1922.
8 Jeanclaude (Emile-Albert), 10 avril 1921.
9 Aubert (Georges-Florentin), 25 février 1920.
10 Baronnet (Pierre-Gérard), 1er septembre 1917.
11 Chiaroni (Etienne), 1er février 1923.
12 Santucci (André), 14 octobre 1918.
13 Viole (Eugène), 6 décembre 1919.
14 Barbe (Pierre), 3 juin 1917.
15 Tollon (Gustave-Raoul), 23 juillet 1919.
16 Lalanne (André), 28 juillet 1921.
17 Gauthier (Edmond-Pierre), 23 août 1924.
18 Margarit (Jules), 11 juillet 1923.
19 Verhaeghe (Albert-Philippe), 15 janvier 1924.
20 Aubugeau (Henri-Pierre), 12 juillet 1922.
21 Berder (Joseph-Marie), 6 mars 1922.
22 Dominici (Antoine-Mathieu), 1er avril 1920.
23 Logeais (Henri-Eugène), 15 janvier 1919.
24 Beretti (Don-André), 7 août 1921.
25 Théveniot (Roger-Louis), 16 août 1922.
26 Tomasi (Jean-Antoine), 13 janvier 1922.
27 Germain (Charles-Louis), 8 novembre 1923.
28 Bernelin (Paul-Gaston), 17 janvier 1923.
29 Nussbaum (Jean-Edouard), 18 octobre 1920.
30 Neel (André-Armand-Marcel), 2 décembre 1922.
31 Mille (Louis-Marcel), 25 novembre 1921.
32 Reyne (Fernand-Marcel), 12 octobre 1917.
33 Fruteau (Joseph-Louis-Marc), 25 août 1923.
34 Broyard (Albert-André), 21 août 1925.
35 Pons (Philippe-Henri), 20 décembre 1923.
36 Crombez (Jean-Charles), 9 mai 1926.
37 Lauret (Elie-Joseph-André), 18 octobre 1920.
38 Delalleau (René), 19 avril 1924.
39 Le Guidec (Roland-Joseph), 24 août 1924.
40 Boileau (Yvan), 6 novembre 1926.
41 Gallet (Lucien), 2 juin 1920.
42 Legros (Roland), 3 septembre 1919.
43 Neveu (Armand), 24 janvier 1918.
44 Le Grill (René-Joseph), 25 février 1925.
45 Thiébaut (Lucien-Eugène), 26 septembre 1920.
46 Pissot (Jacques-André-Henri), 10 mars 1919.
47 Thiolat (Albert), 15 janvier 1925.
48 Torre (Noël-Marcel), 10 juillet 1923.
49 Bellemère (Lucien-Marius), 16 août 1923.
50 Fabre (Henri), 13 novembre 1923.
51 Laurent (René-Lucien-François), 19 novembre 1924.
52 Dubard (Phidelin-René), 15 février 1923.
53 Eve (Jean-Paul), 2 avril 1927.
54 Boucton (Daniel-Manuel), 24 janvier 1924.
55 Debacq (Louis-Henri), 25 avril 1923.
56 Santoni (Etienne), 4 octobre 1925.
57 Leroux (Michel-Joseph), 12 février 1926.
58 Perraud (Jean-Francisque), 14 juin 1926.
59 Derussy (Jacques-Gualbert), 12 juillet 1922.
60 Barjau (René-Maurice-Marcel), 14 janvier 1925.
61 Roy (René-Emile), 14 novembre 1924.
62 Lenelle (Albert), 27 mars 1922.
63 Péres (Roger-Georges), 30 mars 1923.
64 Guionet (Robert-Henri-André), 31 mars 1926.
65 Delprat (René-Paul), 28 juin 1924.
66 Laclef (Bertrand), 14 juin 1923.
67 Dellerba (Gilbert-Jean-Louis), 21 août 1922.
68 Lançon (Jules-Robert), 5 juillet 1923.
69 Alavoine (Emile-Félicien), 21 février 1921.
70 Rousseau (Jean-Ernest), 5 novembre 1925.
71 Hugonnot (Marcel), 22 octobre 1923.
72 Motsch (Robert), 12 juin 1926.
73 Engibault (Henri-Georges), 13 septembre 1920.
74 Jacquinot (René-Maurice), 25 mars 1925.
75 Duflot (Jean), 30 juin 1926.
76 Manuel (Robert-Roger), 9 octobre 1923.
77 Dupuy (Lucien), 22 novembre 1921.
78 Bocage (Guy-Charles-François), 25 juillet 1923.
79 Encrenaz (Olivier-Valery-Guy), 17 octobre 1922.
80 Sabalette (Pierre), 1er mars 1921.
81 Lintignac (Jean-Eugène), 17 juin 1920.
82 Couillaud (Paul-André), 16 novembre 1921.
83 Versini (Marc), 3 février 1924.
84 Capelle (Edmond-Henri-Paulin), 13 mai 1922.
85 Nivois (Gilbert-Paul), 6 janvier 1926.
86 Dupat (Robert), 14 janvier 1925.
87 Rampony (Louis), 20 janvier 1927.
88 Louise (Ludger-Albert), 2 janvier 1927.
89 Raux (Henri), 17 février 1926.
90 Carmantrand (Michel-Simon), 20 novembre 1925.
91 Kellermann (Henri), 5 novembre 1922.
92 Paillard (Alain), 4 septembre 1925.
93 Querry (Marcel-Paul), 26 novembre 1925.
94 Collot (Jean), 24 mai 1926.
95 Maupoix (André-Fernand), 11 mai 1926.
96 Ranger (Jean), 9 octobre 1923.
97 Petriz (Marcel), 16 mars 1926.
98 Moulon (Eugène-Georges-Louis), 28 juillet 1920.
99 Degore (Jean), 15 mars 1923.
100 Gilles (André), 29 mars 1921.
101 Kamara (Ibrahima), 18 mai 1921.
102 Weiss (René-Emile), 17 juin 1924.
103 Bellanger (Fernand-Paul-Marie), 28 mai 1921.
104 Alphonse (Aimé-Louis), 4 mars 1921.
105 Roucaud (François-Pierre), 3 août 1925.
106 Morel (Paul-Antoine), 30 octobre 1925.
107 Lorette (Gustave), 29 juin 1921.
108 Moullec (Alfred), 29 mars 1921.
109 Hoareau (Henri-Joseph), 20 avril 1923.
110 Seyer (Serge-Raymond), 8 janvier 1925.
111 Maillard (Louis-Roger), 27 septembre 1923.
112 Ouillieres (François-Camille), 29 octobre 1924.
113 Dachaud (Lucien-René), 4 octobre 1924.
114 Arnaud (Jean-André-Lucien), 21 février 1923.
115 Goizio (Charles-Oreste), 30 septembre 1920.
116 Morand (René-Paul), 28 décembre 1925.
117 Godin (Roger-Lucien), 2 septembre 1924.
118 Guedon (Robert), 6 mars 1923.
119 Mouche (Raymond), 4 février 1921.
120 Font (René-Emile-Joseph), 27 janvier 1921.
121 Mitisch (Maurice), 28 juillet 1920.
122 Ance (Yvan-Félix), 2 août 1924.
123 Gouysse (Pierre), 1er janvier 1926.
124 Cressier (Maurice-Simon), 31 décembre 1919.
125 Keraudren (François-Marie), 17 février 1925.
126 Paolini (Antoine-François), 28 septembre 1922.
127 Lavagen (Jean-Pierre), 21 avril 1923.
128 Rino (Robert), 6 octobre 1923.
129 Taburet (André-Victor), 24 juillet 1923.
130 Veyeau (Jean-André-Henri), 10 juin 1920.
131 Lossi dit Nivaggioli (Dominique), 11 septembre 1921.
132 Burette (Jean-Hubert-Claude), 23 octobre 1927.
133 Helias (Louis-Joseph-Marie), 19 avril 1925.
134 Caupenne (Amélius-Bellemain), 6 janvier 1920.
135 Schumacher (Louis-André), 23 septembre 1925.
136 Corabœuf (Robert-Jean-Louis), 1er février 1926.
137 Avril (René-François-Joseph), 26 février 1921.
138 Deroff (Jean-François-Marie), 20 août 1927.
139 Bernard (Lucien-Roger), 16 octobre 1926.
140 Ehrhardt (Marcel-Joseph), 25 mai 1927.
141 Luzi (Jean-Henri-Marcel), 24 mai 1927.
142 Burri (Armand-Jean), 28 février 1927.
143 Leblanc (Gilbert-Gaston), 5 juillet 1925.
144 Leloup (René), 18 août 1921.
145 Bultel (Michel-Roger), 12 mai 1924.
146 Crand (Paul), 22 août 1927.
147 Scaerou (Pierre-Jean-François), 3 juillet 1926.
148 Folloroux (Raymond), 4 mai 1926.
149 Talon (Lucien), 25 juillet 1924.
150 Boyer (Raymond-Georges), 3 mars 1921.
151 Lunion (Jean-Baptiste), 15 novembre 1921.
152 Navarre (Maurice-Germain), 3 août 1925.
153 Boucherie (Pierre), 5 février 1924.
154 Ribeiro (Emmanuel), 21 mars 1928.
155 Bouthier (Georges-Camille), 22 février 1924.
156 Le Luhern (Remy-Pierre), 12 août 1925.
157 Kuhn (Joseph-René), 30 novembre 1925.
158 Eugenie (Guillaume-Roland), 7 juillet 1924.
159 Marteau (Michel-Charles), 5 mars 1924.
160 Milhorat (Claude), 8 février 1925.
161 Abaul (Ignace-Iphodore), 2 février 1924.
162 Grand (Charles), 16 avril 1924.
163 Waldner (Roger-Noël-Jean), 18 septembre 1923.
164 Guidicelli (Pascal), 6 septembre 1919.
165 Rey (Georges-Jean), 15 décembre 1925.

166 Duchesne (Julien-Fernand-Alfred), 12 mai 1923.
167 Barrau (André-René), 12 mars 1922.
168 Lamouret (Etienne-Ernest), 27 mai 1923.
169 Rouvel (Doctrovet-Marcena), 6 mars 1919.
170 Pouvreau (Pierre-François-Marie), 25 janvier 1924.
171 Chevallier (Francis-Oscar-Julien), 16 juillet 1926.
172 Chevallier (Henri), 8 septembre 1920.
173 Guivarc'h (Alexis), 20 février 1922.
174 Verollet (Jean), 4 avril 1924.
175 Plante (Jean), 18 mars 1920.
176 Carlini (Noël), 14 décembre 1921.
177 Bourgeois (Marcel), 2 novembre 1921.
178 Bonopera (Enzo), 29 octobre 1926.
179 Herant (Alfred), 7 septembre 1918.
180 Pigeon (Pierre-André), 6 avril 1925.
181 Bollut (Pierre-Henry), 12 mai 1927.
182 Renoux (Michel-Pierre-Emile), 27 septembre 1921.
183 Charles (Marcel), 6 septembre 1925.
184 Frelin (Gérard-Jules-Lucien), 8 octobre 1923.
185 Monira (René), 9 septembre 1926.
186 Deboubers (Roland), 29 octobre 1926.
187 Bruzac (Jean-Louis), 4 février 1927.
188 Auffret (Raymond), 21 octobre 1925.
189 Jezequel (Yves), 30 juillet 1922.
190 Hazard (Jean-Robert-Marie), 8 décembre 1927.
191 Erambert (Yves-Victor), 19 mai 1921.
192 Talamas (Jean-Roger), 23 août 1926.
193 Zerlini (Antoine), 24 mars 1925.
194 Iche (Pierre), 17 septembre 1919.
195 Brunat (Léon), 24 avril 1923.
196 Marcel (Roger-Jean), 21 décembre 1926.
197 Aguillon (André-Jacques), 21 mars 1928.
198 Joas (René-Jean), 12 mars 1927.
199 Bonaton (Robert), 22 mars 1926.
200 Dedei (Marius), 8 janvier 1925.
201 Gandou (Joseph), 24 novembre 1922.
202 Normand (Pierre-Emile), 16 mars 1927.
203 Antonini (Marcel), 28 octobre 1926.
204 Ferran (Vincent-Alexandre), 16 août 1926.
205 Delon (Roger), 12 juin 1926.
206 Pitou (René), 10 juin 1925.
207 Trouvat (Marcel-Henri-Raymond), 26 mars 1925.
208 Durand (Henri-Joseph), 19 mars 1923.
209 Lejeune (Guy), 10 août 1925.
210 De Arbourg (Charles-Lucien-Robert), 20 novembre 1925.
211 Filippini (Charles), 30 mars 1922.
212 Langevin (André), 3 décembre 1922.
213 Gaborit (Raymond), 29 juillet 1922.
214 Mathieu (Jean), 23 juin 1923
215 Fusina (Georges-Pascal), 29 août 1923.
216 Keita (Mahan-Dian), 7 décembre 1919.
217 Bruno (Ange-Charles), 17 avril 1921.
218 Valli (Paul-Marie), 11 novembre 1922.
219 Armien (Francisque), 17 novembre 1922.
220 Subey (Marcel-Joseph-Pierre), 28 juin 1920.
221 Sautel (Denis), 26 juillet 1922.
222 Consonetti (Louis), 3 juillet 1925.
223 Martinez (François), 27 juillet 1921.
224 Almin (Raymond-André), 16 janvier 1921.
225 Montfort (Yves), 2 juillet 1925.
226 Coene (Jules-César), 26 octobre 1920.
227 Borderie (André), 5 octobre 1923.
228 Claude (Jean-Charles-Eugène), 26 juin 1919.
229 Konaté Moussa, 21 mars 1920.
230 Duport (Jacques-Jean-Georges), 27 décembre 1922.
231 Sy Abdoulaye, 8 mai 1923.
232 Gleyze (Pierre-Gaston), 7 décembre 1925.
233 Ducos (Maurice-Noël), 1er février 1922.
234 Bocognani (Antoine), 5 août 1922.
235 Lechartier (Guy-Gabriel-Marcel), 19 décembre 1926.
236 Roit (André-Eugène-Charles), 7 novembre 1925.
237 Mallegol (François-Marie), 24 août 1927.
238 Pugliesi (Joseph-Antoine), 1er octobre 1922.
239 Bianchini (Paul), 16 septembre 1926.
240 Heudes (Albert), 12 octobre 1925.
241 Quilliot (Jean-Marie), 24 juillet 1928.
242 Maria (Charles), 7 février 1924.
243 Machard (Jean), 13 juin 1924.
244 Minhard (Jean), 8 octobre 1924.
245 Brianchon (Jacques), 19 février 1926.
246 Clemenceau (André), 14 septembre 1923.
247 Pelletier (Henri), 3 octobre 1926.
248 Terrien (Serge), 28 octobre 1925.
249 Hervo (Lucien-Jean-Baptiste), 22 juillet 1918.
250 Bonnet (Pierre-Fernand-Aimé), 30 novembre 1926.
251 Cambia (Robert), 18 septembre 1927.
252 Talvas (Roger), 19 avril 1926.
253 Leportier (Guy-René-Jacques), 22 décembre 1925.
254 Descamps (Alfred-Jean), 30 septembre 1924.
255 Léopold dit Offite (Georges-Michel-Gaston), 24 avril 1925.
256 Plusch (Gaspard), 4 juillet 1925.
257 Milani (André-Eugène), 23 février 1927.
258 Coffigny (André-Paul), 4 juillet 1926.
259 Humbert (Jean-Jules), 25 novembre 1925.
260 Patureau (Michel), 13 décembre 1926.
261 Bruey (Luc-Marie-Joseph), 29 juillet 1926.
262 Benony (Georges), 8 août 1924.
263 Vaxivière (Henri-Louis), 27 novembre 1921.
264 Camersini (Jérôme-Jean-Marie-Albert), 30 novembre 1922.
265 Grobon (Marcel-André), 8 juillet 1925.
266 Tonnot (Henri), 16 mars 1924.
267 Fourcade (Fernand-Constant-Fabien), 29 décembre 1924.
268 Paquet (René-Aimé-Olivier), 7 décembre 1925.
269 Martin (Désiré-Gaston), 23 mai 1926.
270 Quinet (Edgard), 28 février 1923
271 Olivier (Gaston-Marcel), 25 octobre 1924.
272 Vanimschoot (René-Emile), 8 avril 1926.
273 Fauque (Jacques), 30 août 1925.
274 Houbron (Gérard), 10 janvier 1926.
275 Chassigneux (Paul), 8 octobre 1927.
276 Lion (Gaston-Raymond), 12 novembre 1919.
277 Pointaire (Jean-Michel), 11 novembre 1928.
278 Fritsch (François-Edouard-Jean), 23 août 1924.
279 Delosières (Marceau), 6 août 1926.
280 Meignien (Jean-Louis-Henri), 6 juillet 1926.
281 Wills (Henri-Désiré-Achille), 15 mai 1924.
282 Micheli (Carmélo-Remo), 30 octobre 1925.
283 Guchez (Roger), 24 juin 1926.
284 Lambert (Georges), 22 mai 1924.
285 Rafaldi (Camille-Lucien-Jean), 12 mars 1927.
286 Mondiglio (Robert), 23 avril 1924.
287 Toussaint (Michel), 2 novembre 1926.
288 Selezneff (Antoine-Robert), 16 septembre 1926.
289 Felletig (René), 3 novembre 1928.
290 Cappellesso (René-Christian-Fernand), 15 juin 1927.
291 Hilaire (Bertrand-Emmanuel), 17 octobre 1925.
292 Boerenz (Jean-Adolphe), 27 avril 1918.
293 Vlody (Jean-Baptiste-Franck), 27 juillet 1922.
294 Delannoy (Edouard-René-Louis), 22 janvier 1926.
295 Beaumont (Julien-René-Alexis), 17 juillet 1921.
296 Fillol (Roger-Paul), 10 septembre 1924.
297 Delmet (Maurice-Charles), 6 février 1924.
298 Reus (François), 5 octobre 1922.
299 Hansel (Jean-Julien), 10 novembre 1924.
300 Bourdet (Gérard-Frantz), 19 décembre 1925.
301 Padovani (Emile), 7 décembre 1923.
302 Courbet (Albert-Edouard), 5 juin 1921.
303 Bourdens (Edouard), 24 mai 1920.
304 Sittler (Joseph), 9 décembre 1923.
305 Diffemback (René), 5 septembre 1926.
306 Guillot (Joseph-Henri), 20 mai 1924.
307 Tensorer (Marcel-Sébastien), 21 novembre 1923.
308 Berardi (Jean-Baptiste-Marius), 5 février 1918.
309 Paume (Maurice-Jean-Albert), 15 novembre 1927.
310 Richard (Eugène-José-Louis), 20 février 1921.
311 Jehan (Pierre), 13 janvier 1919.
312 Boulbet (René-Antoine), 4 juillet 1925.
313 Masse (Jean-Adrien), 8 mars 1927.
314 Foucher (Jean-Noël-Paul), 10 mars 1923.
315 Actif (Roger-François), 9 avril 1925.
316 Polin (Gilbert-Georges), 6 juillet 1924.
317 Alphonse (Marie-Joseph), 21 août 1922.
318 Beaugrand (Gilbert), 1er avril 1924.
319 Pinasseau (René), 21 mai 1922.
320 Pujol (Robert), 10 janvier 1927.
321 Le Cann (Hervé-Yves-Marie), 12 mars 1924.
322 Cenatiempo (Antoine), 3 février 1922.
323 Braunecker (Armand), 23 novembre 1926.
324 Terranova (Robert), 25 septembre 1924.
325 Fer (François), 25 juillet 1926.
326 Ladoue (Raymond-Louis-Albert), 20 février 1926.
327 Allbert (François-Pierre), 11 avril 1924.
328 Duchniak (Michel), 23 octobre 1926.
329 Marquet (Marc), 25 avril 1920.
330 Cardon (Agénor-Fernand), 7 juin 1924.
331 Etienne (Jean-Alfred), 15 septembre 1925.
332 Escaich (Louis), 29 juillet 1921.
333 Jaouanet (Ernest-Marie), 23 janvier 1925.
334 Rieux (Robert), 13 mars 1925.
335 Remolville (Abel), 4 août 1926.
336 Kandin (Marcel), 11 août 1921.
337 Masquet (Henri-Paul-Yves), 23 décembre 1927.
338 Litolff (Charles-Wilfrid), 26 mai 1917.
339 Callec (Léon), 11 mars 1924.
340 Villard (Pierre-Léon), 17 octobre 1923.
341 Bizet (Guy-Robert), 17 avril 1928.
342 Peeters (Guy-Jean-Emilien), 27 avril 1924.
343 Coupet (Yvan-Joseph), 9 mai 1925.
344 Billaud (Paul-Gilbert), 21 janvier 1924.
345 Grzelak (Alphonse-Jean), 9 janvier 1925.
346 Le Marrec (Roger-François), 9 décembre 1925.
347 Rerat (Gabriel), 22 juillet 1926.
348 Alvarez (Gilbert), 11 décembre 1926.
349 Bara (Jean), 6 août 1925.

350 Dupouy (Jacques), 17 juillet 1926.
351 Le Corno (Remy-Aimé), 2 février 1926.
352 Joly (Raymond), 17 janvier 1922.
353 Depalemacker (Henri), 11 décembre 1925.
354 Abric (Gilbert), 19 mars 1926.
355 Larroque (Henry), 17 novembre 1923.
356 Faugère (Pierre), 11 janvier 1928.
357 Bioteau (Emile-Jean-Marcel-François), 28 mai 1924.
358 Chariot (Alphonse-Armand), 11 mars 1921.
359 Pré (René-Raymond), 3 avril 1926.
360 Duret (Maurice-Louis), 11 avril 1927.
361 Médigue (Louis-Emile), 3 juin 1927.
362 Canguilhem (Paul), 30 janvier 1922.
363 Olin (Lucien), 17 mai 1926.
364 Muriel (Jean-Adrien-Marie), 13 juillet 1926.
365 Breton (Antoine-Michel), 30 octobre 1925.
366 Boulard (Pierre-Marie), 19 décembre 1925.
367 Rollini (Frédéric), 27 décembre 1925.
369 Fague (Pierre-Henri), 26 mars 1924, T. E.
369 Naslin (Jean-Roger), 1er mars 1928, T. E.
370 Lassère (Gérard-Jean-Jacques), 7 octobre 1927, T. E.
371 Rilhac (Maurice-Claude-Louis), 11 mai 1927, T. E.

b) Non de carrière.

372 Destout (Pierre-Yves), 30 mars 1921.
373 Dieu (Rémy), 24 juillet 1923.
374 Etienne (Pierre-Lucien-Paul), 18 avril 1924.
375 Moisson (Jean-Félix), 2 février 1924.
376 Meuro (Yvon), 14 octobre 1920.
377 Gavino (Marcel-Antoine-Laurent), 17 février 1915.
378 Bassot (Henri), 8 avril 1926.
379 Perfetti (Ange), 22 avril 1916.
380 Delas (Jean-Antoine), 9 avril 1917.
381 Leccia (Adolphe), 7 décembre 1922, T. E.
382 Bernaerts (Marcel-Justin-Jean), 20 mars 1924.
383 Gaudron (Roger-Marc-Gabriel), 5 octobre 1923.
384 Niobe (Raymond), 9 novembre 1926.
385 Henninot (Roger), 12 septembre 1924.
386 Bastien (René), 17 septembre 1923.
387 Morel (Raymond), 20 novembre 1925.
388 Maheas (Jean-Joachim-Marie), 31 juillet 1924.
389 Ramat (Henri), 17 mars 1924.
390 Dupuy (Maurice), 28 février 1920.
391 Thiollière (Maurice), 3 mars 1919, T. E.
392 Sintes (André), 7 décembre 1924, T. E.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

a) De carrière.

1 Graeschepe (Jean-Jules-Constant), 2 août 1927.
2 Bouhier (Paul-Pierre-Marie), 28 février 1923.
3 Rechard (Elie-Ambroise), 10 septembre 1924.
4 Castel (Marc-Alexandre-Léonce), 22 février 1924.
5 Giroir (Gaston-André), 26 septembre 1926.
6 Fixaris (Pierre-Alphonse), 14 décembre 1924.
7 Sabatier (Henri-Joseph), 16 juillet 1928.
8 Enette (Donat-André), 18 août 1926.
9 Kuchcinski (Charles-Paul), 16 septembre 1926.
10 Echard (Serge-Roger), 12 janvier 1929.
11 Fournier (André-Joseph), 14 janvier 1927.
12 Leclaire (Jacques), 23 juillet 1927.
13 Cognet (Jean-Georges), 20 avril 1925.
14 Chaze (André), 13 mai 1928.
15 Honsseaux (Roland), 23 juillet 1928.
16 Boussiron (Pierre), 17 septembre 1926.
17 Fessler (Claude), 10 septembre 1928.
18 Lemetayer (Léon-Adolphe-Albert), 31 mai 1928.
19 Penaud (Edmond), 15 octobre 1926.
20 Lucas (Gilbert-Louis), 4 septembre 1924.
21 Ritter (Jean-Antoine), 1er avril 1926.
22 Lespine (Pierre), 11 juillet 1923.
23 Riegert (Laurent-Pierre), 12 octobre 1925.
24 Bonnefous (Marcel-Emile), 1er mai 1924.
25 Bolzer (Corentin-Marie), 2 novembre 1925.
26 Adjoua (Prosper), 12 février 1928.
27 Surin (Antoine), 19 décembre 1920.
28 Sadier (Georges-Jules-Albert), 15 mars 1921.
29 Verley (René), 5 mars 1930.

b) Non de carrière.

30 Diallo (Boubacar), 21 août 1921.
31 Barbier (André-René-Paul), 14 septembre 1927.
32 Kuhn (Jean-Jacques), 18 février 1920.
33 Chassain (Franck), 27 mars 1924.
34 Chasseuil (Robert), 24 novembre 1927.
35 Moulin (Paul), 31 août 1929.
36 Cote (René), 10 février 1928.
37 Barthez (Roland-Georges-Marcel), 16 décembre 1922.
38 Faure (Raymond), 16 août 1926.
39 Virmaux (Roland-Francis), 31 juillet 1925.
40 Lunez (Joseph-Pierre-Marie), 11 avril 1928.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

41 Mercier (Henri-Albert), 17 janvier 1922.
42 Monter (Eugène-Emile), 3 novembre 1925.
43 Chrisment (Gabriel-Charles-Armand), 27 mai 1929.
44 Lefrançois (Michel-Léon), 22 juillet 1926.
45 Lebras (Roger), 9 août 1932.
46 Gay (Hector-Jacques-Michel), 22 avril 1932.
47 Saubeau (Georges), 5 mars 1922.
48 Fourcade (Fernand-Jean), 4 mars 1925.
49 Gitton (Henri), 21 octobre 1921.
50 François (André), 25 novembre 1924.
51 Phelep (Yves-René-François-Marie), 26 juillet 1926.
52 Dubourg (André-Louis-Pierre), 27 octobre 1927.
53 Pasquier (Paul-Désiré), 20 mars 1921.
54 Ducaurroy (Yves-Joseph-Marcel), 29 septembre 1927.
55 Millon (Guy-Yves-Charles), 23 novembre 1922.
56 Sinanian (Henri-Jacques), 1er novembre 1926.
57 Rhone (Henri), 9 février 1928.
58 Guibert (Gérard-Clément), 25 septembre 1926.
59 Jacquemin (André-Emile), 4 décembre 1922.
60 Richard (Claude-Roger), 3 janvier 1930.
61 Barthelemy (Hubert-Emile), 3 novembre 1928.
62 Dougnac (Pierre), 21 février 1923.
63 Glomet (Eugène-Henri), 5 mai 1919.
64 Talleu (Lucien-André-Paul), 4 juin 1924.
65 Marriq (Pierre-Yvon-Maurice), 10 août 1927.
66 Chauchard (Georges-André), 1er décembre 1918.
67 Cucchi (Marc-Mathieu), 21 janvier 1927.
68 François (Claude-Jean-Baptiste), 7 novembre 1928.
69 Cresson (Paul-Louis), 11 décembre 1919.
70 Pozzetta (Fernand-Baptiste-Marie), 17 mars 1928.
71 Uguen (Marcel), 11 septembre 1926.
72 Leclerc (Maurice), 19 décembre 1925.
73 Molieres (Marcel-Jean), 29 novembre 1927.
74 Bouchet (Georges-Jean), 30 juillet 1924.
75 Valente (Albert), 25 juillet 1927.
76 Le Strat (Joseph-Marie), 4 septembre 1924.
77 Monginot (Jacques), 15 novembre 1928.
78 Ogoreck (Aloys), 10 janvier 1925.
79 Schlesser (Gabriel-Robert), 29 novembre 1928.
80 Tisserant (Robert-Constant-René), 15 mai 1926.
81 Chardron (Roger), 3 mars 1924.
82 Deroin (Julien-Gustave-Louis), 18 mars 1922.
83 Grad (André-Raymond), 5 avril 1929.
84 Gilet (Henri-Marcel), 14 octobre 1928.
85 Anastilase (Sabas-Abel), 5 décembre 1924.
86 Malet (Georges-Joseph), 27 septembre 1926.
87 Rize (Fernand-Jean), 11 janvier 1929.
88 Larhantec (René-Jean), 4 juin 1925.
89 Vincenti (Antoine), 27 mai 1927.
90 Cornevin (Marcel-André), 14 mai 1924.
91 Lessertois (André-Emile-Gustave), 25 juin 1928.
92 Maurer (Jacques-Auguste), 22 décembre 1926.
93 Guerin (Pierre-Robert), 18 juillet 1923.
94 Mourier (Gabriel), 18 avril 1922.
95 Geoffroy (Pierre-Jacques), 16 novembre 1928.
96 Joseph (Germain), 11 mai 1925.
97 Bournat (André-François), 14 janvier 1927.
98 Etienne (Robert-Emilien), 22 janvier 1929.
99 Donsimoni (Charles-Pierre-François), 10 février 1925.
100 Guignard (Robert-René-Louis), 15 juillet 1926.
101 Ansidei (Ferdinand,) 19 décembre 1928.
102 Elsensohn (Charles-Jacques), 8 avril 1930
103 Demangeon (André-Marcel-Emile), 8 mai 1928.
104 Mezzone (Danté), 13 octobre 1924.
105 Loste (Alphonse-Roger), 24 janvier 1930.
106 Francart (Georges-François), 7 novembre 1928.
107 Querois (Jean-Baptiste), 9 octobre 1926.
108 Haab (Georges), 8 avril 1925.
109 Crespel (Henri-François-Pierre), 17 avril 1928.
110 Bonnier (Henri-Marcel), 19 janvier 1927.
111 Buisson (Roger), 26 décembre 1928.
112 Froidfond (Jean-Roger), 24 mars 1929.
113 Laborde-Hilloutou (Pierre-Sylvestre), 15 octobre 1928.
114 Maurel (Georges-Henri), 8 août 1930.
115 Legendre (Emile-Marcellin), 22 août 1926.
116 Pihol (Heinz), 8 août 1926.
117 Quiniou (Yvon-Lucien), 28 décembre 1928.
118 Pascal (Pierre), 21 octobre 1929.
119 Muriel (Louis-Ange), 2 octobre 1926.
120 Gaitaud (Georges-Alfred), 19 décembre 1925.
121 Mainy (Armand-Charles), 26 février 1930.
122 Durieux (Jean), 10 décembre 1931.
123 Roger (Paul-Fernand-Ghislain), 16 août 1931.
124 Musial (Joseph), 23 janvier 1927.
125 Gloanec (Eugène), 25 juillet 1924.
126 Lakermance (Michel), 27 décembre 1923.

127 Mirailles (André), 20 janvier 1929.
128 Pierlovisi (Antoine), 10 février 1924.
129 Maciejewski (Armand), 26 juin 1928.
130 Lorente (Ginès), 25 septembre 1927.
131 Renzi (José-Lucien), 16 septembre 1931.
132 Sachet (Roger), 16 août 1926.
133 Lecomte (Robert), 29 avril 1929.
134 Tallec (Jean), 3 juin 1930.
135 Hubert (Jean-Gustave), 19 septembre 1928.
136 Belmonte (Joseph), 7 mars 1926.
137 Waroux (Jules-Gustave), 22 octobre 1924.
138 Raoult (Gilbert), 13 février 1927.
139 Huart (Daniel-Antoine), 4 mars 1927.
140 Dolin (Marcel), 17 juillet 1925.
141 Ferchaud (James), 30 juin 1925.
142 Bouniot (Gaston-Georges-Roger), 5 novembre 1926.
143 Siroty (Jean), 12 juillet 1925.
144 Fleury (René-Louis), 12 janvier 1930.
145 Chadourne (Marcel-André), 29 décembre 1927.
146 Fontes (Robert-Georges-Marcel), 4 janvier 1927.
147 Trieb (Jacques-Marcel), 8 octobre 1928.
148 Adelakoun (Mathieu-Joseph), 15 mars 1927.
149 Varescon (Alfred), 1er novembre 1922.
150 Durand (Marcel-Marie-Auguste), 15 mars 1928.
151 Balsan (Gabriel), 10 novembre 1924.
152 Clave (Henri), 20 août 1929.
153 Guillaume (Max-Marcel), 18 juin 1925.
154 Dambreville (Claude), 4 août 1929.
155 Torpille (René), 2 avril 1930.
156 Roumagne (Georges), 3 février 1926.
157 Kowalczik (Siméon), 5 décembre 1924.
158 Abrial (Norbert), 17 septembre 1930.
159 Faby (Antoine), 6 janvier 1928.
160 Simonin (Marcel), 10 avril 1930.
161 Bourras (Jean-Michel), 27 septembre 1926.
162 Comas (Marcel-Jean), 7 octobre 1925.
163 Bertorelli (Michel), 24 décembre 1928.
164 Lelong (René), 13 juin 1925.
165 Isambert (Gérard), 6 février 1922.
166 Saint Chely (Marc-Etienne), 21 juin 1920.
167 Broux (François), 12 mars 1929.
168 Vavasseur (Michel-Joseph-Marie), 2 mars 1931.
169 Meunier (Michel-Eugène), 5 mars 1929.
170 Wallois (Gérard), 20 juin 1929.
171 Musson (Claude), 28 juillet 1930.
172 Waliz (Bernard-Marie), 6 octobre 1927.
173 Lelay (Jean-Louis), 9 juin 1927.
174 Plazanet (François-Jean-Jacques), 17 août 1930.
175 Langlade (André-Marcel), 21 mars 1927.
176 Desble (Charles-Théophile-Ange), 10 juin 1929.
177 Keiser (Serge), 2 novembre 1928.
178 Pera (François-Jean), 8 juin 1929.
179 Dewost (Maurice-Jacques), 29 décembre 1928.
180 Mauleon (Gérard-Charles), 11 décembre 1929.
181 Sorbes (Raymond), 14 juin 1926.
182 Isoardi (Léon-Jean-André), 2 septembre 1926.
183 Crozat (Jean-Raymond), 16 septembre 1924.
184 Lagoutte (Jean), 6 septembre 1927.
185 Kubica (Pierre), 17 janvier 1930.
186 Risterucci (Ignace), 2 mai 1925.
187 Breuillet (Maxime), 31 juillet 1928.
188 Christian (Bernard), 6 mai 1929.
189 Frassati (Jean), 6 juin 1928.
190 Petitjean (Marcel-Charles), 25 novembre 1927.
191 Tisseyre (Philippe-Georges-Henri), 9 avril 1928.
192 Schirer (Jacques-André-Gaston), 22 juin 1928.
193 Collard (René), 13 avril 1928.
194 Wendling (Jean-Claude), 14 octobre 1929.
195 Fantino (Georges), 13 mai 1930.
196 Girard (René-Louis-Paul), 3 mai 1929.
197 Dargent (Roger), 14 novembre 1925.
198 Picard (Jean-Marie), 24 décembre 1926.
199 Rebillard (Guy), 21 août 1927.
200 Moreau (Robert-Paul-Henri), 7 janvier 1929.
201 André (François), 23 décembre 1925.
202 Saccheri (Jacques-Pierre), 16 janvier 1930.
203 Le Guilloux (Pierre), 4 août 1924.
204 Benaitier (Bernard-Marie), 10 juin 1928.
205 Bortolotty (Jean), 3 octobre 1924.
206 Eschbach (Jean), 10 août 1928.
207 Desplaignes (Julien-René), 21 février 1929.
208 Fichot (Robert), 16 mai 1927.
209 Camus (Roger), 22 mars 1930.
210 Durand (Maurice), 21 juin 1926.
211 Talau (Georges), 20 février 1930.
212 Meyer (Charles-Eugène), 11 août 1931.
213 Mariotti (Albert-Antoine), 6 avril 1922.
214 Chrétien (Bernard-Georges-Pierre), 3 octobre 1927.
215 Laurens (Georges), 16 juin 1930.
216 Murat (Louis-Marcel), 14 avril 1925.
217 Chopin (Marcel-Paul), 26 octobre 1929.
218 Goldschmidt (Pierre-Henri), 27 octobre 1928.
219 Dubois (Lucien-Fernand), 2 février 1929.
220 Chabrier (Yves), 14 juin 1928.
221 Delacour (Pierre), 11 novembre 1929.
222 Jaffrain (Francis), 22 juin 1932.
223 Lefol (René-Abel-Gaston), 6 août 1925.
224 Guion (Jacques), 6 mars 1931.
225 Cunnac (Justin-Albert-André), 17 août 1925.
226 Pierre (Henri-Léon), 25 novembre 1926.
227 Dehan (René), 29 novembre 1926.

b) Nom de carrière.

228 Ducos (André-Honoré-Louis), 24 février 1919.
229 Clerc (André-Eugène), 23 novembre 1923.
230 Deneken (Raymond-André), 21 juin 1924.
231 Froeliger (Gabriel-Jean), 17 mars 1918.
232 Lacaze-Buzy (Léon-Jean), 18 juin 1918.
233 Becaud (Roger), 7 novembre 1924.
234 Ottavy (Jean), 7 juillet 1925.
235 Bonnin (Marcel), 24 août 1926.
236 Ferrandi (Antoine), 29 août 1918.
237 Francisci (François), 3 juillet 1921.
238 Casenaz (Aimé-Guy), 30 juillet 1928.
239 Le Feuvre (Yves-René), 17 juillet 1927.
240 Didier (Charles), 20 septembre 1925.
241 Bordel (Paul-Raymond-André), 28 juillet 1926.
242 Favarel (Jacques), 28 mai 1923.
243 Caremantrant (Raymond-Albert), 27 mars 1925.
244 Necas (François), 20 septembre 1926.
245 Chevannier (Clément-Marcel), 7 juin 1924.
246 Skripnikoff (Raymond), 1er novembre 1925.
247 Navette (Robert), 9 août 1923.
248 Truaisch (André), 30 mai 1927.
249 Artigny (Frédéric), 7 mai 1917.
250 Longueville (Jean), 24 mars 1926.
251 Boebion (Germain-Charles-Emile), 29 août 1925.
252 Trocherie (Clément), 14 juillet 1923.
253 Senhaux (Félix), 13 mars 1926.
254 Venture (Jack), 1er novembre 1920.
255 Coqueron (Henri-Robert-Pierre), 24 novembre 1924.
256 Loiseau (René-Pierre), 17 janvier 1924.
257 Boog (Maurice-Fernand), 28 octobre 1921.
258 Boileau (Maurice), 15 mars 1923.
259 Petit (Pierre-René), 1er juillet 1926.
260 Panier (Claude-Georges), 9 septembre 1927.
261 Dumas (Raymond-Marcel), 4 septembre 1926.
262 Marcadier (André), 19 octobre 1925.
263 Lemaitre (Alfred), 12 août 1921.
264 Goiffon (Jean-Auguste), 6 septembre 1926.
265 Guillet (Alexandre-Auguste), 4 août 1926.
266 Robert (Noël), 29 octobre 1925.
267 De L'Assomption (Roland), 4 avril 1924.
268 Plantade (Marcel-Henri), 4 février 1927.
269 Denis (Claude-Roger-Louis), 16 janvier 1929.
270 Leborgne (François), 11 mai 1926.
271 Goubaud (Jean-Marcel), 3 janvier 1929.
272 Grégoire (René-Eugène), 17 juillet 1927.
273 Taleyssat (Camille), 5 juillet 1928.
274 Laffitte (Bernard-Edmond), 31 mars 1924.
275 Leyninger (Jacques-René), 3 juin 1929.
276 Lagny (André), 1er décembre 1919.
277 Guiziou (Roger), 6 juillet 1922.
278 Brocheriou (Fernand), 23 juillet 1917.
279 Drera (René-François-Pascal), 21 octobre 1926.
280 Feickert (Jean-Bernard), 29 mai 1927.
281 Pery (Jacques), 17 juillet 1927.
282 Bodin (Charles), 4 avril 1928.
283 Gris (Paul), 7 juin 1928.
284 Valadeau (Maurice), 6 février 1929.
285 Messin (Bernard), 23 octobre 1931.
286 Juteau (Eugène-Jean-Joseph), 23 avril 1925.
287 Harscouet (Raoul), 12 janvier 1927.
288 Scouezec (Jean-Yves-Francis), 27 décembre 1931.
289 Foulon (Armand), 21 juin 1926.
290 Arcucci (Elie-Antoine), 18 mai 1927.
291 Le Formal (Paul-Joseph-Yves), 1er janvier 1926.
292 Laplaud (Georges), 1er juin 1928.
293 Massat (Ernest), 6 juillet 1928.
294 Tanguy (Jean-Roger-François), 26 juin 1926.
295 Saint-Magne (Michel), 17 mars 1918.
296 Durandeu (Jean-Marie), 23 avril 1924.
297 Ulmer (René-Joseph), 13 mars 1928.
298 Tumahai (Etienne), 29 mai 1926.
299 Avenard (André-Yves-Julien-Marie), 26 juin 1926.
300 Tornatore (Jean-Marie), 6 mai 1929.
301 Bignard (François), 26 décembre 1927.
302 Dargaud (René), 1er août 1927.
303 Tchorzewski (Richard), 10 avril 1925.
304 Scire (Charles), 18 décembre 1926.
305 Coutant (Robert-Marie), 15 mai 1928.
306 Fouillade (André), 21 juillet 1928.
307 Checa (Georges-André), 6 novembre 1927.

308 Georges (Basile), 21 janvier 1921.
309 Dominici (Pascal), 1er avril 1926.
310 Le Gall (André), 7 novembre 1920.
311 N'Guyen Phung (Maximilien), 3 juin 1921.
312 Decombe (Roger-Alphonse), 8 octobre 1927.
313 Babin (Jean-Claude), 21 septembre 1938.
314 Destouches (André), 23 avril 1928.
315 Fardeau (Castro-Serge-Yvon), 15 juillet 1927.
316 Cantais (André-Isidore-Joseph), 13 avril 1923.
317 Juhel (Gustave), 9 décembre 1925.
318 Bozec (Michel-Pierre), 22 mars 1930.
319 Baron (Robert-Gustave), 25 mars 1928.
320 Chaudanson (Louis-Jean), 25 octobre 1928.
321 Chalduc (Henry), 20 février 1929.
322 Weinachter (Jean-René), 9 février 1923.
323 Kergroac'h (André), 23 octobre 1921.
324 Le Verger (Claude-Pierre-André), 30 juin 1928.
325 Robin (André-Emile), 9 février 1927.
326 Molle (Marcel), 22 novembre 1931, T. E.
327 Franceschi (Paul-Roger), 1 mai 1933, T. E.
328 Julien (Henry), 25 octobre 1927, T. E.
329 Channac (René-Manuel-Francis), 21 novembre 1926 T. E.
330 Rebatel (Henri-Joseph-Louis), 11 juin 1923, T. E.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Collas (André-Pierre-Louis), 11 juin 1928.
2 Willaume (Armand), 29 septembre 1927.
3 Théodore (André-Emile), 30 juin 1927.
4 Courtois (Georges-René-Michel), 6 novembre 1930.
5 Santolaria (Jean-Joseph), 1er janvier 1928.
6 Chapelon (Ferdinand), 24 janvier 1926.

b) Non de carrière.

7 Collomb (Maurice), 27 avril 1924.
8 Le Vern (Emile), 21 mai 1923.
9 Joubert (Guy-Maurice-Robert), 25 mars 1932.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Non de carrière.

1 Frassin (Maurice), 29 novembre 1913.
2 Rouvier (Henri), 11 février 1926.
3 Le Goff (Paul-Julien), 20 mars 1920.
4 Di-Meo (Roger), 3 août 1922.
5 Aubry (Pierre-Camille), 9 novembre 1927.
6 N'Gaide (Hamath), 10 septembre 1926.
7 Ripaille (Jean-Armand-Raoul), 6 mai 1923.
8 Dominati (Jacques-Marie), 1er janvier 1926.
9 De Santis (Raymond), 1er août 1923.
10 Renault (André), 27 février 1926.
11 Sorio (Maurice), 29 septembre 1926.
12 Mayoura (Chanemougan), 1er octobre 1920.
13 Mahe (Joachim-Julien), 20 février 1926.
14 Boissart (Jacques), 29 octobre 1926.
15 Lorties (Christian-Raymond-Joseph), 2 mars 1928.
16 Panier (Bernard), 12 mars 1925.
17 Martin (Marcel-Jean), 24 novembre 1925.
18 Calixte (Louis-Léonard-Nestor), 26 février 1921.
19 Jacquet (Maurice), 15 décembre 1927.
20 Huot (Robert-Léon-Emile), 18 mai 1927.
21 Rabelka (Parfait), 16 avril 1922.
22 Schaub (Lucien), 31 octobre 1925.
23 Marchandise (Charles-Edouard), 4 septembre 1922.
24 Pelissier (Claude-Marie), 7 juin 1921.
25 Coppens (Jules-Henri-Joseph), 27 juillet 1926.
26 Mattiato (François-Léon), 17 novembre 1925.
27 Barny (Henri), 9 juin 1924.
28 De Canaga (Massiamany-Julien), 9 janvier 1920.
29 Jeandenant (André-Jean), 14 novembre 1929.
30 Berlot (Albert-Pierre), 23 février 1926.
31 Tiverne (Bonfils), 29 mai 1923.
32 Nebinger (Lucien), 29 juin 1922.
33 Van Vaerenbergh (Firmin-Eugène-Richard-Joseph), 19 mars 1925.
34 Fayol (Edmond-Lucien), 12 novembre 1930.
35 Pietrini (Francis-Paul-Marius), 11 septembre 1925.
36 Faremiro (Aimé-Paahu), 28 avril 1922.
37 Santus (Marcel-Adolphe), 16 janvier 1924.
38 Venet (Clotaire-Joseph), 21 août 1926.
39 Lepie (Didier-Simonet), 22 mai 1919.
40 Hollebecque (Robert), 30 octobre 1927.
41 Manem (Gabriel), 20 mai 1921.
42 Messelier (Albert), 17 décembre 1929.
43 Le Gruguel (Jean-Louis), 13 mai 1927.
44 Vela (Bala), 8 juillet 1923.
45 Thibal (Lucien-René-Justin), 11 décembre 1926.
46 Kone El Adji (Edmond), 16 novembre 1927.
47 Sehercude (Denis), 24 février 1927.
48 Diop Seyekhou-Oumar-Tidiane, 10 février 1923.
49 Selig (Marcel-Henri), 21 février 1926.
50 Mattera (Roger-Yvon), 4 octobre 1926.
51 Allain (Eugène-Auguste), 17 août 1926.
52 Le Calve (Jules-Georges), 20 avril 1926.
53 Menard (Gilbert), 19 octobre 1924.
54 Malbranque (Michel-Henri-Jean), 12 août 1929.
55 Potier (Yvon), 17 juin 1926.
56 Pilon (Emmanuel), 22 mai 1925.
57 Picard (Joseph-Cyrile), 18 mars 1927.
58 Lignereux (Roland), 15 avril 1925.
59 Mansard (André-James), 6 mai 1924.
60 Berthezene (Gabriel), 10 août 1927.
61 Talet (Jean-Armand), 5 août 1927.
62 Briot (Georges), 17 avril 1924.
63 Georges (Rémy), 1er octobre 1929.
64 Giraud (Honoré), 23 mai 1927.
65 Fremiot (Bernard), 12 mai 1925.
66 Coulibaly (Alphonse), 26 mai 1926.
67 Monbaylet (Charles-Robert), 11 septembre 1919.
68 Leblond (Charles-Pierre), 24 avril 1929.
69 Buroni (Mathieu-Joseph), 21 septembre 1928.
70 Geslin (Gustave-Edmond-Pierre-Emmanuel), 5 mai 1927.
71 Malo (Marcel-François-Clément), 6 août 1922.
72 Guertin (Clotaire), 23 mai 1921.
73 Lebiez (Marcel-Maurice), 29 janvier 1925.
74 Dispagne (Louis), 3 avril 1926.
75 Dubois (Marcel), 30 mars 1927.
76 Desroche (Eugène-Gustave), 4 mars 1924.
77 Guillioteau (Bernard), 13 mai 1928.
78 Genay (Marc-Jean), 27 décembre 1927.
79 Lagant (Michel-Georges), 12 mai 1929.
80 Gelis (Marius-Henri), 12 mai 1928.
81 Michel (René), 24 juillet 1926.
82 Lautrou (Jean-Pierre), 24 août 1924.
83 Gautier (Auguste), 25 mars 1930.
84 Briot (Guy), 30 juin 1929.
85 Claude (René), 27 août 1929.
86 Pitiot (Maurice), 13 septembre 1928.
87 Ballanger (René-Marcel), 21 septembre 1920.
88 Bruncher (Gervais), 25 juin 1925.
89 Le Calvez (Pierre), 19 mars 1923.
90 Buval (Eloi-Clotaire), 1er décembre 1924.
91 Barillot (Georges-René-Charles), 12 août 1927.
92 Mohamed Ahmed (Saleh), en 1926.
93 Rouly (Jean-Julien), 27 août 1927.
94 Bars (Jean-Louis), 21 août 1922.
95 Hivert (Raymond), 29 mars 1923.
96 Gibert (André), 1er janvier 1929.
97 Quentin (Paul-Marie), 10 janvier 1930.
98 Sobanski (Wladislas), 5 mai 1928.
99 Roualdes (René-Lucien), 23 mai 1929.
100 Andrieu (René), 14 mars 1930.
101 Ramnoux (Georges), 22 janvier 1923.
102 Esmery (Gérard-André), 7 avril 1931.
103 Rocher (Roch-Delphin), 20 février 1927.
104 Rossard (Pierre), 30 septembre 1927.
105 Beau (Aimé), 16 octobre 1927.
106 Serieys (Henri-Auguste), 22 juillet 1929.
107 Deutch (Robert), 28 décembre 1927.
108 Saladini (Roger) 20 novembre 1928.
109 Malisano (Paul-Fernand), 17 septembre 1926.
110 Seychelles (Serge-Gustave), 22 octobre 1926.
111 Leste (Yvon-Jean-Marcel), 27 mars 1927.
112 Gouyer (Guy-Léon-Joseph), 4 mars 1929.
113 Robert (Ferdinand-Elie), 16 juillet 1929.
114 Martinetti (Robert-Etienne-Napoléon), 26 juin 1930.
115 Papin (Gustave-René), 5 juin 1931.
116 Girard (Abel-Georges), 5 mars 1929.
117 Nauraye (Lucien), 26 juin 1927.
118 Boyer (René), 5 novembre 1928.
119 Willoquaux (Jean-Henri-Emile), 31 décembre 1927.
120 Gérard (Denis), 27 janvier 1928.
121 Boudet (Maxime), 7 janvier 1926.
122 Chazelas (Robert-Marcel) 13 décembre 1926.
123 Denamiel (Othello-Jean-Pierre), 23 février 1927.
124 Joyeux (Jean) 1er décembre 1927.
125 Laux (Jean-Marcel), 27 novembre 1924.
126 Croisie (Jean), 17 décembre 1926.
127 Kamara (Boubacar), 20 septembre 1928.
128 Louis (René-Maurice), 21 octobre 1926.
129 Gérard (Robert), 15 juillet 1923.
130 Preville (Aubin-André-Elie), 2 mars 1924.
131 Farget (Georges-André), 18 avril 1925.

132 Bogard (Gilbert-Jean), 30 août 1929.
133 Cornet (Gabriel-François), 30 septembre 1927.
134 Bresciani (Marcel), 17 septembre 1929.
135 Saunier (Guy-Simon), 12 septembre 1926.
136 Ehlinger (Paul), 3 mars 1918.
137 Derand (Léopold), 26 mai 1929.
138 Castillou (Jean-François), 22 août 1928.
139 Vita (Marc-Louis-Jean), 21 janvier 1928.
140 Iliou (Léonce-Marcel), 28 janvier 1928.
141 Chauveau (Marcel), 8 février 1929.
142 Sans (André), 20 février 1929.
143 Vanhoutte (Alphonse-Médard), 19 juillet 1925.
144 Paumard (Georges-Louis), 7 décembre 1932.
145 Vilcot (Marcel), 27 novembre 1924.
146 Chevreul (Alfred), 23 octobre 1921.
147 Martz (Edouard), 5 mars 1927.
148 Borla (Charles-Marius), 18 juin 1927.
149 Leclerc (Alfred-Germain), 18 mars 1928.
150 Sery (Charles), 13 juin 1927.
151 Do Van Mien, 27 septembre 1919.
152 Gibert (Alfred), 10 mai 1925.
153 Andarelli (Jules-François), 13 novembre 1919.
154 Riffard (Marcel-Georges), 14 février 1926.
155 Loizeau (Paul), 22 octobre 1921.
156 Kappauf (Martin-Germain), 25 juin 1927.
157 Becker (Yves), 1er septembre 1926.
158 Bigeard (Edouard-Constant), 16 mars 1930.
159 Roselet (Edouard-Eleuthère), 18 avril 1929.
160 Saling (Emile), 23 octobre 1928.
161 Benjamin (Henri-Virginie), 8 juillet 1930.
162 Le Toullec (René), 16 octobre 1931.
163 Lanoe (Rémy), 1er janvier 1922.
164 Com (Jean), 20 juin 1930.
165 Dallo (Marius), 4 octobre 1923.
166 Liebelin (Pierre), 18 septembre 1929.
167 Cassegrain (René), 1er août 1931.
168 Lecoche (Paul-Léon), 26 novembre 1924.
169 Thibault (André), 3 mai 1926.
170 Garin (Marcel), 22 juin 1924.
171 Montfort (Louis), 18 janvier 1930.
172 Masson (André-Marcel-René), 22 septembre 1931.
173 Goezec (Louis-René), 28 novembre 1922.
174 Bardon (Remy), 18 mars 1928.
175 Haupert (Paul-Adrien), 20 septembre 1925.
176 Lassiva (Edouard-Marie), 28 février 1926.
177 Andriantsizafy (Irénée), 28 juin 1928.
178 Hammerer (Alex-Saint-Mery-René), 28 août 1930.
179 Heidt (Raymond-Charles), 18 août 1927.
180 Erhold (Jean), 5 avril 1929.
181 Obenans (Luquasse), 6 mars 1923.
182 Quilici (Paul-Louis), 25 septembre 1927.
183 Judith (Georges-Hilaire), 23 avril 1923.
184 Esbert (Gilbert-Lucien), 26 avril 1925.
185 Larrière (Hubert), 14 février 1928.
186 Delisle (Roger), 15 juin 1928.
187 Vadon (Robert-Jules), 12 février 1928.
188 Montas (Roger), 27 septembre 1925.
189 Lelièvre (Godefroy), 30 septembre 1923.
190 Gaudillet (Gaston-Emile), 29 avril 1928.
191 Landurein (Thomas-Marcel-Lucien), 4 juillet 1933.
192 Beck (Jean-Jacques), 29 janvier 1930.
193 Duval (Marc), 2 octobre 1930.
194 Serrière (Gilbert-Marcel), 25 mars 1931.
195 Sainte-Catherine (Martial), 1er juillet 1926.
196 Le Bonheur (Govindassamy), 25 février 1925.
197 Grosselin (Jacques), 24 novembre 1928.
198 Dyduck (Stanislas), 25 décembre 1925.
199 Jacques (Michel), 29 avril 1928.
200 Hubbard (Jacques), 12 février 1929.
201 Barbeau (Roger), 4 mars 1929.
202 Metoyer (Yves), 5 décembre 1928.
203 Boileau (Pierre-Marcel), 13 septembre 1927.
204 Poncelet (René), 20 juillet 1921.
205 Denoual (Jacques-Jean-Louis), 14 mai 1927.
206 Bobin (Michel-Raoul), 16 juillet 1924.
207 Debray (Fernand), 16 septembre 1924.
208 Delbreil (Jean), 18 août 1927.
209 Cazach (Joseph-Georges-André), 8 décembre 1928.
210 Leneuf (Michel-Pierre), 21 décembre 1931.
211 Zafimahita (William), 20 octobre 1927.
212 Tibia (José-Claude), 12 novembre 1928.
213 Coutain (Gaston), 21 août 1925.
214 Resegotti (Henri), 28 juin 1927.
215 Lekin (Jean-Marie), 17 novembre 1928.
216 Luiggi (Jacques), 1er mars 1928.
217 Benoit Robert), 29 avril 1924.
218 Cabon (Laurent), 16 janvier 1927.
219 Escot (Henri), 31 décembre 1924.
220 Mamari (Najib), 24 mars 1919.
221 Kenavo (Clément), 25 décembre 1922.
222 Cally (Louis-Gaston-Albert), 13 septembre 1924.
223 Gillet (Etienne), 26 octobre 1926.
224 Bazille (Julien), 30 janvier 1925.
225 Gacel (Joseph), 8 décembre 1923.
226 Moreno (Joseph), 16 février 1928.
227 Leroux (Marcel), 22 mars 1929.
228 Voisin (Julien-Cassius), 20 février 1922.
229 Fresi (Mathieu), 1er janvier 1929.
230 Privat (Raymond-Jules), 10 juin 1926.
231 Janvier (Max-Lucien), 9 novembre 1929.
232 Rakotobe (Jules), 15 avril 1926.
233 Mariannie (Emmanuel), 6 juin 1927.
234 Jeandel (Jean-Louis), 6 septembre 1924.
235 Pardonnet (Jean), 1er avril 1929.
236 Jardin (Guy-Pierre), 1er juillet 1931.
237 Antourel (Paul), 13 mars 1929.
238 Richard (Jules), 4 septembre 1930.
239 Dil'an (André), 1er juillet 1931.
240 Maroquivoi (Maximin), 21 janvier 1927.
241 Theresine (Marius), 12 mars 1925.
242 Valladeau (Maurice-Léon), 2 janvier 1933.
243 Nicolas (Jean-Marie), 28 mai 1931.
244 Pougary (Joseph-Léonce), 22 décembre 1920.
245 Guillon (Edmé), 22 février 1923.
246 Ettori (François-Marie), 1er janvier 1919.
247 Monnet (Roland), 13 novembre 1925.
248 Negrel (Daniel), 6 mai 1933.
249 Rauly (Gilbert), 6 septembre 1933.
250 Rodriguez (Frédéric-Joseph), 6 septembre 1927.
251 Millard (Pierre-Charles-Augustin), 21 mars 1927.
252 Canioni (Pierre), 9 février 1925.
253 Diouf (Ibrahima), 14 octobre 1923.
254 Kieng Sohoanh, en 1929.
255 Severin (Joseph-Louis), 4 décembre 1925.
256 Fremit (Gilbert-Laurent-Eugène), 1er septembre 1929.
257 Bercy (Pierre), 10 février 1930.
258 Eliaka (François-Siméon), 18 février 1926.
259 N'Diaye (Baye-Darraw), 26 avril 1928.
260 Demea (Berton-Roger), 4 juillet 1927.
261 Quatrefages (Gilbert-Louis-Roger), 27 octobre 1932.
262 Helleu (Armand-Alexandre), 24 juin 1931.
263 Sacchi (Ange-Antoine), 1er septembre 1929.
264 Killarz (François), 11 février 1931.
265 Hochard (Christian), 3 février 1926.
266 Gravelais (André), 19 mars 1928.
267 Darbousset (Albert-Jean-Léon), 26 novembre 1921.
268 Lecuyer (Serge), 12 juin 1927.
269 Sautron (Jules-Jean), 13 août 1929.
270 Billant (Yves-Louis), 19 février 1928.
271 Freby (Pierre-René), 11 septembre 1928.
272 Dulac (Jean-Charles), 23 juillet 1920.
273 Bertebeau (Roger-Alexandre-Germain), 6 avril 1928.
274 Moreau (Jean-Georges), 15 juillet 1927.
275 Amazan (Jean-Pierre), 2 mars 1927.
276 Diop (Alioune), 7 juillet 1928.
277 Ponthot (Pierre-Michel), 6 octobre 1931.
278 Emmanuelli (Jacques), 27 mai 1928.
279 Nicolas (Michel-Auguste), 15 mai 1928.
280 Normand (Pierre), 17 octobre 1932.
281 Duchemin (André-Camille), 20 mai 1926.
282 Caron (Louis-Maximilien), 19 juin 1927.
283 Boyer (Pierre-Louis-Sully), 18 juin 1929.
284 Guilleron (Raymond-André), 3 juin 1929.
285 Lejeusne (Robert), 27 mars 1926.
286 Guidi (Elie), 23 septembre 1924.
287 Carcreff (Raymond), 30 juillet 1930.
288 Camille (Sathurnin-Joseph-Albert-Asthon), 29 octobre 1920.
289 Leclerc (Gaston-Louis), 17 mai 1928.
290 Leroux (Paul-René), 8 janvier 1928.
291 Raynaud (Roger), 24 septembre 1927.
292 Allard (Maurice), 12 novembre 1926.
293 Luiggi (Pierre), 29 mars 1928.
294 Oustlant (Marcel-Louis), 2 août 1926.
295 Berton (André-Fernand), 3 mars 1929.
296 Mazoyer (Pierre), 28 septembre 1927.
297 André (Marcel-Pétronille), 31 mai 1928.
298 Colson (Serge-Kléber), 9 novembre 1927.
299 Aussourd (Maurice), 19 août 1930.
300 Mages (Aka), 31 décembre 1926.
301 Cauchon (Jacques-Germain-Auguste), 18 juin 1929.
302 Begon (Alexandre-Jean-Louis), 24 octobre 1930.
303 Parois (Michel), 24 septembre 1925.
304 Authier (Louis-Maurice), 29 septembre 1919.
305 Cabay (Jacques-Henri), 6 septembre 1926.
306 Randrianasolo (René), 26 janvier 1926.
307 Lechien (Emile), 4 janvier 1933.
308 Drean (Pierre-Eugène), 22 octobre 1927.
309 Payen (Michel), 2 janvier 1931.
310 Hemmerlé (Pierre), 16 août 1927.
311 Guenin (Roger-Yvon Pol), 1er novembre 1927.
312 Flahaut (Roger-Emmanuel), 8 janvier 1931.
313 Celicourt (Auguste), 9 juin 1929.
314 Chambelland (Jack-Louis), 3 juin 1928.
315 Antona (Pierre), 25 juillet 1925.
316 Pyrka (Jean), 24 mai 1928.
317 Brossard (Paul-Pierre), 21 mai 1927.
318 Thomas (Roger-Paul), 29 juillet 1929.

319 Derennes (André), 30 novembre 1929.
320 Le Goff (François), 5 mars 1927.
321 Faggion (Jean), 28 septembre 1931.
322 Tresmontan (Pierre-Charles), 13 janvier 1931.
323 Raynal (Jean), 9 juillet 1929.
324 Cariou (Louis), 21 janvier 1925.
325 Saint-Loup (Regis-Victor-Henri), 2 juillet 1930.
326 Quiquemelle (François), 14 mars 1927.
327 Luciani (Joseph-Marie), 18 novembre 1930.
328 Mignard (Claude-Albert), 26 août 1933.
329 Chane-Chan (Yvon-René), 3 avril 1927.
330 Daviau (Pierre), 30 avril 1930.
331 Toudic (Pierre), 21 août 1930.
332 Leunuque (Fulbert-Serge), 12 avril 1928.
333 Léopold (Lydie-Joseph), 27 mars 1931.
334 Barbero (Alexis-Jean-Charles), 28 décembre 1932.
335 Rabehoavy (Désiré), 18 septembre 1927.
336 Piquet (René-Paul), 25 janvier 1921.
337 Viemon (Emile-Lucien), 17 décembre 1927.
338 André (Maurice), 16 juillet 1924.
339 Cosset (Pierre), 18 décembre 1924.
340 Liziard (Yves), 26 avril 1928.
341 Boegler (Michel-Emile), 13 février 1922.
342 Michel (Raymond-Constant), 10 septembre 1928.
343 Salaun (Roger-Louis), 17 décembre 1924.
344 Olimpi (Antoine), 2 juin 1928.
345 Traore (Diallo-Samba), 4 février 1930.
346 Gouveneaux (Jean), 21 août 1926.
347 Moro (Roger), 30 octobre 1929.
348 Tesson (Roland-André), 20 décembre 1932.
349 Servant (Jean), 8 août 1933.
350 Biais (Pierre), 9 juillet 1933.
351 Mariotti (Jean-Marc), 7 juillet 1934.
352 Roger (Hervé-James), 26 août 1934.
353 Josserand (Maurice), 14 décembre 1930.
354 Nameba (Badini), en 1924.
355 Grimaldi (Marc-Marie), 1er avril 1929.
356 Dedinger (Jean), 8 août 1929.
357 Deruette (Marcel-Henri), 14 août 1920.
358 Cibois (Pierre-Lucien), 20 août 1927.
359 Passel (Paul-Lucien-Napoléon-Louis), 1er octobre 1928.
360 Foli (Dominique), 5 juillet 1928.
361 Kazandjian (Jean), 11 novembre 1930.
362 Duvivier (Raymond), 28 juin 1930.
363 Prevel (René-Baptiste), 4 novembre 1929.
364 Moulin (Georges-Albert), 20 septembre 1928.
365 Tagnon (Michel-Maurice-Jean), 21 avril 1930.
366 Gudicelli (Dominique), 1er juillet 1933.
367 Salies (André), 12 juillet 1934.
368 Salacruch (Georges-André), 10 mars 1932.
369 Caure (Maurice-Charles), 8 juin 1928.
370 Ruau (Guy-René), 12 janvier 1931.
371 Gobert (René), 20 octobre 19..
372 Jibault (Charles-Félix-Jules), 6 novembre 1926.
373 Aurouze (André), 12 janvier 1928.
374 Bonreille (René-François), 25 novembre 1931.
375 Retrouvey (Roland), 2 novembre 1927.
376 Tomadini (Serge), 6 mars 1932.
377 Germain (Daniel-Jean), 7 décembre 1919.
378 Boijout (Pierre-Roland), 16 septembre 1926.
379 Gustave (Francis-Wilfrid), 14 juin 1927.
380 Bellec (Jean-Louis), 30 janvier 1927.
381 Daviet (Roger-François), 30 avril 1926.
382 Chalopin (Louis), 25 août 1924.
383 Sy (Amath-Mathy), 21 mai 1928.
384 Sourdin (Michel-Jean-Marie), 22 mai 1925.
385 Desmet (François-Jules), 10 janvier 1929.
386 Surdin (Fortuné-Léopold), 17 octobre 1923.
387 N'Diaye Abdoulaye, 25 août 1929.
388 Dobat (Vincent-Henri), 22 janvier 1930.
389 Lemoine (Jean-Noël), 21 septembre 1929.
390 Desbordes (Franck-Pierre), 11 décembre 1923.
391 Diop Babacar, 22 janvier 1931.
392 Hardy (Jean-Baptiste), 9 juillet 1931.
393 Detterer (Jean-René), 3 mai 1929.
393 Pietri (Dominique), 27 mars 1931.
395 Gomis (Jean), 17 avril 1933.
396 Fuentes (Eliodore), 22 février 1923.
397 Wagon (Georges), 9 juillet 1922.
398 Huon (Paul), 23 novembre 1925.
399 Demange (Pierre-Louis), 1er juillet 1926.
400 Bru (Roger), 6 avril 1930.
401 Varquet (Paul-Louis-Marcel), 18 janvier 1929.
402 Robin (Georges), 22 octobre 1927.
403 Borde (René), 28 janvier 1928.
404 Zacharie (Jules), 2 mars 1931.
405 Thomas (Raoul-Marcel), 9 août 1928.
406 Paris (Jean-Marie-Georges), 25 juillet 1931.
407 Nehemie (Henri-Raymond), 27 avril 1932.
408 Emmanuelli (Jacques-Dominique-Augustin), 26 mars 1930.
409 Auclair (Roger), 29 mars 1927.
410 Sonna (Passionie-Saint-Olympe), 25 mars 1931.
411 Petit (Daniel-Emile), 18 décembre 1928.
412 Capitaine (Maurice-Prisca), 18 janvier 1930.
413 Chacun (Guy-Michel), 10 juillet 1931.
414 Huguenin (Yves-Roger), 17 juillet 1932.
415 Mercier (Serge), 27 février 1928.
416 Carboni (Jean-Numas), 23 octobre 1926.
417 Lanfranchi (Horace-Pascal), 18 avril 1927.
418 Aran (Roland), 4 août 1923.
419 Chateigner (Georges), 20 avril 1926.
420 Devise (Pierre), 25 novembre 1927.
421 Poivet (Raymond), 11 septembre 1930.
422 Kersebet (Louis), 31 décembre 1928.
423 Maestracci (Toussaint), 11 janvier 1925.
424 Courtitarat (René-Henri), 17 juillet 1930.
425 Bechet (Maurice-Charles), 1er janvier 1931.
426 Decouard (Gilbert), 9 janvier 1926.
427 Briand (Pierre), 2 janvier 1925.
428 Ledanseur (Marcel-Christian), 14 avril 1930.
429 Edwige (Claude), 5 mars 1931.
430 Risseard (Emilien-Louis), 30 juin 1928.
431 Tetu (René-Alphonse), 9 mars 1932.
432 Botreau-Roussel-Bonneterre (Eugène-Vincent-Paul-Louis), 19 juillet 1927.
433 Mengelle (Jean), 1er avril 1932.
434 Verger (Henri), 16 septembre 1933.
435 Lefevre (Michel-Antoine), 13 février 1932.
436 Dealberto (Roger), 3e octobre 1929.
437 Dumas (Gilbert-Marcel), 8 novembre 1932.
438 Dansault (Roger), 2 mars 1927.
439 Labattut (Gontran-Jean-Michel), 22 janvier 1931.
440 Payet (Gilbert-François), 28 juillet 1929.
441 Enduran (Yves-Paul), 30 août 1924.
442 Micou (Gabriel), 6 septembre 1931.
443 Lequio (Romain), 18 novembre 1931.
444 Dominici (Alphonse), 1er septembre 1925.
445 Perdreau (Gérard), 25 avril 1923.
446 Tibourcio de La Corre (Jean-Pierre), 7 janvier 1924.
447 Pardonnet (René-Abel), 4 mai 1926.
448 Turinay (Gilbert-Roger), 4 février 1928.
449 Gurbiel (François), 12 avril 1920.
450 Peretti (François-Antoine), 18 janvier 1920.
451 Kien (Lucien), 29 mars 1930.
452 Bazin (Jean-Julien), 23 janvier 1925.
453 Marchetti (Marcel-Camille), 13 février 1929.
454 Chatelain (Serge), 21 septembre 1930.
455 Gresse (Gaston-Ernest-Paul), 20 décembre 1930.
456 Frassati (Pascal), 25 octobre 1923.
457 Berthelot (Pierre), 13 août 1925.
458 Coquelet (Robert-Maurice), 27 juin 1930.
459 Baena (Casimir), 2 mars 1931.
460 Gelle (Jean-Louis), 15 avril 1931.
461 Aguiard (Serge-Roger-Joseph), 16 octobre 1933.
462 Quillacq (Pierre-Jacques), 1er septembre 1929.
463 Crochet (René-Roger), 17 juin 1928.
464 Masionka (Rodolphe), 1er septembre 1926.
465 Aucouturier (Claude-René-Pierre), 20 février 1932.
466 Ducournau (Louis-Bernard), 5 décembre 1932.
467 Paolli (André-Philippe-Alphonse), 27 août 1932.
468 Pari (Paul), 15 juin 1931.
469 Slik (Michel), 13 janvier 1925.
470 Moranville (André), 17 juin 1928.
471 Claire (Louis), 30 janvier 1923.
472 Arnon (Michel-Jean), 26 juin 1930.
473 Paolis (Albert), 18 avril 1925.
474 Lhuillier (Jacques), 13 octobre 1927.
475 Cheignon (Marcel), 21 novembre 1926.
476 Cholet (Martial), 6 août 1920.
477 Tournemeule (Gilbert), 9 septembre 1928.
478 Sipp (Francis-Bernard), 1er septembre 1930.
479 Lalanne (Joseph), 10 août 1926.
480 Pailhes (Raymond-Julien), 19 mars 1930.
481 Molard (Jean-Joseph), 13 juin 1925.
482 Rezny (René-Edouard-Marcel), 6 janvier 1925.
483 Danieau (René), 30 juin 1932.
484 Guyot (Yves), 10 janvier 1927.
485 Gatine (Jacques-Paul-Emile), 24 octobre 1935.
486 Gilles (Marc), 16 mai 1932.
487 Philip (Arsène), 16 avril 1929.
488 Lauquin (Yves), 29 août 1925.
489 Daloz (Jean-Claude), 27 mai 1930.
490 Berclaz (Robert-Jean), 22 octobre 1931.
491 Edgeworth (Jean-Marie), 27 janvier 1919.
492 Rodriguez (Henri), 26 février 1926.
493 Maillot (Antoine), 13 septembre 1925.
494 Soyez (André-Hector-Alfred-Arsène), 19 novembre 1931.
495 Maybon (Marius), 29 octobre 1924.
496 Ménégault (Henri), 28 décembre 1922.
497 Périn (Pierre-Guislain-Fernand), 18 juin 1928.
498 Thévenot (Gilbert-Zelime), 15 avril 1931.
499 Napoli (Paul), 1er janvier 1926.
500 Hoh (Pierre), 20 novembre 1931.
501 Jeanjean (Paul-Camille-Pierre), 12 novembre 1919.
502 Barthelemy (Léon-Jean-Marie), 2 août 1932.
503 Lagneau (Roger), 30 octobre 1917.
504 Voirin (Tépano), 26 décembre 1928.
505 Lorho (Armel), 4 octobre 1929.
506 Mauchausse (Daniel), 22 octobre 1929.
507 Olive (Jean-Elie-Paul-Léon-Louis), 8 octobre 1931.
508 Ramin (Joseph), 15 février 1923.
509 Hulin (René-Jean), 17 octobre 1924.

510 Maisonneuve (Raymond), 24 novembre 1926.
511 Lamette (Jean), 15 février 1928.
512 Sarma (Djanaguirame), 18 octobre 1922.
513 Viney (René), 14 décembre 1928.
514 Leconstant (Derlange-Hervé), 15 septembre 1928.
515 Le Pape (Hippolyte), 4 février 1928.
516 Capel (Louis), 1er mars 1932.
517 Cressard (Claude), 14 janvier 1927.
518 Berton (Paul), 8 janvier 1930.
519 Piton (Michel), 8 janvier 1933.
520 Bonnardel (Maurice), 30 octobre 1932.
521 Vincent (Michel), 3 novembre 1929.
522 Cruzille (Georges-Joseph), 24 janvier 1932.
523 Roudaut (François-Marie), 14 janvier 1929.
524 Millavaud (Jean), 21 octobre 1929.
525 Rivière (Albert-Clovis), 13 mars 1932.
526 Louri (Fortuné-Robert), 29 avril 1929.
527 Balance (Pierre-René), 29 juin 1932.
528 Rouch (Claude-René), 15 février 1934.
529 Leray (Michel-Louis), 19 juillet 1934.
530 Desmartin (Robert), 17 avril 1935.
531 Perrot (Prigent), 9 septembre 1924.
532 Phojo (Lucien), 15 décembre 1926.
533 Vanelstraete (Jacques-Léon), 14 décembre 1925.
534 Bouillard (Robert), 2 février 1929.
535 Kontis (Georges), 29 janvier 1929.
536 Ringenbach (Jean-Jacques), 26 novembre 1928.
537 Tamburello (Toussaint), 3 décembre 1930.
538 Marquis (Michel-Maxime-Yvon), 15 octobre 1929.
539 Fritsch (Fernand-Robert), 28 décembre 1931.
540 Natali (Antoine-Brand), 26 septembre 1931.
541 Grandsire (Raymond-Eugène), 3 août 1932.
542 Delbosc (Olivier-Raymond), 29 octobre 1932.
543 Garcia (Gabriel), 3 janvier 1934.
544 Nut (Bernard), 19 avril 1935.
545 Chambrier (Henri-Fernand-Jules), 8 novembre 1935.
546 Rey (Jean-Pierre), 29 juillet 1934.
547 Dia (Winston), 14 août 1929.
548 Heuze (René-Auguste), 19 février 1926.
549 Badih Moussa, en 1922.
550 Rigaudier (André-René), 17 décembre 1927.
551 Letchaureguy (Jean), 20 juillet 1924.
552 Haquette (Etienne), 4 septembre 1926.
553 Antoine (Gilbert), 10 novembre 1928.
554 Bize (François-Justin), 23 octobre 1924.
555 Boutant (Marcel), 20 février 1925.
556 Marbœuf (Jacques), 22 décembre 1927.
557 Creantor (Gérard-Mathias), 25 février 1927.
558 Locqueneux (René), 24 juillet 1929.
559 Aubert (Jean), 21 décembre 1929.
560 Cantin (Noël-Aristide), 23 décembre 1931.
561 Zozime (Gustave), 20 juin 1929.
562 Damour (Max-Elie-Sylvestre), 7 juillet 1931.
563 Loizeau (Albert), 27 avril 1924.
564 Tambou-Mariana (René), 11 novembre 1927.
565 Corazzi (Guy-Antoine), 20 octobre 1928.
566 Petithomme (André-Amédée-Gustave-Victor), 22 avril 1932.
567 Bertschy (Pierre-André-Cyrille), 17 novembre 1916.
568 Roques (Georges-Maurice), 3 mars 1924.
569 Pytel (Bronic-René), 3 août 1929.
570 Heurtaux (Philippe-Auguste-Maurice), 24 juin 1931.
571 Aw (Seydou), 12 avril 1926.
572 Bocquin (Yves), 17 novembre 1931.
573 Hoarau (Armand-Louis), 14 mai 1932.
574 Lahaye (Roger-Robert-Raoul), 2 janvier 1927.
575 Albertucci (Noël-Paul-Ange-Marie), 21 décembre 1921.
576 Hervaud (René-Louis), 29 juillet 1928.
577 Yan (Georges-Gaëtan), 18 septembre 1925.
578 Fages (Paul), 25 janvier 1932.
579 Bourveau (Victor), 29 avril 1918.
580 Theron (Paul-Pierre), 8 septembre 1930.
581 Tabary (Robert-Gaston-Daniel), 13 septembre 1918.
582 Blin (Victor), 6 septembre 1934.
583 Pellous (Henry-Yves), 28 août 1934.
584 Daly (Cyrille), 14 juillet 1935.
585 Andraud (Jules), 30 décembre 1935.
586 Dalmasso (Jacques-Adelin-Jean), 27 avril 1923.
587 Louise-Julie (Raphaël-Félix), 25 octobre 1929.
588 Lovince (Marie-Philippe-Denis), 1er mai 1922.
589 Plaisance (Maurice-Jean), 22 septembre 1921.
590 Sutter (Auguste), 8 novembre 1925.
591 Fouquet (Roland-Grégoire), 8 mai 1926.
592 Samuel (Claude-René), 15 septembre 1929.
593 Bellerose (Eugène-Denis), 16 juillet 1927.
594 Martin (André-Léon-Georges), 19 juillet 1930.
595 Betremieux (Albert-Aimé), 20 mai 1928.
596 Hascoet (Roger-Joseph), 31 juillet 1932.
597 Pradier (Marcel-Louis), 13 mai 1932.
598 Vaudouet (Jean-Louis), 25 août 1921.
599 Leveugle (Roland-Léopold-Léonard), 22 mai 1929.
600 Slezarski (Jean), 16 mai 1926.
601 Treche (Jean-Lucien), 8 février 1931.
602 Addinquy (Narayana), 17 septembre 1928.
603 Laperle (André-Marcel), 11 novembre 1930.
604 Dado Lassana, 23 novembre 1900.
605 Rocaut (Henri), 22 mai 1925.
606 Antonini (Jean-Joseph), 10 juin 1933.
607 Le Goff (Pierre-Louis-Marie), 13 mars 1934.
608 Simon (Guy), 22 août 1935.
609 Bollmeier (Albert-Chrétien), 12 janvier 1927.
610 Dormeau (Christian-Léonce-Robert), 24 juillet 1926.
611 Christol (Georges-Frédéric), 7 août 1933.
612 Masson (Alfred), 18 mars 1928.
613 David-Maufras (Jacques), 11 septembre 1930.
614 Heroult (Roland-Lucien), 4 août 1918.
615 Yvart (François-Alexandre), 21 décembre 1932.
616 Jourdan (René-François), 13 novembre 1919.
617 Dreau (Jean-Alexandre), 17 mai 1929.
618 Louis-Jean (Rigobert), 14 janvier 1925.
619 Ple (André), 6 avril 1928.
620 Lambert (Guy-Hubert-Marie), 4 novembre 1930.
621 Madrassi (Giovanni-Gollino), 22 janvier 1930.
622 Corbineau (Michel), 3 octobre 1929.
623 Darfus (Hilaire-Octave), 15 janvier 1928.
624 Lambrisset Mounissamy, 4 mai 1927.
625 Decupper (Robert), 26 septembre 1927.
626 Koslowski (Georges-Félix), 12 août 1921.
627 Biscini (Pascal), 8 janvier 1929.
628 Millard (Pierre-Amédée), 1er août 1931.
629 Seguin (Lucien-Jean), 29 septembre 1930.
630 Mace (André-Lucien-Marie), 21 décembre 1924.
631 Andre (Jacques-Marie), 25 juillet 1931.
632 Jacob (René-Alexandre), 6 octobre 1926.
633 Thiers (Pierre), 27 avril 1932.
634 Ilory (Gaston-René), 29 janvier 1931.
635 Mozet (Bernard), 9 octobre 1933.
636 Jacques (Joseph), 19 septembre 1931.
637 Malet (Daniel), 27 mars 1933.
638 Paul (Jean-Claude), 4 septembre 1935.
639 Saint-Just (Thésée), 23 janvier 1925.
640 Tanquerey (Michel-Georges), 30 mars 1935.
641 Pozzo (Claude-Albert), 19 octobre 1929.
642 Arfety (Gérard), 1er mars 1929
643 Nguyen Van Chanh, 22 octobre 1925.
644 Lebalier (André-Jacques-Robert), 9 août 1934.
645 Ducout (Pierre-Bernard), 12 décembre 1933.
646 Garry (Pierre-Alfred), 20 juin 1926.
647 Delonca (Fernand), 30 juillet 1923.
648 Beillard (André), 22 novembre 1925.
649 Baucher (Georges-André), 6 août 1929.
650 Dillon (Roger-Georges), 20 juin 1931.
651 Le Calvez (Régis), 19 juillet 1930.
652 Prouchandy (Adrien), 14 août 1927.
653 Morvan (Marcel), 16 décembre 1929.
654 Gaillard (Henri-Joseph-Serge), 29 avril 1928
655 Nelka (Jacques), 1er mai 1931.
656 Dussert (Claude-Albin), 2 septembre 1932.
657 Leray (Bernard-Raphaël-Stanislas), 1er août 1933.
658 Faguet (Jacques), 19 septembre 1933.
659 Soler (Hubert), 15 août 1924.
660 Hippolyte (Ida-Joseph-Louis-William), 14 avril 1932.
661 Manent (Marcel-Louis), 4 mars 1933.
662 Preux (Jacques), 27 avril 1933.
663 Pellegri (Gérard), 25 août 1934.
664 Le Priol (Guy), 13 septembre 1935
665 Passagne (Denis-Marie-Antoine), 11 décembre 1931.
666 Gourraud (Gabriel), 23 septembre 1935.
667 Bauberger (Joseph), 17 octobre 1933.
668 Gilbert (Christian), 20 juin 1930.
669 Sancho (Maurice), 23 janvier 1928.
670 N'Doye (Alioune), 28 janvier 1933.
671 Ori (Darius), 25 avril 1926.
672 Hussein Abdallah, en 1925.
673 Gérard (René), 27 mars 1928.
674 Ludwig (Jean-Pierre), 27 janvier 1929.
675 Willien (Jean), 23 octobre 1925.
676 Beziat (Claude), 3 mai 1927.
677 Duine (Henri), 26 février 1929.
678 Schaaf (Paul-Lucien), 5 mai 1930.
679 Ballart (Jean), 19 février 1926.
680 N'Doye (Alioune), 9 juin 1929.
681 Baugey (Marcel), 8 février 1931.
682 Roth (Valentin), 8 octobre 1928.
683 Allenbach (Albert), 13 mars 1926.
684 King (Maurice), 2 novembre 1932.
685 Samb (Magatte), 22 janvier 1930.
686 Luciano (Robert-Raymond-Marc), 20 juillet 1931.
687 Mony (Maurice), 10 février 1929.
688 Rochard (Jean-Paul), 11 juillet 1932.
689 Vassol (Joseph-David-Lucien), 11 juin 1928.
690 Floch (Christian-Jean-Georges), 6 décembre 1925.
691 Retourne (Georges-Jean-Maurice), 30 mars 1926.
692 Lachassagne (Aimé-René), 31 janvier 1929.
693 Jegouzo (Roger), 26 janvier 1933.
694 Anezo (Jean-Paul), 9 octobre 1933.
695 Lang (Robert-Lucien), 4 juin 1929.

696 Cavaye (Roger-Gaston), 13 juin 1931.
697 Clement (Eugène-Camille), 17 février 1929.
698 Allegrini (Pierre), 23 novembre 1927.
699 Defendini (Pierre-Paul), 29 novembre 1929.
700 Denis (Albert-Auguste-Joseph), 13 février 1932.
701 Diarra dit Mourot (Ferdinand-Charles), 5 février 1931.
702 Gorieux (André-Adolphe), 17 juillet 1923.
703 Stoessel (Maurice), 24 novembre 1923.
704 Souchal (Paul), 4 novembre 1930.
705 Chistrel (Auguste-Bernard-Alfred), 23 juin 1927.
706 Cledor (Philémon), 11 août 1931.
707 Louis (William), 13 août 1935.
708 Kaiser (Christian), 19 février 1932.
709 Guelennec (Paul), 18 août 1926.
710 Ghilardi (François-Antoine), 5 février 1928.
711 Lienhard (Jean-Paul), 2 novembre 1923.
712 Leguen (Mathurin), 2 août 1924.
713 Fauche (Joseph-André), 7 mars 1930.
714 Gosselin (Jean), 5 octobre 1930.
715 Neollier (Jean-René), 6 novembre 1928.
716 Alandry (Roger), 30 octobre 1921.
717 Olivier (Louis), 27 juin 1932.
718 Mauchamp (Henri), 20 février 1925.
719 Thomas (Guy-Clément), 2 août 1929.
720 Dieye (Amadou), 24 août 1931.
721 Ancel (René-Joseph), 30 avril 1925.
722 Lombion (Eustase-Eustache-Grégoire-Philippe), 20 septembre 1931.
723 Rivals (Moïse-Yvan-Raymond), 22 août 1929.
724 Farabegoli (Dante), 22 octobre 1929.
725 Marietti (Paul-Joseph), 17 juin 1928.
726 Scalet (Angélo-Bruno), 21 novembre 1926.
727 Mamert (Roger), 8 février 1928.
728 Piano (Dominique), 25 avril 1924.
729 Dufeil (François-Eugène), 22 novembre 1926.
730 De Dguebouadze (Guy), 25 novembre 1931.
731 Villemot (Pierre-Félix-Marie), 16 février 1933.
732 Capuono (Jacky), 24 mars 1933.
733 Ferrier (Raymond-Marius), 12 juillet 1916.
734 Carlotti (Paul), 21 octobre 1928.
735 Salandre (Roger), 31 octobre 1928.
736 Pesenti-Rossi (Robert-François), 17 janvier 1929.
737 Pierre-Emile (Victor), 4 décembre 1931.
738 Bernard (Pierre), 12 décembre 1921.
739 Jean-François (Léon), 24 avril 1931.
740 Ragache (René), 19 avril 1929.
741 Jamet (Roger), 6 septembre 1929.
742 Boyer (Louis-Léonce), 22 octobre 1927.
743 Beaude (Roland-Jean-François), 26 février 1932.
744 Bouffenie (Robert), 31 mars 1925.
745 Murati (Ange), 12 janvier 1927.
746 L'Hostis (Gustave-Marie), 21 juillet 1923.
747 Picard (Michel-Bernard), 27 janvier 1932.
748 Blaise (César), 12 décembre 1931.
749 Papi (Jean), 10 janvier 1931.
750 Cassagne (Gérard), 12 juin 1932.
751 Dietsch (Maurice), 28 août 1932.
752 Faquet (Michel), 22 mai 1929.
753 Randriamahaja (Raymond), 21 octobre 1931.
754 Guignoux (Louis-Raymond-René), 5 février 1927.
755 Adjacent (Marcel-Georges-Emile-Alfred), 22 juillet 1930.
756 Leborgne (Bernard-Jean), 2 août 1931.
757 Prevost (Marcel), 31 janvier 1925.
758 Denis (Roger), 17 février 1930.
759 Cesari (Noël), 1er janvier 1930.
760 Maillard (Louis-François), 24 août 1920.
761 Monsimer (Maurice-Louis), 13 février 1936.
762 Lachaise (Pierre), 28 décembre 1926.
763 Lavergne (Raymond), 17 février 1926.
764 Euvrard (Pierre), 19 janvier 1931.
765 Colle (René-Jean), 3 avril 1924.
766 Assani (Michel), 29 septembre 1930.
767 Rasamoely (Claude-James), 14 mars 1934.
768 Lovati (Angel), 25 juillet 1931.
769 Philippoff (Jean), 2 décembre 1928.
770 Bras (Georges-Pierre), 5 mars 1928.
771 Muller (Louis-Paul), 15 août 1926.
772 Faure (Yoland), 23 mai 1932.
773 Vergnes (André), 1er février 1933.
774 Gaye (Antonin), 22 mars 1934.
775 Osternaud (Jacques-René), 21 juin 1936.
776 Bergame (Serge), 14 août 1933.
777 Lemoine (Alain), 29 juillet 1935.
778 Bernardin (Marcel), 13 septembre 1924.
779 Kitzinger (André), 27 mai 1923.
780 Hardy (Gilles), 19 novembre 1926.
781 Millo (Oswald-André), 31 janvier 1929.
782 Saccomanno (Dominique-Salvador), 23 juillet 1929.
783 Gregory (Marc-Louis), 10 décembre 1930.
784 Martinetti (Josué), 3 novembre 1923.
785 Ribe (Guy), 4 septembre 1931.
786 Floc'h (Roger-François), 18 mars 1928.
787 Boyer (Raymond), 18 octobre 1926.
788 Le Neue (Jean), 18 octobre 1925.
789 Cochegrue (Marcel-Jacques), 28 juillet 1934.
790 Houssais (Pierre-Emmanuel-Léon), 15 octobre 1928.
791 Robert (Ange-François), 1er mars 1925.
792 Béretti (Dominique), 21 mai 1932.
793 Schmitz (Edgard-Honoré-Léopold), 3 août 1925.
794 Haudegon (Placide), 12 juin 1923.
795 Thiellement (Albert-Jean), 1er août 1929.
796 Gaillard (Roger), 10 août 1929.
797 Gautier (Raymond), 10 septembre 1930.
798 Coutin (Michel), 29 septembre 1929.
799 Cornet (Jean-Jules), 9 décembre 1932.
800 Heffner (Lucien-Roger), 7 janvier 1929.
801 Georges (Daniel), 7 décembre 1922.
802 Schoen (Pierre), 13 avril 1930.
803 Camus (Guy), 10 janvier 1933.
804 Adam (Maxime), 13 juin 1934.
805 Cadassus (Joseph-Gabriel-Eugène), 19 novembre 1921.
806 Nicolas (Louis), 5 juin 1929.
807 Seguin (Daniel), 1er février 1934.
808 Laviec (Hervé-Roger), 8 août 1932.
809 Marini (Joseph), 4 avril 1929.
810 Michelon (Joseph-Frédéric-Louis), 17 janvier 1935.
811 Lamarre (Paul-Jules-Roger), 15 mai 1923.
812 Trolez (Jacques-Michel), 30 avril 1929.
813 Tochtermann (Marcel), 9 avril 1925.
814 Tournier (Raymond), 22 février 1925.
815 Schia (Dominique), 9 juillet 1933.
816 Cazalis (Joseph), 24 juillet 1931.
817 Manapany (Roland-Marcel), 7 mars 1931.
818 Diop (Mohamed-Abdoulaye), 23 mars 1931.
819 Auberger (Georges-René), 28 août 1931.
820 Abasq (Joseph-Marie), 13 juillet 1931.
821 Trotobas (Julien-Marius), 23 août 1932.
822 Lameth (Joseph), 6 juin 1931.
823 Houmault (Marcel), 14 mai 1936.
824 Dewinne (Jacques-Pierre), 26 décembre 1935.
825 Tallon (Maurice-Robert), 18 janvier 1923.
826 Fernandez (Jacques-Jean), 19 août 1931.
827 Fabiani (Gilbert-Charles-Georges), 13 janvier 1930.
828 Tannou (Joseph-Raymond), 7 septembre 1931.
829 Grout (Bernard), 24 novembre 1927.
830 Criton (Michel-Rodolphe-Céran), 28 septembre 1932.
831 Schmid (Jean-Pierre-Jacques), 26 août 1929.
832 Guibertieau (Roger-Simon), 3 mars 1921.
833 Boz (Raymond-Gaston), 18 août 1927.
834 Lamouille (Francis-Gabriel), 1er mai 1923.
835 Abasq (Alain-François), 3 février 1928.
836 Argant (Marius-Hippolyte-Adrien), 16 août 1930.
837 Blanco (José-Pierre), 12 août 1931.
838 Cook (André-Wilfrid), 19 décembre 1926.
839 Sallaud (Raymond-Marcel), 8 février 1933.
840 Adam (Pierre-Guy), 29 octobre 1929.
841 Renard (Gérard-Henri), 11 août 1925.
842 Schmitz (Gilbert), 10 octobre 1931.
843 Arrias (Jean), 22 septembre 1926.
844 Batot (Roger-Pierre), 26 mai 1932.
845 Techer (Jean-Michel), 31 août 1930.
846 Cocotte (Roland), 24 avril 1929.
847 Marini (Gérard), 26 septembre 1930.
848 Lagarrigue (Claude), 19 novembre 1930.
849 Schmidt (Jean-Jacques-Gérard), 13 août 1927.
850 Vales (Philippe), 5 mai 1933.
851 Faty (Malam), 24 mars 1931.
852 Bong (Pierre), 18 décembre 1935.
853 Salavert (René), 22 février 1924.
854 Bruot (Nazaire), 17 septembre 1926.
855 Chaussin (Pierre), 14 septembre 1936.
856 Floro (Bernard), 27 février 1927.
857 Lebargy (Emile-Laurent-Jean), 3 juin 1931.
858 Andrieu (Pierre-Eugène), 3 décembre 1919.
859 Noël (Yves), 19 juin 1925.
860 Powell (Jules-Jean-Georges), 30 juin 1920.
861 Tartar (Paul-Louis-Albert), 25 septembre 1927.
862 Lacour (Jean-Claude), 26 janvier 1931.
863 Besnard (Raymond), 23 juillet 1924.
864 Moritz (Joseph), 20 janvier 1930.
865 Laurent (André), 12 janvier 1922.
866 Lhomme (Roger-Jacques), 26 juin 1929.
867 Perier (François-Marie), 31 mai 1931.
868 Tagliabue (Charles), 30 janvier 1930.
869 Tolstakojine (Pierre), 21 juillet 1932.
870 Iskierka (François), 11 février 1933.
871 Jaeger (Michel), 6 juillet 1936.
872 Gervy (Robert-Jean), 11 novembre 1920.
873 Odokine (Bernard-René), 16 juillet 1928.
874 Faure (René), 10 novembre 1923.
875 Vannereux (Robert), 28 septembre 1929.
876 Dobrowolsky (Jean-Roger), 30 septembre 1927.
877 Thomas (Marcel-Maurice), 15 juillet 1927.
878 Dupuy (Godefroy-Darnal), 8 novembre 1926.
879 Couasnon (William), 4 novembre 1928.

Artillerie de marine.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Morvan (Denis-Pascal), 30 juin 1917.
2 Bonnaval (Hubert), 11 novembre 1922.
3 Rajimison (Théodore-Jean-Frédéric), 22 avril 1922.
4 Berger (Joseph-Roger), 16 août 1919.
5 Bourdrel (Emmanuel), 29 mai 1919.
6 Banaszynski (Adolphe), 17 février 1924.
7 Bastiera (Jean-Etienne), 9 janvier 1924.
8 Deniel (Joseph), 8 décembre 1922.
9 Veronique (Stanislas), 7 juin 1921.
10 Suriam (Louis-Etienne), 2 septembre 1922.
11 Messonnier (Pierre-Louis-René), 19 juin 1920.
12 Denniel (Jean-Joseph), 13 mars 1926.
13 Grand-Girard (Robert), 28 mai 1921.
14 Passemar (Jean), 28 septembre 1921.
15 Hoff (Jean-Paul), 15 mai 1924.
16 Brebion (Pierre-Paul), 17 octobre 1925.
17 Beaufrere (Pierre-Louis-Maurice), 5 mai 1924.
18 Suchon (Raoul-Emile-Noël), 2 juin 1924.
19 Cario (André), 5 juillet 1923.
20 Cordier (Constant-Edmond), 11 mars 1919.
21 Quirici (René-Louis), 30 août 1920.
22 Calendini (Dominique-Etienne), 22 mai 1923.
23 Vandenbossche (Marcel), 25 juillet 1920.
24 Amiot (Pierre-Henri-Marcel), 16 octobre 1923.
25 Venance (César-Garelle), 1er mai 1923.
26 Kergastel (Marcel-Yves-Clément), 25 juillet 1925.
27 Gaborit (André-Marcel), 9 avril 1926.
28 Le Nezet (Maurice), 14 avril 1927.
29 Le Goff (Lucien), 21 février 1927.
30 Rabine (Gaston-Fernand), 2 janvier 1923.
31 Frarin (Robert), 1er mars 1924.
32 Jetil (Jean), 21 août 1920.
33 Berger (Jean-Ernest), 23 janvier 1927.
34 Jouve (Denis), 12 juillet 1924.
35 Franc (Roger), 7 octobre 1922.
36 Lafine (René-Fructueux), 16 avril 1921.
37 Lietta (Marcel-Jérémie), 8 octobre 1925.
38 Ruchon (Marius), 26 juin 1922.
39 Diop (Ibrahima), 7 mars 1922.
40 Tranchant (Paul-Alfred), 3 janvier 1926.
41 Patrouillault (Roland), 27 novembre 1922.
42 Baclet (Gaston-Jean), 1er octobre 1922.
43 Cacclaguerra (Martin), 4 décembre 1925.
44 Boileux (Roger), 3 juin 1926.
45 Juston (Pierre-Roland), 5 septembre 1927.
46 Fleuchot (Bernard), 15 juillet 1926.
47 Bazerque (Pierre), 23 mars 1926.
48 Geney (Marcel-Abel), 24 septembre 1920.
49 Tassistro (Ange-Joseph-Antoine), 2 août 1924.
50 Vestris (Georges), 19 octobre 1924.
51 Bonvin (Clément), 26 février 1925.
52 Gros-Desormeaux (Maurice-André), 9 janvier 1924.
53 Zocly (Marcel-Jules), 17 juillet 1923.
54 Tavan (Pierre-Désiré-Joseph), 20 octobre 1928.
55 Roux (Gilles-Guy-André), 6 mars 1925.
56 Durand (Fernand-André-Roger), 23 décembre 1920.
57 Carigt (René-Raymond), 26 novembre 1926.
58 Megemont (Jean), 22 mai 1927.
59 Reux (Marcel), 16 décembre 1925.
60 Buval (Gérard-Sosthène), 5 décembre 1921.
61 Genet (Louis-Henri), 9 avril 1927.
62 Auriol (Jacques-Louis-Jean), 23 mars 1923.
63 Touya (René-Julien), 15 octobre 1926.
64 Bremaud (Georges), 22 septembre 1922.
65 Paillard (Henri), 8 septembre 1920.
66 Rambaud (Edouard), 3 novembre 1926.
67 Frechin (René), 4 mai 1925.
68 Bonnefont (André), 6 janvier 1927.
69 Gros (Armand-René,) 15 mai 1920.
70 Reyzs (Alois-Ernest), 16 septembre 1925.
71 Fortin (Bernard-Auguste), 11 mai 1926.
72 Grandjean (Robert-André), 4 novembre 1926.
73 Sauvage (Gilbert-Henri), 3 septembre 1922.
74 Peignot (Robert-René), 19 octobre 1926.
75 Lacorne (Roger-Ernest-Fernand), 21 novembre 1926.
76 Pichand (Paul-Auguste), 10 mars 1923.
77 Defernez (Charley), 31 janvier 1924.
78 Cligny (Jacques-Célestin-Marcelin-Alexandre), 20 octobre 1924.
79 Duvoy (Georges-Emile), 8 février 1924.
80 Grondein (Léopold-François), 2 mars 1923.
81 Martin (Paul), 24 septembre 1923.
82 Gauthier (Georges-Félix-Alfred), 10 octobre 1926.
83 Ruelle (Marcel-Alphonse), 26 mai 1924.
84 Le Nallio (Henri-Eugène-Joseph), 10 mars 1925.
85 Lebrun (Henri-Albert-Paul), 15 août 1926.
86 Biagetti (René-Oreste), 27 avril 1926.
87 Duvaut (Albert-Louis-Jean), 10 février 1925.
88 Valgresy (Stéphane), 5 février 1922.
89 Berthiot (Jean-Antoine), 30 mars 1922.
90 Somny (Raymond), 21 novembre 1925.
91 Bourraqui (Guy-Fernand), 14 novembre 1922.

b) Non de carrière.

92 Musique (Paul), 16 septembre 1921.
93 Jean-Noël (Urbain-Hubert-André), 25 mai 1921.
94 Emonet (Raymond-Victor-Joseph), 15 mars 1920.
95 Vial (Marcel-Jean), 23 avril 1923.
96 Crey (Jean-Francis-Adrien), 16 janvier 1926.
97 Marty (Roger-Urbain), 27 octobre 1918.
98 Rosalie (André-Albert), 27 mars 1918.
99 Ville (Gabriel), 7 février 1925.
100 Carlier (Guy), 17 octobre 1924.

Pour le grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors de carrière:

1 Melcus (Bernard-Maurice-Louis), 17 novembre 1925.
2 Speyer (Marcelin), 28 juillet 1927.
3 Durieux (Jean), 23 mai 1930.
4 Farlay (Michel), 28 novembre 1927.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

5 Segalini (Jacques-Robert), 6 juin 1928.
6 Volkleber (Myrthil), 1er novembre 1931.
7 Bertrand (Henri-François-Joseph), 9 février 1929.
8 Guerrini (Jean), 29 mai 1927.
9 Martin (Jean-Henri), 17 mars 1929.
10 Caylou (Paul-Xavier-Mathieu), 28 mai 1932.
11 Nicolet (Jean), 12 août 1932.
12 Veglio (Etienne-Marius), 21 février 1925.
13 Leveille (Emile), 14 mars 1924.
14 Robeiri (Antoine), 7 février 1931.
15 Daragon (Claude), 7 décembre 1931.
16 Claeys (Gérard), 24 décembre 1927.
17 Jambou (Louis-René-Joseph), 7 avril 1926.
18 Bloch (Noël), 7 décembre 1926.
19 Louison (Cyrille), 7 juillet 1927.
20 Heurion (André), 9 mars 1927.
21 Papini (Paul), 18 avril 1922.
22 Pineau (Claude), 9 octobre 1929.
23 Moreau (André), 8 janvier 1927.
24 Horel (Albert), 7 juillet 1925.
25 Fadin (Bernard), 20 mai 1925.
26 Guerin (Jack), 8 juin 1926.
27 Herbst (Paul-Charles), 29 septembre 1926.
28 Gallais (Albert-Charles-Noël-Marie), 4 août 1928.
29 Hunault (Raymond), 4 juin 1932.
30 Bas (Claude), 5 avril 1931.
31 Even (Yves), 22 novembre 1930.
32 Mauranges (Jean-Robert), 27 avril 1927.
33 Darnault (Jack-Jean), 1er février 1931.
34 Ligne (Robert), 26 août 1928.
35 Besançon (Georges-Yves), 11 décembre 1928.
36 Marchand (Georges), 13 mai 1928.
37 Bache (Pascal), 13 juin 1929.
38 Pernaud (Pierre), 12 septembre 1929.
39 Roy (Etienne), 26 décembre 1924.
40 Evain (Améddée), 7 juin 1924.

b) Non de carrière.

41 Jacquot (Aimé-Charles-Lucien), 7 mars 1925.
42 Brand (Gilbert), 4 janvier 1918.
43 Picault (René-Lucien), 6 août 1926.
44 Arthaud (Marcel), 15 octobre 1928.
45 Saint-Marc (Hubert), 31 octobre 1924.
46 Gaudefroy (Jean-Henri), 27 mars 1923.
47 Rachoul (Jacques), 14 octobre 1930.
48 Olcyik (Joseph), 2 janvier 1926.
49 Gence (Louis), 24 mai 1924.
50 Vasseur (André), 1er juillet 1926.
51 Gourmelen (Jean), 21 août 1926.
52 Nicklaus (André-Roger), 13 décembre 1927.
53 Guilbaud (Pierre-Charles), 17 mars 1927.
54 Le Du (Joseph), 20 juin 1928

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

1 Arrigoni (Pierre-René), 18 mai 1928.
2 Theophin (Henri-Joseph), 20 juillet 1929.

b) Non de carrière.

3 Bazart (René-Gilles-Victor), 22 novembre 1927.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis non de carrière :

1 Le Colas (Jean-Paul), 21 janvier 1922.
2 Bugeaud (Pierre), 14 avril 1927.
3 Jacquemin (Claude-Bernard), 22 janvier 1929.
4 Chanudet (Arthur-Alfred), 12 novembre 1924.
5 Laronce (Georges-Julien), 28 juillet 1918.
6 Gaspard (Georges), 10 mars 1929.
7 Rabu (Roland), 20 mars 1925.
8 Lecomte (André), 28 juillet 1929.
9 Marine (Charles-Carmen), 16 juillet 1928.
10 Gelormini (Auguste), 18 mai 1930.
11 Ledda (Roger-Jean-Robert), 15 janvier 1930.
12 Baubant (Pulchéry-Omer), 10 septembre 1927.
13 Ranucci (Léopold), 12 juillet 1927.
14 Lasnier (André-Edmond), 4 juillet 1920.
15 Pasquet (René), 11 février 1931.
16 Moigne (Jean-Marie), 9 décembre 1925.
17 Marajo (Olivier-Jules-Georges), 29 mai 1929.
18 Crabe (Robert-Jean), 6 avril 1932.
19 Boissonot (Roger), 20 mai 1931.
20 Buzan (Jean-Charles), 23 juin 1934.
21 Gaubert (René), 15 novembre 1930.
22 Rascar (Marin-Jean-Pierre), 3 mars 1928.
23 Delassausse (André), 23 septembre 1924.
24 Alfrée (Marius-Julien), 26 juin 1934.
25 Largen (Léon-Robert), 11 avril 1927.
26 Zorrilla (Daniel-André-Jacques), 11 juillet 1933.
27 Quatreville (Joseph-François), 4 janvier 1931.
28 Tambo (Florentin), 18 juin 1921.
29 Dejean (Pierre), 7 octobre 1930.
30 Aubert (Claude-Jean-Jacques), 8 février 1935.
31 Villiers (André-Léon-Roger), 4 octobre 1935.
32 Mariette (Edmond), 5 mars 1923.
33 Acher (Jean-Pierre), 28 juin 1924.
34 Drogou (Jean), 12 avril 1927.
35 Clerjaud (Pierre-Marcel), 18 novembre 1935.
36 Hugot (Bernard-Michel-Pierre), 20 mai 1933.
37 Gaillard (Robert), 7 janvier 1933.
38 Sorton (Guy), 24 septembre 1929.
39 Gilles (André-René), 13 mai 1933.
40 Sarr (Issa), 30 avril 1931.
41 Samson (Henri-Désiré), 27 novembre 1931.
42 Doreau (Robert), 29 mars 1932.
43 Marthe-Rose (Adèle), 27 juin 1929.
44 Rey (Georges-Raymond), 10 octobre 1922.
45 Olivier (Guy-Désiré-André), 30 avril 1930.
46 Philippe (Daniel-Louis), 9 janvier 1936.
47 Moravie (Léonard-Ernest), 3 janvier 1920.
48 Breuilly (Emile-Charles), 28 avril 1929.
49 Cormier (Guy-Frédéric), 4 octobre 1930.
50 Giorgi (Jean-Paul), 9 janvier 1936.
51 Demay (Jean-Pierre), 11 juillet 1931.
52 Crine (Pierre), 27 avril 1935.
53 Valliamée (Mickaël-Allamel), 4 juin 1929.
54 Ithier (Alexis-Lucien-Etienne), 2 juin 1926.
55 Dupebe (Camille), 25 novembre 1927.
56 Lagobe (Robert-Félix), 4 décembre 1927.
57 Jeannet (Patrice), 24 juin 1924.
58 Hilaire (Paul), 17 octobre 1926.
59 Chiron (André-Auguste-Maurice), 30 juin 1933.
60 Dionnet (Lucien-Joseph), 7 février 1928.
61 Carpaye (Paul-Lucien), 25 octobre 1929.
62 Parlant (Jean-Pierre), 14 décembre 1931.
63 Abat (Gérard-Henri-Denis), 8 octobre 1930.
64 Gold-Dalg (Yvon-Georges), 5 juin 1930.
65 Gonthier (Antoine-Axel), 9 juin 1935.
66 Roignot (Jacques-Henri-Serge), 18 février 1933.
67 Auffray (Loïc-Théophile-Toussaint), 23 novembre 1933.
68 Prevot (Michel-André-Jean), 29 décembre 1933.
69 Morreeuw (Gérard), 22 février 1932.
70 Vallet (Claude-Yvon), 11 mars 1929.
71 Kerebel (Guy-Maurice-Joseph), 27 juillet 1932.
72 Bastard (Jean-Marcel), 30 juillet 1933.
73 Louis-Marie (Pierre-Annon-Emmanuel), 25 mars 1930.
74 Gaudre (Michel), 14 août 1934.
75 Bailly (Jean-Henri), 2 janvier 1931.
76 Le Rest (Jean-Marie), 18 janvier 1930.
77 Daffion (Albert-Jean), 18 mars 1932.
78 Verdier (Claude), 12 janvier 1934.
79 Vanel (Claude-René), 2 novembre 1936.
80 Raymond (Claude), 18 mars 1935.
81 Insou (Léonard), 6 novembre 1922.
82 Pierre-Nicolas (Ernest-Christophe), 25 juillet 1929.
83 Lacroix (Claude-Henri), 16 avril 1933.
84 Cheniere (Concept), 8 décembre 1932.
85 Larzillière (Lucien-Roger), 10 mars 1927.
86 Savary (Bernard), 22 janvier 1934.
87 Consigli (Raymond), 15 avril 1926.
88 David (Jean-Marie-Alphonse), 19 août 1933.
89 Rongier (Raymond-Jean), 18 avril 1923.
90 Molland (Louis), 31 juillet 1925.
91 Mignaud (Raymond), 21 février 1933.
92 Gueneugues (Jean-Louis-Joseph), 12 mars 1931.
93 Didierlaurent (Jacques-Louis), 12 septembre 1925.
94 Laroudie (Marcel-Henri), 1er août 1924.
95 Mayonobe (Fernand-Charles), 15 mars 1934.
96 Aubertin (Roger-Raymond), 15 janvier 1923.
97 Morillon (Jean-Charles-Georges), 21 avril 1930.
98 Mydel (Léon-Jean), 29 octobre 1933.
99 Bourleau (Alphonse), 31 août 1933.

Télégraphistes.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants :

a) De carrière.

1 Ralaiarinony (Jean-Baptiste), 24 juin 1919.
2 Atlani (Roger), 7 septembre 1918.
3 Gloaguen (Corentin), 13 octobre 1923.
4 Monnier (André), 13 octobre 1921.
5 Valkre (Pierre), 3 juillet 1924.
6 Guignier (Albert-Eugène), 26 mai 1925.
7 Le Boulaire (Pierre-André-Jean), 28 décembre 1920.
8 Tale (Germain), 11 décembre 1921.
9 Gérard (Michel-Charles), 22 juin 1924.
10 Giudicelli (Baptiste-Jean), 19 mai 1921.
11 Saupin (Robert-Jean-Edmond), 29 juillet 1927.
12 Audebrand (Pierre-Olivier), 23 avril 1925.
13 Benoist (France-Augustin), 24 mars 1925.
14 Bourjac (Jean), 31 janvier 1927.
15 Pollet (Georges), 14 septembre 1927.
16 Febvre (Joseph-Edmond), 20 novembre 1922.
17 Brun (Roger), 30 novembre 1925.
18 N'Diaye Samba Mamadou, 3 octobre 1921.
19 Guidault (Jean-Marie), 26 avril 1920.
20 N'Diaye Addoulaye Séga, 12 septembre 1921.
21 Giraud (Félix), 31 octobre 1926.
22 Gourguechon (Jean), 1er septembre 1925.
23 Roux (Etienne), 17 octobre 1918.
24 Bebin (Georges), 2 novembre 1925.
25 Miche (Henri-Pierre-Joseph), 15 juillet 1924.
26 Fauconnier (Jacques-Lucien), 21 novembre 1924.
27 Saintol (Serge-Georges-Marie-Clément), 23 novembre 1925.
28 Jassin (Julien-Fernand), 5 mai 1924.
29 Audebert (Paul-André), 26 avril 1926.
30 Martial (Charles), 10 septembre 1921.
31 Benitez (Emile), 29 juillet 1927.
32 Goguet (Raymond), 15 mai 1928.
33 Mottin (Albert), 20 décembre 1927.
34 Alloin (Jean), 24 avril 1923.
35 Bruyère (Marius-Antoine), 30 août 1920.
36 Arnaud (Roger-Victor), 26 août 1923.
37 Finat (Pierre-Yves-Jean), 2 novembre 1926.
38 Crouail (Lucien-Martial), 9 février 1927.
39 Forestier (Jean-Louis-Marcel), 31 août 1926.
40 Millien (Robert), 20 mai 1928.
41 Jouglard (André-Marcel), 10 août 1925.
42 Damas (Bernard-Gustave-Raphaël), 20 août 1922.
43 Owen (Pierre-François), 27 mars 1920.
44 Deluge (Lionel), 1er avril 1923.
45 Caille (Rémy), 20 octobre 1926.
46 Baeyens (Roger-Jean), 18 juin 1926.
47 Malderez (André-Adolphe), 19 août 1922.
48 Noblecourt (Jean), 17 juin 1927.
49 Grimaldi (Antoine-Georges), 9 octobre 1925.
50 Vosgien (Pierre-Ernest-Gaston), 16 juin 1927.
51 Baffard (Marcel-Joannes-Julien), 16 octobre 1923.
52 Brel (René-Jean-Henri-Joseph), 24 février 1926.
53 Thomas (Pierre-Jean), 7 février 1926.
54 Valois (Michel), 5 novembre 1924.
55 Sarrand (Gaston-Louis-Félix), 12 juin 1926.
56 Boutrois (Jean), 20 mai 1926.
57 De Montaigne (Gérard-Pierre-Paul), 29 juin 1929.
58 Saffache (Raphaël-Fulbert), 24 octobre 1922.
59 Didier (Jean), 24 février 1926.
60 Garreau (Jean-Marie), 1er juin 1922.

b) Non de carrière.

61 Benoit (Paul-Georges-Joseph-Jean), 25 novembre 1923.
62 Lislet (Crescent-Saint-Yves), 1er août 1921.
63 Baron (Michel-Paul-Albert), 8 juin 1926.
64 Sy Abdoulaye, 9 mai 1922.
65 Rousseau (Jean-Jacques), 17 juin 1923.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Chamblay (André), 10 août 1929.
2 Demougeot (Louis), 26 novembre 1927.
3 Ray (François), 7 mai 1930.
4 Cote (Charles), 18 mars 1922.
5 Jouen (Maurice), 29 mars 1928.
6 Baeza (Roger), 31 décembre 1927.
7 Bellier (Jean-Yves), 6 juillet 1924.
8 Le Gac (André), 24 mai 1923.
9 Durand (Hubert-Paul-Emile), 10 novembre 1926.
10 Dejean (Irenée), 6 février 1927.
11 Lagueyte (Christian), 23 août 1928.
12 Hoareau (Charles-Valère), 4 novembre 1925.
13 Le Gat (Jean-Louis), 14 juin 1927.
14 Szczepaniack (Léon-Philippe), 1er mai 1924.
15 Mondesir (Maurice), 15 mars 1923.
16 Nabart (Jacques), 5 juillet 1925.
17 Turpeau (Georges), 19 juin 1924.
18 Peter-Zami (Georges), 1er septembre 1928.
19 Averède (Jean), 7 février 1926.
20 Parat (Albert-Auguste), 26 mai 1927.
21 Montfort (Charles), 24 avril 1924.
22 Kerdraon (André), 23 mars 1927.

b) Non de carrière.

23 Chabrette (Francis), 26 mars 1928.
24 Grandjean (Julien-Jackie-Gaston), 9 mars 1929.
25 Guizieu (Pierre-Corentin), 23 février 1922.
26 Betrom (Pierre), 3 février 1928.
27 Kien (Lazare), 17 septembre 1926.
28 Delage (Francis), 25 mai 1923.
29 Floch (Marcel), 22 novembre 1927.
30 Pendu (Roger), 29 avril 1930.
31 Carisey (Roger-Abel-Auguste), 10 avril 1926.
32 Laluque (Pierre-André), 12 octobre 1925.
33 Meignan (Maurice-Gabriel), 29 mars 1928.
34 Vicaire (Robert-Joseph-Louis-Jules), 6 février 1925.
35 Lebreton (André), 4 janvier 1930.
36 Auffret (Alexis), 20 janvier 1926.
37 Colomb (Jacques), 22 mai 1922.
38 Ameline (Paul), 12 janvier 1923.
39 Talec (Joseph-Marie), 4 octobre 1925.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Auger (Roger-André), 7 février 1929.
2 Bizien (Yves-Marie), 22 décembre 1929.
3 Hazart (Paul-Cyprien), 20 décembre 1927.
4 Cornut (Jean), 3 novembre 1925.
5 Tintelin (André), 4 février 1921.
6 Poulin (Raoul), 27 mars 1926.
7 Queinnec (Henri-Joseph), 20 août 1922.
8 Chabanas (Jules), 10 février 1923.
9 Maurel (Louis-Alphonse), 11 décembre 1928.
10 Leclerc (Michel), 1er juillet 1928.
11 Berard (Yves-Christian-Alexandre), 14 avril 1928.
12 Mercier (Gilles), 18 mai 1929.
13 Garnier (Louis-Otto-Marius), 21 mars 1929.
14 Belhumeur (Guy), 2 août 1929.
15 Faultrier (de), (Lionel), 20 novembre 1930.
16 Sejean (Victor-Augustin), 28 août 1929.
17 De la Celliery (Gaston-Jean), 31 mai 1927.
18 Petit (Denis), 8 octobre 1923.
19 Duez (Abel-Joseph-Célestin), 3 février 1930.
20 Joseph (Robert), 16 août 1926.
21 Hoefferlin (Fernand-Robert), 29 décembre 1929.
22 Chaumet (Rémi-Turenne), 1er octobre 1927.
23 Anson (Jules), 19 mai 1931.
24 Derieppe (Robert-André), 30 janvier 1928.
25 Gorgues (Robert), 22 septembre 1932.
26 Petitjean (Georges), 20 septembre 1929.
27 Dupont (Jean-Casimir), 20 mai 1928.
28 Locquet (Marcellin), 9 janvier 1929.
29 Le Devehat (Bernard), 27 décembre 1930.
30 Saint-Louis (Adrien-Didier), 23 mai 1929.
31 Poudroux (Luc-Georges), 18 octobre 1930.
32 Le Corre (Joachim-Antoine-Marie), 7 mai 1930.
33 Ménard (Yvon-Louis-Lucien), 23 octobre 1930.
34 Teyssier (Marius), 5 juin 1932.
35 Bertrand (Michel), 16 février 1930.
36 Pierret (Claude), 6 juillet 1929.
37 Lescoute (Lucien), 5 juin 1930.
38 Giraud (Michel), 10 mars 1929.
39 Husson (Gérard-Claude-Antoine), 18 janvier 1934.
40 Trebos (Robert), 29 mars 1930.
41 Tesson (Marius-Victor), 6 novembre 1929.
42 Mervan (Jean), 16 février 1930.
43 Chiappero (Jules), 8 décembre 1930.
44 Bourgeois (Louis-Pierre-René), 18 janvier 1920.
45 Cucheval (André), 6 mai 1926.
46 Lenoble (Noël-Emile), 5 octobre 1928.
47 Vincent (Roger-Raoul-Marcel), 21 janvier 1930.
48 Jouvin (André-Paul), 27 novembre 1929.
49 Pocart (Roger-Louis), 19 juin 1927.
50 Calves (René), 23 août 1932.
51 Raymond (Jean-Marie-Henri), 30 mai 1926.
52 Cochard (Pierre-François-Marie), 9 février 1932.
53 Florentiny (Auguste-Robert), 8 octobre 1928.

Musique.

Pour le grade d'adjudant-chef, chef de fanfare.

Les adjudants, chefs de fanfare, de carrière:

1 Rougeron (Philippe), 22 juin 1928.
2 Pietot (José), 20 juillet 1926.

Spécialistes des services.

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants de carrière:

1 Orriere (Ernest-Auguste-Clément-Joseph), 25 septembre 1920.
2 Blanc (Etienne-Laurent), 4 mars 1930.
3 Hoellinger (Jean-Edvin), 16 décembre 1919.
4 Robert (Lucien-Jean), 28 mai 1913.
5 Weissenbach (Joseph-Emile), 24 janvier 1915.
6 Morot (Robert), 6 septembre 1922.
7 Nicot (Paul-Emile-Jean), 27 janvier 1924.
8 Meder (René-Henri-Jules), 18 mai 1923.
9 Baurens (Georges-Roger), 2 août 1925.
10 Nemorin (Yvan-Jacques), 13 mai 1920.
11 Nouchet (Robert-Charles-Pierre), 3 juillet 1921.
12 Muller (Albert-Martin), 2 février 1914.
13 Spartacus (Pierre-Julien), 6 avril 1924.
14 Holtz (Charles-Antoine-André), 24 février 1922.
15 Faubert (Auguste-Michel), 29 septembre 1920.
16 Clorennec (Georges-Jean-Marie), 7 mars 1920.
17 Cornale (Henri-Marie), 23 mars 1923.
18 Portal (Jean-Marie), 2 mars 1921.
19 Chevalier (Martial-Henri), 28 septembre 1928, T. E.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors de carrière:

1 Julian (Charles-Pierre), 5 mai 1920.
2 Leyrat (Georges-Baptiste), 25 septembre 1925.
3 Carnet (André-Jules), 12 janvier 1922.
4 Decosta (Joseph-Marie-Paul-Martial), 3 septembre 1924.
5 Rainsart (Dominique-Georges-Ernest), 17 avril 1929.
6 Fieffe (Jean-Maurice), 9 septembre 1927.
7 Somme (Eugène), 27 novembre 1919.
8 David (Charles), 4 avril 1924.
9 Perruche (Jean-Louis-Joseph), 24 avril 1922.
10 Aupy (Jean-Pierre), 14 janvier 1928.
11 Lemerrer (Paul-Maxime), 4 juin 1927.
12 Sembell (Raymond), 17 juillet 1921.
13 Martin (Roger), 16 février 1926.
14 Michel (Roger), 17 juin 1927.
15 Auguste (Louis-Pierre), 29 juin 1919.
16 Barriere (Christian-Amedée), 14 janvier 1920.
17 Grinon (Gaston), 15 octobre 1924.
18 Charles (Yves), 12 janvier 1926.
19 Cazal (Guy-Marie-André), 11 avril 1926.
20 Leglaye (Martial), 20 avril 1921.
21 Bonnet (Pierre-Alcime-Marie), 29 janvier 1928.
22 Ronquier (Jean-Germain), 26 décembre 1922.
23 Giudici (Pierre), 21 mars 1928.
24 Petit (Marcel-François-Louis), 23 août 1922.
25 Fretay (Jean-Marie), 20 novembre 1923.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Kret (Paul-Pierre), 12 mai 1920.
2 Colombo (Armand-Germain), 28 décembre 1929.
3 Jaffrezou (Didier-François), 14 août 1927.
4 Girardin (Robert-Gaston), 9 septembre 1926.
5 Sirugue (Raymond-Louis), 31 mai 1929.
6 Dubs (Joseph-Antoine), 17 mars 1917.
7 Feuillassier (Henri-Louis), 8 septembre 1930.
8 Largaud (Henri-Benoît), 3 août 1921.
9 Savre (Robert-Emile), 18 décembre 1920.
10 Albertini (Jean-Baptiste), 9 octobre 1927.

b) Non de carrière.

11 Aubin (Jean-Paul-Maurice), 28 juin 1921.
12 Padovani (Don-Victor-François), 27 mai 1924.
13 Guerinon (René-Albert-Léon), 4 mai 1928.
14 Huon (André), 5 juin 1922.
15 Fueri (Charles-Marius), 6 août 1924.
16 Humbert (Georges), 16 juillet 1928.
17 Ladevesa (Pierre), 26 août 1930.
18 Berthe (Michel), 17 décembre 1913.
19 Regis (Jean-François), en 1924.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Le Teigner (Lucien-Joseph), 1er octobre 1923.
2 Emane (Lucien-Antoine), 8 janvier 1926.
3 Bonnevie (Maurice), 1er septembre 1926.
4 Chappuis (Guy-Raymond-François), 8 novembre 1928.
5 Lapertot (Maurice), 8 juillet 1929.
6 Chavret (Raymond), 2 avril 1928.
7 Mryczko (Robert), 17 octobre 1931.
8 Besson (Jacques), 19 mars 1925.
9 Maurel (Jean-François-René), 10 janvier 1931.
10 Guerber (Roger), 20 mai 1925.
11 Tete (Henri-Maurice-Jean), 1er mai 1918.
12 Denvil (Bernard), 12 juillet 1920.
13 Poaty (Jean-Paul-Bertrand), 15 septembre 1925.
14 Humbert (Raoul), 9 octobre 1919.
15 Verdier (Ludovic), 30 mai 1923.
16 Hillier (Pierre-Charles), 7 mars 1932.
17 Rajosefa, 16 février 1926.
18 Robert (Marcel), 4 mars 1929.
19 Quarre (Michel-Marcel-Robert), 29 mars 1930.

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPE

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants de carrière:

1 Chevance (Fernand), 15 février 1914.
2 Vanattou (Sinnapane), 9 juillet 1914.
3 Salla (Alioune), 10 mars 1917.
4 Touillez (René-Marie-Jean-Paul), 1er septembre 1921.
5 Vallarino (Louis-Marius-Gabriel), 14 décembre 1919.
6 N'Diaye (Amadou-Lamine), 5 avril 1920.
7 Thermunien (Alexandre-Joseph-Joachim), 20 mars 1921.
8 François (Guy-Ernest-René), 4 mars 1917.
9 Le Guerrannic (Jean-Frédéric-Marc), 23 mars 1919.
10 Le Deaut (Louis-Georges), 22 mars 1923.
11 Dron (Roger), 5 mai 1920.
12 Maillot (Edmond), 6 janvier 1915.
13 Succingeas (Jean-Bernard), 2 août 1921.
14 Planat (Lucien-Antoine), 26 octobre 1924.
15 Valentin (Léon), 24 avril 1922.
16 Pothieris (Raymond), 23 janvier 1921.
17 De L'Espinay (Serge-Paul), 17 mars 1926.
18 Bergerin (Théodore-Thérèse), 15 octobre 1922.
19 Tourenne (André), 30 janvier 1921.

L'adjudant non de carrière:

20 Giocondi (Jacques-Pierre), 1er novembre 1917.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors de carrière:

1 Kernec (Gabriel-Julien-Alain-Marie), 6 mai 1927.
2 Berardengo (Valentin), 6 septembre 1928.
3 Duboze (Robert-Charles), 3 octobre 1916.
4 Galleron (Dominique-Elié), 6 juillet 1923.
5 Bardy (Pierre), 3 mai 1928.
6 Marche (Yves-Lucien-Robert), 18 mai 1929.
7 Dalmat (Adrien), 30 janvier 1924.
8 Payet (André-Emmanuel), 15 octobre 1921.
9 Hommet (Claude-Alphonse), 7 juin 1925.
10 Brunaud (Pierre-René), 23 février 1927.
11 Gruncik (Félix), 4 novembre 1924.

Pour le grade de sergent-major.

a) Le sergent-chef de carrière:

1 Bonnay (René-Philippe), 26 juin 1921.

b) Le sergent-chef non de carrière:

2 Andarelli (Jean), 9 avril 1922.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Potauleux (Maurice-Marcel), 25 janvier 1928.
2 Ratsimba (Jean-Basilide), 12 juin 1926.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants de carrière:

1 Esnault (Marcel-Pierre), 14 octobre 1911.
2 Tang Siom Lin (Yves), 27 octobre 1918.
3 Laugin (Pierre), 31 janvier 1919.
4 Boucheix (Fernand-Jean-Lucien), 6 octobre 1920.
5 Faidit (René-Lucien), 8 mars 1920.
6 Loyer (Fernand), 19 septembre 1917.
7 Hienly (René), 19 juillet 1918.
8 Aucher (Marcel), 13 août 1914.
9 André (Robert-Adrien), 29 mai 1915.
10 Duc (Pierre-Louis-Marie), 9 septembre 1919.
11 Thiesset (Jacques), 9 juin 1923.
12 Cordier (Auguste), 28 septembre 1915.
13 Balthazard (Jean-Gustave), 10 novembre 1916.
14 Nicolet (Robert-Oscar), 25 mai 1916.
15 Cheniere (Pulcherie-Léon), 10 septembre 1916.
16 Dambreville (Ambroise-Joseph), 28 avril 1919.
17 Hérouard (Bernard-Maurice), 30 août 1923.
18 Cubbels (Jean-Joseph), 5 octobre 1910.
19 Moreau (Auguste-Pierre Lucien), 8 mars 1915.
20 Benezech (Yves-Robert), 16 mars 1926.
21 Lupien (Raymond), 8 avril 1923.
22 Pinçon (Etienne), 10 novembre 1917.
23 Payre (Henri), 28 février 1913.
24 Lemesle (Claude-Bernard-Michel), 18 novembre 1924.
25 Rouganne (André-Antoine-Bernard), 27 mars 1918.
26 Leridon (Marie-Jean), 21 août 1921.
27 Hetzel (André-Charles), 25 mai 1914.
28 Guidicelli (François), 1er février 1921.
29 Alin (Roland-Gérard-Jules-Antoine), 5 janvier 1922.
30 Lacaim (Georges), 8 juin 1920.
31 Marot (André), 6 mars 1914.
32 Maze (Marcel), 2 février 1923.
33 Schmidlin (Robert-Hugo), 24 mai 1912.

Pour le grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

a) De carrière.

1 Lordelot (François-Marie), 29 janvier 1921.
2 Brun (Julien-Clotaire), 13 avril 1921.
3 Dailleux (Bernard-Marcel), 1er octobre 1919.
4 Matter (Charles), 14 janvier 1927.
5 Hamon (Jean-Louis), 26 novembre 1925.
6 Gros (Jean-Pierre), 5 septembre 1923.
7 Ernotte (Jacques-Paul), 15 juin 1926.
8 Montbrun (Eugène-Gebert), 13 juillet 1920.
9 Sponem (Fernand-Louis), 1er juin 1923.
10 Garda (Francis), 21 septembre 1922.
11 Dufour (Georges-Jacques), 10 juillet 1918.
12 Kerihuel (Joseph-Jean), 31 mars 1925.
13 Vedrine (Jean), 11 octobre 1921.
14 Barranger (Raymond), 7 avril 1925.
15 Laborde (Roger-Marcel-Etienne), 31 mai 1918.
16 Terminet (Pierre-Léon), 20 février 1923.
17 Lançon (Gaston), 28 janvier 1927.
18 Ragot (Bernard-Louis-André), 29 octobre 1928.
19 Gerphagnon (Eugène-Louis), 18 mai 1923.
20 Courtois (Serge-Lucien-Clément), 16 mars 1924.
21 Perret (Michel-André), 14 février 1926.
22 Weck (Michel-Charles-Armand), 26 mars 1925.
23 Tromelin (François-Joseph-Jean), 24 juillet 1918.
24 Daviet (Théodule-Denis-Robert), 6 décembre 1923.
25 Mottais (Robert-Jean), 14 janvier 1926.
26 Vaganay (Jean), 12 mars 1922.
27 Dupont (Lucien-Jacques), 30 avril 1921.
28 Thomassin (Paul-Marcel), 14 septembre 1926.
29 Metaireau (Victor-Marie-René-Jean), 24 juin 1921.
30 Godard (Roland-Henri), 8 mai 1926.
31 Lang (Bernard), 18 mars 1927.
32 Simon (Robert-Jean-Maurice), 11 décembre 1921.
33 Bothorel (Jean-Louis), 15 février 1930.
34 Kuss (Jean-Charles), 10 mai 1928.
35 Auger (Armand-Pierre), 5 janvier 1926.
36 Salou (François-Marie), 20 mai 1924.
37 Potdevin (Lucien-René), 27 juillet 1924.
38 Descousse (Guillaume-René), 6 juin 1913.
39 Battestini (Antoine), 28 août 1925.
40 Kedemos (Cyril-Jean), 14 janvier 1924.
41 Auguet (Marcel-Germain), 28 février 1926.
42 Jallais (Robert-Paul), 31 août 1928.
43 Bœuf (Paul-Léon-Pierre), 4 juillet 1928.
44 Sobera (Jean-Pierre), 8 décembre 1928.
45 Gauthier (Edouard), 5 octobre 1924.
46 Bonnefoy (Henri-Alfred-Gustave), 7 février 1924.
47 Beauval (Jacques-Adrien), 25 mai 1926.
48 Mie (Guy-Gilbert), 6 juin 1922.
49 Thoirey (Paul-Alexandre), 16 décembre 1928.

50 Moncocut (Pierre-Julien-Marie-Joseph), 9 septembre 1922.
51 Fernandez (Armand), 5 mars 1924.
52 Mongis (Sanson-Marie-Marius), 22 août 1925.
53 Martinez (Henri-Antoine), 26 mai 1927.
54 Durand (Louis-Albert), 11 octobre 1922.
55 Laverne (André), 17 mars 1927.

b) Non de carrière.

56 Rolland (Gilbert-André-Emile), 18 septembre 1922.
57 Leforestier (Jean), 20 juin 1921.
58 Laloy (Jean-André), 16 mars 1923.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

1 Gueneret (Maurice-Luc), 13 décembre 1927.
2 Broussaud (Jean-Eugène-Louis), 1er janvier 1927.
3 Loque (Marius), 27 septembre 1923.
4 Plault (Roger-René), 30 janvier 1929.
5 Henrion (André-Charles), 1er juillet 1922.
6 Farlay (Antoine-Gilbert), 18 avril 1919.
7 Boyer (Robert-François), 23 décembre 1924.
8 Dormand (Jacques-Albert-Joseph), 25 avril 1928.
9 Nowacki (Casimir-Edmond), 22 février 1928.
10 Rofes (Denis), 21 août 1927.
11 Vallenet (Jean-Baptiste), 21 septembre 1924.
12 Ancian (Paul), 7 mai 1929.
13 Tardy (Camille), 10 février 1930.
14 Bruel (Maurice-Paul), 4 juillet 1929.
15 Aria (Léon-Antoine), 8 février 1930.
16 Ambrosini (François-Marie), 1er juin 1930.
17 Gastaud (François-Léon), 7 mars 1930.
18 Marest (Guy-Michel), 12 août 1930.
19 Lepine (Emile Léon-Georges), 26 juillet 1922.
20 Tribut (Claude-Aristide-Vital), 3 juillet 1927.
21 Nappez (Pierre-Michel), 28 février 1929.
22 Greve (Guy), 18 mars 1927.
23 Cheniere (Ildevert-Gontran), 30 mai 1925.
24 Lesage (Pierre-Auguste), 15 octobre 1925.
25 Pallier (Jean-Albert), 9 mai 1929.
26 Rodney (Grégoire-Urbain), 24 mai 1927.
27 Faulon (René), 25 février 1931.
28 Devaux (Roger-Victor), 26 juin 1929.
29 Lachenaud (Guy-Noël), 27 décembre 1928.
30 Doare (Edouard-Maurice-Joseph), 26 novembre 1927.
31 Conseil (Jean-François-Marie), 21 mai 1931.
32 Lopée (Michel), 23 avril 1926.
33 Mariller (Robert-Eugène), 26 avril 1923.
34 Tessier (André-Michel), 17 juin 1929.
35 Jullian (Jean), 6 août 1929.
36 Ach (Gabriel-François), 28 janvier 1925.
37 Rault (Roland), 16 août 1926.

b) Non de carrière.

38 Nguyen Xuan Ky (Paul), 25 novembre 1919.
39 Lefebvre (Bernard-Robin), 20 juillet 1926.
40 Bonnard (Louis), 18 septembre 1925.
41 Soulard (Jean-Auguste-Joseph), 29 août 1920.
42 Couraud (Robert), 28 août 1926.
43 Ranise (Samuel-Auguste), 13 octobre 1923.
44 Chata (Georges), 15 janvier 1924.
45 Corade (Charles), 14 juin 1927.
46 Burle (Roger-Victor), 24 juin 1928.
47 Mathis (Aimé-Charles-Marie), 29 novembre 1923.
48 Lechar (Charlemagne-Robert), 28 janvier 1920.
49 Lostau (Alfred), 26 octobre 1924.
50 Marandon (Pierre-Antoine), 11 mars 1923.
51 Stourm (Jean-Louis-Joseph), 27 juillet 1921.
52 Rajoeliarivony (Henri), 19 octobre 1925.
53 Pellen (Jacques), 1er mai 1922.
54 Munoz (Paul-Blaise), 17 septembre 1922.
55 Lenain (Jean-Louis), 11 octobre 1920.
56 Jambon (François-Roger), 18 février 1930.
57 Plassart (André-Jean-Marie), 10 avril 1926.
58 Perthus (Ajaganadam), 22 septembre 1916.
59 Amar (Makloul), 23 avril 1918.
60 Yraeta (Marius-Joseph), 13 juin 1924.
61 Pilarski (Valentin), 18 novembre 1929.
62 Serre (Antoine), 12 septembre 1929.
63 Hort (Louis-Roger), 14 août 1927.
64 Le Moal (Mathieu-Jean), 26 septembre 1922.
65 Chaunu (Henri-Léonard), 29 juin 1919.
66 Scossia (Ange-Toussaint), 8 février 1927.
67 Peloffy (Gilbert), 26 avril 1926.
68 Tar (Zoltan), 15 novembre 1924.
69 Prudent (Maximin), 29 mai 1925.
70 Guillaume (Wenceslas-Raymond), 28 octobre 1921.
71 Laudette (Roger), 4 janvier 1927.
72 Taranne (Ariste-Alexandre), 27 avril 1919.
73 Capdevielle (Joseph), 14 février 1918.
74 Le Houedec (Louis), 9 décembre 1927.
75 Larane (Joseph), 5 février 1928.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

a) De carrière.

1 Mary (Simon-Aimé-Louis), 28 août 1930.
2 Moreau (Michel), 2 août 1932.

b) Non de carrière.

3 Fraschilla (Henri-Sauveur), 1er octobre 1927.
4 Jannin (René-Marcel-André), 12 octobre 1919.
5 Sipp (Albert), 8 octobre 1930.
6 Veaux (Léon), 11 janvier 1930.
7 Marx (William), 3 juin 1927.
8 Demellier (Albert), 1er juin 1920.
9 Barthod-Malat (Gaston), 3 mars 1931.
10 Lancelle (Francis), 9 septembre 1930.
11 Pradet (Claude), 8 septembre 1931.
12 Apiou (Robert), 13 juin 1928.
13 Deoux (Marcel-Maurice), 16 novembre 1929.
14 Espese (Lucien), 30 novembre 1931.
15 Eslan (Ernest-François), 31 mars 1931.
16 Largeaud (Jean), 2 septembre 1921.
17 Garrigou (Maurice-Yves-Luc) 9 janvier 1929.
18 Barbe (Joseph-Marie), 24 septembre 1925.
19 Busin (Charles), 7 août 1929.
20 Garsi (Pierre), 24 août 1930.
21 Cornelissen (André), 25 octobre 1929.
22 Dudoue (Jean-Baptiste), 9 septembre 1931.
23 Hort (René-Louis), 26 octobre 1930.
24 Duclos (Claude), 10 novembre 1931.
25 Baillet (Guy), 9 mars 1931.
26 Duc (Fernand-Albert-Michel), 7 mars 1926.
27 Meunier (Lucien-Germain), 24 juillet 1920.
28 Dufour (Gustave), 3 avril 1931.
29 Le Moan (René-Louis), 18 juillet 1925.
30 Regnier (Raymond), 22 avril 1924.
31 Tastet (Placide), 11 octobre 1928.
32 Segot (Alfred-Jean), 14 janvier 1925.
33 Arilla (Norbert-Jean), 4 septembre 1934.
34 Marty (Marius-Léon), 5 août 1927.
35 Feat (François), 1er avril 1932.
36 Bucolombier (Jean-Albert-François), 15 mai 1930.
37 Gontaud (Lucien-René), 18 janvier 1933.
38 Bidault (Lucien-Louis), 10 août 1929.
39 Burckle (Jean-Victor-René), 5 février 1930.
40 Schwartz (Jean), 23 janvier 1930.
41 Gaillard (Firmin-Gabriel), 3 septembre 1931.
42 Quarmenil (Christian), 31 mars 1934.
43 Mornet (Rachel-Albert), 9 avril 1922.
44 Pungier (Pierre-Yves-Ange), 16 septembre 1931.
45 Paul (Adolphe), 16 mai 1931.
46 Le Sauvage (Bernard), 4 juillet 1926.
47 Chaffard (André), 6 mars 1932.
48 Le Ru (François), 27 avril 1931.
49 Hucboug (Robert), 22 octobre 1932.
50 Turmelle (Marcel-Jean), 9 février 1930.
51 Jacob (Louis), 9 janvier 1930.
52 Esther (Albert-Léonard-Henri), 5 décembre 1928.
53 Lioger (Jacques-Jean-Marie), 25 janvier 1925.
54 Reichstadt (Robert-Georges), 27 avril 1927.
55 Soulisse (Guy), 19 avril 1925.
56 Lemoine (Pierre), 10 février 1932.
57 De Roeck (Emile-Charles-Henri-Jules), 22 novembre 1931.
58 Foucreau (Georges), 2 juillet 1933.
59 Alger (Epiphane-Raymond), 27 janvier 1928.
60 Vidal (Roger), 28 juin 1931.
61 Morel (André-René), 21 mai 1932.
62 Duguet (Lucien), 18 décembre 1933.
63 Rateau (Rémy-Etienne), 26 août 1928.
64 Dall' Agnol (Victor-Modeste), 21 novembre 1928.
65 Jullien (Claude-Victor-Eugène), 9 novembre 1932.
66 Praud (Georges), 29 janvier 1932.
67 Mourier (Maurice), 26 juin 1931.
68 Ranche (Georges), 22 avril 1933.
69 Paulien (Gaston-Raoul), 12 avril 1930.
70 Ansquer (Jean-Yves), 31 mai 1928.
71 Neumuller (Jack), 1er avril 1930.
72 Bihan (François-Marie), 14 juin 1926.
73 Fauche (Jean), 26 juin 1930.
74 Rousse (Michel), 7 octobre 1924.
75 Bastin (Robert), 25 août 1925.
76 Bernard (Victor), 1er avril 1932.
77 Baehrel (René), 22 septembre 1931.
78 Dupré (Marcel), 14 mars 1933.
79 Kohl (Claude-Jean-Alfred), 18 mars 1932.
80 Faisandier (Julien-Marius), 5 juin 1934.
81 Petry (Guy-Maurice), 21 novembre 1933.

82 Eléonore (Marcel), 18 juin 1921.
83 Bodinaud (Louis-André-Yves), 20 janvier 1935.
84 Mace (Marcel-Victor-Jean-Jacques), 1er mai 1927.
85 Lamache (Albert), 28 novembre 1931.
86 Nottet (Maurice-Jean), 11 juillet 1931.
87 Bouvier (Robert-Jean-Pierre), 9 avril 1934.
88 Kieger (Léon-Félix), 27 janvier 1919.
89 Sulietis (André-Daniel), 2 janvier 1930.
90 Oriol (Bernard-Jacques), 21 janvier 1934.
91 Dumont (Gabriel-André), 7 février 1930.
92 Van (Louis-André-Léon), 16 décembre 1922.
93 Sommier (André), 9 juillet 1930.
94 Roussière (Jacques), 30 juillet 1931.
95 Victorien (Henri-Paul), 10 mai 1928.
96 Didong (Bernardin-Charles), 3 octobre 1931.
97 Hutchinson (Georges-Hilton), 29 octobre 1922.
98 Denis (Lucien), 12 janvier 1931.
99 Muzy (Gabriel-Edmond-Roger), 19 décembre 1929.
100 Bougault (Jean-Roger), 24 avril 1927.
101 Le Bars (André-François), 11 octobre 1931.
102 Zephir (Ludbert-Valère), 14 juin 1931.
103 Bayard (Jack-Adolphe-Emile), 8 mars 1932.
104 Lavielle (Michel-Pierre-Henri), 18 novembre 1931.
105 Achdjibachian (Jean), 12 octobre 1926.
106 Maibeau (Pierre), 17 décembre 1922.
107 Guy (Bernard), 21 août 1934.
108 Lefevre (Roger-André), 17 septembre 1933.
109 Gouillou (Gérard-Hervé), 20 mai 1931.
110 Ingaud-Jaubert (Jean), 23 novembre 1928.
111 Muracciole (Gérard-André-Dominique), 24 août 1935.
112 Legendart (Yves-Victor), 19 mai 1927.
113 Haas (Robert), 2 août 1925.
114 Molina (Joseph-Pierre-Jean-Baptiste), 24 février 1925.
115 Schaeffer (Jacques), 3 avril 1927.
116 Goll (Noël-Gérard), 10 janvier 1927.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Bonus (Marcel-Jean-Robert), 2 février 1917.
2 Huchard (Lucien-Jean-Alfred-Robert), 12 mars 1915.
3 Masbou (Jean-Marie), 13 mai 1921.
4 Hedouin (Ernest-Etienne-Charles), 11 février 1914
5 Millet (André-Henri), 23 août 1915.
6 Bourhis (Paul-Louis), 27 novembre 1921.
7 Levieux (Marcel-Louis), 25 novembre 1918.
8 Leccia (Don-Grimaud), 14 juillet 1922.
9 Michelat (Marcel-Pierre), 6 juillet 1923.
10 Rossignol (Raymond-Henri-Eugène), 3 septembre 1918.
11 Malet (Guy), 26 février 1922.
12 Legoff (Jean-Louis), 5 mars 1921.
13 Le Bruchec (Jean-Louis), 26 mars 1918.
14 Antourel (André), 24 septembre 1922.
15 Jeanjacques (Pierre), 5 avril 1923.
16 Bourgois (Jean-Amédée), 4 juillet 1920.
17 Raimondi (Sauveur-Paul-Honoré), 3 février 1923.
18 Giacobi (Emile-Alexandre), 10 septembre 1923.
19 Simon (Roger), 14 juillet 1921.
20 Savean (Maurice-Marie), 5 juillet 1921.
21 Cusset (Constant-René), 18 octobre 1921.
22 Legrand (Raymond-Marcel), 14 décembre 1920.
23 Troudart (Emmanuel-Siméon-Innocent), 28 décembre 1922.

b) Non de carrière.

24 Théodora (Claude-Léus-Roger), 20 juillet 1915.
25 Delon (Charles-Louis), 3 avril 1913.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

a) De carrière.

1 Ranaivoson, 12 octobre 1917.
2 Nyd (Roger), 25 juin 1923
3 N'Diaye (Ibrahima), 24 juin 1920.
4 Biancher (Jacques), 29 juin 1924.
5 Palandri (Auguste-Napoléon), 13 octobre 1926.
6 Dersion (Justin-François), 20 octobre 1916.
7 Breut (Gabriel-Marie-Jacques), 5 avril 1923.
8 Descamps (Albert), 3 avril 1925.
9 Grimaldi (Jacques), 23 juillet 1923.
10 Santarelli (François-Jean-Dominique), 3 décembre 1925.
11 Duval (Louis), 3 février 1926.
12 Lepetit (Albert-Vincent-François-Marie), 25 novembre 1926.
13 Inizan (Hervé-Jean), 22 novembre 1923.
14 Casemajor (René), 25 mars 1930.
15 Crestor (Cyprien-Eléonor-Julien), 17 septembre 1924.
16 Floderer (Georges-Emile), 11 août 1928.
17 Veslin (Armand), 6 novembre 1927.
18 De Sousa-Barbara (Adelino), 20 avril 1926.
19 Broustaut (René), 19 juillet 1918.
20 Orsini (Ange-Ignace), 30 juillet 1921.
21 Bonsergent (Guy-Jean-Pierre-Joseph), 10 juin 1925.
22 Le Menn (Jean-Louis), 21 septembre 1924.
23 Martin (Yves), 25 mai 1921.
24 Joseph (Charles-Léon), 11 avril 1923.
25 Vivares (Gilbert), 4 février 1918.
26 Roccarino (Elie), 9 novembre 1924.
27 Colin (Vincent-Marie), 29 mai 1927.

b) Non de carrière.

28 Guenot (André), 3 février 1920.
29 Bellino (Fernand), 1er janvier 1923.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Cramoisy (Henri-René), 26 mars 1927.
2 Louis (René), 8 juin 1928.
3 Prablanc (Pierre-Louis), 1er février 1923.
4 Augiron (Jean-Emile-Louis), 10 mars 1927.
5 Chabannes (Jean-Robert), 23 mars 1926.
6 Forment (Henri), 22 juillet 1928.
7 Bilia (Pierre), 30 mars 1926.
8 Estailliard (Toussaint-Elié), 27 mars 1930.
9 Thouin (Jean-Auguste-Louis), 22 août 1934.
10 Brunel (Edouard), 29 juin 1929.
11 Jung (Marcel-Louis), 17 avril 1926.
12 Charbonnel (Roger-Louis), 23 mars 1927.
13 Dardanne (Raymond-Jean), 20 juin 1929.

b) Non de carrière.

14 Brohan (Jean-Noël), 8 août 1920.
15 Tingaud (Jean-Albert), 19 juin 1926.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Tramoni (Jean-Augustin), 23 mai 1928
2 Ratomposon (Bernardin), 12 juin 1930.
3 Guyaux (Marc), 9 juillet 1931.
4 Prepoint (Fernand-Francis), 18 juillet 1928.
5 Quendo (Jean), 8 novembre 1925.
6 Garsi (Roger-Augustin), 30 septembre 1931.
7 Da Costa (Félix-Loréno), 14 janvier 1928.
8 Leccia (Antoine-Marie), 1er janvier 1931.
9 Pierre (Guy), 30 septembre 1928.
10 Tournier (Jean-Pierre), 7 février 1924.
11 Borreani (Max), 26 septembre 1931.
12 Metz (Robert-Henry-Georges), 31 juillet 1931.
13 Paux (Jean-Victor), 13 novembre 1929.
14 Charry (Alix-Paul), 26 janvier 1918.
15 Pouliquen (Jean), 26 mars 1930.
16 Hénaff (Samuel), 20 août 1926.
17 Dutoit (Claude-Omer-Fernand), 24 mai 1931.

Service de santé.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) De carrière.

1 Martin (Henri), 10 janvier 1915.
2 Cervelin (Antoine), 27 avril 1923.
3 Lucia (Jules-Stanislas-Marie), 27 octobre 1920.
4 Benetière (Roland), 27 décembre 1920.
5 Goutille (André), 5 juin 1914.
6 Carayol (Jean-Auguste), 1er mai 1917.
7 Martinet (André Georges), 8 janvier 1920.
8 Saifati (Gabriel-Sylvain), 8 décembre 1920.
9 Gay (Robert), 15 avril 1927.

b) Non de carrière.

10 Boquet (Francis), 23 décembre 1919.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

1 Maugein (Thomas-Jean), 4 juin 1925
2 Nicholas (André-Lucien), 2 juillet 1922.
3 Renaudot (Jacques-Gaston), 14 février 1924.
4 Cayret (Paul-René), 1er décembre 1926.
5 Inesta (Jean-Antoine), 18 février 1926.
6 Krehchmar (Guy), 9 août 1926
7 Touret (Elie-Gustave), 27 mai 1921.
8 Delbroc (Richard-Alban-Francisque), 27 juin 1918.
9 Lusseau (Pierre-Marie), 4 octobre 1927.
10 Nedey (Paul-Jean-Marie), 22 avril 1927.

b) Non de carrière.

11 Van Dionnant (Claude-Louis), 5 mars 1927.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Faure (Jean-Octave), 11 décembre 1927.
2 Rebatel (Jean-Joseph), 29 septembre 1928.
3 Miossec (Lucien), 15 novembre 1930.
4 Jean-Baptiste-Edouard (Noël-Henri-Antoine), 25 décembre 1921.
5 Grandpierre (Jean-Joseph-Henri), 20 septembre 1926.
6 Dubreuil (Jean-Pierre), 17 août 1928.
7 Garnier (André-Marcel), 27 août 1925.
8 Weber (René-Anselme), 20 novembre 1929.
9 Coffin (Christian), 12 novembre 1930.
10 Moreau (Camille-Louis-Joseph), 1er avril 1920.

b) Non de carrière.

11 Grimault (Marcel-André), 25 octobre 1929.
12 Danh-Chip (André), 15 avril 1925.
13 Pineau (Auguste-Henri-Jean), 22 août 1927.
14 Brasse (Raphaël-Thomas), 21 septembre 1926.
15 Marchand (Yves-Pierre-René-Raoul), 23 juillet 1926.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De carrière.

1 Sevi (Yves), 10 septembre 1929.

b) Non de carrière.

2 Lauvergne (Jean), 26 octobre 1922.
3 Bourquin (Lucien), 9 septembre 1925.
4 Richaume (Georges), 19 mai 1925.
5 Gaudin (Robert-Emile), 12 juin 1929.
6 Ladure (Pierre-Marie-Charles), 19 juillet 1926.
7 Forget (Bernard-Paul), 6 avril 1933.
8 Fayolle (Marcel-André), 20 juillet 1932.
9 Poli (Ours-Pierre), 1er octobre 1927.
10 Boulot (Marcel), 13 octobre 1928.
11 Samba Babakar, 13 avril 1929.
12 Le Clech (Pierre), 27 juin 1924.
13 Gervais (Raymond), 27 février 1930.
14 Manca (Jacques-Gilbert), 4 février 1932.
15 Manzoli (Jean-Raymond), 27 septembre 1929.

II. — MILITAIRES SERVANT SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET N° 55-1407 DU 19 OCTOBRE 1955

Africains.

Infanterie de marine.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) 1re catégorie.

1 Lossi Zonou, 44310.
2 Tiemogo Sanou, 67151.
3 Minyem (Jacques), 11826.
4 Sall Ibrahima, 98915.
5 Zoumana Coulibaly, 5973.
6 Souleymane Mariko, 2759.
7 Bila Sinaré, 74977.
8 Bodjole (Emmanuel), 82055.
9 Diakité (Adolphe), 16829.
10 Bougari Sangaré, 10760.
11 Mamadou Condé, 5306.
12 Sidibe Yankhoba, 23852.
13 Aho (Félix), 77727.
14 Koniba Koroma, 18110.

b) 2e catégorie

15 Guende Traoré, 38524.
16 Ribe (Jean), 6349.
17 Zoubiesse Coulibaly, 58736.
18 N'Diaye Bassirou, 10178.
19 Mamadou Bobo Diallo, 7407.
20 Negue Conaté, 68949.
21 Traoré Moussa, 70988.
22 Hamady Samba, 71740.
23 Youssouf Coulibaly, 82840.
24 Bila Gnakini, 40433.
25 Naniene Horona Yéo, 27197.
26 Baidoum (Louis), 20546.
27 Garba Karim, 64505.
28 Ibrahima Chabi, 75430.
29 N'Diaye Abdoulaye, 15630.
30 Mahamane Agali, 13523.
31 Faramani Kourouma, 79516.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

a) 1re catégorie.

1 Dia Amadou, 15627.
2 Bakary Coulibaly, 70094.
3 Cheick Sidibé, 10759.
4 Abou Bocar, 26807.
5 Doumbia Tiecoura, 17007.
6 Denie (Michel), 77765.
7 Ouedraogo Téga, 77764.
8 Kountche Seyni, 14526.
9 Nena Traoré, 87524.
10 Kayele Ouédraogo, 19125.
11 Doumbia Sékou II, 42410.
12 Sarr N'Diaga, 11298.
13 Fernandez (Edouard), 31372.
14 Benjamin Sambou, 86306.
15 Camara Akoï, 13637.
16 Maloum (Félix), 1519.
17 Sow Ousmane, 26408.
18 Timera Aly Sada, 26653.
19 Sinkoa (Adolphe), 13432

b) 2e catégorie.

20 Foukou (Jean), MC/774.
21 Godonou (Houkarin-Kouchiko-Antoine), 77366.
22 Taud (Naounou-André), 27937
23 Copiery (Joseph-Sagnas), 82136
24 Saidou Gouéné, 71061.
25 Tiecoumba Coulibaly, 97525.
26 Touré (Attien-Marc), 34612
27 Moulaï (Bayo-Jean), 45539.
28 Kane Omar, 20968.
29 Bougali Traoré, 14646.
30 Rataglia Zallé, 98011.
31 Koikoi Guilavogui, 27386.
32 Checkne Sissoko, 17795.
33 Diara Idrissa, 19816.
34 Denko Dembélé, 11911.
35 Diagne Matamoura, 20003.
36 Souleymane Amadou, 8252.
37 Baikoua (Alphonse), 18383.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) 1re catégorie.

1 Sahabi Aliou, 8781.
2 Fanahen (Sébastien), 82793.
3 Aiba (Hippolyte), 34036.
4 Niamie Koffi, 45531.
5 Joanny Sarré, 87526.
6 Demba Hamet, 16354.
7 Sana Diémé, 96955.
8 Faye Abdou, 24317.
9 Ba Souleymane Bobo, 15629.
10 Soueidat ould Ouedda, 39870.
11 Ebogo Titus, 14614.
12 Affana Onye (Guillaume), 13524.
13 Demba (Charles), 15460.
14 Ankayi Koéba, 78200.
15 Gouamene Ouayéré (Patrice), 43963.
16 Padonou (Mathias), 79963.
17 Pio Ouattara, 83330.
18 Konan Koffi, 53391.
19 Samba (Raymond), 10943.
20 Bathily Samba, 27404.
21 Tiefi Bi Bazan, 45522.
22 Moussa Tondi, 92376.
23 Bema Ouattara, 16021.
24 Oumar Ba, 10696.
25 Bangoura (Thomas), 21713.
26 Sy Sawane Amadou, 31371.
27 Koulibaly Abdoulaye, 87013.
28 Ino Gnépa, 54584.
29 Diao Yoro, 30683.
30 Mombo (Jacques). GB/2309.
31 Gariambaye (Guy), 12426.
32 Yembraogo Ouédraogo, 50247.
33 Gana Talfi, 15531
34 Keita Kémoko, 32425.
35 Otu (Jean-Paul), 13645.
36 Sanou Soumdio, 92383.
37 Ba Bocar, 40612.
38 Coly (Joseph), 35753.
39 Ayena Edoh, 61100.
40 Ahidote (Paul), 90869.
41 Diagne Oumar, 34796.
42 Assoula Téfiga (Bernard), 82572.
43 Dama Traoré, 82744.
44 Fall Ibra dit N'Gagne, 30120.
45 Ouedraogo Lallé, 51386.
46 Kone Issouf, 50270.
47 N'Zalakanda (B'aise), MC/2676.
48 Mohamadou Diarra, 61102.
49 Moussa Traoré, 61116.
50 Dakoure (Antoine), 19896.
51 Otele Atamengue (Martin), 13644.
52 Nancla Coulibaly, 54951.
53 Bidi Lecadou, 45248.
54 Talla Talfi, 19227.
55 Doubatogue (Raymond), 1276.
56 Favognon Bamba, 30213.
57 Daogo Aghas, 87672.
58 Issaka Bancé, 79354.
59 Nazaire Ki, 87988.
60 Kibsa Sedogo, 61099.
61 Tiga Tiendrébéogo, 61146.
62 Youoryan Gabriel Somé, 83863
63 Diallo Aly, 21006.
64 Amara Camara, 19759.
65 Yahouedeou (Justin), 90527.
66 Ibra Abdoul Camara, 50272.
67 Oualy Moussa, 40560.
68 Aivodji (Sylvestre), 21018.
69 Yapo (N'Gbofai-Julien), 65881.
70 Dele-Zoue (Lambert), 61109.
71 Nobila Kiédrébéogo, dit Didier Kao, 19897.
72 Ly Sékou, 50036.
73 Tchama (Christophe), 82190.
74 Moussa Sala, 67652.
75 Lyeb (André), 13700.
76 Yacouba Ouédraogo, 61117.
77 Guyelet Torcane, 11708.
78 Yamalbaye (André), 17838.
79 Toh (Augustin), 88401.
80 Mamadou Aliou, 26502.
81 Rimnore (Djiguindé-Emmanuel), 94101.
82 Diallo Abdouramane, 35093.
83 Diawara Ibrahima, 40030.
84 Coulibaly Pinsi, 26629.
85 Ba Yero Poulo, 15647.
86 Guei (Béon-Gabriel), 45620.
87 Camara Kaba, 40097.
88 Ateba (Appelos-Isidore), 53786.
89 Diallo Kassoum, 94397.
90 Ladji Koné, 53822.
91 Abotchi (Salomon), 96398.
92 Sow Mathiam, 40025.
93 Doukara Kissima, 55277.
94 Cisse Brahima, 8909
95 Balde Babagallé, 55908.
96 Tamba Almany, 42005.
97 Guldita (Justin), 16194.
98 Bouazo Nadon, 28015.
99 Abdou Idé, 67671.
100 Kalifa Tiékité, 26632.
101 Traoré Koundio, 26635.
102 Bikoumou (Jean), 11192
103 Koponzia (Jean-Marie), 10710.
104 Bobodo Ouédraogo, 6681.
105 Mane Mamadou, 34552.
106 Aigibede (Ambroise), 91596.
107 N'Tab (Michel), 35734
108 Da Silva (Jean-Marie-Noël), 21367.
109 Yahi (Christophe), 73843.
110 Ohouens (Barthélémy), 25976.
111 Dembélé Koqué, 55254.
112 Traoré Aliou, 56207.
113 Kourouma Yriba, 68215.
114 Kombasré (Barthélémy), 26368.
115 Koné Brahima, 26631.
116 Owono (David), 13554.
117 Kakoula, 2485.
118 Milimono Tamba Seydou, 37355.
119 Koné Gaoussou, 50060.
120 Soriba Sylla, 20174.
121 Kombo (Timothée), 12224.
122 Coulibaly Zan, 50091.
123 Assouan Bodjui, 65169.
124 Keita (Tiecoura-Jean), 56073
125 Koreich Abbas, 45727.
126 To Oro (Raymond), 30010.
127 Ondobo (Jérôme), 13547.
128 Dabiré Oualière, 88350.
129 Diop Ousmane, 36253.
130 Camara Mamady, 55718.
131 Dion Oulé, 75214.
132 Miawama (Albert), 12624.

(Supplément. — Fin.)

b) 2e catégorie.

133 Maiga Birgui, 98687.
134 Traore Aligui, 9354.
135 Tilmate Kambou, 78704.
136 Arouna Ky, 4329.
137 N'Djondo N'Gokelele (Ferdinand), GB/737.
138 Diganbaye, 18412.
139 Bougari Diakité, 10607.
140 Boukari Sidibé, 9628.
141 Traore Salifou, 4642.
142 Makouala (Joseph), MC/794.
143 Idy Abou, 16081.
144 Aboubakarine Bella, 16561.
145 Sale Biani, 2416.
146 Kourounko Diakité, 97196.
147 Setta Ouédraogo, 98446.
148 Demba Maimouna, 10784.
149 N'Golo Sangaré, 3118.
150 Tebio-Yeo (Justin), 45529.
151 Sami Tam, 74088.
152 Gaye Doudou, 20006.
153 Guila (Benoit), 30329.
154 Sakho Sada, 16038.
155 Pazouki Forgo, 15621.
156 Mokama Damengo, 98268.
157 Diop Abdoulaye, 15981.
158 Koula (Kayé-Gabriel), 5377.
159 Niama, 16705.
160 Gouli Topan, 16069.
161 Grahi (Bernard), 25200.
162 Zanga Camara, 27226.
163 Radji Sané, 21138.
164 Amagoin Tessongué, 23632.
165 Youssouf Diakité, 16681.
166 Igoumon Dambaro, 83266.
167 N'Diaye (Paul), 30286.
168 Abdou Aba, 6317.
169 Habi Babou, 9282.
170 Ouedraogo (Pierre), 9427.
171 Madou Traoré, 11961.
172 Salihou Bana, 19457.
173 Bousse Gansonré, 15590.
174 Ouro Somé, 78712.
175 Ifjokoe (Djahoun-Bernard), 77579.
176 Bano Amadou, 13407.
177 Baguiboue Bado, 71835.
178 Mane Souleymane, 31060.
179 Niang Samba Coumba, 19577.
180 Tieble Sinayoko, 12366.
181 Minkoro Niambélé, 16384.
182 Kondo Cissé, 25640.
183 Mary Diakité, 11185.
184 Siba Bilivogui, 20167.
185 Kouliga Nana, 75640.
186 Moussa Mariko, 43851.
187 Aroubouna Ousmane, 23027.
188 Kanta Malé, 8998.
189 Cissouma Zegue, 17843.
190 Pascal Bodo, 76616.
191 Fagoumba Nagayoko, 12342.
192 Belko Ouédraogo, 83631.
193 Gabena (Antoine), 6710.
194 Tiougo Kafando, 79091.
195 Coly Seyni, 27347.
196 Chabi Diori, 71919.
197 Medenou Anago, 84955.
198 Tivoli Bi Gooré, 27330.
199 Adam Ouled Kichep 1390.
200 Ba Babacar 20987.
201 Traoré Koni, 11871.
202 Ninkoa Sahouongou 80518.
203 Abdoulal Azize 20774.
204 Yoro Bonfils 17796.
205 Konimba Niakalé 3611.
206 G'Bessou (Edouard) 87009.
207 Nitiéma Rabi, 78752.
208 Amadou Diaffi 10853.
209 Goyombo (David), 18281.
210 N'Dongo Bahary, 21479.
211 Ganama Idrissa, 20674.
212 Karmal, 17339.
213 Tilando (Camille), 7019.
214 Bayegar, 17254.
215 Hamadou Diallo, 14581.
216 Youssoufou Diallo, 18952.
217 Daouda Amadi, 29962.
218 Sidiki Coulibaly, 82779.
219 Sidi O/Leurghaief, 45140.
220 Zozui Coulibaly, 93945.
221 Kouka (Alphonse), MC/1691.
222 Nassinissidou Zono, 2787.
223 Boua (Grégoire), 11078.
224 Demba Koné, 20507.
225 Baoulna, 10691.
226 Tchere O/Bambourou, 17934.
227 Osseni Allassan, 80571.
228 Doungouss O/Daoué, TD/1233
229 Toko Traoré, 77231.
230 Faya Sayandouno, 21504.
231 Gbéké Lama, 18160.
232 Ouafé Soumaoro, 5945.
233 Ouigou Tiédrébéogo, 70923.
234 Koudoubilo Zoga, 20042.
235 Guenekosso (Antoine), 18362.
236 Boubakari Moussa, 82783.
237 Bagnamou Bondé, 88398.
238 Laidi Kaboré, 71099.
239 Logo (Gaston), 14246.
240 Zakaria Gata, 13615.
241 Dia Bayo, 34780.
242 Regma Bella, 70200.
243 Tiovigué Soro, 12955.
244 Samuel Kambou, 82680.
245 Nébilbié Badofo, 76080.
246 Nandouama Kolokua, 82003.
247 Yero Boye, 13801.
248 Ario Youssoufa, 19420.
249 Se Ouattara, 3935.
250 Péré Koussoubé, 20312.
251 Gondjé, 17047.
252 Savadogo (Pierre), 91161.
253 Sy Malik, 20867.
254 Moumouni Ali, 11119.
255 Suy Bi Suy, 40282.
256 Hassa Coulibaly, 4075.
257 Sy Bécaye 27461.
258 Pakodoani Séré, 82791.
259 Sabaly Coulibaly, 31113.
260 Tamba Koniono 47540.
261 Moumouni Dahanon 21011.
262 Dioume Mansaré, 23883.
263 Hounyet (André), 20585.
264 Nazouma Dahourou, 74734.
265 Bokoin (Alphonse), 25431.
266 Abo O'Naida, 12854.
267 Nangtara O'Dabnanga, 11294.
268 Goto O'Maha, 11402.
269 Toumle O'Kodé, 14563.

Artillerie de marine.

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

2e catégorie.

1 Male Sonléye, 56756.
2 Coly (Laurent), S./37277.
3 Cheick Coulibaly, 8840.

Pour le grade d'adjudant.

Le maréchal des logis chef de 1re catégorie:

1 Gnezero (Zokou, dit Albert), 97979.

2e catégorie.

Les maréchaux des logis chefs:

2 Traore Loye, 77169.
3 Abdoul Kader M'Baye, 28423.
4 Fofana Adama, 3229.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

a) 1re catégorie.

1 Sadikou (Denis), 77682.
2 Eklou Komlan, 75687.
3 Gomis (François), 27677.
4 Sarr Mamadou, 30355.
5 Ly Babacar, 19599.
6 Batienon (Eugène), 92106.
7 Seno Alioune, 41830.
8 Komi (Symphorien), 97066.
9 Attisso (Efoué-François), 94337.
10 Dedane (Maurice), 11330.
11 Mane Souleye, 41856.
12 Diallo Mamadou, 50082.
13 Ongomitian (Nestor), 11302.
14 Sylla Seydouba, 52013.
15 Sangare Amadou, 49678.

b) 2e catégorie.

16 Issa Kelta, 27279.
17 Balla Samaké, 17337.
18 Korea (Antoine), 19579.
19 Garko, T. D./698.
20 Kyelem (Simon), 87195.

Malgaches.

Infanterie de marine.

Pour le grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

1re catégorie.

1 Rakotomalala (Joël), 71647.
2 Ramamonjisoa (Sylvestre), 90788.

Indochinois.

Infanterie de marine.

Pour le grade d'adjudant de 2e catégorie.

Le sergent-chef:

1 Nguyen Van Coi, 352707/43.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) 1re catégorie.

1 Ha Van Huong, 399100.
2 Bick Ksor, 440415.
3 Chek, 404206.

b) 2e catégorie.

4 Y Hou, 420550/47.

Tableau de départ outre-mer du 1er mars 1959.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18154-TC/bT.L du 28 juin 1951 (*B. O.*, E. M., volume 323-I). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois ans et trois mois au moins à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir. Ceux des intéressés qui refuseraient de se rengager ou qui, après un premier examen de leur dossier, seraient estimés non susceptibles d'être autorisés à souscrire un nouveau contrat de rengagement, devront être immédiatement signalés par message et, en tout état de cause, au plus tard le 15 du mois de l'inscription au tableau de départ.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes d'outre-mer et pour le 10 mars 1959, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaires « modèle C », recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître par télégramme le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Labarsouque (Paul), 17 novembre 1908, 1re R. M. — 4 septembre 1954

Lieutenant-colonel.

M. Lacombe (André), 17 mai 1909, 10e R. M. — 2 mars 1955.

Chefs de bataillon.

MM.

Cogniet (Jean), 12 septembre 1917, 10e R. M. — 31 juillet 1954, B. E. M. S.

Crespin (Robert), 6 février 1913, 10e R. M. — 12 janvier 1955.

Le Moguen (Jean), 20 février 1918, 10e R. M. — 13 janvier 1955.

Murray (Robert), 18 avril 1920, 9e R. M. — 16 février 1955 (capitaine au tableau).
Ligier de Laprade (Maurice), 30 mai 1920, 9e R. M. — 21 juillet 1955 (tour spécial « affaires africaines »).

Capitaines.

MM.
Barjou (François), 13 février 1919, 10e R. M. — 14 juin 1952.
Leonard-Blancher (Jean), 17 juin 1924, 9e R. M. — 18 décembre 1954 (titre affaires africaines).
Lebas (Jean), 12 janvier 1921, 1re R. M. — 8 janvier 1955 (titre S. M. B., armement).
Nenon (Paul), 29 juillet 1919, 9e R. M. — 25 février 1955 (titre affaires africaines).
Garrigues (André), 8 avril 1918, 3e R. M. — 3 avril 1955.
Tardy (Pierre), 9 juillet 1923, 9e R. M. — 27 avril 1955 (titre affaires africaines).
Ducarme (Robert), 21 avril 1920, 9e R. M. — 1er mai 1955 (titre affaires africaines).
Verines (Guy), 4er juillet 1922, 9e R. M. — 25 mai 1955 (titre affaires africaines).
Le Roy (Robert), 15 août 1925, 3e R. M. — 26 mai 1955, D. E. M.
Henry (Charles), 29 avril 1924, 9e R. M. — 10 juin 1955 (titre affaires malgaches).
De Carpentier (Antoine), 26 mars 1921, 9e R. M. — 20 juillet 1955 (titre affaires malgaches).
Bovyn (Charles), 16 avril 1914, 9e R. M. — 10 août 1955 (titre affaires malgaches).
Cantenot (Jean), 13 avril 1923, 8e R. M. — 23 novembre 1955 (tour spécial affaires africaines).
Homo (Gilles), 24 avril 1923, 10e R. M. — 14 décembre 1955, D. E. M. (spécialiste blindés-motorisés).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Richard (Gabriel), 1er octobre 1933, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Vicat (Paul), 18 février 1931, F. F. A. — N'a jamais servi.
Odermatt (Elie), 12 juillet 1933, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Viard (Dominique), 1er décembre 1934, 9e R. M. — N'a jamais servi.
Blanchet (Philippe), 13 juin 1931, 3e R. M. — N'a jamais servi.
Marguier (Augustin), 26 avril 1929, 4e R. M. — N'a jamais servi.
Lemoine (Maurice), 3 janvier 1921, 10e R. M. — 15 août 1955 (titre parachutiste).
Barau (René), 31 janvier 1927, 1re R. M. — 30 avril 1956 (spécialiste blindés-motorisés).
Haeflinger (Albert), 21 mars 1917, 1re R. M. — 3 mai 1957.
Paulus (Dominique), 30 juin 1928, 10e R. M. — 6 juillet 1957 (spécialiste blindés-motorisés).
Combette (Jean), 28 février 1915, 10e R. M. — 22 juillet 1957.
Disdier (Jacques), 20 septembre 1927, 10e R. M. — 29 juillet 1957.
Danielou (René), 29 juillet 1926, 10e R. M. — 29 juillet 1957.
Hardy (Paul), 16 janvier 1927, 10e R. M. — 15 août 1957.
Romand (Georges), 11 décembre 1922, 10e R. M. — 16 août 1957 (spécialiste blindés-motorisés).
Moroz (Henri), 24 août 1922, 9e R. M. — 17 août 1957.
George (Gilbert), 26 décembre 1922, 1re R. M. — 19 août 1957.
David (Pierre), 22 juillet 1924, 10e R. M. — 20 août 1957.
Chenu (Gaston), 16 mai 1925, 10e R. M. — 9 septembre 1957.
Babineau (André), 22 novembre 1918, 10e R. M. — 26 septembre 1957.
Chauffour (Georges), 22 mai 1926, 10e R. M. — 7 octobre 1957.

Artillerie de marine.

Colonels

MM
Crespin (Jacques), 27 octobre 1905, 1re R. M — 14 septembre 1955.
Morion (Paul), 6 décembre 1912, 1re R. M. — 3 février 1956 (titre S. M. B.) (lieutenant-colonel au tableau).

Chefs d'escadron.

MM.
Giral (Henri), 14 avril 1911, 1re R. M. — 16 février 1955, B. T. (titre S. M. B.)
Charrier (Lucien), 29 décembre 1914, 1re R. M. — 9 mai 1955.

Capitaines.

MM.
Grégoire (Paul), 19 mars 1923, F. F. A. — 7 mai 1955.
Pouchard (Daniel), 23 novembre 1926, 10e R. M. — 28 mai 1955.
Jaume (Paul), 7 avril 1913, Maroc. — 8 juin 1955.
Edme (André), 23 décembre 1923, 9e R. M. — 10 juin 1955 (titre affaires africaines).
Combes (André), 3 juillet 1922, 9e R. M. — 11 juillet 1955 (hors tour, D. E. M.).
Depuiset (Hubert), 1er novembre 1926, 9e R. M. — 1er novembre 1955 (tour spécial affaires africaines).

Lieutenants.

MM.
Caillat (Christian), 6 juin 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Fourcade (Paul), 8 avril 1927, 9e R. M. — 31 octobre 1955 (titre affaires africaines).
Roux (Raymond), 12 avril 1923, 10e R. M. — 2 juillet 1956.
Vanlerberghe (André), 20 novembre 1917, 10e R. M. — 9 juillet 1956.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

a) Administratif

Capitaine.

M. Martelli (Michel), 25 mars 1911, F. F. A. — 25 octobre 1956.

b) Autos-chars

Capitaine.

M. Le Bihan (Léon), 1er février 1909, 1re R. M. — 3 août 1957.

Lieutenants.

MM.
Piaçon (Robert), 29 septembre 1920, 1re R. M. — 27 octobre 1955.
Barbe (Henri), 12 décembre 1908, 10e R. M. — 10 août 1957.

c) Contrôleurs d'armes

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Bigotto (Ercole), 17 avril 1923, 9e R. M. — N'a jamais servi.
Devianne (Albert), 15 octobre 1912, 10e R. M. — 1er mars 1958.

Intendance des troupes d'outre-mer.

Fonctionnaires

Intendant militaire adjoint.

M. Guerout (Jean), 2 août 1920, 1re R. M. — N'a jamais servi.

Officiers d'administration

Capitaine.

M. Tournedouet (Victor), 2 novembre 1911, 1re R. M. — 14 janvier 1957.

Sous-lieutenants.

MM.
Cazaux (Henri), 2 juin 1932, 9e R. M. — N'a jamais servi.
Boulleau (André), 2 juillet 1925, 9e R. M. — N'a jamais servi.
Lignée (Pierre), 18 janvier 1926, 9e R. M. — N'a jamais servi.

Adjoints administratifs des corps de troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Bonacorsi (Ange), 31 mai 1913, 10e R. M. — 30 mai 1956.

Lieutenant.

M. Barthélemy (Marcel), 2 mai 1917, F. F. A. — 9 septembre 1957.

Musique des troupes d'outre-mer.

Chef de musique

Lieutenant.

M. Pele (Christian), 10 juin 1912, 1re R. M. — 13 mars 1955.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) Médecins

Médecin colonel.

M. Pieraggi (Albert), 26 janvier 1904, 1re R. M. — 1er mai 1958.

Médecins lieutenants-colonels.

MM.
Aleonard (Jean), 17 janvier 1910, 9e R. M. — 17 octobre 1957.
Vincent (Georges), 4 août 1912, 1re R. M. — 4 décembre 1957.

Médecins commandants.

MM.

Perrot (Lucien), 22 novembre 1914, 9e R. M. — 29 août 1956.
Dulac (Pierre), 29 février 1920, 9e R. M. — 9 juillet 1957.
Savatier (Robert), 28 janvier 1915, 3e R. M. — 9 septembre 1957.
Poher (Loïk), 9 novembre 1917, 10e R. M. — 12 novembre 1957.
Conforto (Dominique), 12 avril 1921, 1re R. M. — 4 décembre 1957.
David (Yves), 17 octobre 1918, 9e R. M. — 22 janvier 1958.
Catala (Pierre), 7 décembre 1917, 9e R. M. — 3 mai 1958.

Médecins capitaines.

MM.

Resillot (André), 10 janvier 1925, 10e R. M. — 2 juillet 1955.
Creff (Paul), 8 septembre 1925, 9e R. M. — 10 octobre 1956.
Michel (Raymond), 1er janvier 1924, 1re R. M. — 20 octobre 1956.
Cabanes (Louis), 28 août 1924, 9e R. M. — 26 juin 1957.
Guastavino (Norbert), 6 février 1926, 4e R. M. — 24 août 1957.
Fouchet (Michel), 8 mai 1925, 9e R. M. — 4 janvier 1958.
Labegorre (Jean), 2 décembre 1928, 9e R. M. — 27 mars 1958.
Le Hur (Maurice), 21 septembre 1926, 9e R. M., 2 juin 1958.
Prigent (Alain), 15 mai 1929, 3e R. M. — 10 juin 1958.

Médecins lieutenants.

MM.

Heraud (Jean), 8 mars 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Polastron (Michel), 12 mars 1931, 10e R. M. — N'a jamais servi.

b) Pharmaciens

Pharmaciens capitaines

MM.

Talarmin (Jean), 17 décembre 1927, 9e R. M. — 15 mai 1958 (lieutenant au tableau).
Bergeret (Bernard), 30 avril 1926, 9e R. M. — 5 juin 1958.

Pharmacien lieutenant.

M. Peyronne (Georges), 3 mai 1929, 9e R. M. — 27 juin 1958.

c) Officiers d'administration

Commandant.

M. Fontaine (Roger), 28 avril 1910, 9e R. M. — 29 juillet 1957.

Lieutenants.

MM.

Dalis (Raymond), 22 avril 1923, 10e R. M. — 28 mars 1957.
Couleon (Gilbert), 17 mars 1918, 9e R. M. — 2 juin 1958.
Esterez (Robert), 9 septembre 1915, 9e R. M. — 21 juin 1958.

Annulation d'inscriptions au tableau de départ outre-mer

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Jouanno (Pierre), 30 octobre 1915, 10e R. M. — 13 août 1955.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Abadie (Edouard), 18 avril 1914, 9e R. M. — 24 décembre 1954.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Contrôleur d'armes

Capitaine.

M. Gourjault (Martial), 21 avril 1906, 1re R. M. — 30 novembre 1955.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — RELIQUAT DES TABLEAUX PRECEDENTS

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Pajou (Paul), 1er octobre 1920, 9e R. M., B. S. infanterie. — 6 mars 1955.

Adjudants.

Vaxivière (Henri), 27 novembre 1921, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 avril 1954.
Obritin (Jacques), 6 mars 1926, 10e R. M., B. S. infanterie. — 27 février 1955.

Sergents-chefs.

Braud (Henri), 12 juillet 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 12 février 1955.
Lescop (Maurice), 15 janvier 1922, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 26 novembre 1951.
Booten (Willy), 13 avril 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., B. 1 autos-engins blindés. — 30 juillet 1954.
Sae (Roland), 1er mars 1927, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 28 février 1955.

Sergents.

Guibert (Ernest), 5 août 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 26 février 1955.
Hervaud (René), 29 juillet 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 7 mars 1955.
Talbat (Georges), 25 mars 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 7 mars 1955.
Faquet (Michel), 22 mai 1929, 3e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 8 mars 1955.
Zabulon (Pierre), 16 juin 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 8 mars 1955.
Gravelais (André), 19 mars 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 6 décembre 1954.

B. — Infanterie de marine.

Candidat méhariste.

Sergent-chef.

Longueville (Jean), 24 mars 1926, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (méhariste volontaire 2e séjour). — 8 août 1958.

C. — Spécialiste musicien.

Adjudant.

Renaud (Jacques), 1er avril 1927, 10e R. M., brevet chef de fanfare (tuba). — 3 avril 1957.

D. — Parachutistes.

Sergent.

Arlecchini (Guy), 4 septembre 1935, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — N'a jamais servi.

E. — Spécialistes blindés.

Infanterie de marine

Sergent.

Passel (Paul), 1er octobre 1923, 9e R. M., C. A. T. 2 mécanicien dépanneur auto, C. I. A. — 24 juin 1954.

F. — Artillerie de marine.

Adjudants.

Juston (Pierre), 5 août 1927, 10e R. M., B. S. auto. — 19 février 1955.
Boy (René), 4 février 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 21 février 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Ernst (Raymond), 3 février 1934, 10e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire dessinateur d'interprétation photo. — 12 février 1955.
Charles (Jean), 22 décembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 16 février 1955.
Beauchet (André), 23 janvier 1924, 1re R. M., B. C. S., B. E. F. T. A. légère. — 16 février 1955.
Roine (Roger), 7 mai 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 18 février 1955.
Barreau (Pierre), 6 juillet 1929, 10e R. M., B. E. matériel d'artillerie — 21 février 1955.
Guilloue (Maurice), 15 août 1924, 10e R. M., B. C. S. artillerie. — 21 février 1955.

Maréchaux des logis.

Derel (Guy), 12 novembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 7 juin 1954.
Dupin de Majoubert (Léon), 23 mars 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 16 février 1955.
Putcrabey (Raymond), 6 mars 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 16 février 1955.

G. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

ARMEMENT

Maréchal des logis.

Hardouin (Joseph), 5 mars 1930, 1re R. M., B. C. S., B. E. armement. — Pour compter du 29 novembre 1955.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis chef.

Kerdoncuff (Pierre), 13 décembre 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. moniteur E. P. M., C. A. T. 2 tourneur. — 23 juillet 1954.

II. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Galli (Charles), 4 novembre 1914, 4e R. M., B. S. comptabilité. — 28 janvier 1956.

Adjudants.

Hany (Georges), 24 avril 1924, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 2 février 1955.
Sarron (Roger), 2 août 1924, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 3 février 1956.
Razafimanantsoa (Olivier), 6 mai 1924, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 11 février 1956.
Le Bihan (Charles), 2 avril 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 16 février 1956.

I. — **Chancellerie des troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Ramboarison (Gilbert), 3 février 1924, 10e R. M., B. S. chancellerie. — 15 avril 1956.

Spécialité Chancellerie.

ARTILLERIE DE MARINE

Maréchal des logis-major.

Caillet (Gatien), 4 décembre 1926, 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 6 avril 1955.

J. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

CORDONNIERS

Sergent-chef.

Maurel (Ludovic), 20 avril 1911, 7e R. M., brevet maître ouvrier. — 1er août 1956.

II. — **TABLEAU DE DEPART OUTRE-MER DU 1er MARS 1959**

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudants-chefs.

Mevel (Jean), 25 mars 1922, 5e R. M., B. C. S. infanterie. — 30 août 1954.
Cassan (André), 30 juin 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 9 mars 1955.
Brouillet (Etienne), 6 octobre 1921, 10e R. M., B. S. infanterie. — 13 mars 1955.
Forsbach (Henri), 8 novembre 1923, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 16 mars 1955.
Golle (Georges), 31 juillet 1920, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 16 mars 1955.

Adjudants.

Refaut (Christian), 28 novembre 1917, 10e R. M., B. E. infanterie. — 1er septembre 1954.
Terranova (Robert), 25 septembre 1924, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 23 décembre 1954.
Bouthier (Georges), 22 février 1924, 5e R. M., B. C. S. infanterie. — 21 février 1955.
Hervet (Félicien), 27 mai 1923, 10e R. M., B. S. infanterie. — 15 mars 1955

Sergent-major.

Lespine (Pierre), 11 juillet 1928, 5e R. M., B. S. infanterie. — 31 janvier 1955.

Sergents-chefs.

D'Amiani (Roland), 8 mars 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 2 août 1954.
Kareche Taïeb, 29 avril 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 25 septembre 1954.
Marsault (Georges), 17 juillet 1926, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 septembre 1954.
Zobel (Marcel), 15 avril 1925, 5e R. M., B. S. infanterie. — 27 septembre 1954.
Ouiste (Guy), 10 novembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 20 octobre 1954.
Feickert (Bernard), 29 mai 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 9 janvier 1955.

Sergents.

Valence (André), 30 novembre 1952, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Chailly (Gérard), 26 mai 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Ricoux (Jean), 3 juillet 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Georges (Rémy), 1er octobre 1929, 10e R. M., C. A T. 2 infanterie, C. I. A. — 2 mars 1952.
Garry (Pierre), 20 juin 1926, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 8 février 1954.
Cointrel (Maurice), 8 août 1931, C. A. T. 2 infanterie. — 23 juillet 1954.
Navarette (Jacques), 30 juin 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 17 août 1954.
Pieraggi (Gilles), 26 avril 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C.I.A., B. E. matériel spécialiste « artificier » — 20 août 1954.
Gonnet (Charles), 25 octobre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 21 septembre 1954.
Giudicelli (Jérôme), 6 août 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 22 septembre 1954.
Gregory (Marc), 10 décembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 26 septembre 1954.
Galant (Hubert), 3 novembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 23 octobre 1954.
Besquarovajny (Alexandre), 1er juillet 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 24 octobre 1954.
Buissière (Henri), 23 mai 1924, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 14 novembre 1954.
Galgnard (Marie), 14 septembre 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 6 décembre 1954.
Bodin (Jean), 5 avril 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — 21 janvier 1955.

B. — **Clairon.**

Sergent-chef.

Oden (Roger), 6 avril 1929, 1re R. M., C. A. T. 2 clairon, C. I. A. — 21 août 1955.

C. — **Infanterie de marine.**

Au titre parachutiste.

Sergents.

Bayle (Claude), 24 décembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Marie (Claude), 6 septembre 1932, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 27 août 1953.
Thomas (André), 30 septembre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 9 octobre 1953.

D. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Adjudant.

Millet (Martial), 29 avril 1929, 10e R. M., B. S. spécialité blindée. — 30 avril 1956.

Sergent-chefs.

Barberye (André), 25 septembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 15 février 1955.
Franke (Stanislas), 6 mai 1924, 1re R. M., B. C. P., B. E. spécialité blindée. — 30 avril 1956.

Sergents.

Le Borgne (Bernard), 2 août 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E. spécialité blindée. — 30 avril 1956.
Maria (Serge), 26 mai 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 30 avril 1956.
Renard (René), 16 décembre 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A. — 30 avril 1956.
Tallon (Maurice), 18 janvier 1923, 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée C. I. A. — 30 avril 1956.

E. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudants.

Krebs (Lucien), 11 décembre 1929, 1re R. M., B. C. S. B. E./M. O. /A. M. — 30 mars 1956.
Andrevon (Irénée), 18 avril 1924, 9e R. M., B. C. S., B. E. C. T. — 5 mai 1956.
Littée (Gabriel), 28 novembre 1926, 1re R. M., B. C. S., B. E./T. R. — 6 août 1956.

Sergents-chefs.

Touvin (Saint-Jean-Alphonse), 27 décembre 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R. — 14 mai 1955.
Vitel (Yves), 11 mars 1923, 10e R. M., C. A. T. 2, 201 transmissions, C. I. A. — 30 janvier 1956
Kerdraon (André), 23 mars 1927, 5e R. M., B. C. S., B. E./T. F../R. I. — 3 octobre 1956.
Puyau (Bernard-Marie), 15 novembre 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R. G. — 16 novembre 1956.
Richelot (Gesner), 18 avril 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. TR. — 28 février 1957.
Leru (Yves), 25 mars 1927, 5e R. M., B. C. S., B. E./TR/CH. — 14 mai 1957.
Jouet (André), 21 mars 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E./ERG. — 8 juillet 1957.

Sergents.

Duplicki (Louis), 3 janvier 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E./ER. — 2 février 1955.
Paul (Kléber), 27 août 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E./ER. — 21 février 1956.
Middah (Bernard), 15 août 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E./ERG. — 22 mars 1956.
Fortune (Alexandre), 18 mai 1931, 10e R. M., C. A. T. 2, 261 transmissions, C. I. A. — 10 août 1956.
Balland (Michel), 29 juin 1934, 9e R. M., B. C. S., B. E./MO/AM/BE/AT. — 11 août 1956.
Jouvin (André), 27 novembre 1929, 1re R. M., B. C. S., B. E./TR. — 16 mai 1957.
Lagarde (Henri), 18 janvier 1929, 4e R. M. (écoles), B. C. S., B. E./TR/CH. — 25 mai 1957.

F. — Artillerie de marine.

Maréchaux des logis chefs.

Bourdais (René), 18 septembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 tourneur. — 3 janvier 1955.
Michelet (Antonin), 27 août 1929, 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-engins blindés. — 15 janvier 1955.

Maréchaux des logis.

Van Eckoutte (Michel), 13 décembre 1935, 9e R. M., C. A. T. 2 maçon. — N'a jamais servi.
Labonne (Ludovic), 16 septembre 1933, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien d'artillerie, C. I. A. — 9 janvier 1955.
Marthe Rose (Paul), 27 juin 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A. — 12 février 1955.
Horellou (Robert), 5 mai 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 18 février 1955.

G. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Maréchaux des logis.

Rasamoely (Roger), 26 novembre 1931, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 23 novembre 1956.
Veaux (Léon), 11 janvier 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 7 janvier 1957.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Lachenaud (Guy), 27 décembre 1938, 10e R. M., B. S. autos-engins blindés. — 12 octobre 1955.

Maréchal des logis.

Perrier (Henri), 11 juillet 1939, 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-engins blindés. — N'a jamais servi.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchaux des logis.

Mottet (Roger), 13 juin 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 tourneur. — 28 décembre 1955.
Toullec (Albert), 13 novembre 1925, 10e R. M., B. E. mécanique générale. — 3 janvier 1958.
Salzard (René), 24 août 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 tourneur, C. A. T. 2 mécanique générale. — 4 mars 1958.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Mariani (Julien), 21 octobre 1912, 10e R. M., B. E. surveillant travaux. — 12 novembre 1955.

Adjudants.

Innocenti (Vasco), 23 décembre 1923, 9e R. M., B. S. conducteur travaux. — 21 février 1958.
Lematte (Michel), 28 août 1921, 9e R. M., B. C. S., B. E. frigoriste. — 23 avril 1958.

Maréchal des logis chef.

Poupon (Jean), 24 décembre 1927, 9e R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A. — 10 mai 1957.

Maréchaux des logis.

Choux (Emmanuel), 12 mai 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 peintre, C. I. A. — 19 février 1955.
Piron (Albert), 16 février 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 plombier, C. I. A. — 15 avril 1955.

H. — Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Velu (Jean), 8 octobre 1913, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 14 mai 1956.

Adjudants.

Robert (Lucien), 28 mai 1913, F. F. A., B. S. chancellerie. — 25 juin 1955.
Martres (Martin), 29 août 1916, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 9 mai 1956.

Sergents-chefs.

Schoirfer (Maurice), 30 juin 1926, 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 22 avril 1956.
Murcy (Hubert), 3 novembre 1931, 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie. — 1er mai 1956.
Albertini (Jean), 9 octobre 1927, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 10 mai 1956.

I. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Retornaz (Jocelyn), 10 juin 1927, 6e R. M., B. C. S., B. E. exploitation. — 28 février 1957.

Sergents.

Da Costa (Félix), 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. maçon fournier. — 23 novembre 1956.
Demoris (René), 11 novembre 1930, 6e R. M., B. C. S., B. E. chef fabrication boulanger. — 7 février 1957.

CORDONNIERS

Sergent-chef.

Brunet (Gabriel), 13 février 1915, F. F. A., brevet maître ouvrier. — 19 août 1956.

Caporal-chef.

Bianchini (Louis), 14 juillet 1930, 1re R. M., C. A. ouvrier spécialiste. — N'a jamais servi.

TABLEUR

Sergent-major.

Maurincomme (Gabriel), 10 novembre 1906, 5e R. M., brevet maître ouvrier. — 18 septembre 1956.

I. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Adjudants-chefs.

Faup (Jean), 26 mars 1914, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 13 mai 1957.
Marquetie (Fernand), 25 décembre 1916, 1re R. M., B. S. secrétaire comptable. — 19 juin 1958.

Adjudants.

Gay (Robert), 15 avril 1927, 1re R. M., B. S. secrétaire comptable. — 16 août 1956.
Benetiere (Roland), 27 décembre 1920, 1re R. M., B. S. maître infirmier. — 17 juin 1957.
Santry (Maurice), 13 septembre 1922, 1e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 17 février 1958.

Sergents-majors.

Nedey (Paul), 12 avril 1927, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 6 juin 1957.
Heese (Charles), 9 mai 1924, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 24 juin 1957.
Castany (Lucien), 20 janvier 1925, 9e R. M., B. E. préparateur en pharmacie. — 10 avril 1958.

Sergents-chefs.

Jarasse (Robert), 31 octobre 1924, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 27 février 1957.
Vernier (Henry), 11 septembre 1927, 1re R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. — 12 avril 1958.
Caubet (Jean), 8 février 1928, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (aptitude manipulateur radio). — 31 mai 1958.

Sergents.

Kachler (Marcel), 17 mars 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 8 juin 1954.
Leduc (Hervé), 8 septembre 1936, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier (aptitude manipulateur radio). — 6 mai 1957.
Collin (Michel), 16 septembre 1929, 9e R. M., B. C. S., B. E. électricien monteur entretien matériel électro-radio. — 12 juin 1957.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-356 portant suspension provisoire de la perception des droits de douane d'importation sur certaines huiles essentielles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mars 1959: page 2655, 2e colonne, indices des sous-positions, au lieu de: « ex h », mettre: « ex i ».

Retrait des billets de la Banque de la Guadeloupe, de la Banque de la Guyane, de la Banque de la Martinique et de la Banque de la Réunion.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 4 de l'ordonnance du 27 juin 1944 attribuant à la caisse centrale de la France d'outre-mer le privilège de l'émission dans le territoire de la Réunion et les départements de la Martinique et de la Guadeloupe;

Vu l'article 4 de l'ordonnance du 28 août 1944 attribuant à la caisse centrale de la France d'outre-mer le privilège de l'émission dans le département de la Guyane,

Arrête:

Art. 1er. — La caisse centrale de coopération économique est autorisée à procéder:

A la Guadeloupe, au retrait de la circulation des billets de 5 F, 25 F, 100 F et 1.000 F du type « Banque de la Guadeloupe »;
En Guyane, au retrait de la circulation des billets de 5 F, 25 F, 100 F, 500 F et 1.000 F du type « Banque de la Guyane »;
A la Martinique, au retrait de la circulation des billets de 5 F, 25 F, 100 F et 1.000 F du type « Banque de la Réunion »;
A la Réunion, au retrait de la circulation des billets de 5 F, 25 F, 100 F et 500 F du type « Banque de la Réunion ».

Les personnes détenant des coupures de l'espèce peuvent les échanger sans frais aux guichets de la caisse centrale de coopération économique contre des billets de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Art. 2. — A l'expiration d'un délai de trois mois à dater de la publication du présent arrêté, les billets visés à l'article 1er cesseront d'avoir cours légal et pouvoir libératoire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Valeur en dessous de laquelle le service des domaines est autorisé à aliéner en la forme domaniale les biens dépendant des successions vacantes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 1001 du code de procédure civile, modifié par l'ordonnance n° 58-1007 du 24 octobre 1958 relative à la procédure d'envoi en possession des successions en déshérence et à la vente des biens dépendant d'une succession vacante, ratifiée par l'ordonnance n° 58-1171 du 5 décembre 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les sommes prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article 1001 du code de procédure civile sont fixées, respectivement, à 500.000 F pour les meubles et 5 millions de francs pour les immeubles.

Art. 2. — Le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice et le chef du service des domaines au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
JEAN ROGEZ.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ HOLLEAUX.

Commission administrative paritaire des agents supérieurs de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 26 février 1959, la date des élections pour la désignation des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire des agents supérieurs de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques a été fixée au jeudi 2 avril 1959.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Chavranski (Henri), administrateur civil de 2e classe, 4e échelon, à l'administration centrale des finances, est, en la même qualité, placé en service détaché d'office auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'être mis à la disposition du Gouvernement marocain, pour une période maximum de cinq ans.
Le présent arrêté a son effet à compter du 1er septembre 1958.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Georges Godin, administrateur de 3e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, en la même qualité, placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Côte d'Ivoire, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er juillet 1957.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Jean Chaudet, attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en la même qualité, pour servir au Cameroun, pour une période de cinq ans, à compter du 12 novembre 1957.

Par arrêté du 24 février 1959, sont nommés élèves administrateurs à l'institut national de la statistique et des études économiques, pour servir dans les territoires d'outre-mer ou dans les Etats membres de la Communauté, à compter du 1er janvier 1959:

MM. Jean-Pierre Allier, François Turlot, Henri Viennet, Claude Consent.

Services extérieurs du Trésor.

Par un arrêté en date du 7 février 1959, M. Chanut (Robert), inspecteur du Trésor de 2e échelon, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 juin 1958, pour exercer des fonctions à l'agence comptable des services industriels de l'armement.

Par arrêté en date du 7 février 1959, M. Loustalot (Arthur), inspecteur central du Trésor de 1er échelon, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1958, pour exercer les fonctions de secrétaire général de la mairie de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Par arrêté en date du 7 février 1959, M. Bizaguet (Armand), inspecteur principal du Trésor de 2e échelon, a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1958, en service détaché pour exercer des fonctions à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Par arrêté en date du 7 février 1959, M. Coste (Georges), inspecteur principal du Trésor de 3e échelon, a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1958, en service détaché, pour exercer les fonctions d'agent comptable à la Régie autonome des transports de la ville de Marseille.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 26 février 1959 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 26 février 1959, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Lille est conféré à M. Mollat, ancien professeur de cette faculté, nommé à Paris.

Décret du 27 février 1959 admettant un professeur au Collège de France à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 27 février 1959, M. Wiet (Gaston), professeur au Collège de France, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à dater du 18 décembre 1958.

M. Wiet est maintenu en fonctions jusqu'au 30 septembre 1959.

Décret du 2 mars 1959 portant nomination d'un inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Par décret en date du 2 mars 1959, M. Basdevant (André), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, près le ministère de l'éducation nationale, est nommé inspecteur général de la jeunesse et des sports pour compter du 1er février 1959 (poste créé).

Un arrêté ultérieur fixera le reclassement de l'intéressé dans son nouveau grade.

Modification de l'arrêté du 30 mai 1958 relatif au certificat d'aptitude à l'inspection primaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 30 mai 1958,

Arrête:

Article unique. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 30 mai 1958 est modifié comme suit:

« Le présent arrêté prendra effet à compter de la session 1958-1959 » (le reste sans changement).

Fait à Paris, le 31 janvier 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
H. ROUSSELLIER.

Validation pour la retraite des services accomplis au centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code des pensions civiles et militaires (art. 8);
Vu l'article 10 de la loi du 14 avril 1924;
Vu l'article 17 du décret du 2 septembre 1924 portant règlement d'administration publique en vue de l'exécution de la loi du 14 avril 1924;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 15 décembre 1957 est complété ainsi qu'il suit:

« ... ainsi que les services accomplis dans les mêmes conditions au centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise ».

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 février 1959.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
H. ROUSSELLIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation.
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
JEAN ROSSARD.

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 3 mars 1959, le conseil supérieur de l'éducation nationale est convoqué le samedi 14 mars 1959, à neuf heures trente, salle du conseil supérieur.

Comité consultatif des universités.

Par arrêté en date du 4 mars 1959, est nommé membre du comité consultatif des universités:

DIVISION DU DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

3e section. — *Droit romain et histoire du droit.*

M. Lepointe, professeur à Paris, en remplacement de M. Besnier, démissionnaire.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Soulier (Henri), inspecteur de l'enseignement primaire (1re classe), est détaché auprès du directeur de l'institut pédagogique national pour exercer les fonctions de directeur du centre régional de documentation pédagogique de Nancy pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1958.

Tableau d'avancement pour une promotion au grade de médecin inspecteur départemental du service de santé scolaire et universitaire (année 1959).

Par arrêté du 3 mars 1959, sont inscrits, au titre de l'année 1959, au tableau d'avancement pour une promotion au grade de médecin inspecteur départemental du service de santé scolaire et universitaire les médecins de secteur du service de santé scolaire et universitaire dont les noms suivent:

1 M. le docteur Brunier (Jean), de Moulins (Allier).
1 Mme le docteur Simonpietri, née Rémond, de Bezons (Seine-et-Oise).
1 le docteur Curvale, née Perrin, d'Oran.
1 MM. le docteur Corny (Roger), de Cannes (Alpes-Maritimes).
1 le docteur Daniellou (Raymond), de Beauvais (Oise).
6 le docteur Le Loarer (Emile), de Nice (Alpes-Maritimes).
7 le docteur Rigaldies (Raymond), de Sarlat (Dordogne).
8 le docteur Benezech (Emile), de Béziers (Hérault).
9 Mme le docteur Schurck, née Fainstens, de Chaumont (Haute-Marne).
10 M. le docteur Anatol (Jean-Marie), de Montluçon (Allier).
11 Mlle le docteur Bertheas (Odette), de Voiron (Isère).
12 le docteur Levrat (Alice), de Meulan (Seine-et-Oise).
12 MM. le docteur Deguillaume (Jean), de Mende (Lozère).
12 le docteur Delorière (Gérard), de Roanne (Loire).
15 le docteur Feinberg (David), de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
16 le docteur Bernard (Pierre), de Montréjeau (Haute-Garonne).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 20 février 1959 portant titularisation d'un surveillant des ponts et chaussées (application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951).

Par décret en date du 20 février 1959 et par application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics, M. Couprie (René), surveillant auxiliaire des ponts et chaussées, est titularisé, à compter du 26 mars 1952, comme surveillant des ponts et chaussées et rangé à la 1re classe de ce grade, avec ancienneté dans la classe remontant au 20 mars 1949, compte tenu de la bonification d'ancienneté qui lui est accordée conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi précitée.

Décret n° 59-1051 modifiant les articles 8, 9, 11 et 17 du décret n° 55-314 du 14 mars 1955 portant application aux navires des dispositions prévues par la convention n° 32 du Bureau international du travail concernant la protection des travailleurs occupés au chargement et au déchargement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1958: page 10062, 2e colonne, article 9, paragraphe *a*, tableau, 3e ligne, au lieu de: « 000 », lire: « 100 ».

Définition de la drague, de la clovissière, de la grappette et de la pêche « à la vue » et conditions de l'utilisation de ces engins dans les eaux du 5e arrondissement maritime.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret-loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime;

Vu le décret du 19 novembre 1859 sur la police de la pêche dans le 5e arrondissement maritime, et notamment les dispositions de l'article 66, paragraphe 4°, modifiées;

Vu le décret du 10 mai 1862 sur la pêche maritime;

Vu le décret du 22 août 1923 sur la pêche des huîtres dans l'étang de Thau;

Vu le décret du 17 août 1938 sur l'emploi de la drague à coquillages dans l'étang de Thau;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant réglementation des pêches maritimes, et notamment son article 4,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions contenues dans le paragraphe 4° de l'article 66 du décret du 19 novembre 1859 et concernant la « drague à huîtres », la « drague à moules, praires et clovisses » et les « grappettes » sont supprimées et remplacées par les suivantes:

Drague.

La drague est un engin de pêche, remorqué par un bateau et composé d'un filet, en forme de poche, tenu ouvert par une armature métallique dont la partie inférieure est traînée sur le fond.

Lorsque la drague est exclusivement destinée à la pêche des huîtres, les mailles du filet auront intérieurement au moins 45 mm au carré si elles sont en chanvre, en nylon ou en cuir, et 55 mm en diagonale ou en diamètre si elles sont en fil de fer. Le poids de la drague (gangui), non compris la corde ou la chaîne de traction, ne pourra excéder 25 kg.

Les mailles du filet auront au moins 22 mm au carré si la drague est exclusivement destinée à la pêche des praires, et au moins 18 mm au carré si cet engin est uniquement affecté à la pêche des moules ou des clovisses; dans l'un et l'autre cas, le poids de la drague (râteau), non compris les accessoires, est fixé à 5 kg au plus.

Si la drague est destinée à capturer simultanément des huîtres, des coquillages autres que les huîtres et des oursins sur des gisements naturels produisant à la fois ces différentes espèces, des arrêtés spéciaux à chaque quartier fixeront ses caractéristiques et détermineront les lieux, les périodes de son utilisation, ainsi que, le cas échéant, toutes autres conditions particulières auxquelles l'emploi de cet engin à plusieurs fins sera soumis.

Clovissière ou arcillière.

La « clovissière » ou « arcillière » est une sorte de râteau fixé au bout d'un long manche; elle ne peut être utilisée qu'à bord d'embarcations mouillées ou sans erre.

Le râteau proprement dit se compose d'une armature métallique triangulaire dont le grand côté, raclant sur le fond, ne pouvant excéder 1,10 mètre de long, porte un certain nombre de dents.

A l'armature est assujetti un sac en filet, dont la maille ne peut être inférieure à 10 mm au carré.

Le poids de l'engin (manche non compris) ne peut excéder 15 kg.

La « clovissière » ou « arcillière » est spécialement destinée à la capture des clovisses et des palourdes; toutefois, son emploi peut être étendu à la pêche d'autres coquillages ou des oursins.

Les conditions d'utilisation de cet engin sont fixées par des arrêtés spéciaux à chaque quartier.

Grappette.

Cet instrument ne pourra être employé qu'à la pêche des praires, clovisses et oursins; il consiste en une pelle en fer à laquelle sont angulairement fixées un certain nombre de dents; la largeur de cette pelle ne pourra excéder 10 cm.

L'usage de la drague, de la clovissière et de la grappette est formellement interdit aux pêcheurs à pied.

La présence, à bord de tout bateau, d'une drague, d'une clovissière ou d'une grappette, pendant la période d'interdiction de la pêche des coquillages ou des oursins à l'aide de ces engins, constituera une contravention.

Pêche « à la vue ».

La pêche dite « à la vue » est un procédé de pêche pour les coquillages de toutes espèces et des oursins.

Elle consiste à repérer les coquillages et les oursins à travers une sorte de lunette de calfat (dite « boite »), à les saisir à l'aide d'un trident (ou fourchette) assujetti à un manche et à les amener dans une épuisette ou salabre.

Des arrêtés spéciaux à chaque quartier fixent les zones où la pêche « à la vue » est autorisée; ces arrêtés peuvent déterminer toutes autres conditions particulières auxquelles il apparaîtrait nécessaire de subordonner la pratique de ce procédé de pêche.

Art. 2. — Toutes dispositions antérieures visant la réglementation de l'emploi de la drague, et notamment celles des décrets des 22 août 1923 et 17 août 1938, sont abrogées.

Art. 3. — Le directeur de l'inscription maritime en Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la marine marchande.

Fait à Paris, le 23 février 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général de la marine marchande,
GILBERT GRANDVAL.

Dispositifs combinés de détection et d'extinction automatiques employés à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1959, page 336, 2e colonne, article 3:

Paragraphe 4 *d:*

Au lieu de:	Lire:
$\frac{4}{4} Dh = 0{,}00001733\ v + 0{,}0003483\ v^2$,	$\frac{1}{4} Dh = 0{,}01733\ v + 0{,}3483\ v^2$.

Paragraphe 6, 5e ligne:

Au lieu de:	Lire:
$\frac{200}{E^2}$	$\frac{50}{E^2}$

Dispositifs de détection automatique d'incendie employés à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1959: page 1026, 2e colonne, article 6, paragraphe 3 *d*, 2e ligne, au lieu de: « mètres », lire: « millimètres ».

Commission permanente des incapacités physiques incompatibles avec la délivrance du permis de conduire.

Par arrêté en date du 24 février 1959, M. le docteur André Soubiran, président de l'Automobile-Club médical, demeurant 74, avenue Kléber, à Paris (16e), a été nommé membre de la commission permanente des incapacités physiques incompatibles avec la délivrance du permis de conduire.

Administration générale.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Avril (André-Emmanuel), ingénieur adjoint des travaux géographiques de l'Etat de 3e classe à l'institut géographique national, est placé dans la position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, en vue de remplir en Iran une mission de huit mois, à compter du 1er octobre 1958.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Tikomiroff (Kirill), ingénieur adjoint des travaux géographiques de l'Etat de 2e classe à l'institut géographique national, est mis en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour occuper le poste d'expert au service géographique des forces armées royales khmères, pour une durée de cinq ans, à compter du 2 septembre 1958.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 20 février 1959, M. Guérin (Marcel), agent technique des ateliers du service topographique au ministère tunisien des travaux publics, a été intégré, à compter du 19 août 1955, dans les cadres métropolitains et reclassé à l'administration centrale du ministère des travaux publics et des transports en qualité d'ouvrier professionnel, 1re catégorie, 1er échelon, à compter du 1er juillet 1955.

Compte tenu du rappel de services militaires, M. Guérin (Marcel), ouvrier professionnel 1re catégorie, a été reclassé comme suit:

1er échelon, avec ancienneté du 1er janvier 1953.
2e échelon, avec ancienneté du 1er janvier 1955.
3e échelon, avec ancienneté du 1er janvier 1957.
4e échelon, avec ancienneté du 1er janvier 1959.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Bizat (Pierre), conducteur de chantiers de 8e échelon, affecté dans le département de Seine-et-Oise, est mis en service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1958, auprès des services municipaux de la commune de Vanves, pour y occuper un emploi de dessinateur de 4re classe.

Par arrêté en date du 19 février 1959, M. Michon (Jean-Pierre), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, attaché au service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie, a été affecté au service technique des bases aériennes à Paris, pour compter du 1er avril 1959, en remplacement numérique de M. Jeuffroy.

Par arrêté en date du 24 février 1959, M. Thiebault (André), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2e échelon, a été chargé, à compter du 1er avril 1959, du service spécial des autoroutes, en remplacement de M. Mothe, appelé à un autre poste.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 3 mars 1959 portant nomination du président du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le code minier;

Vu le décret n° 53-1248 du 17 décembre 1953 relatif au conseil d'administration des Houillères de bassin;

Vu le décret du 7 février 1959 portant nomination des membres du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine;

Vu la proposition du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine délibérée en sa séance du 18 février 1959;

Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 20 février 1959;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé président du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine: M. Grès (Maurice).

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 3 mars 1959 portant nomination du président du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le code minier;

Vu le décret n° 53-1248 du 17 décembre 1953 relatif au conseil d'administration des Houillères de bassin;

Vu le décret du 7 février 1959 portant nomination des membres du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes;

Vu la proposition du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes délibérée en sa séance du 17 février 1959;

Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 20 février 1959;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé président du conseil d'administration des Houillères du bassin des Cévennes: M. Dumay (Jean-Claude).

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 3 mars 1959 portant nomination du président du conseil d'administration des Houillères du bassin du Dauphiné.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce,
Vu le code minier;
Vu le décret n° 53-1248 du 17 décembre 1953 relatif au conseil d'administration des Houillères de bassin;
Vu le décret du 7 février 1959 portant nomination des membres du conseil d'administration des Houillères du bassin du Dauphiné;
Vu la proposition du conseil d'administration des Houillères du bassin du Dauphiné délibérée en sa séance du 20 février 1959;
Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 20 février 1959;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé président du conseil d'administration des Houillères du bassin du Dauphiné: M. Sylvain (Jean-Louis).

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 3 mars 1959 portant nomination du président du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce,
Vu le code minier;
Vu le décret n° 53-1248 du 17 décembre 1953 relatif au conseil d'administration des Houillères de bassin;
Vu le décret du 7 février 1959 portant nomination des membres du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire;
Vu la proposition du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire délibérée en sa séance du 18 février 1959;
Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 20 février 1959;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé président du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire: M. Margand (François).

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 3 mars 1959 portant nomination du président du conseil d'administration des Houillères de bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce,
Vu le code minier;
Vu le décret n° 53-1248 du 17 décembre 1953 relatif au conseil d'administration des Houillères de bassin;
Vu le décret du 7 février 1959 portant nomination des membres du conseil d'administration des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais;
Vu la proposition du conseil d'administration des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais délibérée en sa séance du 19 février 1959;
Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 20 février 1959;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé président du conseil d'administration des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais: M. Couture (Jean).

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Transport d'énergie électrique.

Par arrêté en date du 10 février 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement des lignes d'énergie électrique ci-après énumérées:
Ligne Saint-Père-en-Retz—la Sicaudais (Loire-Atlantique), 15 kV.
Ligne Yffiniac—Moncontour (reconstruction d'un tronçon entre les postes T 7 du Boguet et T 10 de Saint-Blaise) (Côtes-du-Nord), 15 kV.
Ligne Mamers—la Hutie (Sarthe), 30 kV.
Ligne D. S. P. destinée à l'alimentation du poste de la radiodiffusion-télévision française à Mayet (Sarthe), 30 kV.
Ligne D. S. P. Champagne—Savigné-l'Evêque (Sarthe), 30 kV.
Ligne D. S. P. à Litry (Calvados), 15 kV.
Ligne Cherbourg (poste E. D. F.)—Cherbourg arsenal—Centrale d'Equeurdreville I et II (Manche), 33 kV.
Ligne poste de la Selle-la-Forge près Fiers-la-Ferrière-aux-Etangs (Orne), 30 kV.

Par arrêté en date du 10 février 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement des lignes d'énergie électrique ci-après énumérées:
Ligne Feurs—Amplepuis;
Ligne Feurs—Chazelles;
Ligne le Soleil—Chazelles;
Ligne Cours—bourg de Thizy-Amplepuis;
Ligne Feurs—aciéries de Feurs,
intéressant les départements de la Loire et du Rhône, 63 kV.
Ligne Dunières—Salettes (Haute-Loire), 15 kV.
Ligne Malintrat—Thiers (Puy-de-Dôme), 63 kV.
Ligne 10 kV Saint-Honoré—Luzy (Nièvre), 10 kV.
Raccordements des lignes à 15 kV existantes au nouveau poste de Lormes (Nièvre), 15 kV.
Raccordements des lignes 15 kV existantes au nouveau poste 63/15 kV de Nevers-Est (Nièvre), 15 kV.
Ligne Fléac—Fonderie-de-Ruelle: raccordement de la sous-station S. N. C. F. de Puyrenaud (Charente), 63 kV.
Ligne Châteauneuf—Barbezieux (Charente), 15 kV.
Ligne Cenon—la Tricherie (Vienne), 15 kV.

Par arrêté en date du 10 février 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement des lignes d'énergie électrique ci-après énumérées:
Ligne de raccordement du poste de Venarey à la ligne Vielmoulin—Montbard (Côte-d'Or), 63 kV.
Ligne de bouclage Bourberain-Fontenelle (Côte-d'Or), 15 kV.
Ligne d'alimentation et de bouclage de la ville de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 15 kV.
Ligne Chalon-Nord—Allerey (Saône-et-Loire), 10 kV.
Ligne la Boisse—Saint-André-de-Corcy (Ain), 63 kV.
Ligne passage en coupure au poste de la Boisse de la ligne 63 kV Cusset—Ambérieu (Ain), 63 kV.
Ligne Montrevel—Manziat (Ain), 10 kV.
Ligne Châtillon—Vonnas (Ain), 10 kV.
Ligne Polliat—Mezeriat (Ain), 15 kV.
Ligne Revonnas—Treffort (Ain), 10 kV.
Ligne Gevrieux (Châtillon-la-Palud)—Meximieux—Bourg-Saint-Christophe et ses dérivations (Ain), 15 kV.
Ligne Saint-Martin-de-Bavel—Cressin—Rochefort et dérivations d'Aignoz (Ain), 15 kV.
Ligne Chancia—Oyonnax—la Cluse—Condamine (Ain et Jura), 15 kV.
Ligne Clairvaux—Pont-de-Poitte (Jura), 15 kV.
Ligne Pont-de-Poitte—Orgelet (Jura), 15 kV.
Ligne Mirebel—Picarreau (Jura), 10 kV.
Ligne Bonnefontaine—Blois (Jura), 10 kV.
Ligne la Serre (commune de Saint-Claude)—Lalandoz (commune de Leschères) (Jura), 10 kV.
Ligne Porte-Sachet (Chevry)—Chevry-Vulvoz (Jura), 10 kV.
Ligne Molinges—Saint-Romain (Jura), 10 kV.
Ligne Morez-les-Rousses—la Cure (Jura), 10 kV.
Ligne Morez—Prémanon (Jura), 10 kV.
Ligne les Rousses—Bois-d'Amont (Jura), 10 kV.
Ligne Morez-la-Saisse (Jura), 63 kV.
Ligne d'alimentation de la station de pompage U. S. à Lisle-en-Rigault (Meuse), 11 kV.
Ligne Vincey—Bayon (modification du tracé) (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Ligne Vandières—Arnaville et dérivations (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Ligne Blénod—Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Lignes Blénod—Jezainville et dérivation (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Ligne Loisy—Sainte-Geneviève et Atton (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Ligne boucle Sud de Toul et dérivations (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Dérivation poste Lyautey (Meurthe-et-Moselle), 20 kV
Dérivation poste Ney (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.

Dérivation poste Gare-le-Cou (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Dérivation poste Luxembourg à Toul et Dommartin-les-Toul (Meurthe-et-Moselle), 20 kV.
Sous-station de Fontoy-Algrange, sous-station de Fontoy-Angevillers (Moselle), 15 kV.
Ligne de dérivation à Raon-l'Etape pour l'alimentation du poste de distribution publique « Stalingrad » (Vosges), 20 kV.

Par arrêté en date du 10 février 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement des lignes d'énergie électrique ci-après énumérées:

Ligne Flins—Bures et la Vallée Chapet (Seine-et-Oise), 15 kV.
Ligne Mauremont—Beaujardin (Seine-et-Oise), 15 kV.
Ligne Grandvilliers—Aumale (Oise, Somme et Seine-Maritime), 30 kV.
Ligne Survilliers—Marly-la-Ville (Seine-et-Oise), 15 kV.
Ligne les Ormes—Provins (Seine-et-Marne), 30 kV.
Ligne Villevaudé—Pomponne (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne Villevaudé—Claye-Souilly (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne Villevaudé—Villeparisis (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne « Meaux-Sud » (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne Courtry—Vaujours (Seine-et-Marne et Seine-et-Oise), 15 kV.
Ligne d'alimentation du nouveau poste dit « Station-Service R.N. 5 » commune de Montariot (Seine-et-Marne), 20 kV.
Ligne M.T. alimentant le poste de distribution publique du hameau de Fussy, commune de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne M.T. alimentant le poste de distribution publique n° 1 de la commune de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne M. T. alimentant le poste de distribution publique n° 2 de la commune de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 15 kV.
Ligne Pont-Audemer—la Rivière-Thibouville (Eure), 15 kV.
Ligne Chevilly-Bailleul—Saint-André-de-l'Eure (Eure), 15 kV.
Ligne Ezy-sur-Eure—Croth (Eure), 15 kV.
Ligne Saint-Aignan-des-Gues—Sully-sur-Loire (Loiret), 30 kV.
Ligne Saint-Jean-de-la-Ruelle (modification du réseau) (Loiret), 15 kV.
Ligne Amilly—Courtenay—Triguères (Loiret), 30 kV.
Ligne Boulay-les-Barres—Trinay (Loiret), 30 kV.
Ligne Sully-sur-Loire—Viglain—Cerdon—Gien (Loiret), 30 kV.
Ligne Chinon—la Roche-Clermault (Indre-et-Loire), 15 kV.
Ligne Romilly—Nogent (détournement à Romilly-sur-Seine) (Aube), 33 kV.
Ligne Châtillon-sur-Seine—Mussy-sur-Seine (Aube et Côte-d'Or), 63/33 kV.
Ligne Maisons-lès-Chaource—Essoyes (Aube et Côte-d'Or), 33 kV.
Ligne Mussy-sur-Seine—Plaines-Saint-Lange (modification) (Aube), 33 kV.
Remaniement du réseau aérien d'énergie électrique de Romilly-sur-Seine (Aube), 33 kV.
Remaniement du réseau aérien de Nogent-sur-Seine (Aube), 33 kV.
Remaniement du réseau aérien d'Arcis-sur-Aube (Aube), 33 kV.
Détournement de la ligne aérienne Ailleville—Clairvaux aux abords de Bar-sur-Aube (Aube), 33 kV.
Reconstruction de la ligne Maladière—Estissac (Aube), 33 kV.
Construction des lignes aériennes:
Ailleville—Beaulieu (Aube), 33 kV.
Ailleville—Clairvaux (Aube), 33 kV.
Ligne Saint-Aybert—Crespin (Nord), 10 kV.
Ligne entre les postes « Calvaire » et « C. D. 15 », à Marcoing (Nord), 15 kV.
Ligne le Cateau—Mazinghien (Nord), 15 kV.
Ligne entre les postes « Bois de l'Abbaye » et « Laiterie », à Catillon (Nord), 15 kV.
Ligne Somain—Bruille—Escaillon et dérivations (Nord), 15 kV.
Ligne hameau d'Hocron à Sainghin-en-Weppes (Nord), 15 kV.
Ligne Aubencheul—Fressain—Monchecourt (Nord), 15 kV.
Ligne Recquignies à Colleret (Nord), 15 kV.
Ligne Pont-à-Marcq—Templeuve (Nord), 15 kV.
Ligne Méricourt—Vimy (Pas-de-Calais), 15 kV.
Ligne d'alimentation du poste de Sauchy—Cauchy (Pas-de-Calais), 15 kV
Ligne Trescault—Gouzeaucourt (Nord et Pas-de-Calais), 15 kV.
Ligne Bully-les-Mines—Fresnicourt et dérivations (Pas-de-Calais), 15 kV.
Ligne Lens—Bully-les-Mines (Pas-de-Calais), 15 kV.
Ligne Albert—Fouilloy (Somme), 15 kV.
Ligne Abbeville—Rue (tronçon poste d'Abbeville-Dérivation de la sucrerie Say) et dérivation pour le poste de distribution publique de « la Bouvaque » (Somme), 15 kV.
Ligne Amiens—Aumale (Somme et Seine-Maritime), 90 kV.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté MS 26/59 en date du 23 février 1959, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « locotracteur à moteur Diesel type T. M. 603 », construit par la Société Decauville, S. A., 60, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (9e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Le jeu entre les plaquettes des dispositifs d'admission et d'échappement ne devra pas dépasser 0,8 mm;
2° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm.

Un agent qualifié devra assurer, par une visite hebdomadaire des injecteurs, le bon fonctionnement de ceux-ci.

Par arrêté MS 27/59 en date du 23 février 1959, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type S. 708 », construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les flasques-paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;
2° Ils devront obligatoirement être utilisés en liaison avec l'appareillage électrique type D. 100, agréé par arrêté du 26 février 1953.

Par arrêté MS 28/59 en date du 23 février 1959, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transmetteur de débit instantané et de volume type 58 », construit par la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, 12, place des Etats-Unis, à Montrouge (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Autorisation à Gaz de France de prendre une participation dans le capital de la Société de caution mutuelle pour le financement des équipements thermiques destinés à l'utilisation du gaz naturel, dite « Cegan ».

Par arrêté du 25 février 1959, Gaz de France, service national, est autorisé à prendre une participation de 250.000 F dans le capital de la Société de caution mutuelle pour le financement des équipements thermiques destinés à l'utilisation du gaz naturel, dite « Cegan ».

Transport de gaz.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35 modifié par l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958, relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique;
Vu le décret n° 50-640 du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu la demande présentée par Gaz de France (additif n° 1 à la concession 10 A),

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'obtention des servitudes, les travaux à exécuter pour la construction de canalisations de transport de gaz sur le territoire des communes ci-après désignées des départements:

De la Charente: la Couronne, Saint-Michel, Trois-Palis, Nersac, Sireuil, Champmillon, Hiersac, Triac-Lautrait, Moulidars, Foussignac, les Métairies, Nercillac, Sigogne, Chassors, Jarnac, Gondeville, Bassac, Boutiers-Saint-Trojan, Houlette, Mesnac, Cherves, Cognac.
De la Charente-Maritime: le Seure, Migron, Brizambourg.

Art. 2. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1959.

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Centre technique du bois.

Par arrêté du 20 février 1959, MM. Henri Rieuf et Léon Wener sont nommés administrateurs au centre technique du bois comme représentants des chefs d'entreprises, en remplacement de MM. Joseph Jourdain de Muizon et Louis Robin, décédés.

Instruments de mesure.

Par arrêtés en date du 23 février 1959:

M. Nerat de Lesguise, inspecteur divisionnaire des instruments de mesure du cadre chérifien resté en fonctions au Maroc, a été intégré pour ordre dans les cadres métropolitains du ministère de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur divisionnaire des instruments de mesure, à la 1re classe de son grade (indice brut 585), à compter du 1er juillet 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 6 ans 6 mois.

M. Ruelle (Jean), inspecteur divisionnaire des instruments de mesure du cadre chérifien resté en fonctions au Maroc, a été intégré pour ordre dans les cadres métropolitains du ministère de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur divisionnaire des instruments de mesure, à la 1re classe de son grade (indice brut 585), à compter du 1er juillet 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 2 ans 3 mois.

M. Odezene (Jean), inspecteur des instruments de mesure du cadre chérifien resté en fonctions au Maroc, a été intégré pour ordre dans les cadres métropolitains du ministère de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, à la 1re classe de son grade (indice brut 560), à compter du 1er juillet 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 4 ans 11 mois 29 jours.

M. Gaugler (Maurice), inspecteur des instruments de mesure du cadre chérifien resté en fonctions au Maroc, a été intégré pour ordre dans les cadres métropolitains du ministère de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, à la 4e classe de son grade (indice brut 433), à compter du 1er juillet 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 2 mois 22 jours.

M. Laborbe (Yves), inspecteur des instruments de mesure du cadre chérifien resté en fonctions au Maroc, a été intégré pour ordre dans les cadres métropolitains du ministère de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, à la 6e classe de son grade (indice brut 350), à compter du 1er juillet 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 6 mois 14 jours.

M. Alessandri (Albert), inspecteur des instruments de mesure du cadre chérifien pris en charge par le ministère de l'industrie et du commerce à compter du 1er novembre 1957, a été intégré pour ordre, en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, à la 2e classe de son grade (indice brut 516), à compter du 1er juillet 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 1 an 7 mois 13 jours.

A compter du 1er septembre 1957, M. Alessandri a été intégré réellement et titularisé en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, 2e classe (indice brut 516), avec à cette date un reliquat d'ancienneté dans cette classe de 1 an 9 mois 13 jours.

M. Alessandri a été promu inspecteur des instruments de mesure de 1re classe (indice brut 560) le 3 juin 1958.

M. Jouret (François), inspecteur des instruments de mesure du cadre chérifien pris en charge par le ministère de l'industrie et du commerce à compter du 1er octobre 1957, a été intégré et titularisé dans les cadres métropolitains du ministère de l'industrie et du commerce, en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, à la 2e classe de son grade (indice brut 516), à compter du 1er janvier 1957. Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 5 mois 3 jours.

M. Heude (Jacques), inspecteur des instruments de mesure du cadre chérifien pris en charge par le ministère de l'industrie et du commerce à compter du 1er mai 1957, a été intégré et titularisé, en qualité d'inspecteur des instruments de mesure, à la 3e classe de son grade (indice brut 472), à compter du 1er mai 1957.

Il conserve à cette date et dans cette classe un reliquat d'ancienneté de 2 ans 26 jours.

Compte tenu de ce reliquat, M. Heude a été promu inspecteur des instruments de mesure, 2e classe (indice brut 516), à compter du 25 octobre 1957.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-385 du 20 février 1959 portant attribution d'indemnités forfaitaires de déplacement aux agents du service de la répression des fraudes appelés à exercer leurs fonctions dans le département de la Seine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret du 16 mars 1937 relatif aux frais de déplacement des fonctionnaires et agents du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 52-998 du 29 août 1952;

Vu le décret n° 48-1572 du 5 octobre 1948 portant attribution aux personnels de l'Etat d'une prime uniforme mensuelle de transport, modifié par le décret n° 50-167 du 3 février 1950;

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 modifié relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements;

Vu l'arrêté du 21 mai 1953, modifié par celui du 21 mars 1958, portant fixation des taux des indemnités de déplacements prévus par le décret susvisé du 21 mai 1953;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1953 portant confirmation du régime forfaitaire de déplacements dans le département de la Seine, institué en faveur des fonctionnaires et agents du service de la répression des fraudes;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est alloué aux agents des cadres de l'inspection de la répression des fraudes appelés à exercer leurs fonctions dans le département de la Seine une indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais de déplacements correspondants, exclusive de tout remboursement de frais et de toute autre indemnité du même titre, et notamment de l'indemnité prévue par le décret susvisé du 9 octobre 1948 modifié.

Art. 2. — Le montant de l'indemnité est fixé chaque année par décision du ministre de l'agriculture, dans la limite des taux maxima annuels ci-après:

a) Inspecteurs divisionnaires.....	70.000 F.
b) Inspecteurs principaux et inspecteurs.....	50.000
c) Inspecteurs adjoints.....	40.000

Les taux applicables aux agents agréés sont ceux définis au *b* ou au *c* ci-dessus selon que les intéressés bénéficient d'une rémunération afférente à un indice brut soit supérieur, soit égal ou inférieur à 455.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, et notamment celles du décret n° 52-998 du 29 août 1952.

Art. 4. — Le Premier ministre, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1958.

Fait à Paris, le 20 février 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 4 mars 1959 portant nomination d'un membre de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Par décret en date du 4 mars 1959, M. Jean Briand est nommé membre de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en qualité de représentant des viticulteurs de la région de Cognac, en remplacement de M. Gaston Briand, décédé.

Liste des laboratoires désignés pour l'analyse des échantillons d'engrais, d'amendements et de chaux viticoles prélevés par le service de la répression des fraudes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 modifiée et complétée et les textes subséquents ou connexes sur la répression des fraudes et des falsifications dans le commerce de toutes marchandises;

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par celui du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;

Vu l'arrêté du 15 février 1935 et les textes qui l'ont modifié ou complété désignant des laboratoires pour procéder notamment aux analyses des échantillons d'engrais et d'amendements prélevés par le service de la répression des fraudes;

Vu l'arrêté du 31 mai 1954 organisant les circonscriptions divisionnaires d'inspection du service de la répression des fraudes;

Vu l'avis de la commission technique permanente;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour l'analyse des échantillons d'engrais et d'amendements prélevés par le service de la répression des fraudes dans les départements ci-après les laboratoires suivants:

Laboratoire central de recherches et d'analyses, 42 *bis*, rue de Bourgogne, Paris (7e): département de la Seine.

Station agronomique et œnologique de Bordeaux, 20, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde): départements des circonscriptions nos 7 à 14 définies par l'arrêté susvisé du 31 mai 1954 (partie Sud de la France).

Station agronomique de l'Aisne, route de la Fère, Laon: départements des circonscriptions nos 2 à 6 et 15 à 17, telles qu'elles ont été définies par le même arrêté du 31 mai 1954 (partie Nord de la France).

Art. 2. — La station d'agronomie et de phytopathologie d'Avignon, domaine Saint-Paul, Montfavet (Vaucluse), est désignée pour l'analyse des échantillons de chaux viticole prélevés par le service de la répression des fraudes dans tous les départements de la France métropolitaine.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, et notamment l'arrêté du 15 février 1935 et les textes qui l'ont modifié ou complété.

Art. 4. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1959.

ROGER HOUDET.

Délégation de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 5 janvier 1959 relatif au financement des programmes de formation et de perfectionnement des vulgarisateurs agricoles;

Vu l'arrêté du 9 janvier 1959 portant délégation de signature à M. Braconnier, directeur général de l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Braconnier, directeur général de l'agriculture, et de M. Imbaud, chef du service des améliorations agricoles, délégation permanente est donnée à M. Telle, administrateur civil, chargé de la sous-direction de la vulgarisation, à l'effet de signer au nom du ministre, dans la limite de ses attributions, les pièces comptables auxquelles donne lieu l'exécution des programmes de formation et de perfectionnement des vulgarisateurs, à l'exclusion de toutes ordonnances de délégation, de payement et de virement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 9 janvier 1959.

Fait à Paris, le 2 mars 1959.

ROGER HOUDET.

Comité national interprofessionnel des jus de fruits et de légumes.

Par arrêté en date du 3 mars 1959, sont nommés pour trois ans membres du comité national interprofessionnel des jus de fruits et de légumes:

a) *Représentants des viticulteurs.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Robert (Adolphe).	MM. Simon (Charles).
Ortlieb (Fernand).	Gsell.
Nemoz.	Chevalier (Fernand).

b) *Représentants des producteurs de fruits à cidre.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Denoly (André).	MM. Chouan (Francis).
Forget (Eugène).	Egon (Emile).

c) *Représentant des producteurs de légumes.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Bouier (Joseph).	M. Ginoux (Roger).

d) *Représentant des producteurs de fruits autres que pommes et raisins.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Genthial (Robert).	M. Moisset (Francis).

e) *Représentants des producteurs d'agrumes d'Algérie.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Dejouany (Emile).	MM. Paulian.
Monreal.	Taboni.

f) *Représentants des planteurs d'ananas.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Domergue (Louis).	MM. Huyghes-Despointes (Edouard).
Brissot.	Quignon-Fleuret (Edouard).

g) *Représentants des coopératives productrices de jus de fruits et de légumes.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Vialettes (Gabriel).	MM. Doursat.
Legouais (Yves).	Delariz.

h) *Représentants des producteurs de jus de fruits et de légumes.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Favennec (Jean).	MM. de Witte.
docteur Giraudon (Charles).	Beaux (Jean).
Thomas (Bernard).	Mainguy (Pierre).
Frascari (Joseph).	Jux (Charles).
Charvet.	Bitoun.
Casanova (Philippe).	Thierry de Ville d'Avray.
Bellay (Henry).	Maugée (Maurice).

i) *Représentants des conditionneurs de jus de fruits et de légumes.*

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Margerand (Paul).	MM. Porcher (Albert).
Robin (Louis).	Malher (Philippe).

j) *Représentant des importateurs de jus de fruits et de légumes.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Monnet (Georges).	M. Reis (Jérôme).

k) *Representant de l'industrie hôtelière et des débitants de boissons.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Bideault (Robert).	M. Ferchaux (Emile).

l) *Représentant du commerce de gros et du commerce de détail.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Dulac (Jean).	M. Faye (Robert).

m) *Représentant des coopératives de consommation.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Morot (Lucien).	M. Decourtheix (Félix).

n) *Représentant des industries utilisatrices de jus de fruits et de légumes.*

Membre titulaire.	Membre suppléant.
M. Charpentier (Louis).	M. Bergamaschi (Louis).

Administration centrale.

Par arrêté du 7 février 1959, il est mis fin, à compter du 1er juillet 1958, au détachement en qualité de sous-directeur à l'administration centrale de M. Imbaud, ingénieur en chef des services agricoles.

L'intéressé est réintégré dans son emploi à compter du 1er juillet 1958 et placé, à la même date, en service détaché à l'administration centrale, en qualité de chef de service, pour une période de cinq ans.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 7 janvier 1959, M. Dussart (Bernard), chef de travaux à la station centrale d'hydrobiologie appliquée, est détaché pour deux ans, à compter du 1er novembre 1957, auprès de la faculté des sciences de Paris, pour y exercer les fonctions de chef de travaux de physique et de géologie dynamique.

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté du 16 février 1959:

M. Lantin, commis détaché au service du génie rural de la Guadeloupe, et Mlle Sauge-Merle ont été nommés, respectivement, régisseur d'avances pour le service du génie rural de la Guadeloupe et régisseur d'avances et de recettes pour la circonscription de Bourg (département de l'Ain) pour toutes les activités mentionnées dans l'arrêté interministériel du 9 septembre 1957.

Mlle Rozan, commis du génie rural, est maintenue régisseur d'avances et de recettes pour la circonscription du génie rural de Lyon (département du Rhône).

Cet arrêté prend effet du 15 février 1959.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budget primitif de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice pour 1958.

Par arrêté interministériel en date du 12 février 1959, le budget primitif de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice, pour l'exercice 1958, a été fixé en recettes et en dépenses à la somme de 1.214.899.000 F.

Homologation d'appareils de radiologie et d'électricité médicale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1959: page 875, 2e colonne (désignation de l'appareil), dernière ligne, au lieu de: « Diathermie à lampes 200 watts D. L. 240 », lire: « Diathermie à lampes 200 watts D. L. 24 ».

Etablissements nationaux de bienfaisance.

Par arrêté du 7 janvier 1959, Mme Achaume (Suzanne), infirmière principale de 2e échelon des établissements nationaux de bienfaisance, est détachée, à compter du 1er novembre 1957, auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour être affectée, en la même qualité, à l'inspection médicale des écoles à Dakar pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 7 février 1959, Mme Froment, née Chalaye (Gilberte), sage-femme des établissements nationaux de bienfaisance, 2e classe (indice 367), est détachée, en la même qualité, au centre hospitalier régional de Rouen pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1958 (établissement doté de la personnalité morale).

Par arrêté du 7 février 1959, Mme de Fromont, sage-femme des établissements nationaux de bienfaisance, 1re classe (indice brut 400), est détachée, en la même qualité, à l'hôpital-hospice de Brignoles (Var), établissement doté de la personnalité morale, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1958.

Par arrêté du 7 février 1959, Mlle Gandolfo (Marie), sage-femme des établissements nationaux de bienfaisance, 2e classe (indice brut 367), est détachée, en la même qualité, à l'hôpital-hospice de Fougères, établissement doté de la personnalité morale, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 février 1958.

Par arrêté du 7 février 1959, Mme Hivert, née Grabias, sage-femme des établissements nationaux de bienfaisance, 2e classe (indice brut 367), est détachée, en la même qualité, aux hospices de Douai (Nord), établissement doté de la personnalité morale, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1957.

Par arrêté du 7 février 1959, Mlle Le Quellec (Odette), sage-femme des établissements nationaux de bienfaisance, 1re classe (indice brut 400), est détachée, en la même qualité, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1957, à l'hôpital civil de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), établissement doté de la personnalité morale.

Inspection de la population et de l'aide sociale.

Par arrêté en date du 13 février 1959, la mise en disponibilité de Mme Chiron (Jacqueline), inspecteur de la population et de l'aide sociale, est renouvelée pour une période de deux ans, à compter du 6 janvier 1959.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 18 février 1959, M. le docteur Roberjot (Claude), médecin de la santé des cadres marocains, est intégré, à compter du 1er juillet 1957, dans le corps de l'inspection de la santé en qualité de médecin inspecteur.

Par arrêté en date du 18 février 1959, Mme le docteur Darnaud, médecin inspecteur de la santé de la Seine-Maritime, est placée en position de disponibilité d'office pour une période de deux ans, à compter du 4 octobre 1956.

Services antituberculeux.

Par arrêté du 24 janvier 1959, Mme le docteur Bonnans, médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux de l'Aveyron, est chargée, dans l'intérêt du service, des fonctions de médecin résident du préventorium de Castelnau, Rivière-Basse, en remplacement de M. le docteur Lasserre, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 27 janvier 1959, est acceptée, à compter du 1er février 1959, la démission de M. le docteur Guenard, médecin adjoint au sanatorium de Saint-Gobain (Aisne).

Par arrêté du 27 janvier 1959, Mlle le docteur Limichin, médecin résident du préventorium de Proisy (Aisne), est mise, dans l'intérêt du service, à la disposition du préfet de la Seine-Maritime, en vue d'exercer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux de son département, y compris les séances de vaccination par le B. C. G.

Par arrêté du 6 février 1959, M. le docteur Perves, médecin directeur des sanatoriums de la Seine à Hauteville (Ain), est muté en la même qualité, dans l'intérêt du service, au sanatorium du Tampon, à la Réunion, poste créé.

Par arrêté du 7 février 1959, M. le docteur Serre (Henri), reçu au concours des médecins des services antituberculeux publics et privés (tuberculose pulmonaire) du 12 décembre 1957, est nommé médecin adjoint au sanatorium interdépartemental de femmes à Hauteville (Ain), poste créé.

Par arrêté du 7 février 1959, M. le docteur Charrière (Jacques), reçu au concours des médecins des services antituberculeux publics et privés (tuberculose pulmonaire) du 8 décembre 1958, est nommé médecin adjoint au sanatorium du Tampon, à la Réunion.

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Benedetti (René), sous-chef de section administrative des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour remplir la mission de contrôleur spécial du cadre latéral en Tunisie pour la période du 1er avril au 30 juin 1957 inclus.

Par arrêté du 7 février 1959, Mme Molla (Yvette), sous-chef de section administrative des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population, est détachée auprès du ministère des affaires étrangères pour remplir la mission de contrôleur spécial du cadre latéral en Tunisie pour la période du 1er avril 1957 au 30 juin 1958 inclus.

MINISTERE DU TRAVAIL

Sociétés mutualistes.

Départements d'Oran et d'Alger

Par arrêté du ministre du travail en date du 31 janvier 1959, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutuelle des personnels de la sûreté nationale d'Algérie, n° 92-90, à Oran, avec la société mutualiste dite Société de prévoyance et de secours mutuels des polices d'Algérie, n° 91-144, à Alger.

Département de la Charente-Maritime

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 février 1959, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Cercoux, n° 17-155, à Cercoux, avec la société mutualiste dite Société mutualiste de Montguyon-Saint-Martin-d'Ary et Neuvicq, n° 17-122, à Montguyon.

Département de la Côte-d'Or

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 février 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste médico-chirurgicale, n° 21-588, à Fontaine-en-Duesmois.

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 février 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste médico-chirurgicale, n° 21-589, à Maxilly-sur-Saône.

Département de la Seine

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 février 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle de la Société suburbaine des grands travaux, n° 75-4808, à Noisy-le-Sec, 40, rue Henri-Barbusse.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 février 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite L'Immédiate, n° 76-788, au Havre-Graville, 16, rue Leroy.

Par arrêté du ministre du travail en date du 25 février 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste des salariés libres de la Seine-Maritime, n° 76-787, à Rouen, place de la Rougemare (baraquement des syndicats).

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 21 février 1959, a été approuvé un additif aux statuts de la caisse des retraites des employés de la caisse d'épargne de Moulins (Allier), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 21 février 1959, ont été approuvées des modifications aux statuts de la caisse de prévoyance et de retraites des employés de la Société marseillaise de crédit, 75, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Pavard (Francis), contrôleur général de la sécurité sociale de 2e classe, 7e échelon (indice net 500, indice brut 685), est détaché, sur sa demande, auprès du Bureau international du travail, en vue d'effectuer une mission d'assistance technique en Iran, pour une période de six mois, du 12 octobre 1958 au 11 avril 1959 inclus.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la construction,

Vu le décret n° 48-1253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1959 portant nominations au cabinet du ministre,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions exercées, en qualité de chargé de mission, par M. Maurice Paraf.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1959.

PIERRE SUDREAU.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 16 février 1959, M. Dehondt (Pierre), commis titulaire, 7e échelon, est, en exécution du tableau d'avancement valable pour l'année 1956, promu vérificateur titulaire, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté en date du 16 février 1959, M. Boeckler (André), commis titulaire, 6e échelon, est, en exécution du tableau d'avancement valable pour l'année 1956, promu vérificateur titulaire, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

L'intéressé cesse d'être détaché dans l'emploi de vérificateur temporaire à compter de la même date.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 janvier 1959, est détachée auprès du ministre du Sahara, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1958, dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 1er) de la loi portant statut général des fonctionnaires, Mlle Pouget (Marie-Claire), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, qui assurera, en position de détachement, les fonctions de secrétaire d'administration de 2e classe (emploi contractuel).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 59-388 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des armées, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Dans l'article L. 264, dernier alinéa, du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'expression « sur avis favorable de la commission nationale visée à l'article L. 270 et » est supprimée.

Art. 2. — Les articles L. 269 à L. 271 inclus du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre sont abrogés et remplacés par les dispositions réglementaires suivantes:

« Règles relatives à la procédure de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance. »

« *Art.* 1er. — 1. Les demandes de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance sont soumises pour avis, selon le territoire où se situent les actes de résistance invoqués:

« *a*) Pour le territoire métropolitain, à une commission départementale dite commission départementale des combattants volontaires de la Résistance;

« *b*) Pour l'Algérie, à une commission unique dite commission algérienne des combattants volontaires de la Résistance.

« Les demandes relevant du 1, *a*, ci-dessus peuvent en outre être soumises à l'avis d'une commission dite commission nationale des combattants volontaires de la Résistance.

« 2. Le ministre des anciens combattants recueille l'avis de la commission nationale dans tous les cas où:

« *a*) A la suite d'une décision de rejet à l'échelon départemental, l'intéressé a introduit près de lui un recours hiérarchique dans les deux mois de la notification de la décision;

« *b*) La demande relève de la compétence de la commission algérienne des combattants volontaires de la Résistance.

« *Art.* 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, *a* ci-dessus, lorsque la demande de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance est introduite au titre des articles L. 263 et L. 264, 1° et 2°, réserve faite du dernier alinéa, l'avis de la commission départementale n'est pas nécessaire si le préfet ne relève pas de contestation possible. »

Art. 3. — Toutes dispositions prises pour application des articles L. 262 à L. 271 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre contraires à celles découlant du présent décret sont abrogées.

Art. 4. — Le ministre des anciens combattants, le ministre des armées, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre de l'agriculture,
ministre des finances et des affaires économiques par intérim,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêtés en date des 4, 21 et 27 mars 1958, ont été nommés à des emplois réservés de chef d'atelier et de secrétaire de manufacture, en exécution de la législation sur les emplois réservés (code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre):

MM. Billot (Marcel) et Jamet (Jean) (emploi réservé de chef d'atelier).

M. Le Coant (Jean) (emploi réservé de secrétaire de manufacture).

Par arrêtés en date des 25 septembre, 4, 13 et 15 novembre 1957, 27 janvier, 2 et 10 mai, 11 et 25 juin, 18 septembre 1958 et 9 janvier 1959, ont été nommés à des emplois réservés d'agent de manufacture ou d'agent technique de centre de fermentation, en exécution de la législation sur les emplois réservés (code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre):

MM. Discours (Robert), Yvin (Jean), Coat (Louis), Bardoux (Emile), Nedellec (Pierre), Gineste (Raymond), Lhez (François), Jourdain (Robert), Helary (Jean), Mignot (Jean), Briai (Albert), Adgie (Robert), Balcaen (Jules), Dauriac (Jean), Valentin (Robert), Deroff (Jean), Fantini (Louis), Bouesse (Gérard), Brami (Raphaël), Graille (Auguste), Emzivat (Jean), Hipp (Fernand).

Par arrêté en date du 17 décembre 1958, ont été nommés, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent de service des services extérieurs de la direction générale des impôts:

MM. Poisson (René), Calvados.
Bachschmidt (André), Haut-Rhin.

Par arrêté en date du 23 janvier 1959, a été nommé, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent de service des services extérieurs de la direction générale des impôts:

M. Cirelli (Ours-Pierre), Corse.

Par arrêté en date du 26 janvier 1959, a été nommé, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent de service des services extérieurs de la direction générale des impôts:

M. Montagnon (Marius), Rhône.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des armées.

Avis relatif aux concours d'admission à l'école de l'air.

ELÈVES OFFICIERS DE L'AIR, CADRE NAVIGANT,
ÉLÈVES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR ET ÉLÈVES OFFICIERS DES BASES DE L'AIR
(Recrutement direct en 1959.)

Références:

Journal officiel du 21 octobre 1958, page 9619.
Journal officiel du 25 novembre 1958, page 10579.
Journal officiel du 9 décembre 1958, page 11062.
Journal officiel du 13 décembre 1958, page 11239.
Journal officiel du 27 janvier 1959, page 1350.

Les Français musulmans d'Algérie sont autorisés à participer à ces deux recrutements dans les conditions fixées par la circulaire du 7 janvier 1959 (fonction publique n° 429 F. P. et affaires algériennes), insérée au *Journal officiel* du 11 janvier 1959, page 757.

Exceptionnellement, les dossiers de candidatures seront adressés aux grands commandements territoriaux dont relève le domicile du candidat, à savoir:

Métropole.

1re région aérienne, Dijon.
2e région aérienne, Paris.
3e région aérienne, Bordeaux.
4e région aérienne, Aix-en-Provence.

Allemagne.

1er commandement aérien tactique, S. P. 69550 F. F. A.

Afrique du Nord.

5e région aérienne, Alger.

Outre-mer.

Commandement de l'air en Afrique occidentale française, Dakar.
Commandement de l'air en Afrique équatoriale française, Brazzaville.
Commandement de l'air en Afrique orientale française, Tananarive.
Commandement de l'air de la Côte française des Somalis, Djibouti.
Bureau du transit français au Vietnam, S. P. 50610.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 8 avril 1959.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les deux épreuves spéciales ne devront pas se rapporter à la même matière facultative.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur économe à l'hospice de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Un concours sur titres est ouvert à la préfecture de Tarn-et-Garonne pour le recrutement d'un directeur économe à l'hospice de Lauzerte.

Sont admis à se présenter à ce concours les directeurs économes actuellement en fonctions, les économes, les chefs de bureau, rédacteurs et sous-économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics comptant au moins six ans de fonctions comme titulaires dans les cadres du personnel administratif desdits établissements.

Les candidats devront adresser, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à la directrice départementale de la population et de l'aide sociale de Tarn-et-Garonne, rue du Docteur-Labat, à Montauban, les pièces suivantes:

1° Une demande d'admission au concours mentionnant leurs nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance;

2° Toutes pièces justifiant qu'ils satisfont aux conditions prévues pour l'accès à la fonction hospitalière;

3° Une copie certifiée conforme des diplômes dont ils sont titulaires;

4° Un exposé de leurs titres ainsi que de leurs services antérieurs, accompagné des pièces justificatives;

5° Un certificat délivré par un médecin assermenté constatant qu'ils sont physiquement aptes à exercer les fonctions de directeur économe et qu'ils ne présentent aucun signe d'affection tuberculeuse, cancéreuse, poliomyélitique ou mentale.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pouancé (Maine-et-Loire).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Pouancé (Maine-et-Loire).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1958 ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai de un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Charente-Maritime, cité administrative, à la Rochelle.

Avis de vacance de postes de commis à l'hôpital-hospice de Courbevoie (Seine).

Est envisagée la vacance de deux postes de commis à l'hôpital-hospice de Courbevoie (Seine).

Peuvent présenter leur candidature les commis principaux et commis titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes devront être adressées dans le délai de un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur de l'hôpital-hospice Marcelin-Berthelot, 30, rue Kilford, à Courbevoie (Seine).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de bananes originaires et en provenance des îles Canaries.

Les importateurs sont informés de l'ouverture du contingent de bananes originaires et en provenance des îles Canaries prévu a l'accord commercial franco-espagnol du 6 décembre 1958 (Poste 22. — Numéro du tarif douanier. ex 08-01 B).

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* mentionnant le prix fob port canarien, signée par le vendeur ou son représentant qualifié devront parvenir à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 14 mars 1959, à onze heures trente; à l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Les importateurs ayant obtenu une licence d'importation de ce produit au titre de l'avis publié au *Journal officiel* du 16 juillet 1958 devront adresser avant la date ci-dessus, au ministère de l'agriculture (service des échanges et des marchés agricoles, 9e bureau), 78, rue de Varenne, à Paris, l'exemplaire vert de leur licence.

Les licences délivrées au titre du présent contingent auront une durée de validité limitée au 31 mai 1959. Mention de cette date limite sera portée sur les titres par les soins de l'office des changes.

Il est signalé aux importateurs que les marchandises devront répondre aux conditions fixées par la réglementation sur les fraudes.

Avis aux importateurs de produits demeurant soumis à des restrictions quantitatives à l'importation (contingents globaux).

I. — Les importateurs sont informés que des contingents globaux sont ouverts au titre du premier semestre 1959 pour l'importation de produits demeurant soumis à des restrictions quantitatives à l'importation.

Les marchandises pour l'importation desquelles des crédits sont ouverts sont reprises dans les tableaux ci-après. Les contingents sont mis en répartition sur l'ensemble des pays énumérés dans les annexes A (zone dollar), B (zone de transférabilité à l'exception de l'Egypte et de la République populaire de Chine) et E (Chili, Uruguay, Equateur) de l'avis aux importateurs n° 646 de l'office des changes paru au *Journal officiel* du 22 mars 1958 et ses modificatifs.

II. — Sous réserve de l'application des dispositions du paragraphe III ci-dessous, les demandes de licences d'importation, établies sur modèle AC et déposées à l'office des changes, 3e sous-direction, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), seront présentées au titre du présent avis. Elles devront comporter, aux emplacements prévus à cet effet sur les fiches A, B, C, la mention « Contingents globaux », la référence audit avis ainsi que le numéro du code. Elles devront également mentionner aux rubriques 6 et 7 le pays d'origine et le pays de provenance des marchandises, l'origine et la provenance pouvant être différentes. Toute modification d'origine et de provenance devra être soumise à l'office des changes dans les conditions habituelles.

Les règlements devront intervenir, sauf dérogation particulière, dans les conditions prévues par l'avis de l'office des changes réglementant les relations financières avec le pays d'origine des marchandises.

III. — Il est précisé que dans la mesure où les positions tarifaires reprises dans les tableaux ci-après font l'objet soit de mesures de libération sur certains pays, soit de contingents propres aux pays membres de la Communauté économique européenne, ou de postes figurant dans des accords bilatéraux mis en répartition concurremment avec les contingents globaux du présent avis, les demandes de licences d'importation couvrant des marchandises reprises à ces positions tarifaires doivent être déposées non pas au titre du présent avis mais dans le cadre des dispositions particulières rappelées ci-après:

a) Les demandes de licences couvrant des produits libérés à l'importation sur certains pays doivent être déposées dans les conditions prévues aux avis concernant la libération des échanges sur lesdits pays;

b) Les demandes de licences d'importation pour les produits originaires et en provenance des pays membres de la Communauté économique européenne, ou en libre pratique à l'intérieur de ces pays, doivent être établies dans les formes prévues par les avis des 1er et 4 janvier 1959, rectifiés par l'avis du 7 février 1959 (cadre contingentaire Marché commun), et déposées conformément aux prescriptions des avis de mise en répartition des contingents propres au Marché commun;

c) Les demandes de licences d'importation mentionnant comme origine et provenance un pays avec lequel la France a signé un accord commercial et portant sur un produit repris dans un poste dudit accord, doivent être déposées selon les modalités indiquées dans les avis de mise en répartition applicables au poste considéré de l'accord bilatéral.

Lorsque cet accord comporte un poste « Divers général », ce poste n'est utilisable que pour les produits qui ne sont pas repris nommément dans les tableaux ci-après.

IV — Les dispositions des avis aux importateurs des 14 et 22 août 1958 (contingents globaux) et leurs rectificatifs des 19 septembre 1958, 10 et 17 octobre 1958 sont annulées.

A. — *Produits à importer par groupements ou organismes assimilés.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits repris au tableau ci-dessous pourront être déposées dès la publication du présent avis au *Journal officiel*.

NUMÉROS du code.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
134	24-01 A.....	Tabacs en feuilles. — S. E. I. T. A.
1721	09-02 A.....	Thé vert. — Groupement d'achat du thé, 10, rue Gaston-Paymal, Clichy-la-Garenne (Seine), ou importateurs agissant pour son compte.
1722	09-02 B.....	Thé noir. — Groupement d'achat du thé, 10, rue Gaston-Paymal, Clichy-la-Garenne (Seine), ou importateurs agissant pour son compte.
200 à 205	Ex 27-01.....	Charbons. — Association technique de l'importation charbonnière.
25	74-02	Cupro-alliages. — Groupement d'importation et de répartition des métaux non ferreux.
505	12-01 F c, 15-07 A a.	Graines et huile de lin. — S. I. O. F. A., 174, avenue Victor-Hugo, Paris.
601	56-01 B, 56-02 B, 56-04 B.	Fibres artificielles discontinues. — Les demandes devront être revêtues, préalablement à leur dépôt, du visa du groupement d'importation et de répartition de la laine, 110, Boulevard Haussmann, Paris.
603	56-01 A, 56-02 A, 56-04 A.	Fibres synthétiques discontinues. — Les demandes devront être revêtues, préalablement à leur dépôt, du visa du groupement d'importation et de répartition de la laine, 110, Boulevard Haussmann, Paris.
770	48-01 E c.....	Papier de presse. — Société professionnelle des papiers de presse.

B. — *Produits à importer sous licences examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949 et aux dispositions de l'article 6 du décret du 18 mai 1957, les demandes de licences d'importation concernant les pro-

duits figurant au tableau ci-dessous pourront être déposées dès la publication du présent avis au *Journal officiel*; elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

NUMÉROS de code.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
(1) 020	02-01 A c.....	Viandes de l'espèce bovine.
(2) 026	Ex 02-01 B, ex 05-04 B.	Abats et boyaux à usages opothérapiques.
(1) 0261	02-01 B.....	Abats.
(1) 0262	05-04 B.....	Boyaux et estomacs d'animaux (tripes).
094	07-05 B a.....	Féveroles fourragères.
094	07-05 B b.....	Fèves de semence.
170	09-01 A.....	Café vert.
1731	09-04 A.....	Poivre.
174	08-01 C a.....	Noix de coco râpées.
210	27-09	Pétrole brut.
220	27-10 A a.....	Essence aviation.
	27-10 B, 34-03 A.....	Lubrifiants.
	27-13 B.....	Cires.
225	27-14 B.....	Coke de pétrole.
à 228	38-14 A et divers....	Dopes et matières premières pour leur fabrication.
	Divers	Divers produits pétroliers.
24	26-01 K, 26-01 ex L, 26-01 ex O, 78-01 B, 79-01 B, 75-01 C.	Minerais et déchets de métaux non ferreux.
25	78-01 A, 75-01 A B, 75-05 A, 73-02 I a, 28-04 C f, 77-01, 77-04 A, 81-01 A b, 81-02 A b, 81-03 A b, 81-04 D a 81-04 E a, 81-04 I a, 73-02 A II à 73-02 H, 73-02 I b.	Métaux non ferreux bruts.
26	25-04 A, 25-II A b....	Minéraux divers.
28	25-05 ex B; 25-07 B, 25-13 A.	Matériaux de carrière et de construction.
29	25-23, 68-08, 68-II A, 68-II ex B, 68-16 ex C, 68-13 B b, 69-04 A b, 69-04 B, 69-04 C, 69-05, 69-06, 69-07, 69-08, 69-09, 69-10, 69-11, 69-12, 69-14.	Céramiques et matériaux de construction manufacturés.
301	26-01 A.....	Minerai de fer.
302	26-01 B.....	Minerai de manganèse.
31	73-01 A ex III.....	Fontes au bois.
32	73-15 B ex B 2.....	Autres aciers alliés.
5007	15-07 A ex O, 15-07 B ex e.	Huile de chaulmoogra.
5031	12-01 ex D.....	Graines de soja à usage industriel.
5061/5062	15-07 A ex b, c.....	Huiles de bois de tung et d'oiticica.
508 et 5394	15-02 B, 15-05, 15-06, 15-07 A ex l, m et o, 15-08, 15-09, 15-17.	Divers corps gras.
5093	15-11	Glycérine.
5121	13-02 B a.....	Gommes Kordofan.
5132	12-07 F, G, ex H.....	Plantes à usage médicinal.
5146	05-14 B.....	Matières premières diverses d'origine animale pour usage opothérapique.
51	Divers	Diverses matières premières pour l'industrie chimique.
5202	28-01 D.....	Iode.
52	Divers	Divers produits de la chimie minérale.
5311	28-03 A.....	Carbon black et autres noirs.
5325	Divers	Matières premières pour antibiotiques et cortisone.
5331	32-05	Matières colorantes organiques.
535	29-38 B ex g ex 29-44, 29-42 C d, e.	Matières premières diverses à usages pharmaceutiques.
536	Ex chap. 30.....	Produits pharmaceutiques.
537	39-01, 02, 03 (sauf A et C), 04, 05, 06.	Matières plastiques.
538	40-02 A.....	Caoutchouc synthétique.
539	38-16, 38-19 ex W...	Milieux de culture et réactifs divers.
53	Divers	Divers produits de la chimie organique.
54	Divers	Divers produits de la parachimie.
55	Divers	Pneumatiques et articles en caoutchouc.
573	53-02 A ex a.....	Poils de lapin angora.
5901	50-01	Cocons de vers à soie.
74	44-03 A k, 44-04 A d, 44-05 A d et e, 44-08.	Bois communs feuillus et merrains.
77	Ex chap. 48, 39-03 G.	Papiers spéciaux, fibres vulcanisées.
781	05-02 B.....	Soies de porc autres que brutes.
80	71-02 B a, 71-02 B b..	Pierres et perles brutes; pierres taillées pour des usages industriels.
802/803	70-19 E b, 71-01 B, 71-02 B ex a, 71-02 Bd, ex 71-15 B c.	Imitations de perles et pierres, perles de culture, pierres fines.
81	Divers	Produits divers relevant de la compétence de la direction du commerce intérieur.
Divers	Divers (3).....	Divers produits des industries diverses relevant de la compétence de la D. I. D. T.
Divers	Divers (3).....	Produits semi-finis et articles manufacturés relevant de la compétence de la D. I. D. T.

(1) L'importation des produits visés aux numéros de code 020, 0261 et 0262 est réservée aux importateurs ayant souscrit des conventions avec l'administration dans le cadre des opérations autorisées par le fonds d'assainissement du marché de la viande.

(2) Les importateurs devront joindre à leur demande d'importation un engagement en trois exemplaires dont modèle ci-dessous:

Engagement pour l'importation de substances d'origine animale destinées aux usages pharmaceutiques,

Nom ou raison sociale.....
.....
Domicile .....
Téléphone .....
Profession .....
N° du registre de commerce.....
Désignation de la marchandise.....
.....
Provenance .....
N° du tarif.....

Licence d'importation.
.....
.....
Avis du ministère responsable.
.....
.....
Poids net : .....
Valeur FOB ou franco-frontière :
.....

Je, soussigné, prends l'engagement d'importer les marchandises désignées ci-dessus, exclusivement pour l'usage pharmaceutique.

Je m'engage, en outre, dans le cas où une partie de ces marchandises ne pourrait être utilisée à des fins pharmaceutiques et après justifications fournies au service central de la pharmacie, de n'en disposer pour d'autres utilisations qu'en me conformant aux conditions qui me seront imposées par le ministère de l'agriculture (service des échanges et marchés agricoles, 9e bureau), après avis du comité de gestion du fonds d'assainissement du marché de la viande.

(Date et cachet.) (Signature.)

(3) Les importateurs porteront sur leurs demandes de licences d'importation les numéros du tarif douanier correspondant aux marchandises à importer.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Finlande.

Rectificatif et additif à l'avis publié au *Journal officiel* du 4 février 1959, page 1575:

I. — Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.

Poste n° 19 (Papier de presse), numéro du tarif douanier: au lieu de: « 48-01 ex c », lire: « 48-01 E ex c ».

III. — Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Au poste n° 11 (Placages et contre-plaqués de bouleau), ajouter le numéro du tarif douanier 44-14.

Après le poste n° 13, ajouter:

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
22	48-01 E ex c.....	Papier support-tenture.
23	48-01 E ex c.....	Autres papiers.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1959 a eu lieu à Poligny (Jura), le mercredi 4 mars 1959, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par:

9	gagnent.....	2.000 F.
3	—	2.000 F.
71	—	4.000 F.
59	—	4.000 F.
15	—	4.000 F.
50	—	4.000 F.
00	—	4.000 F.
690	—	20.000 F.
474	—	20.000 F.
510	—	20.000 F.
411	—	20.000 F.
4.269	—	50.000 F.
4.845	—	50.000 F.
7.636	—	50.000 F.
2.364	—	50.000 F.
3.421	—	50.000 F.
4.825	—	50.000 F.
0.557	—	100.000 F.
1.062	—	100.000 F.
4.697	—	100.000 F.
7.299	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro:

20.776	gagnent.....	200.000 F.
86.754	—	200.000 F.
77.009	—	200.000 F.
57.138	—	200.000 F.
92.766	—	200.000 F.
41.314	—	200.000 F.
73.006	—	200.000 F.
52.676	—	200.000 F.
02.976	—	200.000 F.
51.235	—	200.000 F.
99.035	—	200.000 F.
41.775	—	200.000 F.
96.918	—	200.000 F.
27.945	—	200.000 F.
31.976	—	200.000 F.
90.378	—	300.000 F.
34.817	—	300.000 F.
26.904	—	300.000 F.
04.258	—	300.000 F.
74.038	—	300.000 F.
38.242	—	600.000 F.
11.177	—	600.000 F.
96.579	—	600.000 F.
03.375	—	600.000 F.
93.603	—	600.000 F.
05.269	—	1.000.000 F.
00.332	—	1.000.000 F.
83.968	—	1.000.000 F.
87.641	—	1.000.000 F.
20.892	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro:

31.948	gagne 5.000.000 F dans le groupe **2** et	500.000 F	dans les groupes **1, 3, 4, 5, 6.**
37.364	gagne 10.000.000 F dans le groupe **1** et	1.000.000 F	dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**
88.560	gagne 15.000.000 F dans le groupe **1** et	1.500.000 F	dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**
08.373	gagne 40.000.000 F dans le groupe **1** et	4.000.000 F	dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 11 mars 1959 à Paris (Alhambra-Maurice-Chevalier).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Société étrangère d'assurances.

La société étrangère d'assurances « Mannheimer Versicherungs Gesellschaft », ayant son siège à Mannheim, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 6 février 1959, prenant effet du 1er décembre 1958) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, reçus directement à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif au concours de Rome pour l'année 1959.

La première épreuve éliminatoire du concours de Rome d'architecture pour l'année 1959 aura lieu le lundi 27 avril.

Les inscriptions seront reçues à l'école nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais, à Paris (6e), les jours ouvrables, de dix à douze heures et de quatorze à seize heures, sauf le samedi après-midi, du 10 au 22 avril inclus.

Avis relatif à l'ouverture de la session de 1959 des brevets professionnels commerciaux.

Les dates des brevets professionnels relevant du commerce et de l'administration privée des entreprises sont fixées de la façon suivante:

Brevet professionnel de banque: mardi 6 et mercredi 7 octobre 1959.

Autres brevets professionnels commerciaux: vendredi 23 et samedi 24 octobre 1959.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 8 août 1959 pour le brevet professionnel de banque, et jusqu'au 22 août pour les autres brevets professionnels commerciaux, par les recteurs (inspection principale de l'enseignement technique).

Tous renseignements complémentaires seront fournis, sur demande, par le recteur de chaque académie (inspection principale de l'enseignement technique).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de première catégorie.

ANNEE 1958

ET RELIQUAT DES LISTES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

(Métropole, Algérie et territoires d'outre-mer.)

A. — *METROPOLE*

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif.

Catégorie « C ».

1 Leclercq (François); 2 Poitevin (Claude); 3 Comiti (Charles); 4 Maniveau (Maurice); 5 Maquer (René); 6 Tixier (Marcel); 7 Poli (Polo); 8 Le Marchand (Yves); 9 Farce (Claudinet); 10 Carimalo (Alphonse); 11 Peron (Yves); 12 Hebert (Daniel); 13 Chevalier (Louis); 14 Bardet (Pierre); 15 Beaufils (Gaston).

Catégorie « D ».

1 Trocnet (Maurice); 2 Mazier (Félix); 3 Martiren (Gratien); 4 Margo (Raymond).

Catégorie « E ».

1 Raynaud (Yvonne); 2 Geillon (Jacqueline); 3 Lesieur (Cécile); 4 Hardivillier (Jacqueline); 5 Mejean (Germaine).

Services extérieurs et établissements publics.

EMPLOI MIXTE

Rédacteur et assimilé.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Poli (Polo); 2 Blanc (Francis); 3 Leberger (Henri); 4 Chevalier (Louis).

Ardèche.

1 Coumoul (Guy).

Aube.

1 Schaller (Roger).

Bouches-du-Rhône.

1 Tabone (Robert); 2 Chevalier (Louis).

Calvados.

1 Hebert (Daniel).

Drôme.

1 Coumoul (Guy).

Eure.

1 Hebert (Daniel).

Finistère.

1 Haulie (Henri).

Gard.

1 Richard (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Beauregard (Marcel).

Gers.

1 Beauregard (Marcel).

Gironde.

1 Uni (René).

Ille-et-Vilaine.

1 Leberger (Henri).

Indre-et-Loire.

1 Fouquereau (Etienne); 2 Lefebvre (André).

Isère.

1 Baures (Raymond).

Loir-et-Cher.

1 Lefebvre (André).

Morbihan.

1 Le Roux (Roger); 2 Haulie (Henri).

Pyrénées (Basses-).

1 Richard (Pierre); 2 Daudu (André).

Pyrénées (Hautes-).

1 Daudu (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Revol (Raphaël).

Rhin (Bas-).

1 Fouquereau (Etienne); 2 Eschbach (Arthur).

Saône (Haute-).

1 Poletti (Marcel).

Savoie.

1 Marquer (Raymond).

Savoie (Haute-).

1 Blanc (Francis).

Seine.

1 Camaret (Henri); 2 Le Marchand (Yves); 3 Carimalo (Alphonse); 4 Bardet (Pierre).

Seine-et-Oise.

1 Le Marchand (Yves); 2 Bardet (Pierre).

Var.

1 Poli (Polo).

Vaucluse).

1 Guirault (Robert).

Vienne (Haute-).

1 Mounier (Léon); 2 Beneytout (Firmin).

Territoire de Belfort.

1 Poletti (Marcel).

La Réunion.

1 Marquer (Raymond).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Acquaviva (Marcel); 2 Paoli (Michel); 3 Erly (Daniel).

Bouches-du-Rhône.

1 Acquaviva (Marcel); 2 Paoli (Michel)

Gironde.
1 Le Henaff (Jacques) ; 2 Remazeilles (Pierre).
Ille-et-Vilaine.
1 Gendron (Raymond).
Landes.
1 Remazeilles (Pierre).
Loire-Atlantique.
1 Le Henaff (Jacques).
Maine-et-Loire.
1 Alleaume (Roger).
Rhin (Bas-).
1 Gehin (Jean-Marie).
Sarthe.
1 Alleaume (Roger).
Vosges.
1 Gehin (Jean-Marie).

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.
1 Marchesi (Marie-Louise).
Aveyron.
1 Galan (Gabrielle).
Côte-d'Or.
1 Moreau (Nicole) ; 2 Gervais (Marie-Paule).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Mary (Robert) (Cher).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif.

Catégorie « C ».

Garonne (Haute-).
1 Lafosse (Guy).
Gironde.
1 Lafosse (Guy).
Ille-et-Vilaine.
1 Leberger (Henri).
Indre-et-Loire.
1 Fouquereau (Etienne).
Rhin (Bas-).
1 Fouquereau (Etienne).
Seine.
1 Poli (Jean).
Vienne (Haute-).
1 Beneytout (Firmin).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône
1 Chovin (Léonce).
Gironde.
1 Le Henaff (Jacques).
Loire-Atlantique.
1 Derome (Henri) ; 2 Le Henaff (Jacques).
Rhin (Bas-).
1 Gehin (Jean).

MINISTERE DES ARMEES

Secrétariats d'Etat (air, terre, marine)
et services relevant directement du ministères des armées.

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif des arsenaux, établissements et services du ministère des armées.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.
1 Poli (Jean) ; 2 Leberger (Henri).
Doubs.
1 Poletti (Marcel).
Garonne (Haute-).
1 Lafosse (Guy).
Gironde.
1 Lafosse (Guy).
Ille-et-Vilaine.
1 Leberger (Henri).
Indre-et-Loire.
1 Bonhert (André).
Morbihan.
1 Le Roux (Roger).
Seine.
1 Poli (Jean) ; 2 Bardet (Pierre).
Seine-et-Oise.
1 Bardet (Pierre).
Vienne (Haute-).
1 Beneytout (Firmin).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.
1 Divialle (Robert).
Seine.
1 Divialle (Robert).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES.

Direction générale des impôts.

EMPLOI MIXTE

Contrôleur.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.
1 Partouche (Paul).
Isère.
1 Partouche (Paul).

Catégorie « D ».

Seine-et-Marne.
1 Frere (Robert).
Seine-et-Oise.
1 Frere (Robert).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Contrôleur.

Catégorie « C ».

Aube.
1 Schaller (Roger).
Bouches-du-Rhône.
1 Deveze (Michel).
Gironde.
1 Bourrec (André).
Rhin (Bas-).
1 Le Berigot (Robert).
Var.
1 Deveze (Michel).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

EMPLOIS MASCULINS

Chef de secteur de culture.

Catégorie « C ».

Ain.
1 Gourniet (Roger).
Côte-d'Or.
1 Gourniet (Roger).

Chef d'atelier de manufactures ou de magasin de transit.

Catégorie « C ».

Côte-d'Or.
1 Perrin (Roger).

Catégorie « D ».

Moselle.
1 Le Coant (Jean).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif de préfecture.

Catégorie « C ».

Alpes (Hautes-).

1 Bigot de Morogues (Paul).

Alpes-Maritimes.

1 Blanc (Francis); 2 Poli (Jean); 3 Leberger (Henri); 4 Partouche (Paul).

Ardèche.

1 Coumoul (Guy).

Dordogne.

1 Lafosse (Guy).

Drôme.

1 Coumoul (Guy).

Finistère.

1 Haulle (Henri).

Garonne (Haute-).

1 Beauregard (Marcel); 2 Lafosse (Guy).

Gers.

1 Beauregard (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Leberger (Henri).

Indre-et-Loire

1 Fouquereau (Etienne); 2 Le Breton (Claude); 3 Lefebvre (André).

Isère.

1 Baures (Raymond); 2 Partouche (Paul).

Loir-et-Cher.

1 Lefebvre (André).

Morbihan.

1 Le Roux (Roger); 2 Haulle (Henri).

Pyrénées (Basses-).

1 Daudu (André).

Pyrénées (Hautes-).

1 Daudu (André).

Rhin (Bas-).

1 Fouquereau (Etienne).

Savoie.

1 Marquer (Raymond).

Savoie (Haute-).

1 Blanc (Francis).

Réunion.

1 Marquer (Raymond).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Chovin (Léonce); 2 Acquaviva (Marcel).

Bouches-du-Rhône.

1 Chovin (Léonce); 2 Acquaviva (Marcel).

Garonne (Haute-).

1 Tauriac (Jean).

Gironde.

1 Le Henaff (Jacques).

Ille-et-Vilaine.

1 Gendron (Raymond).

Loire-Atlantique.

1 Derome (Henri); 2 Le Henaff (Jacques).

Lozère.

1 Michel (Jean).

Vienne.

1 Derome (Henri).

Catégorie « E ».

Aveyron.

1 Galan (Gabrielle).

Dordogne.

1 Faucher (Paulette).

EMPLOI MASCULIN

Contrôleur des transmissions.

Catégorie « D ».

Charente-Maritime

1 Marmouget (Marc).

Loiret.

1 Marmouget (Marc).

Sûreté nationale.

EMPLOIS MASCULINS

Officier de police adjoint.

Catégorie « C ».

Rhin (Bas-).

1 Jund (Norbert).

Catégorie « D ».

Corrèze.

1 Lavergne (Roger).

Pyrénées-Orientales.

1 Bressy (René).

Vienne (Haute-).

1 Lavergne (Roger).

Alger.

1 Bressy (René).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ernst (Charles) (Haut-Rhin).

Inspecteur d'identité judiciaire de la sûreté nationale.

a) Documentation et diffusion.

Catégorie « C ».

Maine-et-Loire.

1 Chichery (Georges).

Catégorie « E ».

Bouches-du-Rhône.

1 Saltet (Georges).

Nord.

1 Beauvois (Guy).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

EMPLOI MIXTE

Vérificateur.

Catégorie « C ».

Seine.

1 Bardet (Pierre).

Seine-et-Oise.

1 Bardet (Pierre).

PRESIDENCE DU CONSEIL

Direction générale de la radiodiffusion-télévision française.

EMPLOI MIXTE

Secrétaire vérificateur.

Catégorie « C ».

Garonne (Haute-).

1 Poli (Polo); 2 Beauregard (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Leberger (Henri).

Seine.

1 Maniveau (Maurice).

Alger.

1 Poli (Polo).

Catégorie « E ».

Bouches-du-Rhône.

1 Chovin (Léonce).

Ille-et-Vilaine.

1 Gendron (Raymond).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Marine marchande.

EMPLOI MASCULIN

Secrétaire administratif de l'inscription maritime.

Catégorie « C ».

Côtes-du-Nord.

1 Peron (Yves).

Finistère.

1 Peron (Yves).

Aviation civile et commerciale.

Secrétaire administratif.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Fouquereau (Etienne); 2 Poli (Jean); 3 Hébert (Daniel).

Corse.

1 Fouquereau (Etienne).

Garonne (Haute-).

1 Lafosse (Guy).

Gironde.

1 Lafosse (Guy).

Seine.

1 Poli (Jean); 2 Richard (Pierre); 3 Hébert (Daniel).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Margo (Raymond).

Garonne (Haute-).

1 Deforges (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Deforges (André).

Seine.

1 Margo (Raymond).

Service de la météorologie.

EMPLOI MASCULIN

Adjoint technique de la météorologie.

Catégorie « C ».

Seine.

1 Chateau (Joseph).

Seine-et-Oise.

1 Chateau (Joseph).

Catégorie « D ».

Rhône.

1 Forestier (Christian).

Alger.

1 Ripoll (Roger).

Bône.

1 Forestier (Christian).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

EMPLOI ADMINISTRATIF

EMPLOI MIXTE

Rédacteur.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Leberger (Henri).

Aube.

1 Schaller (Roger).

Aude.

1 Palacin (Aimé).

Côtes-du-Nord.

1 Chicoy (Abdon).

Garonne (Haute-).

1 Denat (André); 2 Falcou (François).

Hérault.

1 Falcou (François); 2 Palacin (Aimé).

Ille-et-Vilaine.

1 Leberger (Henri).

Indre-et-Loire.

1 Lefebvre (André).

Isère.

1 Baures (Raymond).

Loir-et-Cher.

1 Lefebvre (André).

Lot.

1 Denat (André).

Seine.

1 Maquer (René); 2 Vernisse (André); 3 Garneau (Robert).

Vaucluse.

1 Guirault (Robert).

Catégorie « D ».

Moselle.

1 Gaudu (Jean-Pierre).

Nord.

1 Ledoux (André).

Pas-de-Calais.

1 Ledoux (André).

Rhin (Bas-).

1 Gehin (Jean-Marie).

Seine.

1 Jenkins (Jacques).

Vosges.

1 Gehin (Jean-Marie).

B. — *ALGERIE*

DELEGATION GENERALE DU GOUVERNEMENT EN ALGERIE

Services extérieurs.

Emplois communs aux services extérieurs de l'administration algérienne et aux établissements publics de l'Algérie.

EMPLOI MASCULIN

Secrétaire interprète de sous-préfecture.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Arab Madjib, 9 janvier 1923, matelot, 8, chemin du Départ, boulevard Bru, à Alger.

Catégorie « D ».

Sétif.

1 Boukercha Rabah, 1921, gendarme, 2e légion de gendarmerie, brigade de gendarmerie, à Lens (Pas-de-Calais).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité Benabbes Abdelmajid. 8 octobre 1913 (Batna).

C. — *TERRITOIRES D'OUTRE-MER*

MADAGASCAR

Services administratifs.

CADRES SUPÉRIEURS

Secrétaires d'administration.

Catégorie « D ».

1 Ratsimandisa (Gabriel).

Contributions indirectes.

CADRES SUPÉRIEURS

Contrôleur.

Catégorie « D ».

1 Ratsimandisa (Gabriel).

Douanes.

CADRES SUPÉRIEURS

Contrôleur.

Catégorie « D ».

1 Ratsimandisa (Gabriel).

Postes et télécommunications.

CADRES SUPÉRIEURS

Contrôleur (branche d'exploitation).

Catégorie « D ».

1 Ratsimandisa (Gabriel).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la sixième semaine (du 7 février au 13 février 1959). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1959 — Recettes évaluées	1958 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.452.990	2.150.522	302.468	14,1	»	»
Bagages	35.770	32.656	3.114	9,5	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg...	446.650	427.294	19.356	4,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	7.499.440	6.957.644	541.796	7,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	10.434.850	9.568.116	866.734	9,1	»	»

II. — Evaluation des recettes au 13 février 1959. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ... au ... 1959	RECETTES évaluées du ... au ... 1959	TOTAL des recettes du 1er janvier au 13 février 1959	RECETTES comptables du 1er janvier au 13 février 1958	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	»	15.498.740	13.073.989	2.424.751	18,5	»	»
Bagages	»	»	231.060	199.534	31.526	15,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg...	»	»	2.571.910	2.428.047	143.863	5,9	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	»	44.900.050	42.690.828	2.209.222	5,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	»	63.201.760	58.392.398	4.809.362	8,2	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 mars 1959.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 mars 1959.	
4 9030	États-Unis	1 $ U.S.A.	4 93706	4 90	4 9740	4 9030	... .	7 900	Italie	1 000 lire	7 899290	7 78393	8 01610	7 9005	7 9090
3 6075	Canada	1 $ Can.	... .	... .	... .	3 6175	3 6460	68 800	Norvège	100 c. n.	69 1198	68 035	70 155	68 800	68 700
2 315	Côte Fse Somalie	100 F Djib	2 30281	2 2625	2 3430	... .	... .	129 860	Pays-Bas	100 fl.	129 9226	127 9375	131 9360	129 900	129 800
30 25	Mexique	100 pes.	39 4065	... .	... .	... .	... .	17 175	Portugal	100 esc.	17 17238	16 85	17 3020	17 180	17 175
117 270	Allemagne occid.	100 D Mk	117 349	115 840	119 280	117 235	117 240	94 765	Suède	100 c. s.	95 13513	91 6700	96 1840	94 775	94 765
18 916	Autriche	100 sch.	18 98860	18 7025	19 2700	18 919	18 918	113 450	Suisse	100 F s.	112 9033	110 110	115 810	113 440	113 420
9 8105	Belgique	100 F b.	9 87412	9 727	10 023	9 8105	9 8090	69 08	Tchécoslovaquie	100 kcs.	68 37027	68 03	69 08	69 08	... .
71 130	Danemark	100 c. d.	71 47763	70 4273	72 5333	71 130	71 143	1 638	Yougoslavie	100 din.	1 64508	1 6335	1 6580	... .	... .
13 7810	Gde-Bretagne	1 liv. st	13 82376	13 6220	14 0265	13 783	13 784								

Maroc	100 F marocains	1 175	Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11 7549	Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	5 56

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT DE LA

Société des mines de Carmaux 4 0/0 1943.

Les porteurs d'obligations Société des mines de Carmaux 4 0/0 1943 de 5.000 F sont informés que l'amortissement au 1er mai 1959 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'y a aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

COMPAGNIE DES MACHINES BULL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.217.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 94, AVENUE GAMBETTA, A PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 4606.

Obligations 6 1/2 0/0 1952 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er avril 1959.

Septième tirage effectué le 11 février 1959 pour amortissement de 1.475 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, les séries sorties au septième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées ;
c) Les numéros frappés d'opposition à la date du septième tirage.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 860	1955	13.290 à 14.229	1957
861 à 1.227	**1959**	14.230 à 15.895	1953
3.431 à 3.434	opp.	15.896 à 16.614	1957
5.670 à 7.332	1956	**16.615 à 17.218**	**1959**
10.466 à 12.230	1958	**18.885 à 19.194**	»
12.885 à 13.289	**1959**	19.195 à 20.000	1955

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1953 (1er tirage), coupon n° 2, 1er avril 1954.
Remboursement 1955 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1956.
Remboursement 1956 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1957.
Remboursement 1957 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (6e tirage), coupon n° 7, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (7e tirage), coupon n° 8, 1er avril 1960.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, Nantes (Loire-Atlantique) ;
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e).

COMPAGNIE DES MACHINES BULL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.217.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 94, AVENUE GAMBETTA, A PARIS

Registre du commerce : Seine n° 54-B 4606.

Obligations 6 1/2 0/0 1954 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er avril 1959.

Cinquième tirage effectué le 11 février 1959 pour amortissement de 2.236 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractère gras, les séries sorties au cinquième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
10.961 à 11.395	1958	**19.450 à 21.013**	**1959**
11.396 à 13.329	1957	21.014 à 22.880	1956
13.330 à 15.001	1958	**22.881 à 23.552**	**1959**

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du cinquième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1956 (2e tirage), coupon n° 3, 1er avril 1957.
Remboursement 1957 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1960.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 10.500 F (2e tirage), 10.501 F (3e tirage et suivants), dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, Nantes (Loire-Atlantique) ;
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e).

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)

Registre du commerce : Seine n° 55-B 999.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 6 1/4 0/0 1950 de 10.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 11.790.000 F consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 2 mai 1958 au 1er mai 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les amortissements antérieurs ont été également réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société des Verreries Industrielles Réunies du Loing (S O V I R E L)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.157.360.000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA MICHODIÈRE, PARIS (2e)

R. C.: Seine n° 55-B 11600.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1946 DE 5.000 F

DE

l'ancienne société Le Pyrex.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 242 obligations amorties au quatrième tirage au sort du 26 février 1959 formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er avril 1959. Ces obligations seront remboursables à 5.001 F;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.
488 à 882	58	2.754 à 2.879	57	3.376 à 3.998	59

Compagnie des Transmissions Mécaniques (Seine-Doubs-Isère) (S E D I S)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 102, RUE DANTON, LEVALLOIS-PERRET (SEINE)

R. C.: Seine n° 54-B 8738.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 19 février 1959 et remboursables à partir du 1er avril 1959 à 10.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
159 à 254	54	1.668 à 1.848	59
397 à 513	58	2.245 à 2.336	55
1.257 à 1.356	57		

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er avril 1959, la société a procédé au rachat en Bourse de 52 obligations.

EMPRUNT MAROCAIN 6 0/0 1937 regroupé

Septième tirage d'amortissement.

Le 2 février 1959, il a été procédé, au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat, au septième tirage d'amortissement de cet emprunt.

Les obligations dont les numéros suivent seront remboursées, au pair, le 1er avril 1959:

OBLIGATIONS DE 10.000 F

319.639 à 319.953.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

337.205 à 337.240 — 337.246 — 337.253 — 337.259 à 337.264 — 337.268 à 337.309 — 337.320 à 337.323 — 337.326 à 337.342 — 337.348 à 337.383 — 337.392 à 337.394 — 337.409 à 337.405 — 337.410 à 337.413 — 337.418 à 337.431 — 337.434 à 337.448 — 337.454 à 337.463 — 337.465 à 337.487 — 337.496 à 337.538 — 337.541 à 337.597 — 337.603 à 337.616 — 337.621 et 337.622 — 337.625 et 337.626 — 337.630 à 337.642 — 337.646 — 337.657 à 337.682.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 31 janvier 1959.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

303.956	= 1	304.160 et 304.161	= 2	306.722 à 306.729	= 8
303.959 à 303.964	= 6	306.555 à 306.566	= 12	306.733	= 1
303.966 à 303.971	= 6	306.570	= 1	306.735 à 306.741	= 7
303.975	= 1	306.572	= 1	306.743 à 306.745	= 3
303.977 à 303.986	= 10	306.579	= 1	306.748 à 306.750	= 3
303.989 à 303.991	= 3	306.583	= 1	306.752	= 1
303.993 à 303.996	= 4	306.588	= 1	306.754 à 306.762	= 9
304.003 à 304.009	= 7	306.590	= 1	306.765 et 306.766	= 2
304.021 à 304.024	= 4	306.593	= 1	306.769 et 306.770	= 2
304.027 à 304.032	= 6	306.597	= 1	306.776 à 306.780	= 5
304.034 à 304.049	= 16	306.607 à 306.613	= 7	306.781 à 306.793	= 10
304.061 et 304.062	= 2	306.615 et 306.616	= 2	306.802	= 1
304.073 et 304.074	= 2	306.619 à 306.622	= 4	306.804 et 306.805	= 2
304.080 à 304.083	= 4	306.624 à 306.626	= 3	306.811 à 306.815	= 5
304.085	= 1	306.632 et 306.633	= 2	306.817	= 1
304.091 à 304.122	= 32	306.636 et 306.637	= 2	306.820	= 1
304.127 à 304.130	= 4	306.641 à 306.653	= 13	306.825 et 306.826	= 2
304.132 et 304.133	= 2	306.655	= 1	306.829 et 306.830	= 2
304.138	= 1	306.660 à 306.663	= 4	325.593	= 1
304.140 à 304.148	= 9	306.680 à 306.698	= 19		
304.154 à 304.157	= 4	306.700 à 306.703	= 4		

Total: 274 obligations.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

329.665 à 329.670	= 6	335.023 à 335.027	= 5	350.401 et 350.405	= 2
329.697 à 329.699	= 3	335.034 à 335.044	= 11	350.412 à 350.420	= 9
329.716 et 329.717	= 2	335.050 à 335.069	= 20	350.426 à 350.429	= 4
329.746 à 329.748	= 3	335.072 à 335.081	= 10	350.431 à 350.441	= 11
329.795 à 329.801	= 7	335.092 à 335.109	= 18	350.447 à 350.452	= 6
329.806 à 329.809	= 4	335.111 à 335.115	= 5	350.456 à 350.461	= 6
329.872 à 329.876	= 5	335.118 à 335.120	= 3	350.467 à 350.471	= 5
329.924	= 1	335.130 à 335.149	= 20	350.477 à 350.480	= 4
329.939 à 329.942	= 4	335.165 à 335.175	= 11	350.482	= 1
329.946 à 329.950	= 5	335.181 à 335.196	= 13	350.499 à 350.501	= 3
329.967 et 329.968	= 2	335.201 à 335.225	= 25	350.507 à 350.526	= 20
330.017 à 330.019	= 3	335.230 à 335.233	= 4	350.528 à 350.550	= 23
330.027 à 330.032	= 6	341.462	= 1	350.553 à 350.557	= 5
330.094 et 330.095	= 2	341.681 à 341.689	= 9	350.559 à 350.573	= 15
332.680 et 332.681	= 2	341.723 et 341.724	= 2	350.575 à 350.587	= 13
331.768 à 334.780	= 13	341.738	= 1	350.598 à 350.618	= 21
334.784 à 334.832	= 49	350.226 à 350.228	= 3	350.629 à 350.635	= 7
334.834 à 334.847	= 14	350.234 à 350.263	= 30	350.640 à 350.652	= 13
334.856	= 1	350.266 à 350.289	= 24	352.201	= 1
334.858 et 334.859	= 2	350.294 à 350.304	= 11	352.217 et 352.218	= 2
334.866 à 334.874	= 6	350.307 à 350.313	= 7	352.297	= 1
334.882 à 334.896	= 15	350.322 à 350.348	= 27	352.312 et 352.313	= 2
334.899 à 334.948	= 50	350.351 à 350.358	= 8	352.406	= 1
334.953 à 334.964	= 12	350.361 à 350.376	= 16	352.436 à 352.444	= 9
334.970 à 334.973	= 4	350.379	= 1	352.496	= 1
334.983 à 334.996	= 14	350.389	= 1		
334.999 et 335.000	= 2	350.391 à 350.397	= 7		

Total: 715 obligations.

SOCIETE METALLURGIQUE DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 19.350.000 F

SIÈGE SOCIAL: QUAI MESSIRE-JACQUES, BOURGES

R. C.: Bourges 57-B 133.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6,50 0/0 1959, jouissance du 1er janvier, de 20 millions de francs nominal, représenté par 2.000 obligations de 10.000 F nominal émises à 9.850 F, amortissables en dix ans sur la base d'une annuité constante pour le service de l'intérêt et du prix de remboursement à 10.500 F.

NUMEROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er janvier 1960	150
2	— 1961	160
3	— 1962	170
4	— 1963	180
5	— 1964	191
6	— 1965	203
7	— 1966	216
8	— 1967	229
9	— 1968	243
10	— 1969	258
	Total	2.000

Fonderies, Lamioirs et Cimenteries de Biache-Saint-Vaast

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 750.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 23, RUE SAINT-PAUL, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55-B 2354.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 5.000 F.

Dixième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 1er avril 1959 d'après le tableau d'amortissement s'élève à 190 obligations.

Numéros des 190 obligations sorties au tirage du 11 février 1959 remboursables à partir du 1er avril 1959 à 5.200 F et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
5.545 à 5.587	1959	7.057 à 7.069	1957	7.320 à 7.244	1958
5.593 à 5.661	»	7.168 à 7.173	»	7.347 à 7.358	»
5.664 à 5.741	»	7.181 à 7.192	»	7.481	1955
7.002	1958	7.207 à 7.210	»	7.970	1956
7.024 à 7.027	»	7.213 à 7.223	»	8.037 et 8.038	»
7.035 à 7.044	»	7.224 à 7.272	1958	8.040	»

Ces obligations sont remboursables :
Au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris ;
A la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris ;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
A la Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

NOTA. — Conformément à une résolution votée le 5 novembre 1955 par l'assemblée générale des porteurs d'obligations de l'emprunt 6 1/2 0/0 1949, sur proposition de la société, le prix de remboursement des obligations a été porté de 5.000 à 5.200 F à dater du tirage effectué en 1957.

Les obligations amorties antérieurement à 1957 sont remboursables à 5.000 F.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON
R. C. : Lyon n° 57-B 2090.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 4.512 obligations 4 0/0 1947 dont le septième amortissement est prévu pour le 1er avril 1959.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1959.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

REGIE des PORTS de COMMERCE de TUNISIE

ETABLISSEMENT PUBLIC D'ETAT
SIÈGE ADMINISTRATIF : A TUNIS

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1947.

Douzième amortissement du 1er avril 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 4.577 obligations sorties au tirage du 16 février 1959, remboursables à partir du 1er avril 1959 et représentant, avec les obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des titres non présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.848 à 12.158	58	16.150 à 26.157	59
15.460 à 15.824	57	51.390 à 54.728	56

Union des Groupements de Sinistrés de la Guerre 1914-1918

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE LAMENNAIS, PARIS
R. C. : Seine n° 54-B 4940.

Emprunt 4 1/2 0/0 1949-1960 (série B).

Dixième amortissement.

Il a été amorti par tirage au sort :

988 obligations de 10.000 F nominal ;
179 coupures de 5.000 F nominal ;
1.355 coupures de 1.000 F nominal,

qui seront remboursables au pair, net d'impôts, à partir du 1er avril 1959, coupon n° 11 attaché, et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Le tableau ci-dessous comporte pour les obligations de 10.000 F et pour les diverses coupures les séries sorties au présent tirage et celles sorties antérieurement et dans lesquelles certains titres restent à rembourser.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

1 à	143	(58)	2.273 à	2.899	(59)	7.316 à	8.123	(55)
144 à	645	(50)	5.101 à	5.461	(59)	8.124 à	8.273	(57)
646 à	893	(58)						
1.509 à	2.272	(54)	6.569 à	7.315	(57)	8.274 à	8.824	(58)

COUPURES DE 5.000 F

2 à	215	(55)	1.094 à	1.296	(52)	2.202 à	2.372	(51)
216 à	225	(56)	1.395 à	1.534	(59)	2.373 à	2.396	(58)
226 à	228	(58)	1.539 à	1.785	(57)	2.398 à	2.598	(56)
229 à	386	(59)	1.786 à	1.844	(58)	2.599 à	2.626	(55)
416 à	638	(53)	1.845 à	2.053	(54)	2.627 à	2.629	(58)
673 à	962	(50)	2.054 à	2.201	(58)	2.631		(59)

COUPURES DE 1.000 F

174 à	1.125	(58)	6.659 à	7.425	(58)	11.749 à	11.846	(58)
1.126 à	2.783	(50)	7.428 à	7.948	(55)	12.907 à	13.920	(56)
2.784 à	2.878	(58)	7.949 à	8.245	(54)			
2.879 à	3.911	(57)	8.246 à	9.575	(53)	13.921 à	15.166	(52)
3.912 à	5.880	(54)	9.576 à	10.738	(54)	15.167 à	15.724	(56)
5.881 à	6.658	(57)	10.739 à	11.748	(55)	15.725 à	17.463	(59)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

L'Union nationale des coopératives agricoles de céréales, société civile particulière de personnes morales à capital et personnel variables, dont le siège social est à Paris, 6, rue Halévy, au cours d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 4 février 1959, a remplacé ainsi qu'il suit le paragraphe 2 de l'article 11 de ses statuts :

« Le capital initial, fixé à la somme de trois cent mille francs, est divisé en trois mille treize parts et réparti entre les groupements coopératifs à raison de trois parts par cent quintaux de céréales collectés en moyenne par chaque coopérative au cours des trois campagnes 1955-1956, 1956-1957 et 1957-1958. »

D'autre part, elle a validé la nomination de huit nouveaux administrateurs et renouvelé le mandat de ses commissaires aux comptes.

Dépôt d'une copie de cette délibération a été fait au greffe du tribunal civil de la Seine le 25 février 1959.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Oubala (Brahim ben Hadj Mohammed), né en 1897 à Ghardaïa, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Oubala (Baya), née le 19 mars 1955 à Ghardaïa, et M. Oubala (Younes ben Hadj Mohammed), né en 1901 à Ghardaïa ; Mme Oubala (Zoulikha bent Hadj Mohamed), née en 1913 à Ghardaïa, demeurant tous à Constantine, 85, rue de Perrégaux, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Oubala par El Houdjadj.

M. Donald-Lucien-Dominique-David Levy, né à Paris (16e) le 11 octobre 1930, agissant tant en son nom personnel que pour le compte de sa fille mineure Nicole-Maria-Renée-Jeanne Levy, née à Paris (17e) le 7 avril 1954, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Grunwald.

M. Cochon (René), né le 9 novembre 1932 à Paris (6e), demeurant 1, allée Yvonne, à Clamart (Seine), agissant tant pour son compte personnel que pour celui de ses enfants à venir, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cochain.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Haute-Loire.

AVIS

Par trois pétitions sur timbre en date du 2 février 1959, M. Denis Granjon, directeur de la Compagnie française des minerais d'uranium, société anonyme dont le siège social est 10, place Vendôme, à Paris (1er), agissant au nom et pour le compte de ladite société, sollicite l'octroi de trois permis exclusifs de recherches de minerais d'uranium portant sur partie du territoire du département de la Haute-Loire.

1° *Permis de Saugues.*

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone à côtés rectilignes A B C D E F G H I A dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Clocher de Saugues.

Sommet B. — Point d'intersection de l'axe de la route nationale n° 585 avec l'axe du chemin desservant le hameau du Cros, commune de Saugues.

Sommet C. — Centre du pont de Bompard par lequel la route départementale D 33 de Saugues au Malzieu traverse le ruisseau de Pontajou.

Sommet D. — Clocher de l'église de Servières.

Sommet E. — Point d'intersection de l'axe de la route N 589 et de l'axe du chemin allant du signal du château de Chamblard.

Sommet F. — Signal géodésique de cote 1035 situé à l'Ouest de Venteuges.

Sommet G. — Signal géodésique de la Baraque.

Sommet H. — Clocher de l'église de Charraix.

Sommet I. — Clocher de l'église de Cubelles.

Lesdites limites renferment une superficie de 79 kilomètres carrés environ.

2° *Permis de Besseyre-Saint-Mary.*

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone A B C D E F A dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Calvaire de la Soucheyre, commune de la Besseyre.

Sommet B. — Signal du château de Chamblard.

Sommet C. — Borne départementale (Lozère-Haute-Loire) sur la route n° 589.

Sommet D. — Borne départementale (Haute-Loire-Cantal) sur la route forestière allant de la route départementale n° 4 au monument du mont Mouchet.

Sommet E. — Signal du mont Mouchet.

Sommet F. — Angle Sud de la maison appartenant à M. Biscarat (Hippolyte), au lieudit Chanteloube, commune d'Auvers, section A, 1re feuille, parcelle bâtie n° 230.

Les côtés AB, BC, DE, EF, FA sont des segments de droite ; le côté CD est une ligne courbe constituée par la limite entre les départements de la Haute-Loire, d'une part, de la Lozère et du Cantal, d'autre part.

Lesdites limites renferment une superficie de 23 kilomètres carrés environ.

3° *Permis de Chanaleilles.*

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone A B C D E F A dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Centre du pont du « Sauvage » par lequel le chemin allant de la route nationale 587 au hameau de Sauvage traverse le ruisseau de Verdange.

Sommet B. — Clocher de l'église de Chanaleilles.

Sommet C. — Calvaire du hameau de Vileret, commune de Chanaleilles.

Sommet D. — Centre du pont de Montrezon par lequel le chemin allant de Thoras à Montrezon traverse le ruisseau de Panis.

Sommet E. — Limite des départements de la Lozère et de la Haute-Loire sur le chemin allant de Chayla, commune de Saint-Paul-le-Froid, à Montclos, commune de Thoras.

Sommet F. — Intersection des axes des chemins de Brenac (commune de Saint-Paul-le-Froid) à la Sauvage (commune de Chanaleilles) et de Madrières (commune de Chanaleilles) à Sainte-Eulalie (point coté 1400) à la limite des départements de la Lozère et de la Haute-Loire.

Les côtés AB, BC, CD, DE, FA sont des segments de droite ; le côté EF est une ligne courbe constituée par la limite des départements de la Lozère et de la Haute-Loire.

Lesdites limites renferment une superficie de 22 kilomètres carrés environ.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur ces demandes sera ouverte du 13 mars au 13 avril 1959.

Pendant toute la durée de l'enquête, les demandes et leurs annexes resteront déposées à la préfecture de la Haute-Loire, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture de la Haute-Loire, soit adressées par lettre recommandée au préfet de la Haute-Loire.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet de la Haute-Loire avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 13 avril 1959.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites par les articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture de la Haute-Loire avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 23 avril 1959.

Elles ne seront recevables que pour autant qu'elles ne porteront pas sur une région déjà soumise à enquête publique à la demande d'un tiers pétitionnaire et pour laquelle le délai de présentation des demandes en concurrence serait dépassé.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la C. F. M. U., 10, place Vendôme, Paris (1er), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur l'instruction des demandes de permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Vu les demandes en date du 2 février 1959 présentées par la Compagnie française des minerais d'uranium, 10, place Vendôme, Paris (1er), en vue de l'octroi de trois permis exclusifs de recherche d'uranium à l'intérieur de périmètres intéressant partie du département de la Haute-Loire ;

Sur le rapport des ingénieurs des mines en date du 21 février 1959 ;

Vu la demande d'insertion au *Journal officiel* de la République française du 5 mars 1959 de l'avis d'enquête sur les demandes considérées,

Arrête :

Art. 1er. — L'avis ci-dessus, relatif à trois demandes de permis exclusifs de recherches d'uranium présentées par la Compagnie française des minerais d'uranium, 10, place Vendôme, Paris (1er), à la date du 2 février 1959, sera affiché du 13 mars au 13 avril 1959 inclus à la préfecture de la Haute-Loire.

Il sera inséré au *Journal officiel* de la République française une seconde fois au cours de la période du 13 mars au 13 avril 1959.

Il sera également inséré dans deux journaux d'annonces légales du département de la Haute-Loire, deux fois à quinze jours d'intervalle, au cours de la même période du 13 mars au 13 avril 1959.

Art. 2. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

Au directeur de la Compagnie française des minerais d'uranium, 10, place Vendôme, Paris (1er) ;

A l'ingénieur en chef des mines, à Clermont-Ferrand.

Fait au Puy, le 24 février 1959.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général,
JOSEPH LUHAN.

Préfecture de la Haute-Loire.

AVIS

Par pétition sur timbre en date du 12 janvier 1959, M. Denis Granjon, directeur de la Compagnie française des minerais d'uranium, société anonyme dont le siège social est 10, place Vendôme, à Paris (1er), agissant au nom et pour le compte de ladite société, sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium portant sur partie du territoire du département de la Haute-Loire.

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone A B C D E F G H I A dont les sommets et côtés sont définis comme suit :

Sommet A. — Clocher de l'église de Rauret.

Sommet B. — Point d'intersection de l'axe du ruisseau de Malaval et de l'axe du chemin allant du Bouchet à Ouides (point coté 1162).

Sommet C. — Clocher de l'église d'Ouides.

Sommet D. — Clocher de l'église de Saint-Vénérand.

Sommet E. — Clocher de l'église de Vabres.

Sommet F. — Clocher de l'église de Saint-Préjet-d'Allier.

Sommet G. — Clocher de l'église de Croisances.

Sommet H. — Point d'intersection des axes des chemins de Chaselles (commune de Thors) à Besseyrettes (commune de Saint-Symphorien) et de Babonnets (commune de Thors) à Veyrières (commune de Saint-Symphorien).

Sommet I. — Point d'intersection des axes de la rivière Allier et du ruisseau des Empèzes.

Les côtés AB, BC, CD, DE, EF, FG, GH, IA sont des segments de droite ; le côté HI est constitué par la limite des départements de la Lozère et de la Haute-Loire.

La superficie comprise à l'intérieur de ces limites est d'environ 73,6 kilomètres carrés.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 13 mars au 13 avril 1959.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture de la Haute-Loire, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture de la Haute-Loire, soit adressées par lettre recommandée au préfet de la Haute-Loire.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet de la Haute-Loire avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 13 avril 1959.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites par les articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture de la Haute-Loire avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 28 avril 1959.

Elles ne seront recevables que pour autant qu'elles ne porteront pas sur une région déjà soumise à enquête publique à la demande d'un tiers pétitionnaire et pour laquelle le délai de présentation des demandes en concurrence serait dépassé.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la C. F. M. U., 10, place Vendôme, Paris (1er), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

Le préfet du département de la Haute-Loire,

Vu le décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur l'instruction des demandes de permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Vu la demande en date du 12 janvier 1959 présentée par la Compagnie française des minerais d'uranium, 10, place Vendôme, Paris (1er), en vue de l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'uranium à l'intérieur d'un périmètre intéressant partie du département de la Haute-Loire ;

Sur le rapport des ingénieurs des mines en date du 31 janvier 1959 ;

Vu la demande d'insertion au *Journal officiel* de la République française du 5 mars 1959 de l'avis d'enquête sur la demande considérée,

Arrête :

Art. 1er. — L'avis ci-dessus, relatif à la demande d'un permis exclusif de recherche d'uranium présentée par la Compagnie française des minerais d'uranium, 10, place Vendôme, Paris (1er), à la date du 12 janvier 1959, sera affiché du 13 mars au 13 avril 1959 inclus à la préfecture de la Haute-Loire.

Il sera inséré au *Journal officiel* de la République française une seconde fois au cours de la période du 13 mars au 13 avril 1959.

Il sera également inséré dans deux journaux d'annonces légales du département de la Haute-Loire, deux fois à quinze jours d'intervalle, au cours de la même période du 13 mars au 13 avril 1959.

Art. 2. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

Au directeur de la Compagnie française des minerais d'uranium, 10, place Vendôme, Paris (1er) ;

A l'ingénieur en chef des mines, à Clermont-Ferrand.

Fait au Puy, le 24 février 1959.

Le préfet,
A. THISY.

Préfecture de l'Aveyron.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et substances radioactives connexes.
(Demande en concurrence.)

Par pétition sur timbre en date du 20 janvier 1959, enregistrée à la préfecture de l'Aveyron sous le n° 83, M. Robert Dumas, ingénieur civil des mines, agissant au nom et pour le compte de la Société des mines de bitume et d'asphalte du Centre, société anonyme au capital de 402 millions de francs, dont le siège social est à Paris (8e), 41, avenue Montaigne, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans renouvelable, d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et substances radioactives connexes portant sur une partie du territoire des communes de Compolibat, Prévinquières et Rignac.

Cette demande est déposée en concurrence de celle de M. Jacques Lenormand, prospecteur minier, domicilié à Paris (16e), 16, avenue du Président-Wilson, et mise à l'enquête publique du 16 décembre 1958 au 15 janvier 1959.

Le permis sollicité est défini par un contour polygonal A B C D E dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Signal géodésique 613, à 1.600 mètres au Nord-Est de Prévinquières.

Sommet B. — Intersection des axes de la route D 61 et de la rivière l'Aveyron, à 300 mètres au Nord-Est de Prévinquières.

Sommet C. — Intersection des axes de la rivière l'Aveyron et de son affluent rive droite, le ravin de la Fon, faisant limite entre les communes de la Bastide-l'Evêque et de Compolibat, à 700 mètres au Nord du hameau de Vèzes.

Sommet D. — Intersection des axes des routes D 47 et D 26 au hameau de la Cout.

Sommet E. — Intersection des axes des routes D 47 et D 61, à 200 mètres au Sud-Est du hameau de la Trivale.

Le polygone est constitué par les côtés AB, CD, DE, EA qui sont des segments de droite, et par le côté BC qui est formé par le cours médian de l'Aveyron.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 12 kilomètres carrés entièrement située sur le département de l'Aveyron, conformément au plan au 1/20.000 qui en donne le tracé.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 2 mars 1959 au 31 mars 1959 inclusivement.

Le préfet de l'Aveyron, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la pétition en date du 20 janvier 1959 par laquelle M. Robert Dumas, ingénieur civil des mines, de nationalité française, agissant au nom et pour le compte de la Société des mines de bitume et d'asphalte du Centre, société anonyme au capital de 402 millions de francs, dont le siège social est à Paris (8e), 41, avenue Montaigne, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans renouvelable, d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et substances radioactives connexes portant sur une partie du territoire des communes de Compolibat, Prévinquières et Rignac, département de l'Aveyron ;

Vu le décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur le permis exclusif de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le rapport des ingénieurs des mines en date du 3 février 1959 ;

Considérant que cette demande est déposée en concurrence de celle de M. Jacques Lenormand, prospecteur minier, domicilié à Paris (16e), 16, avenue du Président-Wilson, et mise à l'enquête publique du 16 décembre 1958 au 15 janvier 1959 ;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1er. — Le présent avis, concernant la demande de permis exclusif de recherches introduite par M. Robert Dumas, sera affiché pendant une durée d'un mois, du 2 mars au 31 mars 1959 inclusivement, à la préfecture de l'Aveyron.

Il sera inséré au *Journal officiel* une première fois avant le 22 février 1959 et une deuxième fois au cours de l'enquête, entre le 2 mars 1959 et le 31 mars 1959.

Il sera, d'autre part, inséré dans deux journaux d'annonces légales du département de l'Aveyron, deux fois à quinze jours d'intervalle, au cours de la période du 2 mars 1959 au 31 mars 1959.

Art. 2. — La demande et ses annexes seront, du 2 mars 1959 au 31 mars 1959 inclus, déposées à la préfecture de l'Aveyron où le public pourra en prendre connaissance pendant la période de l'enquête, tous les jours ouvrables, de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture de l'Aveyron, soit adressées par lettre recommandée au préfet de ce département ; les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet de l'Aveyron avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 31 mars 1959.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être adressées au préfet de l'Aveyron avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 15 avril 1959.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cet avis, ou, à son défaut, le récépissé du dépôt, accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet de l'Aveyron.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée :

A l'ingénieur en chef des mines, à Toulouse ;

A l'ingénieur des mines, à Rodez ;

Au pétitionnaire ;

Aux maires des communes de Compolibat, Prévinquières et Rignac.

Fait à Rodez, le 12 février 1959.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation :
Le secrétaire général,
M. MOUREY.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

5 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture du Télagh. **Foyer rural du Télagh.** But: information et émancipation intellectuelle de ses membres, faciliter l'éducation physique et sportive des jeunes, organiser les loisirs de toute la collectivité et renforcer la solidarité morale des habitants. Siège social: 2, rue de Toulouse, le Télagh (Saïda).

---

5 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entraide pour les artistes de music-hall et de cabaret.** But: venir en aide moralement et matériellement aux artistes de music-hall et de cabaret. Siège social: 21, rue Duperré, Paris.

---

5 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Association d'entraide du cours Foch de Laigle.** But: activités susceptibles d'apporter un soutien utile au cours d'enseignement élémentaire et secondaire Foch; aide morale, technique ou matérielle aux élèves, à l'exclusion de tout but commercial. Siège social: boulevard Vaugeois, Laigle (Orne).

---

5 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Syndicat des propriétaires du groupe d'habitations Vauvenargues.** But: surveillance et entretien des services communs qui n'auront pas été pris en charge immédiatement par la ville d'Aix concernant le groupe d'habitations Vauvenargues; surveillance de l'exécution du cahier des charges réglementant ledit groupe, son organisation intérieure et la représentation des propriétaires du groupe dans l'examen de toutes les questions relatives à l'exécution dudit cahier des charges. Siège social: groupe d'habitations Vauvenargues, 43 et 45, avenue Sainte-Victoire, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

---

5 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Société omnisports de Bouriens.** But: pratique de l'éducation physique et des sports individuels et collectifs, notamment pétanque, ping-pong, quilles, etc. Siège social: café Faure, Bouriens (Lot-et-Garonne).

---

5 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Amicale des anciens du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, groupement du canton d'Elbeuf.** But: maintenir et renforcer les liens de camaraderie. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers, rue Guynemer, Elbeuf.

---

5 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des radioélectriciens de Mazamet.** But: encourager et favoriser l'installation et le développement dans la ville de Mazamet et ses environs de la télévision et en général de tout ce qui touche la technique électronique. Siège social: café de la Paix, Mazamet (Tarn).

---

6 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Comité des fêtes et d'entraide du quartier d'Heumont.** But: organiser une fête patronale et aider, quand le besoin s'en fait sentir, les vieux travailleurs. Siège social: rue du Réservoir, Réhon (Meurthe-et-Moselle).

---

7 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Union des grossistes en confiserie et biscuiterie de la région parisienne.** But: resserrer les liens de fraternité et développer les moyens de productivité des membres de la profession. Siège social: 51, boulevard Beaumarchais, Paris.

---

7 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Les Amis du cottage.** But: concourir aux œuvres sociales et culturelles des membres de l'association: patronages, colonies de vacances, camps de jeunes, sports. Siège social: 10, place Saint-Médard, Thouars (Deux-Sèvres).

---

9 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Association familiale de Boucq.** But: entraide, coéducation, représentations. Siège social: mairie de Boucq (Meurthe-et-Moselle).

11 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Supporters de la section de lutte de l'Avenir ouvrier sallaumînois.** But: aide à la section de lutte. Siège social: auberge du Stade, rue E.-Vaillant, Sallaumines (Pas-de-Calais).

---

11 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Vialar. **Cantine scolaire Aïn-Dzarit (C. S. A.).** But: assurer un repas chaud aux indigents et aux élèves loin des écoles. Siège social: école mixte d'Aïn-Dzarit (Tiaret).

---

11 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Association de l'orphelinat d'Anères (Hautes-Pyrénées).** But: recueillir les petites orphelines de trois ans à quatorze ans, les élever, les instruire et s'occuper de leur éducation morale et physique. Siège social: orphelinat d'Anères (Hautes-Pyrénées).

---

12 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Syndicat des fêtes de bienfaisance et de défense des intérêts des quartiers du Lycée.** But: défendre les intérêts des quartiers du Lycée ainsi que des adhérents de la société; procurer aux familles nécessiteuses un appui matériel; organiser des fêtes, soirées, manifestations. Siège social: 540, cours de la Libération, Talence.

---

12 février 1959. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association Groupe dramatique belfortain.** But: éducation théâtrale. Siège social: 7, rue Voltaire, Belfort.

---

13 février 1959. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: défense des intérêts de l'école, création et fonctionnement d'organisations périscolaires. Siège social: mairie de la Bastide-de-Sérou.

---

14 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **La Bienfaisante.** But: faire profiter les œuvres de bienfaisance de la commune des bénéfices d'une amicale de pêcheurs. Siège social: café du Centre, la Garenne, Epinac-les-Mines (Saône-et-Loire).

---

14 février 1959. Déclaration à la préfecture d'Orléansville. **Amicale jeunesse orléansvilloise (A. J. O.).** But: réunir les jeunes dans l'intention de les distraire par des conférences sur des sujets littéraires et musicaux. Siège social: 41, rue de la République, Orléansville.

---

14 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Centre national d'organisation des loisirs (C. N. O. L.).** But: office technique de liaison, d'études et de documentation pour les services sociaux et comités d'entreprise organisant ou animant des activités de loisirs et de vacances au bénéfice des administrations, entreprises, municipalités, syndicats et autres institutions. Siège social: 5, avenue de l'Opéra, Paris.

---

16 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association locale des aides familiales rurales de Seynod (Haute-Savoie).** But: aide aux familles. Siège social: salle des fêtes de Seynod.

---

17 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Association des coopérateurs de la construction de Sens.** But: maintenir un contact amical entre les membres des diverses sociétés coopératives de construction de Sens, contracter des assurances de groupe contre les risques de décès et d'incendie, mettre en jeu, le cas échéant, la garantie décennale concernant leur immeuble. Siège social: 38, rue de la République, Sens (Yonne).

---

18 février 1959. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association Sainte-Thérèse.** But: fondation, entretien, développement d'établissements scolaires, œuvres d'éducation morale et physique, patronages, colonies de vacances et œuvres postscolaires et d'éducation populaire de toutes natures. Siège social: rue Pasteur, Bizanos.

---

18 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Union nationale des combattants d'Afrique du Nord, section du Loiret.** But: entraide entre les anciens d'Afrique du Nord. Siège social: domicile du président, 4, Grande-Rue, Lorris (Loiret).

---

18 février 1959. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Association départementale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques des Basses-Alpes.** But: resserrer les liens entre les familles et l'école et veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école du boulevard Soustre, Digne.

---

18 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association d'éducation populaire des troubadours de la Couade de Troche.** But: soutenir et encourager l'éducation populaire. Siège social: café Pradaux, Troche (Corrèze).

20 février 1959. Déclaration à la préfecture de Blois. **Club des supporters de La Méroise, section de football.** But: venir en aide à la section football. Siège social: hôtel du Point-du-Jour, Mer.

20 février 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Boule argentée castanéenne.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Gagnoulet, Castanet-Tolosan.

20 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale laïque de Saint-Cybranet.** But: défendre, développer et prolonger l'école publique. Siège social: école publique de Saint-Cybranet (Dordogne).

20 février 1959. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Amicale de la vieille ville.** But: entraide aux enfants et aux vieillards. Siège social: 100, Grande-Rue, Nancy.

21 février 1959. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Comité d'organisation des journées agricoles du canton de Neuilly-le-Réal.** But: organisation de journées agricoles et amélioration de l'élevage. Siège social: mairie de Neuilly-le-Réal.

21 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'organisation d'un salon international de la femme.** But: consacré au vêtement et à la parure de la femme. Siège social: 5, passage Doisy, Paris.

23 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale laïque du groupe scolaire Léonard-Lenoir-Montaud-Nuits (conseil de parents d'élèves, patronage et anciens élèves).** But: faciliter la fréquentation scolaire, favoriser l'action post et périscolaire, la défense de l'école laïque. Siège social: école des garçons Léonard-Lenoir, Bordeaux.

23 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Unité française.** But: susciter des contacts entre toutes les catégories sociales en vue de la grandeur, de la prospérité et de l'indépendance de la France. Siège social: 5, cours Georges-Clemenceau, Bordeaux.

24 février 1959. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité de défense des intérêts du lotissement Djenan-Ouida, Châteauneuf, El-Biar (Alger).** But: prendre toutes initiatives en vue d'obtenir, par tous les moyens légaux, des pouvoirs publics toutes améliorations ou créations quelconques pouvant servir l'intérêt général et s'occuper de tout ce qui concerne l'hygiène, l'embellissement, la commodité et la sécurité du quartier ci-dessus désigné. Siège social: mairie d'El-Biar.

24 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cherchell. **Cantine scolaire de Bouyamine.** But: assurer gratuitement ou pour un prix modique le repas de midi aux enfants des écoles appartenant aux familles nécessiteuses ou dans une situation difficile; servir au plus juste prix le repas aux enfants qui ne peuvent rentrer chez eux pendant l'interclasse. Siège social: école de Bouyamine, commune de Béni-Mileuk (département d'Orléansville).

24 février 1959. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Association des parents des guides aînées, guides et jeannettes de la 2e ménie de Montpellier.** But: aide matérielle et morale envers les guides et séances récréatives. Siège social: chez Mme L. Jaussaint, 25, rue de l'Argenterie, Montpellier.

26 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Guyane. **Union du peuple guyanais.** But: assurer la promotion politique, économique, culturelle et sociale de la Guyane; resserrer les liens de solidarité entre toutes les personnes demeurant et travaillant en Guyane; soumettre au peuple guyanais une information objective sur tous les problèmes qui le concernent. Siège social: 34, rue Madame-Payé, Cayenne.

26 février 1959. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Comité des fêtes de la Plaine-des-Cardes.** But: entraide et organisation de loisirs au profit des enfants et des vieillards du quartier. Siège social: bar Michel-Pons, 68, avenue du Général-Leclerc, Sainte-Savine.

27 février 1959. Déclaration à la préfecture de Blois. **Groupe choral Les Loriots.** But: étude et exécution du chant choral. Siège social: 3, rue des Saintes-Maries, Blois.

27 février 1959. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société d'éducation populaire de Cravanche-la-Méchelle.** But: organisation des loisirs et éducation de ses membres. Siège social: 4, rue de Vesoul, Cravanche.

27 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour la formation et le perfectionnement des cadres agricoles d'Algérie.** But: études pour la formation et le perfectionnement des cadres agricoles d'Algérie. Siège social: 11, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

MODIFICATIONS

5 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération des trompes de France** transfère son siège social du 8, boulevard Delessert, Paris, au 4, rue du Général-Foy, Paris.

6 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Syndicat d'initiative de Paris et du département de la Seine** transfère son siège social du 127, avenue des Champs-Elysées, Paris, au 7, rue Balzac, Paris.

7 février 1959. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Le Cyclo-moteur-Club avignonnais change son titre, qui devient **Cyclo-Vélo-moteur-Club d'Avignon,** et transfère son siège social du 51, rue Carnot, au 40, rue des Lices, Avignon.

9 février 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des Français de Tunisie du département de la Haute-Garonne** transfère son siège social du 2, boulevard de la Méditerranée, Toulouse, au 8, rue Denfert-Rochereau, Toulouse.

11 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association familiale et Jeunes Foyers du canton de Mortain.** Additif au but: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Mortain (Manche).

17 février 1959. Déclaration à la préfecture de l'Oise. L'association **Chambre syndicale régionale des industries chimiques** transfère son siège social du 29, boulevard de l'Assaut, Beauvais, à la chambre de commerce, rue de la Tapisserie, Beauvais.

18 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Union des pêcheurs à la ligne du cantonnement de Paris change son titre, qui devient **Union des pêcheurs de Paris et de la Seine.** Siège social: 8, rue du Pont-de-Lodi, Paris.

19 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Cercle des commissaires fédéraux, Fédération française de cyclisme,** transfère son siège social du 24, boulevard Poissonnière, Paris, à la mairie du 14e arrondissement de Paris.

19 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Syndicat d'initiatives commerciales, industrielles, artistiques et culturelles du 14e** transfère son siège social du 5, square Delormel, Paris, au 59, rue du Père-Corentin, Paris.

20 février 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. La **Boule joyeuse** transfère son siège social de l'hôtel-restaurant des Voyageurs de Saint-Benoît à la mairie de Saint-Benoît.

21 février 1959. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. La **Section de Clermont-Ferrand de la Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux** transfère son siège social du café Delille, place Delille, Clermont-Ferrand, à la maison du peuple, place de la Liberté, Clermont-Ferrand.

24 février 1959. Déclaration à la préfecture de Mézières. **La Revinoise** transfère son siège social de Petite-Rue, Revin, au 18, rue Jacquemart, Revin.

24 février 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Le **Cercle hippique de l'Isle-Adam-Parmain** transfère son siège social du 12, rue Saint-Lazare, l'Isle-Adam, au chemin des Folies-Entreprises, l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

MODIFICATIONS

20 février 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union internationale des anciens élèves des écoles hôtelières** transfère son siège social du 20, rue Médéric, au 22, rue d'Anjou, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.